

REGLEMENT D'UTILISATION
DU SITE DES HANGARS
DU PFIFFERDAJ ET MARCHE DE NOEL
pour le conseil municipal du 12/07/2023

Préambule

Ribeauvillé est une station classée de tourisme qui se distingue par un cadre de vie exceptionnel constitué de son patrimoine historique et végétal, mais aussi par une vie commerciale et associative des plus riches. La qualité du cadre de vie et de la vie sociale contribuent à son attractivité en tant que bourg centre au sein du vignoble. Le « bien vivre à Ribeauvillé » se caractérise par une vie sociale riche et diversifiée avec plus de 110 associations pour 5 000 habitants.

Le Pffiferdaj, fête patrimoniale multi séculaire et plus ancienne **d'Alsace est le point d'orgue de l'animation de la ville avec les marchés de Noël. Ces temps forts de l'année concrétisent un état d'esprit tourné vers la solidarité, la convivialité,** le lien intergénérationnel, le partage de compétences, la cohésion sociale. **C'est l'état d'esprit de la Cité des ménétriers.**

Pour renforcer la cohésion **sociale et faire vivre l'état d'esprit propre à Ribeauvillé, la ville met** à disposition des associations des moyens importants afin que chacune puisse développer ses activités et projets. Le site des hangars est un outil majeur de la ville au service des associations et donc des habitants qui les composent. La mise à disposition de cet outil **implique un règlement qu'il appartient à chacun de respecter** et faire respecter.

OBJET

Le présent règlement régit les relations entre Ville de Ribeauvillé, Comité des Fêtes et **associations du Pffiferdaj. Il est fait référence au règlement pour l'établissement des conventions** à passer entre Comité des Fêtes et associations.

Article 1

Le site des hangars, rue des hirondelles et rue Steinkreutz, est une propriété communale.

Article 2

Le site des hangars est mis à disposition gratuitement par la ville de Ribeauvillé aux associations pour la préparation des manifestations du Pffiferdaj et du Marché de Noël Médiéval, **à l'exclusion de toute autre activité** (sauf autorisation spécifique à la demande).

Article 3

Chaque travée des hangars **est mise à disposition d'une association sur la base d'une convention d'occupation précaire et révoquant** annuelle. La convention est personnelle et **incessible et ne peut faire l'objet de sous-location.**

SECURITE

Article 4

Il est considéré du point de vue réglementaire comme un Etablissement Recevant du Public (ERP) et fait l'objet de contrôles annuels pour assurer la sécurité de ses utilisateurs.

Article 5

Pour la sécurité des utilisateurs, le site est équipé :

- **d'un défibrillateur** cardiaque accessible côté rue des hirondelles ;
- de deux extincteurs (1 CO2 pour le risque électrique et 1 eau pulvérisée pour tout problème) sont distribués chaque année aux présidents **d'associations** pour **l'occupation de** leurs travées ;
- **d'un** éclairage de sécurité ;
- **d'un** système de désenfumage ;
- **d'une** alarme incendie type 4 ;
- **d'un plan d'évacuation**, de regroupement ;
- **de deux RIA (Robinet d'Incendie Armé)**

La manipulation des bouches d'eau et des deux RIA est formellement interdite. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés pour un usage associatif. Mais uniquement en cas **d'urgence incendie**.

ACCES

Article 6

Le site est accessible toute l'année sous la responsabilité des Présidents des associations. Il doit être fermé par **l'extérieur** ; à charge du dernier qui quitte les lieux **de s'en assurer**. **L'accès au site est sécurisé par badge côté centre équestre dans l'attente d'une** sécurisation complète.

Article 7

Le site est placé sous vidéoprotection sur les deux parties, en capacité de vision faciale et lecture de plaques de jour et de nuit. Les vidéos sont conservées pendant 15 jours et visionnées par les agents assermentés **en cas d'incident**.

Article 8

Le stationnement des véhicules personnels **s'effectue à l'extérieur du site des hangars sur les** emplacements du domaine public prévus à cet effet.

Article 9

Les enfants mineurs sont obligatoirement sous la responsabilité de leurs parents . Ils doivent demeurer dans la travée de leur association. Les personnes étrangères au chantier et les **animaux de toutes sortes sont interdits d'accès**.

ACTIVITES

Article 10 – trouble anormal du voisinage

En référence au Code de l'environnement, au Code pénal et au Code Général des Collectivités Locales :

Un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage si l'auteur du bruit a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures pour y remédier. Peu importe l'heure du jour, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage s'il est répétitif ou intensif ou s'il dure dans le temps.

Activité normale : attention aux basses rythmiques - Réduction du volume musical à partir de 22H00 – pas plus de 85DB aux abords du site

Activité de week-end **l'été** : fin de la musique à 1H00 maximum

La Police Municipale ou la Gendarmerie apprécieront de facto la situation en cas de plainte.

Article 11 – Soirées festives des associations

Chaque association est bénéficiaire de la possibilité d'une soirée festive pendant la période de préparation du Pfiff. Les demandes d'autorisation de soirée et de vente de boissons alcoolisées sont à adresser par écrit au Maire de la ville de Ribeauvillé (copie au Comité des Fêtes), quinze jours au moins avant la date prévue pour la manifestation projetée. Les déclarations de manifestations à l'Administration des Contributions Indirectes ainsi qu'à la Société des Auteurs-Compositeurs ou autres, incombent aux associations. Les associations doivent garantir un service de sécurité. La ville de Ribeauvillé n'est en aucun cas responsable en cas d'omission de la part de l'association.

TRAVEES, LOCAUX PRIVATIFS ET COLLECTIFS

Article 12 – Mise à disposition de travées et locaux privatifs

Chaque travée et local privatif sont mis à disposition après état des lieux. Ils sont **construits dans les règles de l'art et équipés** des dispositifs de sécurité appropriés. Aucune transformation ni aucun aménagement **n'est effectué sans un accord préalable** et officiel de la Mairie. Le cas échéant, la Mairie se réserve le droit de demander le rétablissement des lieux dans son **état primitif aux frais de l'association**.

Article 13 – Accès aux locaux privatifs

Les locaux privatifs des associations doivent demeurer accessibles sans restriction aux responsables des services municipaux pour les visites réglementaires de contrôle et **d'opérations** de maintenance. Précisément, il est interdit de changer les serrures des locaux et de modifier les installations électriques, **d'alimentation en eau et évacuation...**

Article 14 – stockage dans les locaux privatifs

L'association est responsable de l'utilisation des locaux et des conditions de stockage des matériels et produits. Une attention particulière doit être portée au type de

produits utilisés, **leur caractère inflammable ou explosif...** mais aussi aux risques de chute, de heurts... Les quantités sont limitées **au strict besoin d'utilisation.**

Article 15 – Rangement des locaux collectifs

Les membres de l'association prennent soin de ranger les locaux collectifs (sanitaires, **espaces communs...**) et **attribués** en propre (travée et local). Ils évoluent dans des conditions de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres. Ils assurent le nettoyage et le rangement de leur **espace d'évolution.** Tout incident ou dégât matériel doit être signalé à la Mairie sans délai.

Article 16 – déchets et tri sélectif

L'association gère l'évacuation de ses déchets et veille au tri sélectif.

Les déchets divers seront emmenés à la déchetterie qui jouxte le site. Une convention **d'accès à la déchetterie** est passée entre la Ville et la CCPR pour les associations.

Ordures ménagères : des poubelles sont disposées sur le site pour être régulièrement relevées **pendant les périodes d'activité des hangars.**

Matériaux de récupération : une zone de tri est organisée sur site pour la récupération des matériaux qui peuvent être réutilisés (ferrailles, bois récupérables).

Un rangement annuel est organisé après le Pffif à **l'initiative du Comité des Fêtes.**

Article 17 – Entretien des sanitaires

Les sanitaires demeurent l'affaire de tous. Un entretien hebdomadaire est réalisé en semaine par une entreprise en août. Chaque association organisatrice de soirée a la charge entière de son **entretien à l'issue.**

CHANTIER

Article 18 – Responsable sécurité de chantier de construction

Les travaux de construction des chars **doivent être effectués en s'entourant d'un maximum de sécurité et de prudence.** Un responsable de la sécurité du chantier doit être désigné par **l'association à la ville. La ville propose chaque année la possibilité d'une formation Sauveteur Secouriste et Sécurité Incendie** à destination des membres des associations qui le souhaitent.

Article 19 - Commission de sécurité Pffiferdaj

La Ville et le Comité des Fêtes constituent une commission de sécurité et organisent une visite de sécurité, lors de la construction des chars du Pffiferdaj, **pour s'assurer du respect des conditions de sécurité de travail, de stockage dans les travées et pour s'assurer de la sécurité du dispositif mobile du char de l'association.**

ASSURANCES

Article 20 – Assurance de la ville

La ville de Ribeauvillé assure les locaux du site en sa qualité de propriétaire. La Ville de Ribeauvillé décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration de matériel et des objets de toute nature entreposés ou utilisés par l'association sur le site des hangars. **De même elle décline toute responsabilité en cas d'accident, sinistre de toute nature dont un membre de l'association serait à l'origine.**

Article 21 – Assurance du comité des fêtes

Le Comité des Fêtes assure les remorques du Pfifferdaj pour les défilés des manifestations locales à Ribeauvillé.

Article 22 – Assurances des associations

Chaque association doit être assurée auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, **d'une police** garantissant ses biens propres (mobiliers, matériels et marchandises), contre les risques d'incendie, explosion et dégâts des eaux. Elle doit **s'assurer** également contre le recours des voisins et tiers, notamment pour bruits, odeurs, chaleurs ou trépidations, causés par elle ou par des appareils lui appartenant, de manière à ce que la responsabilité de la ville ne puisse être recherchée ni engagée. **L'attestation annuelle de la compagnie d'assurance doit être systématiquement transmise avec le renouvellement de la convention d'occupation précaire** au Comité des Fêtes.

COMMUNICATION

Article 23 – Communication de la ville et du comité des fêtes

La Ville de Ribeauvillé, en association avec le Comité des fêtes, gère la communication des événements municipaux avec ses outils officiels : bulletin municipal ; site internet www.ribeauville.fr ; application smartphone MYMAIRIE RIBEAUVILLE ; page Facebook ; Tweeter ; **Instagram...** presse.

Article 24 – Communication des associations

La communication des associations relève de leur responsabilité propre.

RELATIONS VILLE/ ASSOCIATION

Article 25 – Différend, voix amiable

Les relations entre la Ville de Ribeauvillé et les associations locales bénéficiaires des **hangars sont fondées sur la réciprocité et l'intérêt général défini par l'équipe municipale.** Si un différend devait survenir, la voix amiable devrait être privilégiée. A défaut, le Tribunal compétent devrait être saisi.

Article 26 – Résiliation de la convention

La convention sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution d'un des articles du règlement après une simple mise en demeure de payer ou d'exécuter et sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, sans préjudice des dépens et de tous dommages-intérêts.

Article 27 – Mise en demeure en cas de refus

Si, en dépit de cette résiliation, l'association bénéficiaire refusait de quitter les lieux immédiatement et sans délai, il suffirait pour l'y contraindre, d'une simple ordonnance de référé rendue par le Tribunal compétent. Toute mise en demeure, sommation et commandement de payer ou d'exécuter seront dressés aux frais de l'association bénéficiaire ainsi que les frais d'avocats, d'huissiers ou autres frais engagés par la Ville pour entrer en possession des lieux.

Article 28 -

L'association bénéficiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement dont elle déclare avoir parfaite connaissance. Elle reconnaît en avoir reçu un exemplaire avec la convention précaire.

Le Maire
De la ville de Ribeauvillé

La Présidente
du Comité des Fêtes de Ribeauvillé

Jean-Louis CHRIST

Anne-Sophie ZUCCOLIN

Pour affichage sur le site et diffusion aux associations

Complément, stockages divers :

Remorques et chars du Pfiff : **aux hangars à l'abris dans la travée**

Matériels de construction : **aux hangars à l'abris dans la travée**

Costumes : **à l'atelier couture sous responsabilité de Cathy PFISTER**

Cabanes de Noël : site de la Lohmel ; accès limité et à la demande sous couvert des services techniques municipaux



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :
Nicolas Payraud
Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie
Tél : 03 88 15 56 84
Courriel : nicolas.payraud@culture.gouv.fr
Réf : SRA/2023/0431

La directrice régionale des affaires culturelles

à

Mairie de Ribeauvillé
Place de l'Hôtel de Ville
68150 Ribeauvillé

Strasbourg, le 03/04/2023

Objet : demande d'autorisation de travaux au Haut-Ribeaupierre

Le service régional de l'archéologie a reçu, le 24/03/2023, le dossier de demande d'autorisation de travaux (AC 068 269 23 0 0001), déposé auprès de l'UDAP du Haut-Rhin le 09/03/2023, pour instruction au titre de l'archéologie préventive et concernant des travaux de cristallisation et de mise en valeur au château du Haut-Ribeaupierre, à Ribeauvillé (68).

En raison de la nature du site, nous envisageons de prescrire des mesures autres que la réalisation d'un diagnostic archéologique. Il pourra s'agir soit d'une modification de la consistance de votre projet pour préserver les vestiges, soit de la réalisation d'une fouille préventive. Dans ce dernier cas, le financement de cette opération vous incomberait.

En application de l'article R523-18 du code du patrimoine, nous disposons d'un délai maximum de **trois mois** à compter de la date de réception du dossier pour vous notifier le contenu de cette prescription. À défaut de notification dans ce délai, le préfet de région sera réputé avoir renoncé à édicter de telles prescriptions.

Pour la préfète
et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint,

Nicolas Payraud



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin

Dossier suivi par : Eric MONNET

Objet : demande de autorisation immeubles classés

**CONSERVATION REGIONALE DES
MONUMENTS HISTORIQUES
PALAIS DU RHIN
2 PLACE DE LA REPUBLIQUE
67082 STRASBOURG CEDEX**

A Colmar, le 04/05/2023

numéro : ac2692300001

adresse du projet : CHATEAU DU HAUT-RIBEAUPIERRE 68150
RIBEAUVILLE

nature du projet : Restauration de monuments historiques

déposé en mairie le : 09/03/2023

reçu au service le : 15/03/2023

servitudes liées au projet : Monuments historiques classés - IJAYM1 -
Ruines des trois châteaux

demandeur :

MAIRIE DE RIBEAUVILLE - CHRIST
JEAN-LOUIS
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
68150 RIBEAUVILLE

Avis technique favorable.

L'architecte des Bâtiments de France

Grégory SCHOTT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PRESCRIPTION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE

SRA N° 2023/A157 EN DATE DU 17 MAI 2023

La préfète de la région Grand Est
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est
Préfète du Bas-Rhin

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II, relatif à la législation et à la réglementation de l'archéologie préventive ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

VU l'arrêté de Mme la ministre de la culture en date du 7 décembre 2022 portant nomination de Mme Delphine CHRISTOPHE, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023/001 en date du 3 janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Delphine CHRISTOPHE, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023/06 en date du 3 janvier 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales) ;

VU la demande d'autorisation de travaux n° AC 068 269 23 0 0001 déposée le 9 mars 2023 à l'UDAP du Haut-Rhin par la commune de Ribeauvillé, dans le cadre d'un projet de restauration d'une partie des vestiges du château du Haut-Ribeaupierre ;

VU l'avis émis par la commission territoriale de la recherche archéologique lors de sa session de mai 2023 ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont susceptibles d'effacer des traces de l'histoire d'un château encore relativement peu connu ;

CONSIDÉRANT que la sauvegarde par l'étude des vestiges affectés est donc indispensable ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une fouille archéologique préventive sera réalisée sur les terrains faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

région : **Grand Est** n° opération : **018261**
département : **Haut-Rhin**
commune : **Ribeauvillé**
adresse : **château du Haut-Ribeaupierre**
parcelles : **section 34, n° 18**
aménagement : **Commune de Ribeauvillé, place de l'Hôtel de Ville, 68150 Ribeauvillé**
emprise : **1500 m² en élévation**

L'emprise de la fouille est indiquée sur le plan annexé au présent arrêté (*annexe 1*).

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique annexé au présent arrêté (*annexe 2*), sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur mentionné à l'article 1^{er}, qui projette d'exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription.

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), à un service archéologique territorial habilité ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu à l'article L523-8 du code du patrimoine.

Le cas échéant, l'agrément ou l'habilitation de l'opérateur devra couvrir le **Moyen Âge** et l'**époque moderne**.

Article 3 : Préalablement au choix de l'opérateur par l'aménageur, celui-ci transmettra toutes les offres recevables au préfet de région, qu'elles relèvent d'un contrat de droit privé ou d'un marché public. Dans ce dernier cas, l'aménageur transmettra également le règlement de consultation. Ces offres comprendront notamment le projet scientifique d'intervention et les conditions de sa mise en œuvre. Ce projet déterminera les modalités de la réalisation de l'opération archéologique prescrite, notamment les méthodes et techniques employées, les mesures de prévention des risques, les mesures de prévention en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les moyens humains et matériels prévus. Il sera établi par l'opérateur, sur la base du cahier des charges scientifique.

En application du troisième alinéa de l'article L. 523-9 du code du patrimoine, le préfet de région transmettra à l'aménageur son avis motivé sur chacune des offres dans un délai d'un mois à compter de la réception de l'ensemble des offres.

Article 4 : L'aménageur conclura avec l'opérateur retenu un contrat qui précisera :

- 1° La date prévisionnelle de début de l'opération de fouille, sa durée et le prix de réalisation de la fouille ;
- 2° Les conditions et délais de la mise à disposition du terrain par l'aménageur et de l'intervention de l'opérateur ;
- 3° Les indemnités dues par l'une ou l'autre partie en cas de dépassement des délais convenus ;
- 4° La date de remise du rapport final d'opération.

Le contrat comportera, en annexe, le projet scientifique d'intervention et les pièces justifiant des conditions d'emploi du ou de la responsable scientifique proposé(e) pour l'opération. Si l'aménageur est une personne soumise au code de la commande publique, le contrat contiendra en outre les mentions obligatoires prévues par les textes relatifs aux marchés publics.

Le contrat, signé par les deux parties et accompagné, le cas échéant, du justificatif de l'agrément de l'opérateur, devra être transmis par l'aménageur au préfet de région, qui disposera d'un délai d'un mois à compter de la réception du dossier transmis pour délivrer l'autorisation de fouille ou pour la refuser si

les éléments contractuels mentionnés ci-dessus ne permettent pas de réaliser la prescription de fouilles. L'absence de décision notifiée dans le délai précité vaut autorisation.

Si l'aménageur ne transmet pas l'ensemble des offres mentionnées à l'article 3 ou dépose sa demande d'autorisation de fouilles avant d'avoir reçu l'avis motivé du préfet de région ou avant l'expiration du délai d'un mois mentionné au dernier alinéa de l'article 3, le délai prévu à l'alinéa précédent est de trois mois. L'absence de décision notifiée dans le délai précité vaut autorisation

Si, au cours des opérations, il apparaît nécessaire pour l'opérateur de recourir à un sous-traitant pour la réalisation de prestations scientifiques, celui-ci le déclarera au préfet de région préalablement à son engagement.

Article 5 : L'arrêté d'autorisation de fouille comportera le nom du ou de la responsable scientifique, désigné(e) par le préfet de région, sur proposition de l'opérateur.

Article 6 : En application de l'article R523-47 du code du patrimoine, si le déroulement des opérations fait apparaître la nécessité d'une modification substantielle du projet scientifique d'intervention, un projet révisé devra être soumis au préfet de région, qui disposera alors d'un délai de quinze jours pour l'approuver ou en demander la modification, l'absence de décision notifiée dans le délai précité valant autorisation.

En cas de découvertes survenues pendant l'opération conduisant à remettre en cause les résultats du diagnostic et les données scientifiques du cahier des charges, le préfet de région pourra formuler des prescriptions complémentaires.

Les modifications et prescriptions complémentaires mentionnées aux alinéas précédents ne pourront conduire à modifier l'économie générale du contrat mentionné à l'article 4.

En cas de découverte d'importance exceptionnelle survenue lors de l'opération, en application de l'article R523-48 du code du patrimoine, le préfet pourra, par une décision motivée prise après avis de la commission territoriale de la recherche archéologique, prolonger la durée d'intervention et, le cas échéant, demander une modification du projet de construction ou d'aménagement. Le surcoût éventuel de la fouille archéologique induit par ces décisions pourra alors être financé sur les crédits du Fonds national pour l'archéologie préventive.

Article 7 : Le rapport de fouille comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques. Il devra être adressé au préfet de région en huit exemplaires, dont un non relié. Le ou la responsable scientifique devra également transmettre au service régional de l'archéologie une version numérique du rapport (au format pdf), identique à la version imprimée accompagnée d'un plan général de l'opération géoréférencé dans le système de coordonnées légal (au format shp ou dxf).

Article 8 : Les biens archéologiques mobiliers recueillis au cours de la fouille seront conservés par l'opérateur le temps nécessaire à leur étude qui, en tout état de cause, ne pourra excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase de terrain, avant d'être remis à l'État avec la documentation afférente à l'opération. Ils seront conditionnés selon les normes en vigueur au sein du centre de conservation et d'études de Sélestat, qui seront communiquées sur demande à l'opérateur.

L'inventaire des biens archéologiques mobiliers, transmis avec le rapport de fouille, sera communiqué par le service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits, conformément à l'article L 541-5 du code du patrimoine. L'exercice de ces droits appartenant à la personne physique ou morale propriétaire, à la date de début de l'intervention archéologique, du terrain visé à l'article 1^{er}, l'aménageur ou l'opérateur communiquera au service régional de l'archéologie toutes les informations relatives à la propriété du terrain à la dite date, au plus tard lors de la remise du rapport d'opération.

Les inventaires des biens archéologiques mobiliers et de la documentation scientifique seront également transmis au service régional de l'archéologie dans les formats numériques (MobX et AfX) permettant d'alimenter la base Pleade de la DRAC Grand Est, qui permet d'accéder à l'ensemble de la documentation patrimoniale d'Alsace.

Article 9 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Article 10 : La Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'autorité compétente pour la délivrance de l'autorisation de travaux et à l'aménageur.

Pour la préfète
et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint,

Nicolas Payraud

Arrêté notifié à :

*Conservation régionale des monuments historiques
Commune de Ribeauvillé*

Copie pour information à :

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

019600

1019700

6798400

Arrêté préfectoral portant prescription de fouille
archéologique préventive SRA N° 2023/A157
en date du 17 mai 2023
Annexe 1a : zone concernée par la fouille

6798300

6798300

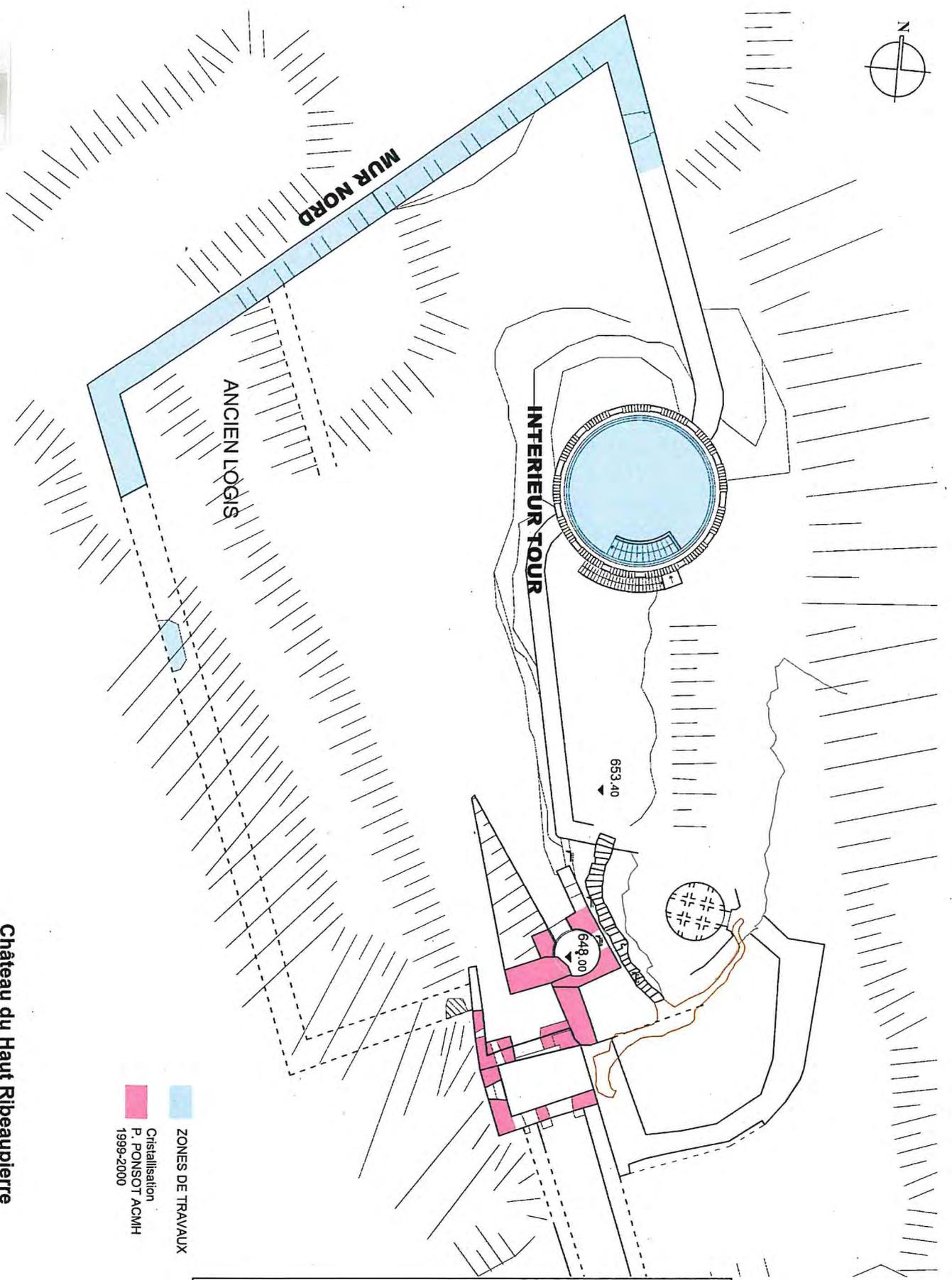
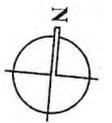


6798200

6798200

 Zone concernée par la fouille

SCR : RGF93 / Fond de plan : Google Earth, 2023



 ZONES DE TRAVAUX
 Cristallisation
 P. PONSOT ACMH
 1999-2000

Château du Haut Ribeaupierre
MH104 PLAN GENERAL
SITUATION DES TRAVAUX
 Echelle 1/200 F.I. 2023

Arrêté préfectoral portant prescription de fouille
 archéologique préventive SRA N° 2023/A157
 en date du 17 mai 2023
 Annexe 1b : localisation des vestiges concernés
 par les travaux et la prescription de fouille
 (extrait de la demande d'autorisation de travaux)
 Auteur : Jean-Luc Isner



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PRESCRIPTION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE

SRA N° 2023/A157 EN DATE DU 17 MAI 2023

ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE

1. Informations administratives

région :	Grand Est	n° opération : 018261
département :	Haut-Rhin	
commune :	Ribeauvillé	
adresse :	château du Haut-Ribeaupierre	
parcelles :	section 34, n° 18	
aménageur :	Commune de Ribeauvillé, place de l'Hôtel de Ville, 68150 Ribeauvillé	
emprise :	1500 m² en élévation	

L'emprise de la fouille est indiquée sur le plan annexé au présent arrêté (*annexe 1*).

Agent en charge du suivi du dossier au sein du service régional de l'archéologie : Nicolas Payraud

Axe de la programmation nationale concernés : 11 - Les constructions élitaires, fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne

2. Données scientifiques

2. 1. Contexte de l'opération

La prescription de fouille fait suite au dépôt, le 9 mars 2023, d'une demande d'autorisation de travaux sur monument historique par la commune de Ribeauvillé concernant le château du Haut-Ribeaupierre, dont l'État lui a cédé la propriété le 1^{er} mars 2022. Il s'agit d'un projet de cristallisation du mur nord et

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est

Palais du Rhin – 2 place de la République – 67082 Strasbourg cedex – Tél. 03 88 15 57 00

www.culture.gouv.fr/Regions/Grand-Est

de l'intérieur de la tour maîtresse, qui s'appuie sur une étude préalable réalisée par Patrick Ponsot en 1992, mise à jour dans le cadre de deux avant-projets élaborés par Jean-Luc Isner en 2015 et 2019. Une première demande d'autorisation de travaux, déposée par la commune en novembre 2022, avait été rejetée par la conservation régionale des monuments historiques, en raison à la fois de l'ampleur du projet et du manque de données sur les vestiges dont la restauration était envisagée. Après de nouveaux échanges avec les services de la DRAC, la commune a décidé de scinder son projet en plusieurs phases, dont la première est à l'origine de la présente prescription de fouille.

Les travaux envisagés sont de nature différente en fonction des vestiges. Ceux du mur nord doivent faire l'objet d'une consolidation générale, impliquant nettoyage, dévégétalisation, piquage des joints et enduits dégradés, rejointoiement, reprise des arases, etc. La section de courtine ouest doit être partiellement dégagée avant d'être traitée selon les mêmes modalités. Enfin, la tour maîtresse, dont l'état de conservation n'est pas assez connu, de même que son histoire propre, sera concernée par des interventions à ce stade plus modestes (nettoyage, refichage, mesures conservatoires), mais impliquant la pose d'un échafaudage à l'intérieur de l'édifice, étape préalable à la restauration globale de la tour.

Bien que destinés à préserver les vestiges, ces travaux sont susceptibles d'effacer des traces de l'histoire d'un château encore relativement peu connu et la réalisation d'une fouille archéologique, en préalable et en accompagnement des travaux, est donc indispensable.

2. 2. Nature des vestiges

Le château du Haut-Ribeaupierre est le plus élevé (653 m) des trois ensembles castraux dominant la ville de Ribeauvillé, les deux autres étant ceux de Saint-Ulrich et du Girsberg. La synthèse la plus récente sur ce site a été faite par Jacky Koch (2015) dans le cadre de sa thèse sur les châteaux alsaciens. Elle s'appuie notamment sur les résultats de l'opération dirigée par l'intéressé en amont des travaux de restauration de la poterne et de la tourelle d'escalier (Koch 1999) et par des relevés de la partie nord du site, réalisés en 2010 sous la direction de Cédric Moulis.

Le château du Haut-Ribeaupierre est mentionné dans les sources écrites à partir de 1254 sous le nom d'*Altenkastel*, puis de *Hohe Rappolstein* à partir de 1361. Bernhard Metz évoque l'hypothèse d'une fondation plus ancienne, liée à une donation à l'évêché de Bamberg datée de 1007, qui expliquerait le fait que ce château relève de cet évêché en 1388 (Koch 2015 : 186, 486). Sur le plan matériel, il est en effet tentant d'associer à cette première phase hypothétique une enceinte fossoyée préservée au nord, dont la datation n'est pas établie (ibid. : 189-194). Les recherches récentes sur d'autres sites fortifiés de hauteur occupés à l'époque médiévale (Frankenbourg, Purpurkopf, Montori) montrent toutefois la diversité des cas de figure et l'impossibilité d'établir une datation fiable sur les seuls critères typologiques.

Le château est par ailleurs relativement bien représenté dans l'iconographie, notamment par un dessin de 1644 (connu par une copie), une photographie d'Adolphe Braun datée de 1859 et par diverses esquisses, dont une issue des carnets de Charles Winkler, l'architecte chargé de sa restauration à la fin du XIX^e s. La date de son abandon n'est pas connue avec certitude ; classiquement, l'historiographie alsacienne situe ce dernier après la guerre de Trente Ans.

Les travaux projetés aujourd'hui portent sur des éléments construits au sommet du site, dont la construction daterait principalement du XIII^e s., à savoir la tour maîtresse, les tronçons visibles de la courtine ouest et le mur nord, englobant la poterne nord-est. J. Koch (2015 : 488) distingue deux séquences de construction : celle de la tour, suivie, sans doute assez vite, de l'érection de l'enceinte, puis un exhaussement de cette dernière, potentiellement accompagné d'une reprise de la tour. Le mur nord est conservé sur toute sa longueur (27 m) et prolongé, à l'ouest, par le mur pignon d'un logis attribué au XV^e s (8 m). Selon J. Koch (2015 : 488), le mur nord aurait été rabaissé par C. Winkler au niveau du chemin de ronde d'origine. Ce dernier, continu, est associé à un crénelage, qui a donc été reconstitué par

C. Winkler, ainsi qu'à des opes carrées destinées à porter un hourd, dont on ignore si elles ont aussi été remaniées, mais qui sont bien visibles sur les dessins antérieurs aux travaux. Les fondations n'en ont pas été observées, mais, par analogie avec le mur sud, on peut supposer qu'il repose en grande partie sur le socle rocheux. Les matériaux mis en œuvre dans la construction du mur nord ont déjà fait l'objet d'une étude spécifique, via deux prélèvements. Les parements sont en petits moellons irréguliers de granit, liés par un mortier de chaux avec de rares inclusions de charbon de bois et d'éléments d'origine locale (ibid. : 495). La poterne nord-est, restaurée par C. Winkler et dont le seuil est enfoui une cinquantaine de centimètres sous le niveau de circulation actuel, est contemporaine de la courtine (ibid. : 497-498).

La tour maîtresse n'a, elle, fait l'objet d'aucune étude archéologique à ce jour. De plan circulaire, elle a été restaurée par C. Winkler, mais aussi, entre 1936 et 1939, par Paul Gélis, qui y construit une plateforme sommitale en béton. Un rapide examen des parements conduit à supposer que cette dernière aurait été construite au-dessus du niveau de l'ancien crénelage, mais l'absence d'information quant à sa hauteur d'origine ou son organisation interne rend obligatoire une certaine prudence.

3. Objectifs de la fouille

La fouille archéologique préventive consistera pour l'essentiel en une étude archéologique du bâti. Elle devra permettre de recueillir les données archéologiques susceptibles d'être mises au jour, affectées et/ou détruites dans le cadre des travaux. Trois objectifs scientifiques majeurs sont visés par la prescription de la fouille :

- Préciser, par une étude stratigraphique, la chronologie relative et le phasage des élévations. Il s'agira en particulier d'identifier les vestiges de l'état primitif et de leurs phases de construction, d'agrandissement, de transformation, de réaménagement, de restauration, etc.
- Préciser la datation absolue des différentes phases architecturales identifiées, en recourant aux apports de la chronologie relative, aux sources écrites, épigraphiques (millésimes, graffiti, etc.) et iconographiques et en convoquant, pour chaque phase identifiée, un faisceau d'indices typo-chronologiques (matériaux et techniques de construction, caractéristiques morphologiques et stylistiques, etc.). Surtout, des indices de datation archéométriques seront fortement recherchés (dendrochronologie, archéomagnétisme, OSL, ¹⁴C, etc.).
- Étudier les caractéristiques techniques (matériaux et techniques de construction), structurelles (plan et structure, murs, refends, etc.), morphologiques (ordonnance et forme des baies, etc.), fonctionnelles (accès, circulations, éclairage, vestiges ou empreintes de revêtements peints ou lambrissés, équipements immobiliers d'hygiène et de confort, équipements liés aux fonctions économiques, de conservation, de stockage, traces d'usage, etc.) et symboliques (éléments architecturaux et décoratifs, sculpture, peinture, épigraphie, etc.), dans chacune des phases identifiées.

En somme, l'intervention visera à mettre en évidence l'organisation spatiale, le phasage et l'articulation fonctionnelle des vestiges conservés en élévation, afin d'approfondir nos connaissances sur l'histoire architecturale de l'édifice. Les résultats de l'étude devront être mis en perspective avec les recherches menées par le passé sur ce même site, sur les autres châteaux de Ribeauvillé et, d'une manière générale, sur les fortifications alsaciennes.

4. Principes méthodologiques et techniques

4.1. Principes généraux

Les opérations d'archéologie préventive sont exécutées sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État chargés de l'archéologie. L'aménageur et l'opérateur de l'intervention archéologique sont tenus de faire connaître aux services intéressés les dates de début et de fin des fouilles, **au moins**

cinq jours ouvrables avant le début de l'opération, conformément à l'article R523-60 du code du patrimoine.

Le ou la responsable scientifique de l'opération :

- Assurera une présence effective sur le terrain pour la durée totale de l'opération
- Adressera un compte-rendu hebdomadaire de la fouille au service régional de l'archéologie
- Tiendra régulièrement informé le service régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes
- Signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Les mesures nécessaires à la conduite de la fouille, au prélèvement, au stockage et à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec le SRA.
- Assurera au SRA le plein accès au terrain, afin qu'il puisse assurer sa mission de contrôle scientifique et technique.

L'opération fera l'objet d'échanges réguliers entre l'opérateur, le SRA et éventuellement l'aménageur, pour faire le point sur l'état d'avancement de la fouille, en relation avec l'utilisation des moyens prévisionnels. Aménageur, opérateur et responsable scientifique de l'opération assureront, chacun pour ce qui le concerne, la mise en œuvre effective des observations et des instructions du représentant de l'État.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, telles que définies par le code du travail et les autres textes réglementaires concernés.

Pendant la durée de l'opération, les vestiges mobiliers éventuels et immobiliers mis au jour sont placés sous la responsabilité de l'opérateur. Celui-ci doit, à ce titre, en assurer la protection par toute méthode qui sera jugée adaptée, notamment à travers la clôture et le gardiennage du terrain. **Le passage régulier d'utilisateurs de détecteurs de métaux** sur les sites castraux de Ribeauvillé et la découverte occasionnelle de mobilier archéologique affleurant **doivent amener l'opérateur et l'aménageur à être particulièrement vigilants sur cette question.**

Pour tout **projet de communication ou de médiation culturelle** relative à la présente fouille archéologique, l'opérateur demandera l'accord préalable et commun du conservateur régional de l'archéologie et du maître d'ouvrage. Ces actions de communication pourront être refusées ou ajournées si elles sont susceptibles de mettre en péril les vestiges archéologiques ou de notablement impacter la stratégie et le déroulement de la fouille.

4.2. Spécificités de la fouille

Afin de pouvoir répondre aux objectifs scientifiques, l'opération reposera sur une **étude archéologique du bâti** qui portera sur les élévations extérieures et intérieures des murs d'enceinte et de la tour maîtresse. L'étude archéologique du bâti sera couplée à des analyses physico-chimiques et, le cas échéant, dendrochronologiques, visant à préciser la datation des phases architecturales.

Elle sera complétée par un **suivi archéologique** des travaux de dégagement de l'arase de la courtine ouest.

Deux **tranches conditionnelles** sont prévues en cas de découverte d'éléments en bois en place.

4.3. Préparation

Préalablement à l'intervention sur le terrain, le ou la responsable scientifique disposera d'une phase de préparation, dédiée notamment à la consultation de la carte archéologique du SRA et de l'ensemble de la documentation disponible, afin de faire le point sur l'état des connaissances sur le site et son environnement géographique, archéologique, topographique et historique.

La fouille nécessitera, dès la phase de préparation, l'engagement d'une **étude des sources historiques et iconographiques**. Un premier travail ayant déjà été réalisé par Jacky Koch dans le cadre de sa thèse, l'étude devra avoir pour objectif de repérer et, le cas échéant, d'exploiter d'éventuels fonds écrits ou iconographiques relatifs au château qui n'auraient pas encore été exploités et qui seraient susceptibles d'apporter des informations relatives à la tour maîtresse ou à la partie du château concernée par le projet (courtines, logis, etc).

Le ou la responsable scientifique prendra également connaissance de la documentation technique des travaux projetés et de ceux déjà réalisés dans les années 2000, notamment dans le secteur de la poterne. La phase préparatoire devra en outre intégrer une rencontre préalable avec l'agent du SRA en charge du dossier, afin de préciser ou de valider la stratégie des investigations archéologiques.

4.4. Phase de terrain

Les relevés préalables

Avant la pose des échafaudages, il sera nécessaire de procéder à des **relevés d'ensemble des élévations** concernées par le projet de restauration (dont le parement extérieur de la tour maîtresse, car le recalage du parement intérieur n'aurait pas de sens dans le cas contraire), soit par photogrammétrie, soit par lasergrammétrie, soit en combinant les deux méthodes. Ces relevés permettront de disposer d'une base tridimensionnelle précise et géoréférencée avant le début de la fouille. Il conviendra, entre autres, de vérifier leur concordance avec les plans topographiques levés précédemment. L'opérateur devra indiquer la méthodologie retenue pour ces relevés dans son projet scientifique.

Dans l'hypothèse où de tels relevés auraient déjà été réalisés, il conviendra que la maîtrise d'ouvrage les fournisse à l'opérateur et au service régional de l'archéologie, afin que la possibilité de les exploiter à des fins archéologiques puisse être vérifiée, de même que la nécessité de compléments éventuels.

L'étude archéologique du bâti

L'étude archéologique du bâti à proprement parler sera engagée après la pose des échafaudages et avant tous travaux de réhabilitation à proprement parler. L'étude sera par ailleurs engagée après la purge des revêtements modernes (enduits en plâtre, en ciment, etc.), travaux qui devront donc être supervisés par le ou la responsable scientifique.

Elle reposera notamment sur des relevés à l'échelle 1/20 ou 1/50. Les relevés pourront être effectués soit manuellement, soit sur la base de vues ortho-photographiques, soit sur la base de levés lasergrammétriques, soit en combinant plusieurs de ces méthodes. Le relevé lasergrammétrique ou photogrammétrique réalisé en amont servira de base à l'ensemble des relevés, permettant à l'équipe archéologique de concentrer ses observations sur les zones auparavant masquées et celles qui apparaîtront les plus pertinentes (ex : encadrement de baies, baies obstruées, négatifs de murs ou de toitures, trous de boulin, traces de hourds, etc). La documentation graphique produite servira de support à l'analyse stratigraphique des élévations et à la collecte et à l'enregistrement des données archéologiques. L'enregistrement graphique sera accompagné, autant que nécessaire, par un enregistrement photographique et écrit des données par unités stratigraphiques.

Pour chaque phase identifiée, il conviendra de mener une étude des matériaux et des techniques de construction (moellons, pierres de taille, terres cuites architecturales, liants, maçonneries, appareillages, dispositifs liés au chantier de construction, système de levage des matériaux, trous de boulin d'échafaudage, bois d'œuvre, fers de construction, etc.), du plan et de la structure architecturale (épaisseur des murs, organes de stabilité, ressauts, planchers, charpente, etc.), de la forme et du fonctionnement des baies (portes, fenêtres, niches, coussièges, etc.) et aménagements divers (évier, coffre, latrines, etc).

Les pierres de taille (dimensions, modénatures, traces d'outils, signes lapidaires, dispositifs de levage, etc.), les terres cuites architecturales (briques, tuiles et carreaux) et d'éventuels bois d'œuvre (chaînages, boulins, linteaux, châssis de fenêtre, etc.) devront faire l'objet d'une attention particulière et d'une approche morphologique, technique et stylistique, de manière à être en mesure d'identifier les sources d'approvisionnement en matériaux neufs et les réemplois éventuels.

Cette étude devra notamment permettre d'examiner les hypothèses précédemment avancées quant au rehaussement, puis au rabaissement du mur nord, à la chronologie du logis, son intégration dans la fortification, ou encore les dispositifs de défense active (chemin de ronde, fentes de tir) ou passive restituables.

Au niveau de la tour maîtresse, le parement externe ne pourra être abordé que via les relevés photogrammétriques ou lasergrammétriques. En revanche, l'étude du parement interne devrait permettre d'examiner de près les modalités de rehaussement ou de reconstruction de la partie sommitale de l'édifice, de rechercher les niveaux de circulation anciens, les marques lapidaires et autres indices permettant de comprendre l'organisation structurelle et fonctionnelle de la tour et son histoire propre.

Les analyses portant sur les matériaux de construction

L'étude devra par ailleurs s'appuyer sur une analyse géoarchéologique des matériaux de construction, qui viendra compléter les données déjà rassemblées précédemment (Koch 2015 : 488-491, 495-496). Elle combinera des approches pétrographiques, physico-chimiques et archéométriques portant sur les pierres, les terres cuites architecturales (briques, carreaux, tuiles, etc.), les mortiers et les fers de construction (ancres, tirants, clous, scellements, etc.). L'analyse d'échantillons de terres cuites et de mortier sera susceptible d'apporter des informations à la fois techniques (nature et proportion des matériaux entrant dans leur composition) et chronologiques (identification des unités stratigraphiques et des phases). Des datations par radiocarbone sur des charbons ou de petits éléments en bois piégés dans les mortiers, déjà repérés lors des analyses précédentes, ou par thermoluminescence (sur les terres cuites architecturales) devront être prévues.

La surveillance des travaux de dégagement de l'arase de la courtine ouest

L'ampleur des terrassements nécessaires pour dégager l'arase du seul tronçon de la courtine ouest encore visible n'est pas indiquée dans la demande d'autorisation de travaux, mais elle est forcément limitée, puisque ce mur n'est conservé que sur 2,50 m de longueur. Néanmoins, il conviendra que ces travaux soient effectués sous la surveillance de l'équipe archéologique, qui prendra toutes les mesures nécessaires à l'étude des vestiges de l'enceinte – ou autres – qui viendraient à être mis au jour.

4.5. Phase d'étude

Préalablement à l'engagement de la phase d'étude, une réunion avec le SRA devra être organisée afin de préciser les orientations de l'étude et évaluer leur adéquation avec les moyens provisionnés. Par ailleurs, des points réguliers seront instaurés afin de s'assurer du bon déroulement de cette phase, favoriser le partage de l'information entre opérateur et SRA, et valider les choix qui pourraient s'imposer. Il s'agit également de veiller au respect du délai de rendu du rapport.

La phase d'étude consistera à réunir, analyser, étudier, comparer et mettre en forme les données issues de l'opération de terrain. Elle portera sur l'identification et l'organisation des vestiges par phases chronologiques, dans la perspective de déterminer l'évolution fonctionnelle du lieu et de ses occupations. Elle s'appuiera avant tout sur l'analyse de la stratigraphie, l'étude des vestiges et de leur répartition spatiale. Le rapport devra comprendre tous les documents (plans phasés, de répartition, relevés stratigraphiques, etc.) permettant d'appuyer le discours.

L'étude du mobilier sera conduite de manière approfondie, en procédant à une sélection des pièces les plus représentatives de chaque période si le corpus s'avère important, de manière à affiner la datation des occupations et à contribuer à leur interprétation fonctionnelle.

Les **analyses physico-chimiques et datations** seront mises en œuvre selon une stratégie définie en collaboration entre le responsable scientifique, les spécialistes intéressés par les problématiques concernées et le SRA.

4.6. Le traitement des biens archéologiques mobiliers et de la documentation scientifique

Le mobilier attendu dans le cadre d'une opération d'archéologie du bâti peut notamment relever du domaine de la construction : lapidaire (pierres de taille et blocs, échantillons de roches, etc.), terres cuites architecturales (briques, tuiles, carreaux, poteries acoustiques, etc.), bois (boulins, fragments de poutres, de planches, etc.), métal (clous, scellements en plomb, etc.), liants (mortier, enduit, etc.), verre (à vitre), etc.

Au cours de la phase de terrain et sauf en cas d'accord express de la part du service régional de l'archéologie, les biens archéologiques mobiliers mis au jour et ne nécessitant pas une préservation *in situ* devront être ramenés tous les jours dans les locaux de l'opérateur, afin de limiter les risques de vol. L'opérateur devra préciser, dans son projet scientifique, la stratégie générale adoptée à ce propos.

Toutes les dispositions nécessaires à la mise en état pour étude des matériaux et objets issus de la fouille et sujets à une dégradation rapide dès leur exhumation (métal, bois, etc), devront être prises dans des délais d'intervention adaptés aux matériaux rencontrés, en concertation avec le SRA. Toute méthode de conservation préventive impliquant des contraintes particulières sur le long terme pour le futur lieu de dépôt (ex : immersion, anoxie, etc.) ne pourra être mise en œuvre qu'après l'accord du SRA.

Pour le métal, à l'exception de types redondants (clous, etc.), des radiographies devront être réalisées aussi tôt que possible après la fouille, avant toute dégradation des objets. D'après ces radiographies, des travaux de stabilisation et/ou de nettoyage (pour étude) seront, le cas échéant, lancés en concertation avec le SRA et réalisés par des spécialistes selon les normes en vigueur.

Les moyens dédiés à l'étude du mobilier et à sa mise en état pour étude devront être prévus en conséquence dans le projet scientifique.

Au cours de la phase d'étude et à l'issue de celle-ci, le responsable d'opération pourra procéder au tri du mobilier archéologique destiné à être conservé, en explicitant ses critères de sélection au SRA.

Les règles concernant l'inventaire et le statut des biens archéologiques mobiliers et de la documentation scientifique sont précisées dans l'article 8 de l'arrêté de prescription de fouille.

4.7. Tranches conditionnelles

Deux tranches conditionnelles seront prévues pour mobiliser, chacune, les moyens nécessaires au prélèvement et à l'étude dendrologique de cinq échantillons prélevés dans des éléments en bois en place (ex : boulins). Les prélèvements seront réalisés par un ou une spécialiste de ce domaine et porteront sur des échantillons bien calés dans la chronologie relative des élévations, en concertation avec le ou la responsable scientifique.

La datation dendrochronologique de ces échantillons visera à confirmer, préciser ou établir les datations des principales phases architecturales identifiées. Elle permettra également de rattacher ou non

certaines parties à l'une ou l'autre phase. La détermination des espèces et la caractérisation technique des bois mis en œuvre (mode de découpe, etc.) sera également prévue, si elle s'avère possible.

Chaque tranche conditionnelle sera déclenchée par le service régional de l'archéologie en cas de découverte d'au moins un élément en bois en place dont l'intérêt archéologique aura été jugé significatif par le ou la responsable scientifique. Les découvertes de ce type seront immédiatement signalées au SRA par le ou la responsable scientifique, qui transmettra au service tous les éléments nécessaires à leur appréciation (plans, clichés, etc.). La mise en œuvre des tranches conditionnelles ne sera effective qu'à compter de la validation des informations par le SRA, qui en informera l'aménageur.

Les moyens prévus par l'opérateur dans le cadre du projet scientifique devront permettre la mise en œuvre des tranches conditionnelles sur le terrain et en phase d'étude, y compris en termes de traitement de la documentation scientifique.

4. 8. Le rapport final d'opération

Le rapport de fouille devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques. Une synthèse intégrant, de manière critique, l'ensemble des données de fouille et d'étude, notamment les analyses spatiales, architecturales et typo-chronologiques, devra être réalisée, afin d'appréhender les vestiges selon plusieurs niveaux d'approche.

Le rapport se présentera sous la forme d'un ou plusieurs volumes constitués d'un texte principal accompagné d'illustrations (tableaux, photographies, dessins, cartes, relevés en plan, en coupe et en élévation), d'un ou plusieurs diagrammes stratigraphiques et, plus généralement, de tous documents susceptibles d'appuyer la lecture de manière pertinente. L'inventaire détaillé du mobilier issu de l'opération sera joint en annexe. On veillera notamment à la stricte correspondance de l'enregistrement des données repris dans les plans, textes, catalogues et tableaux et au regroupement des informations par ensembles cohérents afin d'en faciliter l'analyse.

Les conditions de remise du rapport de fouille sont précisées dans l'article 7 de l'arrêté de prescription de fouille.

5. Responsable scientifique et composition indicative de l'équipe

Comme indiqué dans l'article 2 de l'arrêté de prescription de fouille, si l'opérateur retenu pour cette fouille n'est pas l'Inrap, son agrément ou son habilitation devra couvrir les périodes **médiévale et moderne**.

Le ou la responsable scientifique devra être **spécialiste d'archéologie du bâti, présentant une expérience significative dans l'étude de sites castraux** et devra assurer la direction effective de l'opération. L'opérateur devra transmettre au SRA tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'expérience, des compétences et de la disponibilité du ou de la responsable scientifique (ex : CV, plan de charge prévisionnel, etc.).

L'équipe scientifique comportera notamment mais pas exclusivement, des spécialistes des domaines suivants, dont le nom devra être indiqué dans le projet scientifique :

- étude des sources écrites et iconographiques, si le ou la responsable scientifique n'en est spécialiste ;
- topographie, sur le terrain et lors de la phase d'étude, pour mener à bien une campagne de levés topographiques, laser 3D et/ou ortho-photographiques ;
- géoarchéologie, pour prendre en charge ou piloter d'éventuelles études pétrographiques, physico-chimiques et archéométriques des matériaux de construction.

Le projet scientifique devra indiquer précisément le nombre de jours **d'intervention lors des phases de terrain et/ou d'étude** pour chacun des spécialistes indiqués ci-dessus. L'intervention d'autres spécialistes pourra être prévue dans le projet scientifique ou décidée selon la nature des vestiges mis au jour.

Toute modification substantielle des moyens prévus dans le projet pour les différentes études spécialisées proposée par le responsable scientifique devra être préalablement validée par le service régional de l'archéologie.

6. Durée minimale de l'intervention

Compte tenu des objectifs assignés à la fouille, et au regard de la nature des vestiges et des emprises à étudier, **la durée de la phase de terrain, décapage inclus, ne pourra pas être inférieure à 30 jours ouvrés.**

En cas de déclenchement des tranches conditionnelles, les délais minimaux seront allongés de 1 jour ouvré pour chaque tranche. Le projet scientifique pourra prévoir, plutôt qu'un allongement de la durée de l'opération, la mise en œuvre des moyens humains et matériels supplémentaires nécessaires à la réalisation des tranches conditionnelles pendant la durée de la tranche ferme.

Les moyens affectés à la phase d'étude ne pourront pas être inférieurs aux moyens mis en œuvre sur le terrain. Ce ratio minimum devra être respecté aussi bien pour la tranche ferme que pour les tranches conditionnelles.

7. Bibliographie indicative

Koch (J.). – *Ribeauvillé. Haut-Ribeaupierre (68269003 AH)* : rapport de diagnostic archéologique du bâti. Strasbourg : ADAN, 1999. 3 vol.

Koch (J.). – *L'art de bâtir dans les châteaux-forts en Alsace (X^e-XIII^e siècles)*. Nancy : Presses universitaires de Nancy, 2015

Meyer (G.-C.). – Les trois châteaux de Ribeauvillé. In : *Congrès archéologique de France. Le Haut-Rhin*. Paris : Société française d'archéologie, 1982, p. 91-103

Ponsot (P.). – *Haut-Rhin. Ribeauvillé. Château de Haut-Ribeaupierre : étude préalable à la restauration des ruines et à leur mise en valeur*. Blois : 1992

8. Délai limite de remise du rapport final

24 mois calendaires après la date de signature du procès-verbal de fin de chantier.

Pour la préfète
et par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint,

Nicolas Payraud

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Haut-Rhin

ACCORD

(sur une demande de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques)

Demande d'autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques N° AC 06 269 23 00001 mairie de Ribeauvillé représentée par Monsieur Jean-Louis CHRIST et concernant la restauration du château de Haut-Ribeaupierre, cristallisation du château de Haut-Ribeaupierre mur d'enceinte nord face intérieure et extérieure, Tranche 2023, référence cadastrale 1998 34.

Vu le code du Patrimoine, et notamment ses articles L.621-9 et R621-12,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.425-5,

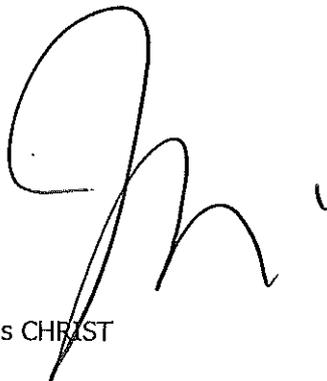
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 30.06.2003 modifié le 05.07.2004 ; le 04.05.2006 ; le 30.05.2008 ; le 17.12.2009 ; le 16.06.2011 ; le 25.07.2013 ; le 09 juillet 2015 et le 13 février 2020, révisé le 30.03.2009 ; le 18.06.2009 et le 25.07.2013,

Vu l'avis technique favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 04 mai 2023,

- Le Maire de la commune de RIBEAUVILLE donne son accord aux travaux susvisés.

Fait à RIBEAUVILLE, le 5 juin 2023

Le Maire



Jean-Louis CHRIST



Ville de Ribeauvillé
2, place Hôtel de Ville – BP 50037

68152 RIBEAUVILLE Cedex

Tél. : 03.89.73.20.00 – Télécopie : 03.89.73.37.18

Restauration du château Haut Ribeaupierre

Marché de Maîtrise d'œuvre

Consultation lancée en application des articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

Acte d'Engagement

L'architecte

A COLNAR le 13/03/14

(Cachet + signature)

Date de remise des offres : VENDREDI 14 MARS 2014 à 12h00

1 – Entités du marchéMaître d'Ouvrage :

Le « Maître d'Ouvrage » est représenté par la « VILLE DE RIBEAUVILLE »

La personne responsable du marché est Monsieur le Député-Maire de la Ville de Ribeauvillé

Adresse : 2, Place de l'Hôtel de Ville – BP 50037 – 68152 RIBEAUVILLE CEDEX

Maître d'œuvre :

Agence d'Architecture : ISNER Jean-Luc

Adresse : 13, Rue Victor Hugo 68000 COLMAR

Le Maître d'Ouvrage charge le Maître d'œuvre des missions définies ci-après.

2 – Consultation de maîtrise d'œuvre

Consultation lancée en procédure adaptée selon les articles 28 et 74 du code des Marchés Publics et des dispositions de la loi MOP (85-704) du 12 juillet 1985 modifiée par la Loi (88-1090) du 1^{er} décembre 1988 et conformément aux décrets 93-1268 du 29 novembre 1993 et Arrêté du 21 décembre 1993.

3 – Objet du marché

Le projet de restauration du château du Haut Ribeaupierre devra être basé sur l'étude préliminaire réalisé en 1992, à la demande de la Ville par Monsieur P. Ponsot architecte en chef des monuments historiques. Ces travaux sont projetés sur plusieurs années.

L'objectif est de prendre toutes les mesures conservatoires pour la pérennité de l'édifice classé.

4 – Nature du projet

Dans le cadre du patrimoine dit classé monument historique, la Ville de Ribeauvillé confie la mission de rénovation du château du Haut Ribeaupierre à un Architecte du Patrimoine.

Il s'aidera du projet sommaire émis par l'architecte en chef des monuments historiques P. Ponsot comprenant les études et la réalisation de travaux suivants: la rénovation, consolidation des ruines, la mise en valeur et l'accès des ruines.

Nota : se référer au rapport d'étude.

5 – Pièces fournies par la Ville

- l'étude préliminaire.

Le maître d'œuvre s'appuiera sur cette étude pour établir un projet de rénovation pluriannuels (5ans) ainsi qu'un estimatif par tranche de travaux.

- Le maître d'œuvre proposera un plan de phasage réactualisé avec un estimatif par phase.

6 – Contractant

Je soussigné Jean-Luc ISNER Agissant en qualité de Architecte du Patrimoine

Pour le compte de la société Ayant son siège à

N° SIRET : 418 240 396 00022 Code APE : 742 A

N° du registre du commerce : sur la ville :

- après avoir pris connaissance du présent cahier des charges et des documents qui sont mentionnés dans les clauses du contrat de Maîtrise d'œuvre,

- après avoir produit toutes les déclarations et attestations prévues aux articles 43, 44 à 46 du code des Marchés Publics,

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17.07.1978 (articles 45 à 47 du Code des Marchés Publics)

Le Maître d'Oeuvre est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :DAF..... Contrats :27462/A/A.....

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux conditions des clauses et prescriptions imposées par le cahier des charges de maîtrise d'oeuvre, à exécuter la mission du présent contrat.

7 – Honoraires et modalités de rémunération

7.1 La rémunération forfaitaire provisoire

La rémunération est forfaitaire avec l'application d'un taux fixe au coût prévisionnel des travaux.

Selon l'article 9 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique : « Le montant de cette rémunération tient compte de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux ».

- Le coût prévisionnel des travaux est de: **1.000.000 € HT** .
- Pourcentage des honoraires :**21,60%**...

Les modalités de calcul de la rémunération provisoire du maître d'oeuvre s'appliqueront de la manière suivante :

a) En phases études

Le maître d'oeuvre proposera un forfait qui sera ferme et définitif pour l'ensemble des études comprenant : AP + APD + PRO

** la délivrance du permis de construire s'établira une seule fois pour le projet global.
L'élément de mission « Avant Projet » a déjà été établi, il doit faire l'objet d'une réactualisation.*

Ce forfait d'études (montant défini par l'architecte) = ...**21.600...** € HT est ventilé dans le tableau ci dessous :

ELEMENTS DE MISSION	TAUX		En € HT
AP (révision de l'avant projet)	AP	20% 4320
APD (dépôt du permis de construire)	APD	35% 7560
Projet définitif	PRO	45% 9720
Total du FORFAIT		100% 21.600

b) En phase réalisation des travaux (consultation d'entreprises jusqu'à la réception des travaux)

Le calcul se fera sur la base de l'estimatif, par tranche de travaux. Les travaux seront pluriannuels, de montants variant de 0 € à 300.000 € ht annuels.

La rémunération forfaitaire provisoire sera séquentiée en fonction des tranches de travaux ; le réajustement des honoraires sera acté par un avenant en prenant en référence le montant des travaux réalisés, c'est à dire à la conclusion des marchés.

Chaque forfait provisoire (basé sur l'estimatif) sera ventilé par éléments de mission, dans le tableau de la tranche considéré. Ce tableau de rémunération sera établi ultérieurement sur la base ci dessous.

ELEMENTS DE MISSION – Tranche N°...	TAUX	
Assistance au maître d'ouvrage	ACT	10%
Visa des études	VISA	30%
Direction de l'exécution des travaux	DET	30%

L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier	OPC	20%
Assistance apportée au maître d'ouvrage à l'achèvement des travaux	AOR	5%
Remise des plans de récollement sous forme numérique	DOE	5%
TOTAL		100%

7.2 Exécution du marché

La notification du marché déclenche le phasage du marché, aucun ordre de service n'est délivré au maître d'œuvre pour la succession des phasages d'études et de travaux excepté pour suspendre toutes activités, jusqu'à nouvel ordre.

Nota : à tout moment le maître d'ouvrage se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché quelque soit le phasage ou l'élément de mission entrepris, ceci jusqu'à nouvel ordre. Cette décision sera actée par un ordre de service motivé ou non.

7.3 La rémunération forfaitaire définitive

Le remplacement de la rémunération provisoire, fixée dans l'acte d'engagement, par le forfait de rémunération définitif fera l'objet d'un avenant ou d'un ordre de service du Maître d'Ouvrage.

Il s'établira sur la base du montant global des marchés de travaux réalisés, suite à la conclusion des marchés, par le taux du maître d'œuvre.

8 – Etudes pluridisciplinaires

Dans le cadre du projet, le maître d'œuvre doit pourvoir dans ses études, si nécessaire, une équipe pluridisciplinaires garantissant la totalité des études portant sur le projet : bureau d'études structure, économiste, génie civil, etc...

Le maître d'œuvre devra présenter également les pièces administratives relatives à l'acte de candidature pour ses co traitants et ses sous traitants.

9 – Particularité du groupement

Le groupement est conjoint avec un mandataire solidaire. Le mandataire du groupement conjoint est solidaire pour l'exécution du marché.

Le mandataire représente l'ensemble des membres du groupement de maîtrise d'œuvre vis-à-vis du maître d'ouvrage, il coordonne les prestations et veille à instaurer une bonne communication entre les membres du groupement et le maître d'ouvrage. Le mandataire commun du groupement vis à vis du maître d'ouvrage est le contractant du présent marché.

10 – Assurances

Le Maître d'œuvre devra justifier, dans un délai de 15 (quinze) jours à compter du lendemain de la date de notification qu'il a souscrit une police d'assurances, couvrant les conséquences de son activité professionnelle c'est-à-dire des responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 2270 du code civil.

11 – Règlement des comptes

Des acomptes seront demandés après l'achèvement des éléments de missions selon le tableau de « répartition des honoraires » en pourcentage attribué.

Le règlement des comptes s'effectuera par virement bancaire après présentation de la première proposition de paiement avec R.I.B joint à cet effet.

Le paiement sera effectué dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception de la proposition de paiement par le Maître d'œuvre.

12 – Résiliation du marché

A. La résiliation de plein droit sans formalités préalables

Le marché peut être résilié de plein droit par le pouvoir adjudicateur sans avoir à procéder à aucune mise en demeure et/ou sans avoir à accomplir une quelconque formalité dans les cas suivants :

- o La force majeure mettant le titulaire du marché dans l'impossibilité absolue de poursuivre l'exécution du marché pour des raisons indépendantes de sa volonté et d'obstacles qui ne peuvent être surmontés

- o La disparition du titulaire du marché (décès, faillite ou incapacité civile).

Cette résiliation ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité de la part du pouvoir adjudicateur.

B. La fin anticipée du contrat

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur pourra mettre fin au marché de façon anticipée dans les cas suivants :

- pour un motif d'intérêt général
- en cas de manquements graves aux obligations du marché. Ces manquements sont visés par le Cahier de clauses administratives général applicable au présent marché.

Le pouvoir adjudicateur dressera préalablement au titulaire du marché une mise en demeure qui précisera :

- a. les motifs,
- b. le délai permettant au titulaire de remédier à la situation
- c. la sanction encourue en cas de non remédiation à savoir la résiliation aux frais et risques du titulaire défaillant, et le cas échéant le versement d'une indemnité correspondant aux frais engendrés par la procédure de résiliation

Cette mise en demeure restée sans suite à l'issue d'un délai de 8 jours francs à compter de la réception de la lettre RaR par le pouvoir adjudicateur vaudra résiliation aux frais et risques de l'adjudicataire, à compter de cette date.

La fin anticipée du contrat à l'initiative du pouvoir adjudicateur quelque soit le motif ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité.

Par contre le pouvoir adjudicataire se réserve la possibilité de réclamer au titulaire du marché défaillant pour cause de manquements graves à ses obligations, une indemnité correspondant aux frais engendrés par la procédure de résiliation du fait de sa faute.

13 – Comptable assignataire

Le comptable Public assignataire du paiement :

Madame Le Berre - Trésorier payeur - Centre des Finances Publiques

TRESORERIE de RIBEAUVILLE - 1, rue du Stangenweiher B.P. 30044 - 68152 RIBEAUVILLE CEDEX

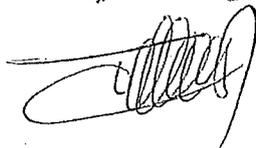
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

Fait à Ribeauville le 12/05/2014

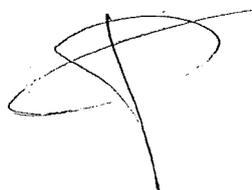
Fait à COLMAR le 13/03/14

Maître d'Ouvrage

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué



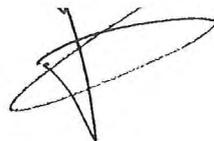

Le Maître d'Oeuvre



MAITRISE D'ŒUVRE CHÂTEAU DU HAUT-RIBEAUPIERRE - RIBEAUVILLE						
Montant prévisionnel	€ HT 1 000 000,00					
ELEMENT DE MISSION	TAUX	MONTANT	MO Mandataire	1er cocontractant	2ème cocontractant	
FORFAIT ETUDES			J-L ISNER	TEC 3	BOURGEAT	
Mission de base étendue aux missions EXE et OPC	8	80 000,00				
FORFAIT ETUDES						
APS	5,4	4 320,00	3 120,00	1 200,00	0,00	
APD	9,45	7 560,00	4 760,00	1 800,00	1 000,00	
PRO	12,15	9 720,00	5 120,00	3 000,00	1 600,00	
TOTAL ETUDES € HT	27,00	21 600,00	13 000,00	6 000,00	2 600,00	
TRAVAUX						
ACT	7,3	5 840,00				
VISA	21,9	17 520,00				
DET	21,9	17 520,00				
OPC	14,6	11 680,00				
AOR	3,65	2 920,00				
DOE	3,65	2 920,00				
TOTAL TRAVAUX € HT	73,00	58 400,00				
TOTAL € HT	100,00	80 000,00				
TVA 20 %		16 000,00				
TOTAL € TTC		96 000,00				

Date, signature du Maître d'œuvre

COLMAR, le 12 mars 2014



Nota bene

La répartition des honoraires de la phase travaux sera fixée à l'issue des études

AVENANT N° 02
**AU CONTRAT DE MAITRISE
D'ŒUVRE**

Avenant au
approuvé par le Maître d'Ouvrage le
et concernant

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
12 mai 2014
CHATEAU DU HAUT-RIBEAUPIERRE
68150 RIBEAUVILLE

Entre

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE RIBEAUVILLE
Hôtel de Ville - BP 50037
68152 RIBEAUVILLE

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur le MAIRE DE RIBEAUVILLE

Et

Le MAITRE D'ŒUVRE

Jean-Luc ISNER, E.I.
Architecte Dplg, Architecte du Patrimoine
13, rue Victor Hugo 68000 COLMAR

Objet de l'avenant

Contrairement aux dispositions du contrat de maîtrise d'œuvre qui prévoyait un déroulement du projet de restauration du château (CIMH) sur la base d'une opération globale comprenant une seule demande d'autorisation de travaux (autorisation AC sur bâtiment classé MH + estimatif global de l'opération...), les autorités en charge de la protection du patrimoine (DRAC Grand Est) ont souhaité que le Maître d'Ouvrage scinde l'opération en plusieurs tranches annuelles indépendantes, refusant l'autorisation de travaux globale déposée par le maître d'œuvre en octobre 2022.

Le présent avenant est conclu afin de :

- **Fixer la rémunération globale du maître d'œuvre pour les ETUDES APD-Autorisation de Travaux, PRO et pour la Phase TRAVAUX de chaque tranche annuelle de travaux,**
- **Fixer le forfait définitif de rémunération** du maître d'œuvre et sa décomposition par élément de mission selon le coût prévisionnel de la **TRANCHE 1 / 2023** conformément à l'article 7 - paragraphe 7.1 b. du contrat de maîtrise d'œuvre

Article 1

Pour répondre aux directives de la Drac Grand Est,

la mission globale de maîtrise d'œuvre prévue initialement de façon globale devra se scinder selon les tranches annuelles successives envisagées par le Maître d'Ouvrage à partir de l'élément APD, soit APD/Autorisation AC, PRO, ACT DET et AOR, le Maître d'oeuvre devant déposer de ce fait autant de dossiers d'autorisation de travaux que de tranches annuelles

Article 2

Les ETUDES menées précédemment comprenant l'APS global et l'APD global / autorisation de travaux 2022 étant réputées honorées par le Maître d'Ouvrage sur la base du FORFAIT ETUDES soit 21 600 Euros HT fixé dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre établi en 2014,

La rémunération annuelle du maître d'oeuvre sera assise sur le coût de travaux retenu par le Maître d'Ouvrage à l'issue des études d'APD de chaque tranche annuelle. Elle sera fixée par avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour chaque tranche de travaux projetée par le Maître d'ouvrage.

Pour chaque tranche annuelle de travaux, la rémunération du Maître d'œuvre sera établie à partir de l'élément APD sur la base de la décomposition élémentaire figurant au contrat de maîtrise d'œuvre 2014.

soit

APD / AC	9.45 %
PRO / DCE	12.15 %

<i>Total Etudes</i>	<i>21.60 %</i>
---------------------	----------------

ACT	7.30 %
VISA	21.90 %
DET	21.90 %
OPC	14.60 %
AOR	3.65 %
DOE	3.65 %

<i>Total Travaux</i>	<i>73.00 %</i>
----------------------	----------------

**RESTAURATION DU CHATEAU DE HAUT-RIBEAUPIERRE (CLMH)
AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Article 3

Conformément à l'article 7 - paragraphe 7.1 b. du contrat de MOE, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour la **TRANCHE 1 / 2023** s'élève à :

Sur la base du montant de travaux de la **TRANCHE 1 – 2023** estimé à **343 115.00 euros HT** (APD/DQE du 28 février 2023),

La rémunération globale du maître d'œuvre pour les éléments de mission de la TRANCHE 1 – 2023 établie sur les bases ci-dessus à partir de l'élément APD/Autorisation de travaux s'élève à

$343\,115.00 \times 0.08 \times 0.946 = \mathbf{25\,966.94\ euros\ HT}$ soit **31 160.33 euros TTC**.

Article 4

La décomposition de la rémunération par élément de mission sera conforme au tableau ci-dessous.

Elément	%	€ HT
DIAG/APS	-	-
APD/AC	9,45	2 593,95
PRO/DCE	12,15	3 335,08
<i>Total ETUDES</i>	<i>21,60</i>	
ACT	7,30	2 003,79
VISA	21,90	6 011,37
DET	21,90	6 011,37
OPC	14,60	4 007,58
AOR	3,65	1 001,90
DOE	3,65	1 001,90
<i>Total CHANTIER</i>	<i>73,00</i>	
Montant		25 966,94

Montant Total € HT	25 966,94
Tva 20 %	5 193,39
Montant Total € TTC	31 160,33

Soit en toutes lettres

TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES TTC

Article 5

Le taux de tolérance entre l'estimatif APD et le montant des offres à l'issue de la consultation d'entreprises est fixé à 5 %.

Seuil de tolérance = Montant marché de travaux x (1 + taux de tolérance)

Si le montant des offres à l'issue de la consultation d'entreprises est supérieur au coût prévisionnel des travaux affecté de la tolérance, le maître d'ouvrage peut :

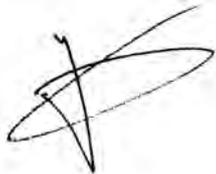
- **soit accepter les offres des entreprises**
- **soit demander au maître d'œuvre une reprise partielle de ses études** sans rémunération supplémentaire afin de ramener le coût de l'opération dans les limites du coût d'objectif retenu par le maître d'ouvrage.

Autres clauses initiales

Les autres clauses initiales sont inchangées.

Fait en un seul exemplaire

Le Maître d'Œuvre



Le Maître d'Ouvrage

RIBEAUVILLE, le 12 juin 2023



PROCES-VERBAL COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES (la C.E.O émet un avis)

En référence au document de C.E.O établi le 20 septembre 2018, délibéré par le conseil municipal au mois octobre 2018.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 – Télécopie 03.89.73.37.18

Numéro SIRET : 21680269400010

Adjudicateur du marché : le Maire – Jean-Louis CHRIST

B - Objet de la consultation.

3^{ème} C.E.O – présentation de l'avenant N°02 au marché de cristallisation du château du Haut Ribeaupierre.

Avenant visant à :

- Fixer la rémunération globale du maître d'œuvre pour les Etudes APD-Autorisation de travaux, PRO et pour la phase TRAVAUX de chaque tranche annuelle de travaux,
- Fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et sa décomposition par élément de mission selon le coût prévisionnel de la Tranche 1/ 2023 conformément à l'article 7 – paragraphe 7.1b. du contrat de maîtrise d'œuvre

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- Publicité : sans objet
- Date et heures limites de réception des offres : sans objet
- Délai de validité des offres : sans objet
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'examen des offres

Date de la réunion le : **29 juin 2023**

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
CHRIST Jean Louis	Maire	T
STOQUERT Mauricette	ADJOINT AU MAIRE	S
FUCHS Henri	ADJOINT AU MAIRE	T
BRECHBUHLER Claire	ADJOINT AU MAIRE	T
ERBLAND Louis	ADJOINT AU MAIRE	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
DABET Mathieu	Directeur des Services Techniques
FESSELET David	Directeur Général de Services
LEGER Philippe	Gestionnaire de la commande publique

E - Fonctionnement de la commission d'examen des offres.

■ Le quorum est atteint : OUI NON

La Commission d'Examen des offres : Peut Ne peut pas valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission d'examen des offres :**

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'examen des offres.)

- Directeur Général des Services – Monsieur David FESSELET
- Responsable des finances – Monsieur Patrice HUNSINGER
- Directeur des Services Techniques – Monsieur Mathieu DABET
- Gestionnaire Technique des Bâtiments – Monsieur Philippe LEGER

F – PRESENTATION ET VALIDATION DES AVENANTS

Maitrise d'œuvre : Architecte du patrimoine Jean-Luc ISNER _ Avenant modificatif fixant la rémunération globale du maître d'œuvre sur la **TRANCHE 1 – 2023 à 25 966,94 €HT**

■ Résultat des votes :

Pour :5.....	Contre :/.....	Abstentions :/.....
--------------------	----------------------	---------------------------

G – Décision d'acceptation ou de rejets d'avenants.

L'avenant est accepté.....

.....

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :5....

Contre :/.....

Abstentions :/.....

H - Signature des membres de la commission d'examen des offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'examen des offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
CHRIST Jean Louis	
STOQUERT Mauricette	
FUCHS Henri	
BRECHBUHLER Claire	
ERBLAND Louis	

CREATION D'UNE AIRE DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS VITICOLES

AVENANT N°02

Maître d'Ouvrage

Ville de Ribeauvillé – 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur : Jean-Louis CHRIST – Maire de Ribeauvillé.

Titulaire du marché : Entreprise ARKEDIA, 1 rue Heilgass, 68230 TURCKHEIM

Procédure de marché

Marché de travaux à procédure adaptée « Conception-Réalisation »

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions spécifiées ci-après.

Article 1 : Objet de l'Avenant

Travaux complémentaires et imprévus

Devis n° 05402 – 05/05/2023 - Réalisation d'une longrine en béton pour délimitation de la parcelle

Montant 4 480,00 € HT

Article 2 : Nouveau montant du marché

Du fait du présent avenant, le montant du marché est porté à :

Marché :	343 087,00 € HT	411 704,40 € TTC
Avenant n°1 :	82 061,00 € HT	98 473,20 € TTC
Avenant n°2 :	4 480,00 € HT	5 376,00 € TTC
Nouveau montant :	429 628,00 € HT	515 553,60 € TTC

Article 3 : Dispositions du marché

Toutes les clauses et autres dispositions du marché restent en vigueur.

Article 4 : Exécution de l'Avenant

Le présent avenant établi en 1 exemplaire ne sera conclu définitivement et ne pourra recevoir exécution qu'après son approbation par l'autorité de tutelle. La signature des deux parties fait acte de notification.

Fait à Ribeauvillé le

L'entreprise, « lu et approuvé »
(Cachet + signature)

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Louis ERBLAND



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV9

PROCES-VERBAL
COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES (la C.E.O émet un avis)

En référence au document de C.E.O établi le 20 septembre 2018, délibéré par le conseil municipal au mois octobre 2018.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Ribeaupillé - 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 – Télécopie 03.89.73.37.18

Numéro SIRET : 21680269400010

Adjudicateur du marché : le Maire – Jean-Louis CHRIST

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Marché de travaux _Aménagement du parking Hofferer

2^{ème} C.E.O _ Présentation avenant aux marchés de travaux

Aménagement du parking Hofferer comportant 82 places de stationnement _ situé rue du 3
Décembre à Ribeaupillé.

Objet des avenants : LOT n°1 - VRD – Régularisation du marché, intégration des prix nouveaux

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- Publicité : sans objet
- Date et heures limites de réception des offres : sans objet
- Délai de validité des offres : sans objet
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'examen des offres

Date de la réunion le : 29/11/2022

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
CHRIST ?. Guis	Maire	T
FUCHS Henri	Adj. au maire	T
ERBLAND Louis	" "	T
BRECHBUHLER Claire	" "	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité

E - Fonctionnement de la commission d'examen des offres.

■ **Le quorum est atteint :**

(Cocher la case correspondante)

OUI NON

La Commission d'Examen des offres (C.E.O) (Cocher la case correspondante.)

Peut Ne peut pas valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission d'examen des offres :**

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'examen des offres.)

- Directeur Général des Services – Monsieur David FESSELET
- Responsable des finances – Monsieur Patrice HUNSINGER
- Directeur des Services Techniques – Monsieur Mathieu DABET

F – Présentation et validation des avenants

LOT 1 : VRD

Entreprise : COLAS _ montant : - 20 334 77 €ht

■ **Résultat des votes :**

Pour : 4 Contre : Abstentions :

G – Décision d'acceptation ou de rejets d'avenants.

Avenant Valide

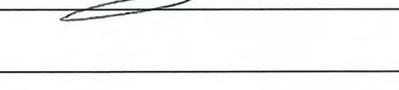
■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 4 Contre : Abstentions :

H - Signature des membres de la commission d'examen des offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'examen des offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
CHRIST J. Guin	
FUCITS Henri	
ERZAND Louis	
BRECHBOHLER Claire	

K - Observations des membres de la commission d'examen des offres.

.....

.....



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme



N° 10072*02

Ministère chargé de l'urbanisme

(Article A 213.1 du Code de l'urbanisme)

Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)

Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
 Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L.212-1- et suivants du Code de l'urbanisme (3))

Demande d'acquisition d'un bien (1)

Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles de départements (articles L. 142-1- et suivants du Code de l'urbanisme(4))
 Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
 Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Prix moyen au m²

A. Propriétaire(s)

Personne physique

Nom, prénom

Profession (facultatif) (5) (à renseigner selon la nomenclature INSEE)

Personne morale

Dénomination

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE A RIBEAUVILLE, 15 rue des Tanneurs

Forme juridique

Syndicat de copropriété

Nom, prénom du représentant

Adresse ou siège social (6)

N° voie Extension Type de voie

Nom de voie 15 rue des Tanneurs Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 68150 Localité RIBEAUVILLE (68150)

Si le bien est en indivision, indiquer le(s) nom(s) de l'(des) autres co-indivisaires et sa (leur) quote-part (7):

B. Situation du bien (8)

Adresse précise du bien

N° voie Extension Type de voie

Nom de voie 15 Rue des Tanneurs Lieu-dit ou boîte postale

Code postal 68150 Localité RIBEAUVILLE

Superficie totale du bien 00ha 02a 19ca

Références cadastrales de la ou les parcelles

Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
AL	29	15 rue des Tanneurs	00 ha 02 a 19 ca

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) OUI NON

C. Désignation du bien

Immeuble Non bâti Bâti sur terrain propre Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer nom et adresse du propriétaire :

Occupation du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes
Carrières	Eaux	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Bâtiments vendus en totalité (9)

Surface construite au sol (m²)

Surface utile ou habitable (m²)

Nombre de Niveaux :

Appartements :

Autres locaux :

Vente en lot de volumes

Locaux dans un bâtiment en copropriété (10)

N° du lot	Bâtiment	Etage	Quote-part des parties communes	Nature et surface utile ou habitable		Le bâtiment est achevé depuis :	Plus de 4 ans	<input checked="" type="checkbox"/>	
15		RDJ	3/1.000èmes	Un jardin	19 m ²			Moins de 4 ans	<input type="checkbox"/>
						Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis :	Plus de 10 ans	<input checked="" type="checkbox"/>	
							Moins de 10 ans	<input type="checkbox"/>	

En cas d'indivision, quote-part du bien vendu :

Droits sociaux (11)

Désignation de la société :

Désignation des droits :

Nature

Nombre

Numéro des parts

D. Usage et occupation (12)

Usage

habitation professionnel mixte commercial agricole autre (préciser) : : jardin

Occupation

par le(s) propriétaire(s) par un (des) locataire(s) sans occupant autre (préciser) : :

Le cas échéant, joindre un état locatif

E. Droits réels ou personnels

Grevant les biens

OUI

NON

Préciser la nature

Indiquer si rente viagère antérieure :

F. Modalités de la cession

1 - Vente amiable

Prix de vente ou évaluation (en lettres et en chiffres)

MILLE EUROS (1 000,00 EUR)

Dont éventuellement inclus :

Mobilier € Cheptel € Récoltes € Autres €

Si vente indissociable d'autres biens

Adresse précise du bien

(description à porter en annexe) :

Modalités de paiement :

comptant à la signature de l'acte authentique à terme (préciser)

si commission, montant : €

TTC HT

A la charge de : Acquéreur vendeur

Paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'aliénation

Evaluation de la contrepartie

Rente viagère

Montant annuel

Montant comptant

Bénéficiaire(s) de la rente

Droit d'usage et d'habitation (à préciser)

Evaluation de l'usage ou de l'usufruit

Vente de la nue-propriété (à préciser)

Echange

Désignation des biens reçus en échange

Montant de la soulte le cas échéant

Propriétaires contre-échangistes

Port en société
Bénéficiaire Estimation du bien apporté
Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire
Estimation du terrain Estimation des locaux à remettre
Location-accession – Estimation de l'immeuble objet de la location-accession

2 – Adjudication (13)

Volontaire Rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire
Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage
Date et lieu de l'adjudication Montant de la mise à prix €

G. Les soussignés déclarent :

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1
Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués (14)
A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués
Nom, prénom de l'acquéreur (15) Monsieur Arnaud PETER
Profession (facultatif)

Adresse

N° voie	Extension	Type de voie
Nom de voie	1 lieu-dit du Muehlgarten	Lieu-dit ou boîte postale
Code postal	67390	Localité OHNENHEIM (BAS-RHIN)

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (16)

Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) en A
A Ribeauvillé Le 12 juin 2023 Signature et cachet s'il y a lieu

SELARL ZOBLER GUYOT et SCHWARTZ
Notaires Associés
10^c Av. du Général de Gaulle
68150 RIBEAUVILLÉ

H. Rubrique à remplir si le signataire n'est pas le propriétaire (17) :

Nom, prénom Maître Nathanaël SCHWARTZ
Qualité
Adresse
N° voie 10c Extension Type de voie
Nom de voie avenue du Général de Gaulle Lieu-dit ou boîte postale 30027
Code postal 68151 Localité Ribeauvillé

I. Notification des décisions du titulaire du droit de préemption (18) :

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :
A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionné(s) à la rubrique A
A l'adresse du mandataire mentionnée à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a (ont) fait élection de domicile

J. Observations

K. Cadre réservé au titulaire du droit de préemption :

Département
HAUT-RHIN

Commune
RIBEAUVILLÉ

Livre Foncier
SELESTAT

Service du Cadastre
HAUT-RHIN

ESQUISSE D'ETAGE

RELATIVE À UNE DIVISION EN COPROPRIÉTÉ

Document établi en application
de la loi du 31 mars 1884 applicable
dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

N° D'ORDRE DU DOCUMENT
227

Esquisse modifiant la précédente esquisse n° 201
Section n°: AL Numéro(s): 29

Adresse: 15 rue des Tannerus

Référence dossier: 210303

Personne agréée pour établir le document

Document établi et certifié exact le 20/09/2021 par
Le Géomètre-Expert Pierre BOETZLE
SARL ADOR de Géomètres-Experts
80 rue de la Cavalerie
68000 COLMAR

Signé par Pierre BOETZLE
Le 02/11/2021



La publication de
vos actes fonciers

Esquisse enregistrée au Service du cadastre

Signé par Direction Générale des Finances Publiques
Le 10/11/2021



CONSERVATION DU CADASTRE

COPROPRIETE

ESQUISSE MODIFICATIVE

MODIFIE L'ESQUISSE 201

Situation	Commune	RIBEAUVILLE	
		Section	AL
		N° du Plan	29
		15 rue des Tanneurs	

Esquisse établie et certifiée exacte par
M. Pierre BOETZLE, Géomètre-Expert salarié
A Colmar, le 20 septembre 2021

J. ADOR
GÉOMÈTRE-EXPERT

Cabinet ADOR Sarl de Géomètres-Experts - 80 rue de la Cavalerie - 68000 COLMAR
☎ : 03.89.41.45.20. - Mail : contact@ador-geometre.fr

PLAN DE SITUATION



N° lot	Propriétaires	Situation, nature et description du local	Esc.	Niv.	Loc.	Surfaces M ²	Quote-part dans la copropriété au sol					
PC1	Les copropriétaires de l'immeuble sis à RIBEAUVILLE, 15 rue des Tanneurs, en indivision pour un total de 1000/1000èmes	PC non modifié										
PC2	Les propriétaires des lots 2 à 12 en indivision pour un total de 1000/1000èmes	PC non modifié										
PC3	Les propriétaires des lots 5 et 6 en indivision pour un total de 1000/1000èmes	PC non modifié										
Coefficients de pondération : Appartement : 1.00 Appartement 2e étage : 0.70 Escalier : 0.50 Cave : 0.20 Jardin : 0.05		Modifications apportées : - recalcul des tantièmes PC1 - création du lot 15										

La loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 et le décret n° 67-223 du 17 mars 1967 régissent "tout immeuble bâti ou groupe d'immeubles bâtis dont la propriété est répartie, entre plusieurs personnes, par lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part des parties communes". Dans les départements d'Alsace et de Moselle, les immeubles divisés en lots donnent lieu à l'établissement d'un document appelé "Esquisse d'étage" issu de la loi locale sur le cadastre du 31 mars 1884 et qui fait partie intégrante de l'état descriptif de division.

La quote-part des parties communes (PC1) afférente à chaque lot est proportionnelle à la valeur relative de chaque partie privative par rapport à l'ensemble des valeurs desdites parties, telles que ces valeurs résultent lors de l'établissement de la copropriété, de la superficie, de la consistance et de la situation des lots sans égard à leur situation. Elles ont été calculées en appliquant à la superficie des lots (superficie de plancher après déduction des murs, cloisons, gaines, marches, cage d'escaliers, embrasures de portes et fenêtres et parties d'une hauteur inférieure à 1,80m) un coefficient de pondération en fonction de la nature de ceux-ci. La somme des superficies pondérées des lots est ramenée à une base de 1000 ou 10000 : est ainsi obtenue la quote-part de chaque lot exprimée en millièmes ou dix millièmes.

Les quotes-parts des autres parties communes spéciales (ex : PC2, PC3, ...) sont calculées suivant le même principe mais en considérant uniquement les lots (ou parties de lots) concernés et non la totalité des lots. La somme des superficies pondérées des lots est ramenée à une base de 1000 ou 10000 : est ainsi obtenue la quote-part de chaque lot exprimée en millièmes ou dix millièmes.

NB : Les coefficients de pondération et les coefficients spécifiques d'ascenseur sont conformes aux instructions du Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts. Et, cette esquisse est établie conformément aux préconisations et instructions spécifiques applicables aux départements d'Alsace et de Moselle.

N° lot	Propriétaires	Situation, nature et description du local	Esc.	Niv.	Loc.	Surfaces M ²	Quote-part dans la copropriété au sol				
							PC1	PC2	PC3		
1		Lot non attribué									
2		Lot non modifié					173	249			
3		Lot non modifié					129	187			
4		Lot non modifié					124	178			
5		Lot non modifié					128	183	513		
6		Lot non modifié					121	174	487		
7		Lot non modifié					3	4			
8		Lot non modifié					2	4			
9		Lot non modifié					4	6			
10		Lot non modifié					5	5			
11		Lot non modifié					4	6			
12		Lot non modifié					3	4			
A reporter							696	1000	1000		

N° lot	Propriétaires	Situation, nature et description du local	Esc.	Niv.	Loc.	Surfaces M ²	Quote-part dans la copropriété au sol			Quote-part Partie Commune		
							PC1	PC2	PC3	PC1	PC2	PC3
						Report	696	1000	1000			
13		Lot non modifié					122					
14		Lot non modifié					179					
15		Lot créé : Au rez-de-jardin : 1 jardin.				19	3					
						TOTAL	1000	1000	1000			

ESQUISSE

Section : AL

COMMUNE : RIBEAUVILLE

Parcelle : 29

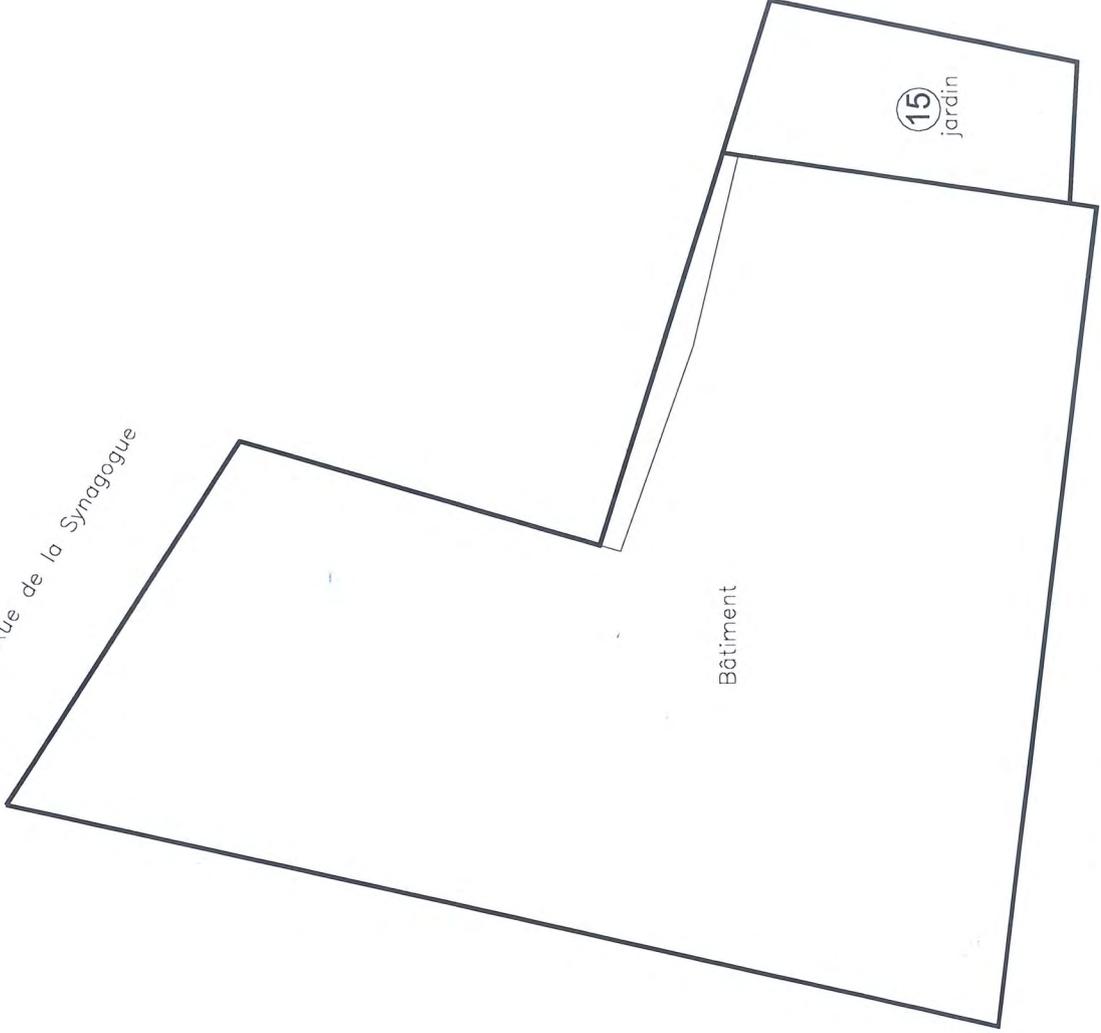
Page 4

Adresse : 15 rue des Tanneurs

Rez-de-jardin



Rue de la Synagogue



Bâtiment

(15)
jardin

Rue des Tanneurs

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HAUT RHIN

Commune :
RIBEAUVILLE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/250
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 29/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIER - ANTENNE DE COLMAR CITE
ADMINISTRATIVE BAT. J 68026
68026 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 24 81 17 -fax
sdif.68colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics





LE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX



fonction publique territoriale



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Haut-Rhin

UN DROIT POUR LES ELUS LOCAUX

Le cadre légal et réglementaire du référent déontologue pour les élus locaux émane de la **loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite "3DS"** et du **décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022** qui en précise l'application.

Avec l'entrée en vigueur de cette réforme au 1er juin 2023, l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé : « **Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte** [la charte des élus locaux]. »

Dès lors, le législateur a choisi d'accorder aux élus locaux un droit de consulter un référent déontologue similaire à celui qui a été octroyé aux agents publics et aux autorités hiérarchiques.

Cette saisine permet à tout élu local de bénéficier d'un conseil juridique rendu par des **déontologues qualifiés, impartiaux et indépendants**, en vue de renforcer la diffusion des principes déontologiques qui régissent les missions des élus, et de délivrer des réponses personnalisées à leurs interrogations.

LE CONTENU DE LA CHARTE DES ELUS LOCAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, la saisine du référent déontologue par les élus locaux est circonscrite aux principes suivants :

- L'élu local exerce ses fonctions avec **impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité**.
- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit **le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel**, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout **conflit d'intérêts**. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L'élu local s'engage à **ne pas utiliser les ressources et les moyens** mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions **à d'autres fins**.
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local **s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur** après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- L'élu local **participe avec assiduité aux réunions** de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste **responsable** de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



MODALITES DE DESIGNATION ET SAISINE DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

Le décret du 6 décembre 20022 précité pose les conditions de désignation du référent déontologue des élus locaux comme suit :

Le référent déontologue est **désigné par l'organe délibérant** de la collectivité territoriale (ou du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte) et il est précisé que **plusieurs collectivités territoriales peuvent désigner un même référent déontologue des élus**, par délibérations concordantes.

Le référent doit être choisi en raison de son **expérience et de ses compétences**, et doit satisfaire à des garanties **d'indépendance et d'impartialité**.

Dès lors, la mission est assurée par une ou plusieurs personnes **n'exerçant** (au sein des collectivités qui doivent le désigner) **aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, et n'étant pas agent de ces collectivités ni en situation de conflit d'intérêts** avec celles-ci. La mission du référent déontologue des élus locaux peut également être accordée à **plusieurs personnes, qui se réunissent sous la forme d'un collège**.

| LE ROLE DU CENTRE DE GESTION |

Dans le cadre d'une mutualisation, les Centres de gestion du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68) et du territoire de Belfort (90) ont mis en place un collège de trois référents déontologues pour les agents publics. Depuis le 1er juin 2018, il est chargé d'apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques. Il assure le respect des valeurs du service public, œuvre pour les agents dans leurs intérêts, en toute impartialité, exemplarité et confidentialité.

C'est dans ce contexte que **les trois Centres de gestion mutualisés ont fait le choix de mettre en œuvre, au titre de leurs compétences facultatives, un collège de référents déontologues des élus locaux**. A cet effet, **ce sont les référents déontologues pour les agents publics qui ont été désignés** pour assurer la mission du déontologue des élus, notamment au regard de leur expérience et leur indépendance.

Les centres mutualisés proposent ainsi les services de leur collège de déontologues aux élus locaux dépendant de leur ressort départemental, en vue de diffuser une interprétation et une application contiguës et cohérentes des règles de déontologie pour les élus.

| LES OBLIGATIONS DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE |

Le référent déontologue est tenu au respect du **secret professionnel**, à la **discrétion** professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. La collectivité territoriale et les groupes d'élus ne seront pas informés de la saisine, et toutes les questions et réponses apportées, ainsi que les différents échanges avec l'élu sont confidentiels.

Il assure ses fonctions de manière **indépendante et impartiale**.

Il doit être saisi par **écrit** en complétant le formulaire prévu à cet effet téléchargeable sur le site internet du CDG et le site du référent déontologue, par courriel ou voie postale.



INFORMATIONS PRATIQUES

Assistante Référent Déontologue
CDG67 - CDG68 - CDG90

deontologue@cdg67.fr

<http://www.deontologue-alsace-belfort.fr/>



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU BAS-RHIN

À L'ATTENTION DE L'ASSISTANT RÉFÉRENT
DÉONTOLOGUE 67, 68, 90

1475 BD SÉBASTIEN BRANT - PARC D'INNOVATION
CS 40066 - 67402 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN CEDEX

Convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de gestion du Haut-Rhin dans le cadre du référent déontologue des élus

Entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin, ci-après dénommé

« Centre de gestion », représenté par son Président, Monsieur Lucien MULLER d'une part,
et

ci-après dénommé « Collectivité », représenté par

..... Maire/Président(e)
agissant en cette qualité conformément à la délibération en date
du.....d'autre part.

VU

- le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40,
- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1-1 et R. 1111-1-A à R. 1111-1 D,
- l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- la délibération du Centre de gestion du Haut-Rhin du 25 septembre 2017 portant création du référent déontologue
- la délibération du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 21 mars 2023 portant sur la mise en place du déontologue des élus

Article 1 : Missions du référent déontologue

Tout élu local de la collectivité peut consulter le référent déontologue du Centre de gestion qui est chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques suivants :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les motifs de saisine sont circonscrits à la charte de l'élu local régie par l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales et devront se situer dans ce champ au risque d'être frappés d'irrecevabilité.

Les motifs et principes déontologiques de saisine du référent déontologue du Centre de gestion figurent dans la charte de l'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la délibération d'adhésion et de la présente convention.

Les conseils rendus par le référent déontologue ne font pas grief et ne sont pas susceptibles de recours, ils n'ont pas de caractère obligatoire pour leurs destinataires et en sens inverse ne leur confèrent aucun droit.

Le référent déontologue peut rédiger des guides, chartes ou recommandations permettant d'informer les élus locaux sur les principes déontologiques qui s'appliquent dans le cadre de leurs fonctions.

Le référent déontologue rédige un rapport annuel d'activités, assorti de propositions et de préconisations.

Article 2 : Modalités de fonctionnement du référent déontologue

Les missions de référent déontologue sont exercées par une ou plusieurs personnes désignée(s) par le président du centre de gestion en raison de son/leur expérience et de ses/leurs compétences.

Ces référents statuent :

- soit en référent unique ;
- soit lorsque les saisines le requièrent, en formation collégiale réunissant plusieurs référents déontologues dont l'organisation et le fonctionnement sont précisés par un règlement intérieur qu'ils adoptent.

Le référent déontologue est assisté d'un juriste des référents déontologues qui reçoit les saisines et délivre les avis en liaison avec le référent déontologue ou avec la collégialité des référents déontologues.

Le référent déontologue est soumis à l'obligation de secret professionnel et fait preuve de discrétion et assure de manière indépendante et impartiale le traitement des saisines. Toutes les questions et réponses apportées, ainsi que les différents échanges avec l'élus, sont confidentiels.

Article 3 : Saisine du référent déontologue

L'élus de la collectivité pourra saisir le référent déontologue par le biais d'un formulaire mis à sa disposition, dans la stricte limite des principes intégrés dans la charte de l'élus local.

Le référent déontologue, ou le personnel qui l'assiste, doit accuser réception de cette demande dans un délai maximum de deux semaines.

Article 4 : Conditions financières

La collectivité s'engage à verser au centre de gestion une contribution déterminée sur la base d'un tarif par saisine les montants suivants :

- Coût / jour 800 euros
- Coût / 1 demi-journée 400 euros
- Coût horaire 125 euros

Lorsque la saisine est jugée non recevable, aucune facturation n'est appliquée.

Ces contributions font l'objet de titres de recettes établis par le Centre de gestion accompagnés d'un état détaillant le nombre de saisines traitées par le Centre de gestion et facturées à la collectivité, établissant le service fait au vu des saisines effectuées par les élus de la collectivité.

Ces conditions financières sont susceptibles d'être actualisées annuellement par le conseil d'administration du Centre de gestion, pour application à partir du 1er janvier de l'exercice suivant.

Cette actualisation fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 5 : Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont utilisées pour recueillir les saisines des élus et leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Le dispositif est mis en œuvre pour répondre aux exigences du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D

Le traitement est confidentiel, à destination du collège de référents déontologue et de son assistant juriste.

Les données transmises sont strictement proportionnées à la poursuite des finalités de la saisine.

Elles ne sont pas conservées au-delà d'une période de 12 mois à compter de la date de réponse apportée. Au terme de ce délai, les éléments tant en termes de questionnement que de réponse après anonymisation pourront être utilisés à des fins statistiques sans qu'il soit possible d'en identifier la personne à l'origine.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc) sur vos données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin, à l'attention du délégué à la protection des données, 1475 Bd Sébastien Brant, Parc d'innovation, CS 40066 – 67402 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN CEDEX

Si l'élu estime, après avoir contacté le Centre de gestion, que ses droits concernant ses données personnelles ne sont pas respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- Sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par voie postale : CNIL- 3 Place de Fontenoy -TSA 80715 -75334 PARIS CEDEX 07

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 01/06/2023 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Article 7 : Condition de résiliation de la convention

7.1 Par le Centre de gestion

La présente convention peut être résiliée de droit par le Centre de gestion dans les situations suivantes :

1. Inexécution par la collectivité de ses obligations prévues, notamment par le non-paiement des contributions dues au centre de gestion,
2. Suppression de la mission couverte par la présente convention par le conseil d'administration du centre de gestion.

Dans ces situations, le Centre de gestion devra, par lettre recommandée avec accusé de réception, aviser la collectivité de l'usage de cette clause.

Dans les cas visés au 1^o, la résiliation ne sera effective qu'après mise en demeure restée sans effet pendant un mois.

Dans les cas visés au 2^o, le Centre de gestion s'engage à aviser la collectivité par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date d'échéance de la convention. La résiliation sera effective après ladite échéance.

Dans l'hypothèse d'une suppression d'une ou plusieurs missions découlant d'une modification législative et réglementaire, la résiliation sera effective à la date d'application des nouvelles dispositions et dès réception de la lettre recommandée du centre de gestion informant la collectivité de cette modification.

Les résiliations ne donneront lieu à aucune indemnisation du Centre de gestion au profit de la collectivité.

7.2. Par la collectivité

L'adhésion ne peut être résiliée par la collectivité qu'après respect d'un préavis de six mois avant la date de son échéance.

La collectivité devra avertir le Centre de gestion de son intention de mettre en œuvre cette clause par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les missions ne peuvent être interrompues par la collectivité en cours de réalisation et feront l'objet des contributions prévues initialement en application de l'article 4 de la présente convention.

Article 8 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent mutuellement à se rencontrer dans le cadre d'une procédure de conciliation préalable en cas de difficultés dans l'exécution de la présente convention.

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en 2 exemplaires originaux

Fait À COLMAR, le 3 mai 2023

Pour le CDG 68,
Le Président,
Lucien MULLER



Fait à.....,

le.....

Collectivité :.....

.....
.....

Qualité/Prénom/NOM

.....
.....

Cachet et signature

Annexe à la délibération et à la convention d'adhésion à la mission relative au déontologue des élus proposée par le Centre de gestion du Haut-Rhin

Charte de l' élu local (engagement déontologique et éthique des élus)

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par le présent engagement déontologique et éthique, ainsi que conformément aux principes définis à l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Soucieux de l'intérêt général, et porteur des valeurs de la démocratie, les élus de la collectivité entendent s'engager sur les valeurs afin de venir parfaire et compléter le corpus de texte déontologiques nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

L'esprit du présent texte est d'une part, d'assumer pleinement les responsabilités qui découlent d'un mandat électif, et d'assurer un engagement plein et entier au service de l'intérêt général et du citoyen, dans le strict respect de la loi. D'autre part, de retrouver la confiance des citoyens en faisant évoluer les pratiques politiques vers un profond sens éthique ainsi qu'une intégrité irréprochable.

I. Des principes déontologiques applicables par les élus locaux

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

1.1 Impartialité

L'impartialité de l' élu local implique nécessairement pour lui de ne pas se servir de sa position pour avantager ou léser indûment, ni un individu ni une quelconque catégorie de personnes physiques ou morales.

Le respect de ce principe implique, en outre, d'observer scrupuleusement l'obligation de déport présente à l'article L2131-11 CGCT, en ce qui concerne ses intérêts propres, ou des intérêts familiaux ou professionnels liés à une quelconque affaire.

L' élu local exerce son mandat en l'absence de tout préjugé. Il veille à éviter toute situation de dépendance à l'égard de personnes physiques ou morales, qui aurait pour conséquences de le soumettre à des contraintes autres que celle de la loi et des règlements.

1.2 Diligence

La diligence, s'entend, pour l'élu local dont la collectivité adhère au présent engagement, comme une obligation morale, quelles que soient ses fonctions, de participer aux réunions et aux travaux des organes dont il fait partie, ainsi que d'une obligation de célérité dans les tâches qui lui sont confiées.

Les élus de la majorité s'engagent à respecter la part des travaux et participations des élus de l'opposition, et ce dans un impératif de bon fonctionnement démocratique.

1.3 Dignité

Les élus locaux sont tenus d'avoir une attitude qui évite de porter le discrédit sur les institutions démocratiques et l'administration et qui ne compromette pas sa réputation, ni ne porte atteinte à son image ou à l'honneur de la fonction élective.

Plus largement, les relations qu'ils entretiennent avec les citoyens, les autres élus, les agents de leurs administrations ainsi que les différents partenaires des institutions doivent être courtoises, modérées, et rester dignes en tout temps. Les élus se doivent également d'être à l'écoute de leurs interlocuteurs.

1.4 Probité et Intégrité

L'élu local fait preuve d'une honnêteté scrupuleuse dans l'exercice de son mandat électoral. Il l'exerce donc de manière désintéressée, et n'utilise pas les moyens de l'administration à des fins détournées et personnelles. Les moyens en personnel et en matériel, le cas échéant, mis à leur disposition, sont exclusivement réservés à l'accomplissement des tâches relatives à l'exercice de leurs fonctions électives.

Il en va ainsi pour les moyens matériels, tels que les outils informatiques et de communication, les fournitures administratives, l'affranchissement, la reprographie, de même que pour les moyens plus spécifiques tels que les bureaux ou les véhicules.

Ils veillent, en outre, à faire une utilisation loyale et raisonnée des deniers publics.

II. De la prévention des conflits d'intérêts.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

2.1 Conflit d'intérêts

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Dans l'exercice de leurs mandats, les élus doivent cesser, ou faire cesser, et faire en sorte de prévenir, les situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils pourraient se trouver ou se trouvent déjà.

2.2 Déport

Le déport est l'action de se désister d'un dossier susceptible d'entraîner un conflit d'intérêt réel ou supposé.

Les situations suivantes constituent un intérêt impliquant le déport de l'élu concernant un

dossier qu'il est supposé traiter directement, ou indirectement ou sur lequel il est supposé avoir un pouvoir de décision, seul ou en assemblée :

- Lien de parenté, directe ou indirecte,
- Relation professionnelle directe, hiérarchique ou non,
- L'appartenance à un même organisme, public ou privé, qu'un tiers en cause,
- L'appartenance ancienne, réelle ou supposée, à un organisme en cause,

Cette liste n'est pas limitative et chaque élu prend en compte, pour évaluer si la situation nécessite ou non un déport, l'intensité de l'intérêt, sa nature, ses effets au regard du dossier, de la mission, et des valeurs de l'institution à laquelle il appartient.

En cas de déport, l'élu doit s'abstenir de traiter ou d'influencer le traitement d'affaires pour lesquelles il pense se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

2.3 Prévention

Il est, en outre, possible pour l'élu de s'inspirer de la liste des mesures prévues à l'article L122-1 du code général de la fonction publique, lorsqu'il estime se trouver dans les situations sus évoquées.

De même, l'élu reconnaît avoir pris connaissance de l'article 432-12 du Code pénal, qui précise notamment que « Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction ».

III. Obligation de transparence et devoir de responsabilité de l'élu

3.1 Transparence

L'élu s'engage à remplir, conformément à la loi sur la transparence de la vie publique du 11 octobre 2013, une déclaration d'intérêt renseignant :

- Ses activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses activités de consultant, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses participations financières dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination,
- Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin,
- Ses fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts,
- Ses fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination.

De même, dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

3.2 Responsabilité

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

IV. Du référent déontologue

4.1. Il est procédé à la nomination d'un ou plusieurs référents déontologues qui ont pour mission de veiller au respect des présents engagements, et d'examiner les conflits d'intérêts.

Le référent déontologue est une personnalité qualifiée siégeant dans le collège des référents déontologues désigné par arrêté par le Président du Centre de gestion du Haut-Rhin. Il est compétent pour répondre aux saisines des élus des collectivités ayant adopté par délibération les présents engagements, sur toute question relative à l'application des principes déontologiques et éthiques qui y sont contenus, sur la question des conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa mission, le référent déontologue du Centre de gestion est assisté par un agent qualifié du Centre de gestion, qualifié d'assistant déontologue. Il transmet sans délai toutes saisines au référent déontologue, et instruit les dossiers.

4.2. De la saisine du référent déontologue

Le référent déontologue du Centre de gestion du Haut-Rhin peut être saisi par tout élu d'une collectivité ayant choisi d'adhérer par délibération, au présent dispositif.

La saisine se fait via le formulaire de saisine sur le site du Centre de gestion du Haut-Rhin (www.deontologue-alsace-belfort.fr).

Le référent déontologue apprécie si la demande relève de son champ de compétence, sinon il renvoie ladite demande à l'administration, pour un traitement par le service compétent.

Il peut être saisi par tout élu qui souhaite, pour son cas personnel, le consulter sur le respect des principes énoncés dans les présents engagements. Les saisines sont, en tout état de cause, confidentielles et ne peuvent être rendues publiques que par l'élu concerné.

Lorsqu'il constate un manquement aux principes ici énoncés, le référent en informe l'auteur de la saisine, et lui fait part de toutes préconisations nécessaires pour se conformer à ses devoirs.

En cas de fait pénal, le référent déontologue est contraint d'informer le Procureur de la République.



RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE
EXERCICE 2021/ 2022



***Société d'exploitation du complexe touristique de
Ribeauvillé***

Casino Barrière de Ribeauvillé

Sommaire



Introduction

- A. Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- B. Renseignements juridiques

PARTIE 1 Données comptables

- I. Rapport financier
- II. Patrimoine
- III. Engagements financiers

PARTIE 2 Analyse de la qualité des ouvrages ou des services

- I. Mesures de la qualité de service
- II. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers
- III. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers au travers de l'amélioration du bien-être des collaborateurs
- IV. Développement durable et RSE

PARTIE 3 Annexe : Compte-rendu technique et financier

- I. Compte-rendu financier
- II. Compte-rendu technique

PARTIE 4 Perspectives et événements post clôture

Documents joints

Introduction



A. Le rapport annuel du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

a. Article du code de la commande publique

Articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du code de la commande publique.

b. Articles du Cahier des Charges

Conformément à l'article 53 : Pour permettre la vérification et le contrôle du respect des conditions techniques et financières du présent contrat, le Concessionnaire fournit, chaque année, avant le 1er juin, au Concédant, un rapport annuel, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport comporte notamment :

- un compte-rendu financier et une annexe
- un compte-rendu technique et un compte rendu d'activité.

L'article 53.1 – Compte-rendu financier et annexe :

Le compte-rendu financier retrace la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, présente la totalité des charges et des produits leur évolution par rapport à l'année précédente, ainsi que le compte d'exploitation, conformément au « business plan » joint en annexe 4. Ce compte rendu fera apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation par rapport aux prévisions établies. Les comptes sont établis conformément au Plan comptable général et au Guide comptable des entreprises concessionnaires de service public.

L'annexe doit permettre au Concédant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article 53.2 – Compte-rendu technique et compte-rendu d'activité :

Au titre du compte-rendu technique, le Concessionnaire doit fournir, pour l'année écoulée, au moins des indications suivantes :

- Le bilan d'activité
- Les effectifs et qualification des personnels,
- Les travaux d'entretien, de renouvellement ou de modernisation effectués pendant l'exercice écoulé
- L'évolution générale de l'état des ouvrages, installations, équipements et matériels et le programme des travaux éventuels à effectuer dans l'année en cours ainsi que la liste des biens à renouveler.

B. Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société d'Exploitation de complexe touristique de Ribeauvillé (SECTR) exploitant le casino de Ribeauvillé est une société par actions simplifiée au capital de 300 000 € dont le siège social est situé route départementale 106 - 68150 Ribeauvillé, inscrite au RCS de Colmar sous le n° 433 231 768.

La Société d'Exploitation de complexe touristique de Ribeuuillé est une filiale directe de Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1.215.144,68 € ayant son siège 33 rue d'Artois – 75008 Paris.

Le contrat de concession de service public a été signé le 6 avril 2001 pour une durée de 18 ans arrivant à son terme le 8 décembre 2022, prolongé par l'avenant 5 au 31 octobre 2023.

5 avenants ont été conclus :

Avenant n°1 conclu le 31 août 2001

Avenant n°2 conclu le 6 juin 2006

Avenant n°3 conclu le 24 janvier 2008

Avenant n°4 conclu le 3 novembre 2009

Avenant n°5 conclu le 15 novembre 2021

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 19 décembre 2022 pour une durée allant du 1 janvier 2023 et expirant le 31 octobre 2023, date de fin de concession.

Actionnariat du Groupe Barrière :

La famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière, et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

Le 18 novembre 2021, la société Fimalac Développement, actionnaire minoritaire à hauteur de 40 % au capital du Groupe Barrière, réalise une opération de reclassement de ses titres vers une de ses sociétés sœurs, la société FHC.

Cette opération strictement interne au groupe Fimalac n'entraîne aucune évolution du contrôle de la société Groupe Lucien Barrière ni de la société délégataire du Casino Barrière de Ribeuuillé.

Prestations de service réalisées par Groupe Barrière :

La Société, en appartenant au Groupe Barrière, bénéficie, en renfort de ses équipes locales dédiées à ses activités, de services transverses fournis par le Siège qui lui procurent à la fois l'impulsion et la stratégie, mais aussi la cohérence et le suivi en mutualisant des ressources dont la Société ne pourrait se doter seule.

Dans ce cadre, la Société échange directement avec l'ensemble des Directions du Siège, avec qui elle entretient d'étroites relations, à savoir :

- la Direction Générale Casino, composée de la Direction des Jeux et de la Direction de la Sécurité ;
- la Direction Générale Commercial, Marketing et Technologie Groupe, composée des Directions Marketing & Artistique, Qualité et Technologies ;
- la Direction Générale Hôtellerie & Restauration Groupe ;
- la Direction Générale des Métiers Supports Groupe, composée des Directions Financière, Risques et Assurances, de l'Audit, Contrôle interne et Conformité, Ressources Humaines, Juridique, Responsabilité Sociétale et Environnementale, Technique et Rénovation & Maintenance du Patrimoine, Achats et Lutte Contre Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) Casinos & Hôtels,
- la Direction de la Communication Groupe.

Cette organisation permet au Groupe Barrière de mettre à disposition des sociétés de son Groupe les expertises nécessaires permettant à la Société et aux autres filiales de se concentrer sur la bonne exécution de la délégation de service public dont elle a la charge.

Modification de la direction du Casino :

Néant

PARTIE 1

Données comptables



I. Rapport financier

A. Faits marquants au niveau national

Après deux années de résultats nets déficitaires (-80,5 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 octobre 2021 et -89,5 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 octobre 2020) et une baisse de 56% du Produit Brut des Jeux, le Groupe a connu un rebond de son activité à compter de la levée des restrictions sanitaires malgré une fréquentation toujours en retrait par rapport à 2019, dernière année sans incidence covid.

Les établissements du Groupe ont ainsi bénéficié d'une conjoncture plus favorable aux activités de loisirs qui étaient fortement conditionnées dans le passé récent, et réalisé une performance financière difficilement répétable, qui est également le résultat de toutes les actions d'économies mises en place par la Direction.

Le chiffre d'affaires du Groupe au 31 octobre 2022 s'établit à 1 132,6 millions d'euros contre 495,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est de 184,9 millions d'euros contre 48,5 millions d'euros sur la période précédente, qui n'est pas comparable du fait du contexte épidémique ayant marqué cet exercice.

Il est à noter que cet EBE serait différent s'il était reconstitué à la fois en considération des dispositifs d'aides mis en place par l'État au cours de la crise sanitaire et comptabilisés lors de l'exercice précédent et compte tenu des dispositifs supplémentaires. En premier lieu, un produit à recevoir de 10 millions d'euros a été comptabilisé lors de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

En second lieu, le Groupe a eu la possibilité d'avoir recours sur l'exercice 2021/2022 à un nouveau dispositif d'aides dites les "Aides Fermeture", exclusives aux sociétés ayant atteint le plafond de 10 millions d'euros d'aides coûts fixes et ayant des établissements fermés administrativement à partir du 1^{er} janvier 2021. Au vu des difficultés qui perduraient, le Groupe a obtenu un complément d'aides de 9,7 millions d'euros, avec en plus un déplafonnement de 6,4 millions d'euros des aides coûts fixes qui a pu être demandé sur les établissements non fermés administrativement mais qui ont malgré tout fortement été impactés par la crise sanitaire.

L'ensemble de ces aides ont été encaissées par le Groupe au 31 octobre 2022, totalisant ainsi la somme de 26,1 millions d'euros : 10 millions d'euros comptabilisés en 2021 et 16,1 millions d'euros comptabilisés en 2022. Cette somme reflète toutefois un déficit d'exploitation de l'exercice précédent lors des mois de restrictions sanitaires. A partir de cet élément, l'EBE de l'exercice précédent serait de 64,6 millions d'euros, tandis que l'EBE de l'exercice 2021/2022 serait finalement de 168,8 millions d'euros.

En 2022, les 202 casinos français ont atteint un total de 2,488 milliard d'euros (130 % par rapport à l'exercice 2020/2021 et +2,89% par rapport à l'exercice 2018-2019, dernière année sans effet COVID) de Produit Brut des Jeux (PBJ) sur l'exercice. Après deux années de très forte baisse, le marché français connaît une faible croissance lui permettant d'atteindre un volume d'activité correct sur l'exercice objet du rapport. Pour autant, 105 établissements n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'activité d'avant crise sanitaire soit

environ la moitié des établissements en France.

Evolution du PBJ N/N-1 de l'ensemble des casinos depuis 2005



Source : BILAN DES STATISTIQUES DES CASINOS ET DES CLUBS Saison 2021-2022 - Service Central des Courses et Jeux

Au niveau national, les établissements casinotiers du Groupe ont réalisé un chiffre d'affaires au 31 octobre 2022 de 816 757 milliers d'euros en croissance de 145% par rapport à 2020-2021 (7 mois de fermeture) et de +2,81% par rapport à la saison 2018-2019.

S'agissant de la fréquentation, malgré un rebond de 130% par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'entrées (6 999 168) reste en recul de 20% par rapport à la saison 2018-2019 (8 412 709 entrées) et de 18% par rapport à la saison 2017-2018 (8 268 021 entrées) fragilisant le volume d'activité des prochaines années.

Malgré ces données qui semblent encourageantes, l'exercice 2021-2022 demeure impacté par les effets de la crise sanitaire. Le secteur des casinos et plus généralement le secteur du tourisme et des loisirs rencontrent toujours d'importantes difficultés notamment de recrutement. Nonobstant les efforts réalisés par chaque casino, le bon fonctionnement de nos activités est perturbé par des manques d'effectifs réguliers observés dans l'ensemble des établissements du Groupe Barrière.

Cet exercice confirme que les conditions d'exploitation des délégations ont été profondément et durablement modifiées par cette crise. En effet, nos clients ont adopté de nouvelles habitudes de fréquentation et de consommation des services proposés en matière de jeux, de restauration et d'animation. A ce titre, nos clients ont exprimé le souhait de maintenir la distanciation entre les machines à sous, introduite par nos protocoles sanitaires. Hormis une volonté de plus d'espace qui est un acquis pour notre clientèle, il s'observe plus globalement de nouvelles attentes s'agissant des services proposés traditionnellement par un casino.

Il est à noter également que les habitudes de consommation ont une nouvelle fois été bouleversées par la législation portant sur l'utilisation des dispositifs de chauffage ou de climatisation sur les terrasses extérieures, applicable depuis le 31 mars 2022. La fréquentation des terrasses des restaurants ainsi que des espaces de jeux, pourtant très

prisées par notre clientèle, a fortement diminué, ce qui de fait a impacté le secteur de la restauration. Ce constat est encore plus significatif après les vagues de chaleur connues au cours de l'été 2022.

Si le Groupe Barrière se doit de porter une attention permanente aux évolutions des besoins de la clientèle, qu'elles soient imposées ou non par des évolutions réglementaires, sa volonté et ses ambitions ont été fragilisées par un contexte géopolitique et énergétique qui bouleverse ses activités. La réalisation de nos investissements dans les conditions initialement souhaitées s'en trouvent fortement impactés.

Après avoir revus l'ensemble des projets d'investissement et appliqué une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels pendant la crise sanitaire, le Groupe Barrière a une nouvelle fois dû adapter ses projets à ses nouvelles contraintes afin de préserver un niveau de résultat opérationnel.

Dans ce contexte, nous avons également poursuivi nos efforts auprès des collectivités afin d'envisager toutes les mesures possibles en vue du rééquilibrage du contrat de délégation qui pourrait s'avérer indispensable compte tenu des effets de la crise qui ont pu perdurer sur l'exercice 2021/2022, afin de nous permettre de mieux appréhender ces effets sur l'exécution des délégations.

B. Faits marquants au niveau local

Concernant le Casino Barrière Ribeauvillé, l'exercice 2021/2022 a été marqué par les événements suivants :

L'activité sur l'exercice 2021/2022 affiche une augmentation de chiffre d'affaires, avec un produit brut des jeux en hausse de 149.55% par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance est le fruit d'investissements significatifs, mais la fragilité du modèle sur le long terme pourrait amoindrir les performances financières du casino.

C. Présentation des méthodes et éléments de calcul (point 1°- b de l'article R.3131-3 du code de la commande publique)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs.
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos.
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions :

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire:

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées, le cas échéant, à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La Société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice selon ses meilleures estimations à la date d'arrêté des comptes, dans le respect du principe de prudence.

Commissariat aux comptes :

Les comptes sont audités et certifiés par le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (63, Rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Cedex).

D. Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur.

Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du Casino.

Conséquences financières de l'épidémie de Covid-19

Dans le contexte épidémique de Covid-19, pour faire notamment face aux fermetures administratives de nos établissements, l'Etat a mis en place des dispositifs d'aides qui ont été demandés par la Société. A ce titre, un produit à recevoir de 1.953 M€ avait été comptabilisé lors de l'exercice clos le 31 octobre 2021. Sur l'exercice objet du présent rapport, la Société a eu la possibilité d'avoir recours à un nouveau dispositif d'aides dénommé "Aides Fermeture", exclusives aux groupes ayant atteint le plafond de 10 millions d'euros d'aides coûts fixes et ayant des établissements fermés administrativement à partir du 1^{er} janvier 2021. A ce titre, la Société a obtenu un complément d'aides de 331 K€.

Comme l'an dernier, les aides aux coûts fixes ainsi que le fonds de soutien ont été comptabilisés dans la ligne « Autres produits » du compte de résultat.

Financement et continuité d'exploitation

La Société a bénéficié du soutien du Groupe Barrière et était redevable au 31 octobre 2022 d'une dette de 15 266 K€ vis-à-vis de celui-ci, lui permettant d'assurer sa continuité d'exploitation.

Il est à rappeler que le Groupe Barrière a pu obtenir pour ses besoins et ceux de ses filiales trois Prêts Garantis par l'Etat (PGE) pour faire face à la crise sanitaire de COVID-19 .

Le premier PGE d'un montant de 50 millions d'euros en date du 15 mai 2020 a fait l'objet d'une prorogation de 5 ans à l'issue de sa première année portant ainsi son échéance finale au 15 mai 2026.

Le second PGE d'un montant de 70 millions d'euros en date du 18 décembre 2020 a fait l'objet d'une prorogation de 5 ans à l'issue de sa première année portant ainsi son échéance finale au 18 décembre 2026.

Enfin, le troisième PGE d'un montant de 50 millions d'euros en date du 26 mai 2021 a fait l'objet, courant de l'exercice 2021 / 2022, d'une prorogation de 5 ans à l'issue de sa première année portant ainsi son échéance finale au 26 mai 2027.

L'encours des PGE au 31 octobre 2022 s'élève à **163,8 millions d'euros**.

Documents joints :

Compte annuel de résultat (point 1^o- a de l'article R.3131-3 du code de la commande publique).

E. Commentaires sur l'évolution du Chiffre d'affaires :

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	10 272 K€	25 103 K€	+14 831 K€
Produit Brut Jeux de tables	1 819 K€	5 279 K€	+3 460 K€
Chiffre d'affaires Restauration	1 635 K€	4 122 K€	+2 487 K€
Chiffre d'affaires Hébergement	1 366 K€	3 169 K€	+1 803 K€
Chiffre d'affaires Autres	1 499 K€	3 691 K€	+2 233 K€
Total Chiffre d'affaires BRUT	16 550 K€	41 364 K€	+24 814 K€
Prélèvement	6 149 K€	17 232 K€	+11 083 K€
CA NET	10 442 K€	24 132 K€	+13 731 K€

Evolution du Produit Brut machines à sous

Une année complète, avec des entrées record, un Produit / Entrées identique que N-1 , fin du pass vaccinal le 14 mars 2022.

Evolution du Produit Brut des jeux de tables

Même constat que les machines à sous.

Evolution du Chiffre d'affaires restauration

Le retour à une activité normale et le contexte post covid (avec tout de même une levée du pass sanitaire et des restrictions à la moitié de l'année) marquent le retour d'un chiffre d'affaires en croissance continue.

La bonne santé financière de l'hôtel, de la balnéothérapie, ainsi que du casino, ajouté à l'ouverture d'un nouveau restaurant spécifique pour le casino en décembre 2019 (qui fait donc sa première année complète) expliquent l'envolée du nombre de couverts. Le café des sports est plébiscité par les joueurs qui bénéficient d'avantages à ce restaurant hors de la salle de jeux, à un prix plus modeste.

Evolution du Chiffre d'affaires hébergement

Le retour à une activité normale et post covid (avec tout de même une levée du passe sanitaire et des restrictions à la moitié de l'année) marque le retour d'un chiffre d'affaires en croissance continue.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué par la clientèle française, avec un retour des marchés étrangers seulement en fin 2022, d'où un maintien de l'activité journalière sur une période plus longue.

Evolution du Chiffre d'affaires Autres Balnéothérapie

Sur cet exercice, il s'observe un retour à la normal avec un nombre total d'entrées : 184 446 (+141% vs 2020-2021).

Soit pour 351 jours d'ouverture : 525 personnes/jour.

Spa

Avec plus de 10 000 soins effectués sur l'année pour un Chiffre d'affaires de 587 000 €, le spa est également revenu sur une fréquentation plus élevée observée avant l'épidémie de covid.

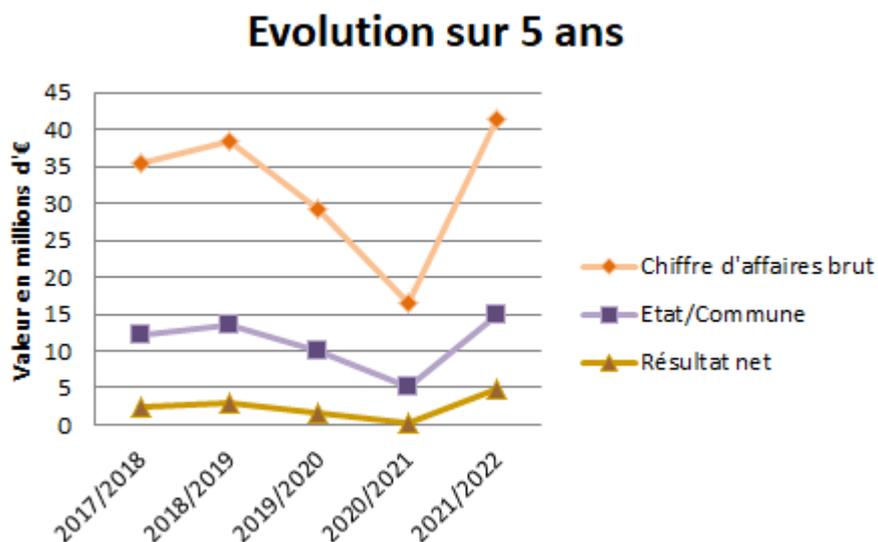
F. Evolution du prélèvement versé à la Ville

Il suit la variation du Produit Brut des Jeux.

G. Evolution des charges

L'évolution des charges a suivi la croissance du chiffre d'affaires.

H. Evolution sur 5 ans



II. Patrimoine

A. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé (point 1°- a de l'article R.3131-4 du code de la commande publique)

Le bâtiment du casino est un bien de retour à la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé.

Il est composé des espaces suivants :

- un casino
- trois restaurants
- un bars
- un hôtel de 56 chambres dont 2 suites
- une salle polyvalente spectacles et séminaires
- une balnéo et spa d'une surface de 3600 m²

Description du programme d'investissement prévu au contrat y compris au regard des normes environnementales et de sécurité

Les obligations sont respectées.

B. Etat du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé (point 1°- b de l'article R.3131-4 du code de la commande publique):

• **Travaux de renouvellement**

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

- Renouvellement des équipements de cuisine (plonge, cutter, etc.) : 14K€,
- Renouvellement moquette des chambres : 38K€
- Renouvellement moquette de la brasserie : 14K€
- Renouvellement sièges machines à sous : 19K€
- Installation de 8 nouvelles machines à sous : 148K€

• **Travaux prévisionnels pour l'exercice prochain**

- Achat de nouveaux postes de Jeux Électronique et de nouvelles Machines à Sous
- Renouvellement sièges des machines à sous
- Nouvelles cabines fumeurs pour les employés
- Remplacement de la cuve à chlore de la balnéo
- Renouvellement du système à boule des bassins

C. Présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession (point 1°- b de l'article R.3131-4 du code de la commande publique)

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrite dans la partie I-1 Présentation des méthodes et éléments de calcul.

D. Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (point 1°- c de l'article R.3131-3 du code de la commande publique)

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

E. Un état des autres dépenses de renouvellement (point 1°- d de l'article R.3131-3 du code de la commande publique)

L'établissement emploie 5 personnes affectées à l'entretien et à la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 1.367 M€ en entretien maintenance (poste entretien + sous-traitance sur ces travaux).

Par ailleurs, la Société bénéficie du soutien de la Direction Technique du Groupe Barrière pour le pilotage et la mise en œuvre des opérations de maintenance et de travaux.

F. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé (point 1°- c de l'article R.3131-4 du code de la commande publique)

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture de l'exercice : 33 276 454.88€
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 24 350 207.94€
- Valeur nette comptable des biens de retour à la clôture de l'exercice : 8 948 901.53€

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante :

- Valeur brute des biens de reprise à la clôture de l'exercice : 327 216.12€
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 255 732.21€
- Valeur nette comptable des biens de reprise à la clôture de l'exercice : 81 509.93€

La situation à la clôture de l'exercice des biens propres est la suivante :

- Valeur brute des biens propres à la clôture de l'exercice : 11 024 920.10€
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 10 302 790.23€
- Valeur nette comptable des biens propres à la clôture de l'exercice : 749 110.54€

III. Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public (point 1°- d de l'article R.3131-4 du code de la commande publique).

Néant

PARTIE 2

Analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire

(point 2 de l'article R.3131-3 du code de la commande publique)



RÈGLEMENTATION DES JEUX

Tout au long de la délégation, le directeur du Casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Barrière. Les procédures mises en place par le Groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelle mais aussi par des structures internes spécialisées salariées ou non de Groupe Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

I. Mesures de la qualité de service

A. Nombre d'entrées dans le Casino

Exercice 2020/2021	Exercice 2021/2022
112 430	277 114

Les entrées sont en augmentation, +246% vs N-1.

B. Nombre de couverts (restaurant(s) du Casino)

Exercice 2020/2021	Exercice 2021/2022
33 037 payants et offerts	135 563 payant et offerts
29 403 couverts payants	107 773 couverts payants
3 634 couverts invités	27 790 couverts invités
Chiffre d'affaires Restauration 1 635K€	Chiffre d'affaires Restauration 4122K€

Le retour à une activité normale et le contexte post covid (avec tout de même une levée du pass sanitaire et des restrictions à la moitié de l'année) marquent le retour d'un chiffre d'affaires en croissance continue.

La bonne santé financière de l'hôtel, de la balnéothérapie, ainsi que du casino, ajouté à l'ouverture d'un nouveau restaurant spécifique pour le casino en décembre 2019 (qui fait donc sa première année complète) expliquent l'envolée du nombre de couverts.

Le café des sports est plébiscité par les joueurs qui bénéficient d'avantages à ce restaurant hors de la salle de jeux, à un prix plus modeste.

C. Artistique et Culturel

Ce secteur a poursuivi une programmation de qualité, laquelle a contribué à développer la notoriété de la salle de spectacle de l'établissement et du Café des sports.

D. Statistiques hôtellerie

Exercice 2020/2021	Exercice 2021/2022
Taux d'occupation annuel 73.45%	Taux d'occupation annuel 71.90%
Prix moyen chambre 220.26 €	Prix moyen chambre 224.99 €
Revpar 160.22 €	Revpar 159,63 €
Nombre de jour d'ouvertures 155	Nombre de jour d'ouvertures 358
Chiffre d'affaires 1 366 K€	Chiffre d'affaires 3,139 K€

Le retour à une activité normale et le contexte post covid (avec tout de même une levée du passe sanitaire et des restrictions à la moitié de l'année) marquent le retour d'un chiffre d'affaires en croissance continue.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué par la clientèle française, avec un retour des marchés étrangers seulement en fin 2022, d'où un maintien de l'activité journalière sur une période plus longue.

E. Observations significatives de clients sur le registre

Il n'y a pas d'observation de clients sur le registre pour l'exercice.

II. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

A. Dispositif Qualité du Groupe Barrière

Le Groupe Barrière a mis en place un dispositif qualité très complet pour mesurer la qualité de service offerte aux clients et leur satisfaction.

Le Groupe mesure d'un côté la qualité "produite" via des visites mystères, qui ont lieu sur un rythme défini en amont et qui mesure la qualité délivrée à chaque étape du parcours client, de sa demande de renseignement par téléphone avant son arrivée à son départ de l'établissement. Ces mesures de qualité permettent d'identifier les points forts et axes d'amélioration de chaque établissement afin d'enclencher des actions correctives immédiates pour ainsi créer une dynamique de progrès permanente.

Et de l'autre côté, le Groupe Barrière mesure en continu la satisfaction de ses clients par l'envoi par mail d'un questionnaire de satisfaction au client après sa visite dans un des établissements du Groupe. Ces retours clients font l'objet d'une attention particulière, notamment en cas d'insatisfaction exprimée, tout comme les commentaires clients laissés sur les différentes sources d'avis (e-réputation).

B. Accueil, informations et suivi des usagers

1. Accueil et informations données aux clients

Qualité de service / Accueil

La qualité d'accueil et de service offerte à nos clients dans nos établissements a toujours été une priorité du Groupe Barrière.

Le Groupe a initié en 2019 une démarche d'entreprise dans le cadre de sa transformation du nom d'ENJOY! Cette démarche va permettre de servir 2 axes de la transformation du Groupe : **Enrichir l'expérience Client et l'expérience Collaborateur.**

ENJOY! capitalise sur les acquis de la démarche qualité des As de l'Accueil, initiée en 2009 dans les casinos, pour tendre aujourd'hui vers l'**excellence relationnelle** dont l'objectif premier est d'**enchanter le Client.**

ENJOY! est une démarche collaborative, qui repose sur un principe fondamental de base : la **Symétrie des Attentions**®, c'est-à-dire que la qualité de la relation entre une entreprise et ses clients est égale à la qualité de la relation entre cette même entreprise et ses collaborateurs. Les collaborateurs sont ainsi traités avec les mêmes égards que les clients.

Des formations et une application dédiée ont été mises en place dans le cadre de cette démarche pour permettre l'auto-observation pour les managers et collaborateurs sur l'appropriation des bons gestes et postures et développer ainsi la culture du feedback bienveillant.

Animations/ Informations:

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la commune.

Ces moyens, tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration, les spectacles et animations. Dans ce cadre, de nouvelles opérations événementielles ont vu le jour afin d'offrir aux clients des expériences innovantes.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels la radio, les affichages et la presse, les réseaux sociaux, la navigation sur Internet ou les applications mobiles.

Ci-dessous quelques communications majeures cet exercice :

Pour la deuxième année consécutive le prix " Meilleur Resort Spa de France" a été décerné par les World Spa Awards 2022 au Resort Barrière Ribeaupillé offre une belle visibilité internationale au Resort et à Ribeaupillé.

2. Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants et des autres activités (hébergement, bar, balnéo) sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéosurveillance, l'information sur la protection des mineurs...

3. Carré VIP, le programme de fidélité

Mis en place depuis le 24 janvier 2018, ce programme accessible gratuitement permet de récompenser les clients Barrière tout au long de l'année

En cumulant des points pour chaque achat effectué (jeu & restauration), nos clients accèdent à un catalogue de récompense varié. Ce programme national offre des avantages à tous ces membres, aux jeux, aux restaurants, aux spectacles et dans les Hôtels du Groupe Barrière.

Pour information, le nombre de cartes actives liées à notre programme de fidélité s'élevait pour le Casino à 18 423 en 2022.

4. *Prévention pour un Jeu Responsable*



Barrière a célébré en 2019 les 10 ans du Jeu Responsable, programme national innovant et unique dédié à l'information et à la prévention des risques de jeu excessif pour ses casinos en France.

Le Jeu Responsable est avant tout une relation de confiance entre le joueur et le casino. Cette confiance doit rester ancrée dans la transparence des règles, le plaisir du jeu et la volonté d'éviter les excès pour tous les joueurs.

Le jeu excessif et les mesures de prévention ou de soin suscitent de plus en plus l'intérêt du grand public, et de la communauté médicale et scientifique. A ce titre, le Groupe Barrière est régulièrement sollicité par des instances de recherches locales et nationales pour partager son expérience sur le sujet du Jeu Responsable et notamment l'usage et les bienfaits de la Limitation Volontaire d'Accès (LVA), 81% des joueurs qui avaient souscrit une LVA continuent à présenter une pratique de jeu réduite un an après la fin de la mesure.

De par notre expérience dans le domaine du Jeu Responsable, Barrière est devenu un référent majeur auprès des institutions publiques (secteur politique, médical, autres), participe régulièrement à des colloques et accueille dans ses établissements des étudiants réalisant des recherches sur les addictions aux jeux.

En complément, les Casinos Barrière développent des partenariats avec des structures de soins locales afin de réorienter les joueurs nécessitant une aide thérapeutique. A ce jour, 24 établissements ont signé une convention de partenariat avec les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Aujourd'hui, il s'ajoute à ce programme l'intervention d'une l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) créée le 16 juin 2020 ayant pour ambition de mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente afin d'assurer une meilleure protection des joueurs.

Par cette régulation, notre programme se trouve renforcé à la fois dans l'encadrement au travers d'une collaboration étroite avec l'ANJ et la revue de sa stratégie de lutte contre le jeu excessif, mais aussi dans la reprise de la gestion du fichier des interdits de jeu.

Par une décision du 14 avril 2022, l'ANJ approuve le plan d'action commun en vue de prévenir le jeu excessif et le jeu des mineurs et de favoriser une pratique raisonnable du jeu pour l'année 2022 des casinos et club de jeu appartenant au Groupe Barrière. Il doit

poursuivre et renforcer son dispositif de suivi des joueurs excessif, de formation continue au jeu excessif du personnel et enfin, s'assurer que les traitements des données que les casinos mettent en œuvre sont conformes à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

Le rapport pour l'année 2023 a été transmis à l'ANJ, et nous sommes en attente des délibérations à la date de rédaction du présent rapport.

La gouvernance :

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et les remontées d'informations des mesures liées au Jeu Responsable, un véritable réseau d'experts s'est organisé, tant au niveau national que sur le terrain.

- **Une commission nationale** : elle élabore la politique de Jeu Responsable et assure son application, son suivi et son bon fonctionnement sur le terrain. Elle se réunit en moyenne quatre fois par an.
- **Des interlocuteurs spécialisés** : des superviseurs et correspondants Jeu Responsable sont en place dans les casinos français et suisses du Groupe. Ils sont en charge de la relation avec les clients et de la mise en place de la politique Jeu Responsable dans leur établissement (suivi des LVA, formation des collaborateurs, etc.).
- **Le Correspondant Jeu Responsable : Mr Thomas Michel - Major de Police**
- **La Commission Locale Jeu Responsable**: composée de 4 collaborateurs (dont le Directeur Général et le Correspondant Jeu Responsable), elle s'est réunie 4 fois dans l'année écoulée.

Focus sur la LVA (la limitation volontaire d'accès)

Dispositif phare du Groupe Barrière, la LVA permet au client de choisir un nombre maximum de visites (1 à 8), sur une durée définie (3 à 24 mois), cela sur l'ensemble des casinos français du Groupe.

Chaque engagement de LVA se conclut à l'issue d'un entretien (formalisé par un compte-rendu confidentiel) entre le joueur et le Correspondant Jeu Responsable.

C'est la garantie d'un accompagnement personnalisé et rigoureux.

Sur l'année 2021/2022, 102 contrats de Limitation Volontaire d'Accès ont été signés pour le Casino Barrière de Ribeauvillé, et 1778 au niveau des casinos français du Groupe. Plus largement, 1284 entretiens dédiés au jeu responsable ont été menés.

Ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation scientifique indépendante en 2015. L'étude menée a montré une efficacité, sur du long terme, de la mesure de Limitation Volontaire d'Accès.

En effet, 81% des joueurs qui avaient souscrit une LVA continuent à présenter une pratique de jeu réduite un an après la fin de la mesure. Pour plus de 6 clients sur 10, le nombre de visites était réduit de plus de 50%.

Cette recherche a permis de démontrer la pertinence de la LVA en tant qu'action de prévention ciblée.

Les collaborateurs Barrière et le Jeu Responsable

Pour être en accord avec l'article 15 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos qui prévoit que *“tout employé de jeux nouvellement agréé devra dans les quatre-vingt-dix jours de sa prise de fonction bénéficier d'une formation à la détection des personnes en difficulté avec le jeu”*, le Groupe Barrière a mis en place une formation dédiée.

Sur l'exercice 2021/2022, le Groupe a formé 2010 personnes en formation initiale et 936 en formation continue (actualisation des connaissances)

Au sein du Casino de Ribeauvillé 2 sessions de formation ont permis de former 25 nouveaux collaborateurs. *Les formations de recyclage sont régulièrement organisées*

La formation est dispensée à l'ensemble des collaborateurs en contact avec la clientèle, au-delà de l'obligation légale de la formation des collaborateurs avec agrément ministériel.

Barrière propose une formation innovante en deux temps.

En amont, un e-learning permettant aux collaborateurs d'acquérir les connaissances relatives à la prévention pour un jeu responsable. Cet e-learning est composé de jeux ludiques et de vidéos.

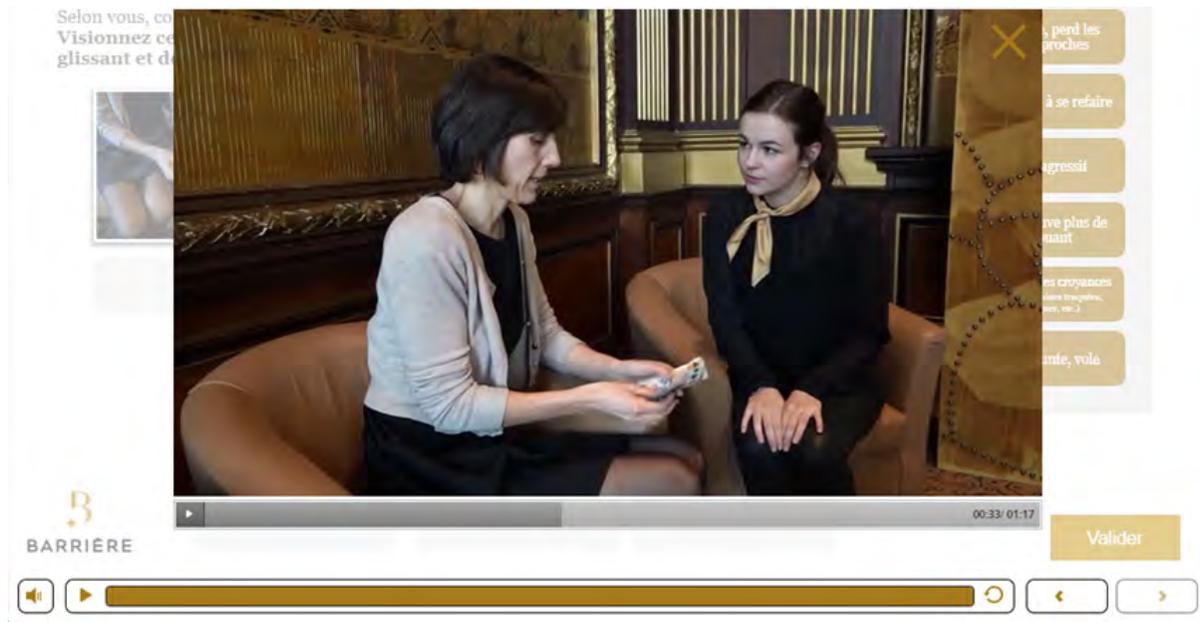
Cette formation digitale est suivie d'une partie en présentiel permettant aux collaborateurs de mobiliser les connaissances acquises par l'intermédiaire de jeux de rôle.

Ce mixte de présentiel et digital permet aux collaborateurs de prendre le temps de se saisir du sujet, facilitant ainsi une meilleure assimilation des connaissances et de leur rôle.

Les objectifs de cette formation mixte sont les suivants : connaître ce qu'est le jeu pathologique, savoir détecter les signaux d'alerte, connaître la politique de prévention du Groupe, connaître son rôle et ses responsabilités dans la démarche Jeu Responsable.

Le support de formation a été revu en 2021. Le contenu a été rédigé par Gérald Gouritin (Référént Jeu Responsable - Membre du Comité de Direction du Casino de Bénodet) et par Alice Tafforin (Référénte Jeu Responsable - Psychologue, Groupe Barrière). La réalisation des supports de formation a été effectuée par l'entreprise Fictis Prévention.

Les correspondants Jeu Responsable (JR) reçoivent de plus, une formation spécifique à la conduite d'entretien et à la formation des collaborateurs. A l'issue de cette formation un guide édité par Barrière leur est confié afin de mener leur mission.



Centre de Soins en Addictologie

Depuis 2012, le Groupe Barrière s'adosse à des structures de soin CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) afin de pouvoir orienter ses clients. Face à la problématique addictive de certains de nos clients et parce que les mesures que nous proposons ne se substituent jamais à une prise en charge thérapeutique, il est nécessaire de bâtir un réseau solide permettant d'aider au mieux chacun d'entre eux.

Barrière travaille à établir et entretenir des liens avec a minima une structure de soins des addictions par établissement, liens formalisés par la signature d'une convention de partenariat.

Au 31 octobre 2022, 24 casinos/club ont un partenariat formalisé par une convention signée auprès d'un CSAPA et 1 casino est en cours de création du lien avec un CSAPA (contacts, premiers RDV, convention rédigée mais non signée).

Les liens avec les structures de soin

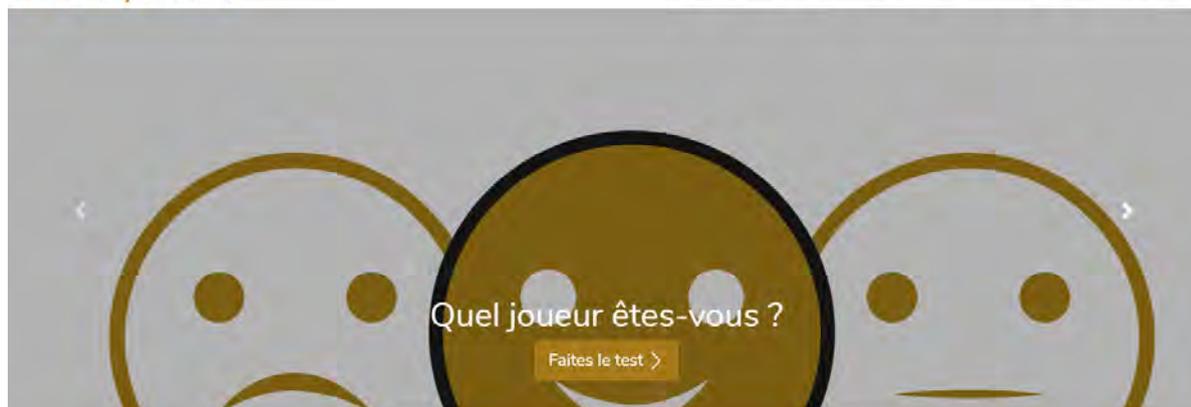
Depuis 26 février 2019, une convention de partenariat est signée avec la Maison des addictions - CSAPA - Colmar

La communication du Jeu Responsable

Barrière s'engage à communiquer auprès des clients des casinos sur le Jeu Responsable afin de leur faire découvrir le programme et de les sensibiliser aux actions menées.

Barrière a développé un kit de communication, d'information et de prévention qui se compose notamment :

- d'un site Internet www.préférezunjeuresponsable.com;

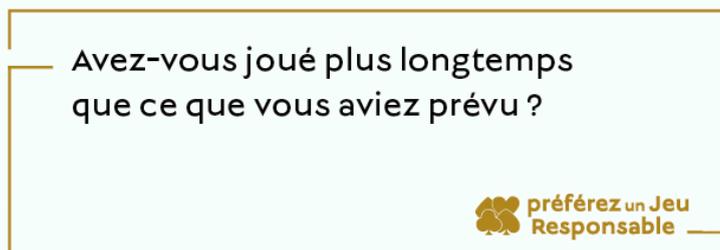


Conseils pour un Jeu Responsable Que vous soyez joueur occasionnel ou joueur en difficulté, voici quelques conseils pour vous aider à jouer Responsable.



Agir Un réseau complémentaire pour vous aider.

- d'affiches et de brochures disponibles dans l'ensemble des Casinos du Groupe, avec un quiz-test validé scientifiquement pour identifier le profil de joueur du client ;
- de brochures spécifiques sur le dispositif de Limitation Volontaire d'Accès ;
- de messages intégrés aux écrans secondaires des Machines à Sous (I-Views) ;



- d'actions de sensibilisation auprès des jeunes, dont la campagne No Tilt! Joue la cool.
- de messages de prévention sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, des brochures informatives sur la procédure d'Interdiction Volontaire de Jeux, auprès de l'ANJ, sont disponibles dans nos établissements.

III. Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le Casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

A. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

1. Rappel du cadre réglementaire et des principes généraux ***Barrière***

Dans le cadre de la Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme, les casinos respectent à la fois les dispositions spécifiques prévues au code de la sécurité intérieure, à l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos et celles inscrites au code monétaire et financier (articles L.561-2 et suivants du code monétaire et financier).

Ces textes législatifs et réglementaires imposent aux représentants légaux et aux Directeurs Responsables des casinos deux principales obligations ainsi que des dispositifs de contrôle interne adaptés :

Obligation de vigilance à l'égard de la clientèle:

Identification et vérification de l'identité du client :

- **Lors du contrôle aux entrées :**

“L'accès aux salles où fonctionnent les jeux de hasard est subordonné à un contrôle systématique permettant d'identifier et de refuser l'admission des mineurs et des personnes exclues des salles de jeux par décision du ministre de l'intérieur” (article 25 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

Les pièces permettant de justifier l'identité sont précisées à l'article 26 de l'arrêté du 14 mai 2007 précité.

Également, depuis 2020, une vérification systématique et automatisée est effectuée pour les personnes visées par les mesures Gel des Avoirs.

- **Lors des enregistrement des changes supérieurs à 2000 € par séance :**

“Les casinos sont tenus, après vérification, sur présentation d'un document probant, de l'identité des joueurs, de procéder à l'enregistrement de leurs noms et adresses lorsqu'ils échangent tous modes de paiement, plaques, jetons, tickets dont le montant excède un seuil” de 2 000 euros par séance (fixé par décret, voir article D.561-10-1 du code monétaire et financier).

“Ces informations, qui ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles prévues au présent chapitre, sont consignées sur un registre spécifique et doivent être conservées pendant cinq ans [...]” (Extrait de l'article L.561-13 du code monétaire et financier).

Les informations sont alors enregistrées par procédé électronique, le système garantit la traçabilité des opérations de change.

- **Lors de détection de critères de vigilances :**

Conjointement avec le Service Central des Courses et Jeux (SCCJ), une vingtaine de critères de vigilance catégorisée par risque (client, moyen de paiement, opération de jeu) ont été établis afin d'encadrer et systématiser la remontée des cas suspects. Dès lors, les personnes ciblées dans ce cadre font l'objet d'une mise sous surveillance.

Obligations de déclaration et d'information :

Depuis 2001, les casinos sont soumis à l'obligation de déclaration soupçon (article L.561-15 du code monétaire et financier) dès que cela s'avère nécessaire. Les Directeurs Responsable ont tous fait l'objet d'un enregistrement auprès de TRACFIN au titre de déclarant. Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, ils doivent porter à la connaissance de TRACFIN les opérations effectuées dans les salles de jeux qui leur paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le Directeur Responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le Directeur Responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

2. Procédures de contrôle interne et dispositifs techniques

Dans chaque casino, le Directeur Responsable met en place des mesures de contrôle interne. Il désigne les membres du comité de direction qui, au sein de la société, sont chargés des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Cette organisation est fonction de la taille et de l'activité du casino.

Conformément à l'article R.561-38-1 du code monétaire et financier, le Directeur Responsable s'assure que les personnes participant à la mise en œuvre de ces procédures, *“disposent d'une expérience, d'une qualification et d'une position hiérarchique adéquates pour exercer leurs missions”*. En outre, il veille *“à ce que ces personnes bénéficient de formations adaptées à leurs fonctions ou activités, à leur position hiérarchique ainsi qu'aux risques identifiés par la classification des risques mentionnée à l'article L.561-4-1 [du code monétaire et financier] et à ce qu'elles aient accès aux informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ou activités”*.

Le contrôle interne repose sur une consolidation continue des informations démontrant la bonne réalisation du processus de LCB/FT propre à chaque casino.

Au cours de l'année, le Comité de Direction se réunit selon un calendrier fixé par le Directeur Responsable pour établir un bilan du respect des obligations LCB/FT dans

l'établissement et, le cas échéant, adapter la typologie des risques et les procédures et mesures de contrôle interne spécifiques au casino.

Un rapport annuel de contrôle interne permet de proposer des améliorations de l'organisation de la LCB/FT ou des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Casino Barrière de Ribeaupillé

Cartographie des risques et évaluation de risques

Les casinos établissent une cartographie des risques établissant les situations où il pourrait y avoir de la part des clients des comportements suspects ou la réalisation d'opérations atypiques.

Divers critères peuvent être pris en compte par les casinotiers notamment :

- Les caractéristiques de la clientèle et son comportement usuel dans une salle de jeux,
- L'implantation géographique de l'établissement,
- La nature des jeux proposés.

Formations

Le Directeur Responsable du casino s'assure de l'information et de la formation à la LCB/FT des membres du Comité de Direction et des salariés dont la fonction est liée au secteur des jeux du casino.

L'information régulière concerne essentiellement l'évolution réglementaire en matière de LCB/FT, l'adaptation de nouvelles procédures ou l'information sur les éventuelles évolutions des techniques de LCB/FT.

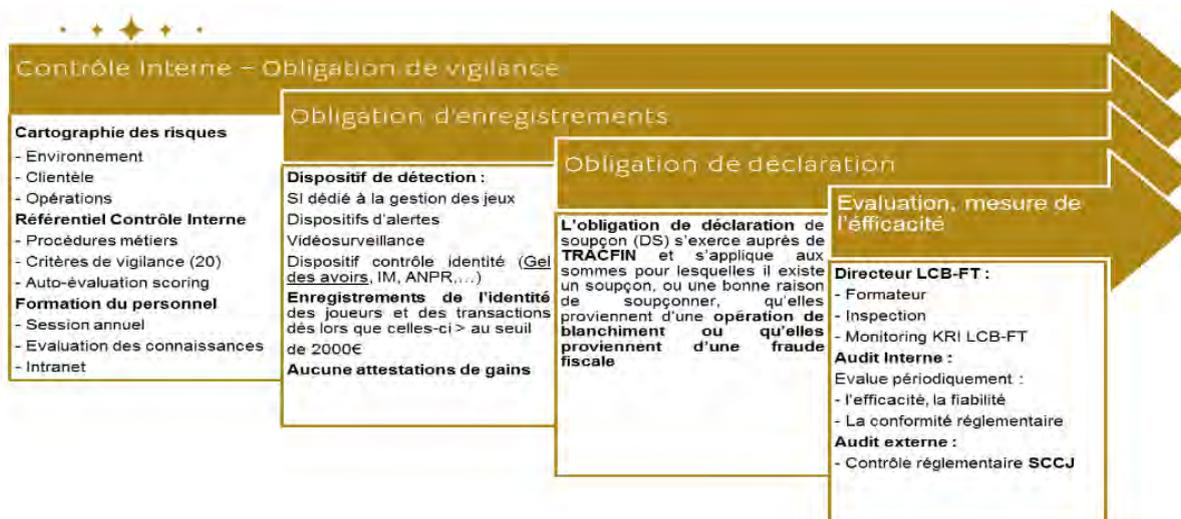
Ces formations peuvent être délivrées par une personne référente au sein de l'établissement ou du Groupe, soit par un organisme de formation.

Dispositifs techniques

Des dispositifs techniques et réglementaires viennent compléter ces mesures, citons principalement :

- Le dispositif de limite d'insertion strictement inférieur à 2000 € et strictement inférieur à la limite de paiement sur les machines électronique,
- Le dispositif de carte de fidélité permettant l'enregistrement automatique des transactions clients dès le 1er euro,
- La limite de remboursement au niveau des Cashio strictement inférieur à 2000 €,
- Le système de vidéo-surveillance dans toutes les salles de jeux avec conservation des enregistrements sur une durée comprise entre 7 et 28 jours selon le type de vue.

3. Synthèse



B. Inspection par nos autorités de tutelles - SCCJ

Depuis la retranscription dans le droit français de la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, les missions et les prérogatives du Service Central des Courses et Jeux (SCCJ) ont évoluées afin de leur permettre légalement en sus de leur mission de police administrative en matière de réglementation des jeux de diligenter des inspections spécifiques afin d'évaluer la conformité réglementaire des casinos de leur dispositif LCB-FT.

A la date de publication de ce document et rétrospectivement sur ces 3 dernières années, 6 établissements du Groupe Barrière ont été évalués dans ce cadre.

Les Officiers de la Police Judiciaire en charge de ces inspections réglementaires LCB-FT ont conclu chaque fois à la conformité de nos dispositifs de contrôle prudentiel LCB-FT.

Ces résultats positifs témoignent que les directives Groupe applicables à la totalité de nos établissements et dont nous assurons la stricte application en interne de manière longitudinale. Le risque de conformité est alors correctement et efficacement couvert pour la totalité de nos établissements.

Il est à noter que chaque inspections réalisées par le SCCJ sur le sujet fait systématiquement d'un rapport auprès des plus hautes instances dirigeantes du Groupe

C. Dispositif de gouvernance et de gestion du risque LCB-FT Groupe

Afin de s'assurer de la conformité réglementaire des casinos du Groupe Barrière, une gouvernance de gestion du risque LCB-FT a été mise en place au travers d'un Comité LCB-FT Groupe, d'une Direction de l'Audit, Contrôle interne et Conformité, et d'un Directeur Opérationnel LCB-FT.

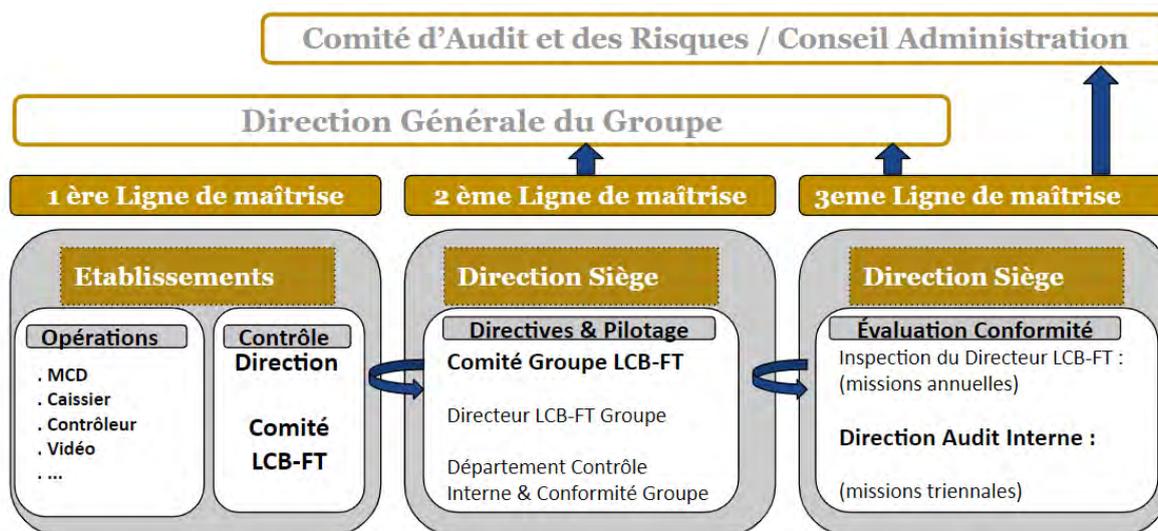
Le Comité Groupe LCB-FT a pour objectif d'assurer une veille réglementaire sur les réglementations liées à la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme et d'en vérifier l'applicabilité dans les établissements et donner des directives aux établissements :

- Coordonner la mise en place du protocole de la LCB-FT par les établissements.

- Évaluer le risque LCB-FT à l'échelle du Groupe au sein de sa cartographie des risques et établir annuellement une cartographie de la sensibilité des établissements à ce risque.
- Donner la méthodologie et les outils pour que les établissements puissent réaliser leur cartographie des risques.
- Veiller à la réalisation des rapports annuels des établissements dans les délais ainsi que de leur bon envoi à la cellule.
- Effectuer une révision annuelle des documents internes (outils de cartographie des risques, protocole, quiz, etc).
- Établir également le plan annuel d'audit interne.
- Établir un rapport annuel de contrôle interne basé sur le suivi des auto-évaluations : Le comité pourra à tout moment demander un plan d'actions aux établissements si la note obtenue à l'auto-évaluation est considérée trop faible.
- Être support pour les Établissements: le comité pourra être sollicité pour toutes questions ou difficultés rencontrées.

Les membres du Comité Groupe appartenant à l'audit et contrôle interne présentent annuellement une synthèse des auto-évaluations réalisées par les établissements et un point d'avancement des audits et de leur résultat seront présentés à chaque comité. A l'issue, le Comité Groupe LCB-FT décide des actions correctives à mettre en place.

Le dispositif de maîtrise du risque LCB-FT se caractérise par 3 niveaux :



D. Dispositif de gouvernance et de gestion du risque LCB-FT Casino

1. Dispositif de Contrôle Interne et évaluation

Le Groupe Barrière a constitué un Comité LCB-FT groupe, , en qualité de Directeur Général Casinos Groupe et dont l'animation est assurée par M. F. Santerre, en qualité de Directeur LCB-FT, qui guide la démarche et analyse les audits réalisés. Ce Comité Groupe LCB-FT a pour objectif d'assurer une veille réglementaire sur les réglementations liées à la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, d'en vérifier l'applicabilité dans les établissements et donner des Directives Groupe aux établissements.

Les missions de ce Comité sont de :

- Coordonner la mise en place du protocole de la LCB-FT par les établissements ;
- Évaluer le risque LCB-FT à l'échelle du Groupe au sein de sa cartographie des risques ;
- Donner la méthodologie et les outils pour que les établissements puissent réaliser leur cartographie des risques ;
- Veiller à la réalisation des rapports annuels des établissements dans les délais ainsi que de leur bon envoi à la cellule ;
- Effectuer une révision annuelle des documents internes (outils de cartographie des risques, protocole, quiz, etc) ;
- Établir également le plan annuel d'audit et contrôle interne ;
- Établir un rapport annuel sur l'organisation du dispositif de contrôle interne, ainsi que sur les incidents survenus, les insuffisances constatées et les mesures correctrices qui y ont été apportées ;
- Être support pour les Établissements: le comité pourra être sollicité pour toutes questions ou difficultés rencontrées

Les membres du comité appartenant à l'audit et contrôle interne présentent périodiquement et a minima annuellement une synthèse des auto-évaluations réalisées par les établissements et un point d'avancement des audits et de leur résultat seront présentés à chaque comité. A l'issue, le Comité Groupe LCB-FT pourra décider d'actions correctives à mettre en place.

Par ailleurs, nous communiquons à nos autorités de tutelle, via ce rapport, les statistiques relatives au nombre de déclarations de soupçons et le nombre d'enregistrements effectués sur les registres de change de plus de 2000 €.

2. Protocole interne de l'établissement

1. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

1.1. FICHE D'IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Le Casino Barrière de Ribeauvillé est ouvert depuis 2005, dispose actuellement de 214 machines à sous, 10 tables de jeux de table ainsi que 45 postes de jeux électroniques. 277 114 clients ont été accueillis sur l'année 2021 et 2022. Le casino fait partie d'un Resort dont un hôtel 4 étoiles, une balnéo, 2 restaurants et deux bars. L'établissement se situe en centre Alsace dans une zone très touristique, l'activité est régulière.

Cartographie des risques

La cartographie des risques définit la nomenclature dressée par le Casino Barrière de Ribeauvillé des situations à risques liées :

- ★ à l'environnement général
- ★ au client
- ★ aux opérations

Chaque niveau de risques est évalué de 0 à 3 en fonction du niveau spécifique d'exposition.

La cartographie est actualisée au minimum une fois dans l'année ainsi qu'à la suite de tout événement affectant significativement le degré d'exposition aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

La date d'actualisation de début d'exercice est inscrite sur la cartographie.

La cartographie est signée du comité LCB-FT.

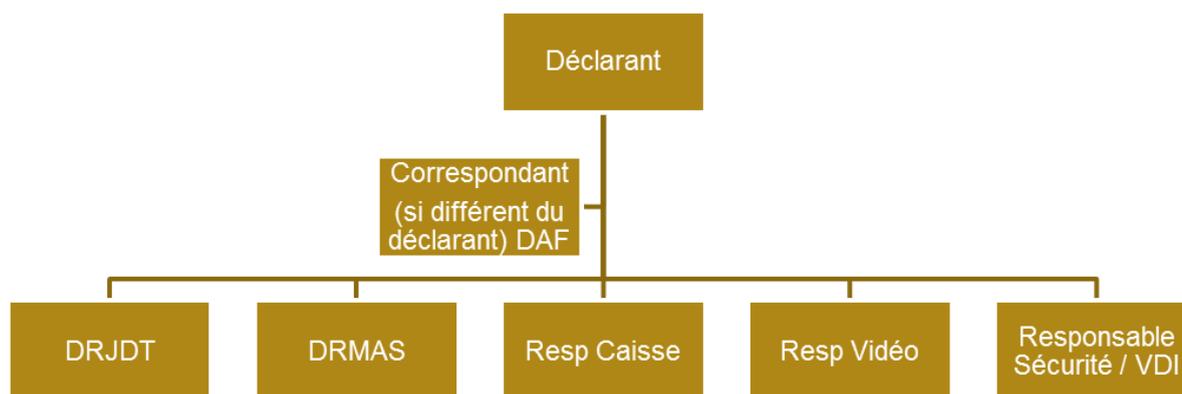
☞ CF. LCB-FT - ENR-01 - TRAME CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Bonne pratique : La cartographie des risques partagée avec l'officier de la Police Judiciaire Territorialement Compétent.

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT)

2.1. ORGANIGRAMME

Le Comité LCB-FT est chargé de la mise en place du dispositif, de son suivi et du traitement des données qui lui sont remontées en vue de constituer les dossiers.



2.2. DÉCLARATION EFFECTUÉE (DÉCLARANT / CORRESPONDANT)

Un déclarant et un correspondant ont été désignés :

- ★ Déclarant : LEVEQUE JACQUES
- ★ Correspondant : LEVEQUE JACQUES

Les noms du déclarant et du correspondant Tracfin et leurs éventuelles modifications ont été communiqués sans délai à Tracfin par courrier ou via le site Ermès le 10/08/2012

N.B. : dans le cas où le DG "Déclarant" n'est pas le Président de la Société du Casino, il est nécessaire que le Président ait une parfaite connaissance de tout ce qui est fait en matière de LCB-FT au sein du Casino.

2.3. MISSIONS PAR FONCTION

Le déclarant Tracfin est la personne habilitée à procéder à la déclaration de soupçons :

- ★ Transmet les déclarations de soupçon au service Tracfin et s'assure du traitement et de l'archivage de tous les documents liés aux déclarations de soupçons.
- ★ Met à jour les déclarations de soupçon effectuées.

Le correspondant Tracfin est la personne chargée de répondre aux demandes de Tracfin et d'assurer aux membres concernés du personnel des informations, avis ou recommandations de caractère générale qui en émanent. Il est l'interface avec Tracfin et il peut faire office de suppléant au déclarant.

Les membres du comité LCB-FT sont le relais entre les employés et les membres de la cellule interne.

- ★ Sont les garants, dans les services sous leur responsabilité, du respect des consignes Tracfin.
- ★ Sont les garants de la mise en application des actions définies en réunion.

Le collaborateur a pour mission d'identifier les critères de vigilance et de remonter l'information et d'une manière générale d'appliquer les procédures participantes à la Lutte Contre le Blanchiment.

Les MCDs sont chargés d'alimenter le fichier individualisé qui se trouve sur le drive. Une fiche est ouverte pour chaque client à soupçon : visites, drop, attitude, méthode de paiement, entourage, secteur professionnel si possible, style de jeu et jeux pratiqués. Responsable Jérôme LEREVEREND MCD et Patrice LAIOLO directeur jeux et mäs.

Les caissiers suivent en temps réel le on-line installé en caisse et pilotent les assistants clientèle en cas de handle au-delà de 2000€ sur une machine ou RAE afin de connaître l'identité du client. Ils remontent les informations aux MCDs en indiquant le mode de paiement utilisé, par exemple petite, grosse coupure.

Les assistants clientèle informent la caisse et MCDs de mouvements et comportements clients inhabituels.

Les chefs de tables informent les MCDs de mouvement aux tables pouvant attirer l'attention.

La vidéo appuie la surveillance et complète les informations.

2.4. MODALITÉS DU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ LCB-FT ET DES RÉUNIONS DÉDIÉES

Le comité LCB-FT se réunit une fois par trimestre. Un compte-rendu est systématiquement rédigé à l'issue de ces réunions avec feuilles de présence.

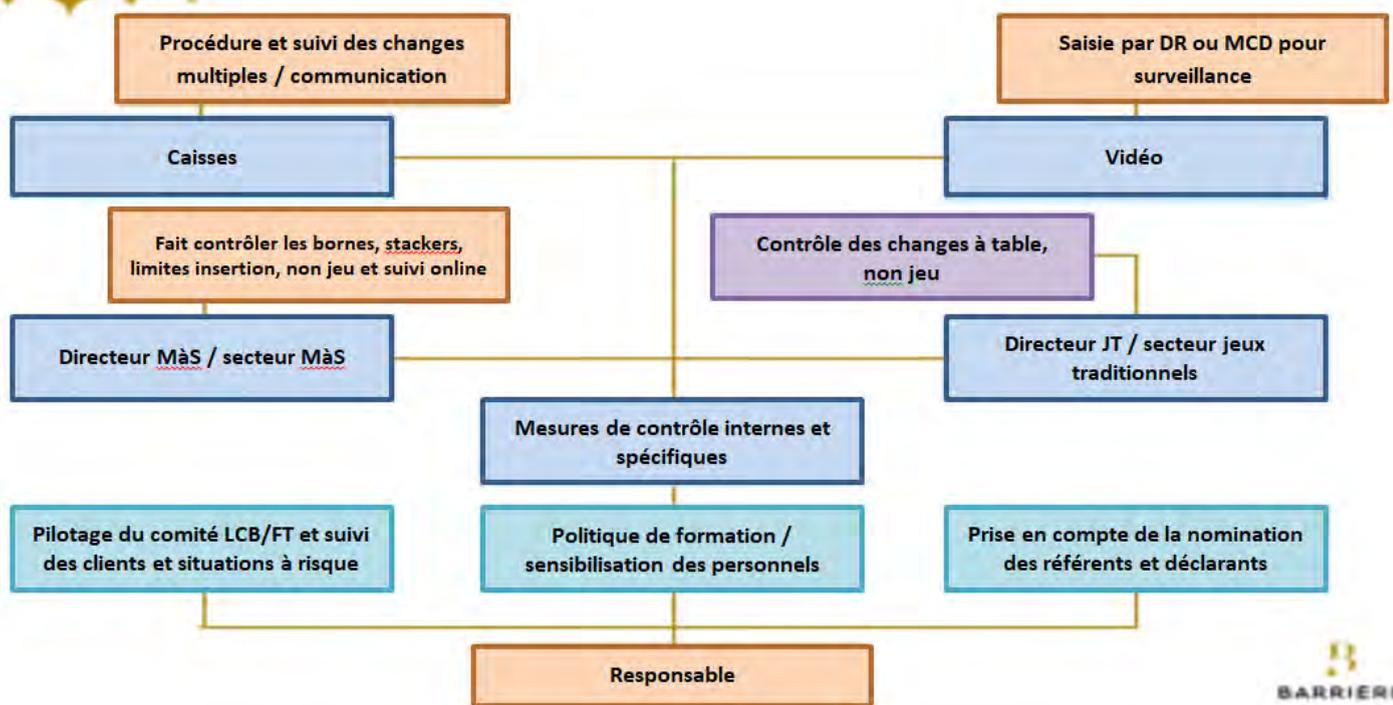
☛ CF. LCB-FT - ENR-02 - TRAME DE COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS LCB-FT

2.5. DISPOSITIF DE REMONTÉES D'INFORMATIONS DES COLLABORATEURS AU DÉCLARANT - MESURES ADOPTÉES EN CAS D'IDENTIFICATION D'OPÉRATIONS INHABITUELLES OU SUSPECTES

Un document est ouvert sur le drive, certains collaborateurs ont accès à ce document pour compléter les informations concernant la clientèle suspectée.

Schéma organisation :

4. Organisation des relations entre les secteurs de jeux



2.6. MODALITÉS D'ARCHIVAGE

Sont conservés pendant cinq ans :

- ★ Les informations consignées sur le registre des changes
- ★ Les informations recueillies lors des analyses effectuées préalablement à une éventuelle déclaration de soupçon
- ★ Les comptes rendus dressés à l'issue des réunions LCB-FT
- ★ Les attestations de formation à la LCB-FT
- ★ Les quiz réalisés
- ★ Les notes de service, e-mails et comptes rendus de réunions diffusés en interne
- ★ Le protocole et la cartographie des risques
- ★ Les déclarations de soupçons.
- ★ Les retours de mails via le site Ermès.

Afin de garantir la confidentialité des informations étudiées par la cellule LCB-FT, il a été mis en place un mode d'archivage sécurisé. Les documents informatiques sont stockés sur le Drive avec un partage restrictif. Les compte-rendus sont également stockés dans un dossier partagé sur Google Drive Barrière avec un partage restrictif respectant les recommandations émises par le Groupe, comme pour tous les fichiers utilisés au sein du comité LCB-FT.

2.7. MODALITÉS DE COMMUNICATION ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Afin de garantir un degré élevé de confidentialité et de sécurité des données, le premier niveau de transmission d'information (employés vers encadrement) est fait oralement sur des fiches clients. Les communications entre les membres du comité eux-mêmes sont réalisées par un document sur le drive. Les collaborateurs sont informés du caractère confidentiel des informations liées à la LCB-FT (clients en suivis ou toute information liée) et de la sanction encourue en cas de divulgation des informations.

Remarque importante : dans le cadre de l'utilisation d'un dossier partagé sur Google Drive avec le comité LCB-FT de l'établissement et/ou autres collaborateurs impliqués dans le dispositif LCB-FT, il est important que seul le déclarant TRACFIN soit le propriétaire de ce dossier et que les propriétés de ce dossier doivent interdire le partage de ce dossier aux collaborateurs autorisés à y accéder. Lui seul est autorisé à donner les droits sur ce dossier et dans les propriétés d'accessibilité, il interdit le partage aux autres personnes habilitées à accéder à ce dossier.

☞ CF. LCB-FT - ENR-03 - CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ

2.8. CNIL - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES, REGISTRE DE TRAITEMENT

☞ CF. LCB-FT - ENR-07 - REGISTRE DE TRAITEMENT

- ★ Pour les données "VDI" issues du logiciel Sésame, cf. registre de traitement spécifique.
- ★ Pour les données "Change client" saisies dans le logiciel "OCM", cf. registre de traitement spécifique.
- ★ Pour les données "Fidélisation Clients" issues du système "Carré VIP", cf. registre de traitement spécifique.
- ★ Pour les données clients issues des recherches complémentaires ou examens renforcés, cf. registre de traitement de l'établissement.

Ces registres sont délivrés uniquement par le Directeur Responsable et le DPO.

2.9. ACTUALISATION DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS

Les différents documents (protocole, cartographie des risques, etc) sont actualisés en fonction des évolutions réglementaires ou des besoins du dispositif local : dès qu'un nouveau risque est identifié, dès qu'un changement structurel intervient au sein de l'établissement, dès l'introduction d'un nouveau jeu, ou dès que des évolutions réglementaires nous sont notifiées par l'autorité de contrôle.

La cartographie est actualisée au minimum une fois dans l'année et chaque fois que nécessaire (à la suite de tout événement affectant significativement le degré d'exposition aux risques) : changement d'un des membres de l'organisation, identification d'un nouveau risque, etc.

En outre, la réalisation annuelle en septembre de l'auto-évaluation du dispositif interne peut conduire à des révisions des documents.

3. FORMATION, ÉVALUATION ET INFORMATION DES COLLABORATEURS

3.1. FRÉQUENCE DES FORMATIONS / RECYCLAGES

Les formations sont dispensées à tous les collaborateurs concernés par la LCB-FT et non seulement aux cadres. Si nécessaire, le personnel non agréé mais en contact avec la clientèle (bar, restauration, accueil, hôtellerie, etc), sera également inclus aux sessions de formation.

1. **La formation initiale a lieu au maximum 90 jours à partir de l'agrément** : la formation est réalisée à partir des modules standards Groupe reprenant les dispositifs applicables à tous les Casinos et les dispositifs propres à notre Casino. Ces modules sont actualisés dès lors que nos procédures internes ont évoluées et/ou nouvelles directives du groupe.
2. **Les recyclages sont réalisés annuellement** : Le recyclage consiste à s'assurer de la bonne connaissance des collaborateurs déjà formés. Le recyclage consiste donc à transmettre annuellement un questionnaire d'évaluation des connaissances. Pour notre casino de Ribeauvillé un score inférieur à 15/20 [recommandation minimum du groupe - à définir par le casino] oblige à réinscrire le collaborateur à une nouvelle session de formation.

A l'issue de la formation ou des recyclages, des attestations de présence sont signées du formateur et du stagiaire et sont à disposition des fonctionnaires de l'autorité de contrôle (ou archivage numérique aux formations en visioconférence). Les attestations sont à demander auprès de M. Santerre qui sauvegarde les réponses aux quiz des formations initiales.

NB : pour le personnel déjà formé, il est tenu un état de l'évaluation de leur connaissance justifiant le cas échéant qu'ils n'aient pas participé à des formations de recyclage.

3.2. MODULES DE FORMATION

Les formations sont adaptées aux fonctions effectivement exercées par les salariés concernés :

- ★ Formation niveau II - caissiers, Croupiers, assistants clientèle, chef de table, sécurité et VDI, vidéo
- ★ Formation niveau III - comité LCB / MCD

Les membres du comité LCB-FT et le cas échéant les MCD non membres dudit comité sont sensibilisés aux enjeux globaux du domaine LCB-FT et connaissent les systèmes d'évaluation et de gestion des risques mis en place.

Les employés de jeux et opérateurs vidéoprotection, quelles que soient leur fonction, ont reçu une formation qui leur permette de détecter des comportements suspects et ont reçu la consigne de faire remonter des informations pertinentes.

3.3. QUIZ / TESTS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

Afin de vérifier les connaissances acquises pendant les formations ou les recyclages, chaque session est clôturée par une évaluation des connaissances sous forme de quiz.

 **CF. LCB-FT - ENR-04 - QUESTIONNAIRE EVALUATION DES CONNAISSANCES (QUIZ)**

 **CF. LCB-FT - ENR-04BIS - CORRECTION QUESTIONNAIRE EVALUATION DES CONNAISSANCES (QUIZ)**

3.4. INFORMATION RÉGULIÈRE DES COLLABORATEURS

Des rappels sur les enjeux de la LCB-FT sont également réalisés par notes de service ou réunions internes faisant l'objet de compte-rendus : toutes modifications sur les critères de vigilance, une évolution de la législation impactant les collaborateurs, transmissions des recommandations des audits internes et externes les concernant, ou tout autre information prévue dans le protocole.

4. AFFICHAGES REQUIS

A minima : Un panneau dédié à l'affichage Tracfin est installé en back-office, visible et consultable par tous les employés

Peuvent également être affichés sur ce tableau des documents Tracfin, des notes internes (faisant suite à des appels à la vigilance par ex.), les dates de formations prévues et toutes informations pertinentes sur le sujet LCB-FT.

Liste des pays à risques et ne collaborant pas avec la France : à minima une par an <http://www.fatf-gafi.org/fr/pays/#high-risk>

Bonne pratique : Affichage des critères de vigilance propres à certaines fonctions (caisse & VDI, etc).

5. PROCÉDURES RELATIVES À LA LCB-FT

Demande d'une carte d'identité aux clients qui changent plus de 2'000€ en caisse des Machines à Sous et Jeux de Table.

Traçabilité des changes de plus de 2'000€, les identités complètes des clients sont demandées (nom, prénom, date de naissance et adresse).

Tous les matins, vérification du Registre des changes afin de vérifier que toutes les identités soient bien complétées

Système ONLINE pour suivre les clients installé en caisse jeux et mès pour tous les jeux automatiques

Analyse des compteurs de billets et tickets en temps réel.

- Si le client est connu saisie du montant sur le Registre des change
- Si le client est inconnu un MCD lui demande son identité puis saisie du montant et de son identité sur le Registre des change

Surveillance aux Tables de jeux

Suivi des changes billets clients se fait uniquement sur présentation de la carte Carré VIP par le chef de table, données retranscrites en fin de journée sur le Registre des changes. L'ensemble des changes à table est suivi.

Toutes les Table de Jeux sont munies d'accepteur de billet et équipée d'un détecteur de faux billets

Surveillance aux Machines à Sous

Toutes les Machines à Sous sont équipées d'accepteur de billet avec:

- une limite programmée à 1'499€
- un détecteur de faux billets

Cashio :

Les montants jusqu'à 999.99 € sont acceptés sinon le client doit obligatoirement passer en caisse pour faire de la monnaie.

Vigilance sur la gestion des flux financiers

Si une vidange est anormale recherche immédiate de l'incident. Il y a actuellement une couverture vidéo sur chaque appareil.

Caisse Machines à Sous :

Nous avons une caisse unique Jeux de Table et Machines à Sous.

Toutefois, nous tenons deux Registres des changes :

- un aux Machines à Sous
- un aux Jeux de Table qui regroupe les tables et les jeux électroniques

Une carte d'identité est demandée pour tous les changes à partir de 2'000€ afin d'enregistrer l'identité complète du client.

Communication en salle :

Les caissiers en poste actualisent en temps réel ce qui est joué aux Tables électroniques et avertissent le MCD ou l'assistant clientèle pour vérifier son identité.

Jackpot :

Lors d'un Jackpot, à partir de 1'500€, nous procédons à une vérification de ce qui a été joué en amont. Cette vérification est possible grâce à la vérification ONLINE.

Aucune attestation ni de chèque ne sont délivrés.

Jetons en circulation :

Ces clients seront mis en observation et signalés lors de leur prochaine visite, afin de vérifier le retour des jetons sortis.

Non jeu :

Lorsqu'un client se livre au non jeu, il est identifié et surveillé par les MCD. En cas de récidive, il sera signalé au comité LCB-FT.

Vidéosurveillance :

Lors d'une MEO (Mise en observation) , une alerte est transmise à la VDI.

La VDI est alertée par un flash sur l'écran de contrôle. Le client se trouvant en salle de jeux sera signalé au PC sécurité qui le surveillera pendant toute sa visite.

L'information est rapportée à Jacques LEVEQUE et Patrice LAIOLO par mail sur la main courante journalière avec tous les mouvements.

Lors de transaction importante, une alerte est également transmise au MCD.

Suivi des personnes exposées :

Lors de la venue de personnes exposées la vidéosurveillance renforce son contrôle afin de les suivre lors de leur change en caisse des Machines à Sous et Jeux de Table.

Comptée :

Pour tous les stackers comptés à partir de 10'000€ une demande de vérification des joueurs est faite. Envoie d'une demande à la vidéosurveillance par mail afin d'identifier le joueur. Une fois le client identifié, le rapport vidéo est envoyé au comité LAB et noté dans le Registre des changes.

Dès qu'il y a une boîte supérieure ou égale à 10'000€ : le MCD transmet l'information au contrôleur → le contrôleur effectue un contrôle pour identifier le client et vérifier son drop avec l'aide du service vidéo si nécessaire et met en copie le référent TRACFIN

Tous les jours une feuille de liaison est envoyée par le contrôle au comité LAB et au directeur responsable, dans ce document apparaît :

- Le Registre des changes avec tous les changes à partir de 2'000€ qui ont eu lieu à la caisse des Machines à Sous et Jeux de Table
- Le tableau avec les Machines à Sous et Jeux de Table qui ont eu les plus gros mouvements de change
- Vérification du bon ratio IN et OUT

Les collaborateurs concernés ont accès aux procédures relatives à la LCB-FT les concernant et ils les ont signées.

5.1. OUTILS À DISPOSITION POUR LA SURVEILLANCE

- ★ Vidéosurveillance
- ★ OCM online
- ★ LSV
- ★ Maxxing
- ★ Logiciel de contrôle des entrées (Sésame)
- ★ Recherches en milieu ouvert (Google, réseaux sociaux et professionnels)
- ★ Remontée des critères d'alerte par les collaborateurs

5.2. CRITÈRES DE VIGILANCE - À AFFICHER / SPÉCIFIQUE AU MÉTIER

☛ CF. LCB-FT - ANNEXE 01 - CRITÈRES DE VIGILANCE

- ★ Un joueur refuse de donner son identité au moment de l'inscription au registre des changes ou un joueur présente une pièce d'identité de type passeport sur lequel ne figure pas son adresse et il refuse de la donner.
- ★ Un joueur échange une pièce d'identité avec un autre client au moment de l'inscription au registre ou donne son argent à un tiers pour ne pas apparaître sur ledit registre.

- ★ Un joueur se fait rembourser uniquement au cashio et ne passe jamais par la caisse.
- ★ Un joueur procède à un change pour le compte d'un autre joueur.
- ★ Un joueur s'adonne à du non jeu sur des appareils électroniques ou des tables de jeux.
- ★ Un joueur utilise des sommes très importantes en argent liquide.
- ★ Un joueur réclame des attestations de gains.
- ★ Un joueur sollicite particulièrement un remboursement de son gain ou de sa mise par chèque.
- ★ Il se dit au sein de la clientèle que le joueur écoule de l'argent frauduleusement acquis.
- ★ Résidents de pays à risques ou ne collaborant pas avec la France ou Personnes Politiquement Exposées.
- ★ Le responsable a connaissance que le client s'est déjà fait interpellé par les services de police.
- ★ Le client a déjà fait l'objet d'une réquisition judiciaire.
- ★ Le joueur quitte fréquemment la salle et revient avec des liquidités à chaque fois.
- ★ Le joueur est accompagné d'une tierce personne dont il semble qu'elle lui donne des instructions et ne se contente pas de l'accompagner.
- ★ Un joueur exhibe des liasses importantes de billets de banque.
- ★ Un joueur possède des liasses importantes de billets d'une même valeur faciale.
- ★ Un joueur utilise un billet apparemment marqué.
- ★ Un joueur tente de changer de la fausse monnaie.
- ★ Le joueur procède à des achats de jetons par le biais de moyens de paiement adossés à de multiples comptes bancaires.
- ★ Joueur effectuant des transactions en devises étrangères sans que le profil du client justifie la détention de telles devises.

5.3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

<p>5.3.1. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE VDI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ★ L'identification et la connaissance des client mis en surveillance au contrôle des entrées
<p>5.3.2. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE VIDÉO</p>	<ul style="list-style-type: none"> ★ La sauvegarde de passage vidéo en association avec le correspondant des C&J - cas des réquisition judiciaire ★ Conservation des vidéos de comptées dans le respect de la réglementation en vigueur
<p>5.3.3. CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ★ Recherches effectuées sur l'origine des fonds du patrimoine. ★ Clients importants : Mise en place de dossiers / Suivi systématisé de nos « meilleurs clients » : Analyse [fréquence à définir par l'établissement - mensuelle ou bimensuelle] du top X [à définir par l'établissement - top 50, top 10] ou des drop, identité et les coordonnées du client, la professions exercée, le nombre de visites, les changements d'habitude en termes de niveau de jeu ou moyens de paiement utilisés, etc. Les clients non connus font l'objet de recherches : recherches en base ouverte, réseaux sociaux, sites publiques d'informations relatifs aux sociétés si la personne est dirigeante, etc. Selon les résultats des recherches, la Direction peut prendre la décision d'établir une Déclaration de Soupçon. ★ Actualisation des dossiers clients suite aux éléments d'informations recueillis. ★ Personnes politiquement exposées (sont des personnes résidant dans un pays étranger, membre de l'union européenne ou un pays tiers, dont les fonctions occupées les exposent à un risque plus particulier) : signalement systématique au Comité LCB-FT des personnes présentant un passeport diplomatique, ayant une plaque diplomatique, ou des personnalités politiques étrangères connues. ★ Création d'un document de connaissance client pour les clients présentant les niveaux de jeu les plus élevés. ★ Réalisation d'examens renforcés lors d'une opération particulièrement complexe ou inhabituelle, un montant inhabituellement élevé ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou lors de constats issus des opérations de contrôles quotidiens (recherches en milieu ouvert, enquête auprès des collaborateurs et/ou de la clientèle, appel à un cabinet extérieur, etc).

	<ul style="list-style-type: none"> ★ Surveillance particulière des ressortissants de juridictions non coopératives (« liste GAFI ») : signalement systématique par la VDI au MCD lors de la présentation en VDI d'une pièce d'identité d'une juridiction non coopérante. ★ Procédure spécifique : clients présents sur la liste gel des avoirs cf. procédure Groupe : la liste gel des avoirs est enregistré dans sésame ★ Usurpation d'identité à la VDI et en caisse ★ Réquisition judiciaire : examen renforcé en vue d'une déclaration de soupçon ★ Vigilance de l'ensemble des collaborateurs autour des signaux d'alerte LCB/FT, présentés en formation ★ Remontée systématique de l'identité d'un client insistant pour obtenir une attestation de gain ou la photocopie d'un bon de paiement ★ Relevé de l'identité en cas de doute sur la validité d'un document ou en cas de comportement suspect
<p>5.3.4. SURVEILLANCE DES FLUX</p>	<p><u>N.B : lors des investigations menées, lorsqu'il est identifié des transactions > à 2000€ directement par insertion dans les MAS ou rembourseuse de tickets le cas échéant, ou en cash à table pour les jeux" sur une séance (change simple ou multiple) alors le registre des changes supérieur à 2000 € est renseigné.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Suivi des flux à l'occasion des comptées : recherches approfondies à partir de 10 000 € par stacker. ★ Surveillance des bornes de change : contrôle vidéo effectués en cas de vidange anormale [Spécifique à l'établissement]. ★ Vérification vidéo selon une certaine hauteur des stackers constatés à la comptée 10 000 € ★ Limite d'insertion des bills acceptor et tout autre système monétique intégré dans les appareils électroniques 200 € pour les MAS et [Spécifique à l'établissement] pour les JTE - ne doit pas dépasser 2000€. ★ Dispositif de surveillance du cash à table : Rappel : le cash à table est autorisé uniquement lorsqu'il est présent un chef de table dédié avec accepteur de billets + obligation de donner la carte VIP (drop systématique et automatique)

	<ul style="list-style-type: none"> ★ Communication entre les salles et les caisses via le MCD en cas de repérage de critères d’alerte chez un client. ★ En cas de détection d’un client, l’information est transmise au MCD en charge, qui effectue une première analyse (enquête auprès des différents services en lien avec la clientèle, relevés OCM etc.) puis transmet le signalement au Comité LCB / FT
<p>5.3.5. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE AU NIVEAU DES CAISSES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ★ La manipulation en caisse : comptée à haute et intelligible voix, enregistrée et contrôlée par le service vidéo ★ Remontée systématique de l’identité d’un client insistant pour obtenir une attestation de gain ou la photocopie d’un bon de paiement ★ Suivi de la procédure “faux billets”. ★ La traçabilité intégrale des changes effectués aux tables de jeux pour les jeux traditionnels ★ Signalement en cas de masses de petites coupures ou de grosses coupures ★ Contrôle des registres JDT / MAS et Jeux Électroniques ★ Inspection périodique du registre des changes supérieurs à 2000€ par le contrôleur et supervisé par un responsable (directeur responsable ou MCD) : État civil complet des personnes (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, réf. de la pièce d’identité présentée, changes entrants et inverses, corrections apportées en rouge avec approbation en toutes lettres par le directeur responsable, le directeur d’exploitation, ou le cas échéant en fonction des organisations par le directeur des MAS, des Jeux ou MCD. <p><i>Remarque</i> : toutes les anomalies constatées sont communiquées au Directeur Responsable et/ou référent LCB-FT.</p>

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS - PROCÉDURE "FAUX BILLETS" :

CF. LCB-FT - ENR-08 - FORMULAIRE IDENTIFICATION D'UN BILLET DOUTEUX

Pour plus d'informations, consulter le site de la banque de France : <http://www.banque-france.fr>

Le Caissier :

- ▶ Conserve le billet et informe immédiatement le MCD qui traite la situation avec le client

NB: ce dernier peut également avoir été victime.

Remarque : Le billet ne doit en aucun cas être restitué au client s'il est confirmé qu'il s'agit effectivement d'un faux

- ▶ Rempli le formulaire dédié :

- Identité du client (nom, prénom, adresse)
- Photocopie du faux billet
- Copie, signature du client, exemplaire pour la Direction avec le bordereau de versement du faux billet et le client - sac de versement à part pour le faux billet(s)

La vidéo :

- ▶ Effectue un rapport d'incident ; le Directeur Responsable est systématiquement tenu informé et reçoit le rapport d'incident (ou une copie).

L'établissement attend le retour de la Banque de France :

- ▶ En cas de retour négatif de la banque de France : un remboursement est effectué auprès du client.
- ▶ En cas de retour positif de la banque de France : une information doit être faite auprès du client.

 Une notification sur le document de suivi mis en place dans l'établissement (décrire le document propre à votre établissement) « mise sous surveillance » pourra être faite, celle-ci est à discrétion du MCD ou du Dir. resp. et enregistre sur la fiche client une annotation.

6. DISPOSITIF DE RÉALISATION DES DÉCLARATIONS DE SOUPÇONS - SITE ERMES

[HTTPS://TRACFIN.FINANCES.GOUV.FR/PAGES/LOGIN.ASPX?RETURNURL=%2F](https://tracfin.finances.gouv.fr/pages/login.aspx?returnurl=%2F)

6.1. MODALITÉS DE DÉCLARATION

- ★ Vérification des faits (MC - vidéo)
- ★ Vérification de l'identité des clients
- ★ Légitimité du soupçon (indices) - recherches en bases ouvertes
- ★ Compte-rendu au directeur
- ★ Envoi de la déclaration à Tracfin comme destinataire unique : la déclaration devant être obligatoirement réalisée en ligne via le site "Ermes"
- ★ Accusé de réception par Tracfin et la preuve d'envoi de pièces justificatives

Toutes nouvelles informations de nature à infirmer, conforter ou modifier les éléments contenus dans une déclaration de soupçon est portée sans délais à la connaissance de Tracfin. Une déclaration doit être renouvelée chaque fois que nécessaire et ce sans limite de nombre de déclarations.

6.2. DOCUMENTS REQUIS DANS LA DÉCLARATION

- ★ Une copie de la pièce d'identité du joueur ou les données (type, numéro, date et lieu de création)
- ★ Le nombre de visites pour les clients "cartés"
- ★ Le registre des changes constitué de l'ensemble de la pratique de jeu du joueur : MAS et Jeux électronique, jeux traditionnels et éventuellement poker et complété éventuellement des données relatives aux bons de paiement
- ★ Les modes de paiement

6.3. MODALITÉS DE DÉCLARATION D'UN GROUPE DE JOUEURS

Les déclarations portant sur un groupe de joueurs font l'objet d'une déclaration unique.

6.4. CONFIDENTIALITÉ LIÉE À LA DÉCLARATION DE SOUPÇON

Principe : Les déclarations de soupçons sont connues exclusivement du déclarant et du correspondant TRACFIN. Les cas où ces déclarations sont communiqués aux membres du Comité LCB-FT doivent demeurer exceptionnels et limités aux cas participant effectivement à la lutte contre le blanchiment. Dans ce cadre, les membres du comité LCB-FT, sont tenus à une confidentialité totale concernant les clients déclarés ou le contenu de ces déclarations. Il est strictement interdit d'informer le client concerné sous peine d'amende s'élevant à 22500€ - art. 574-1 du CMF).

 [CF. LCB-FT - ENR-03 - CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ](#)

7. AUTRES OBLIGATIONS : LA COMMUNICATION AU SCCJ

L'établissement tient à disposition du SCCJ tous les éléments :

- ★ Le protocole interne
- ★ Une copie de la pièce d'identité du joueur ou les données (type, numéro, date et lieu de création)
- ★ Documents relatifs à l'évaluation des risques, à leur cartographie telle qu'elle a été établie et aux mesures mises en place décrites dans le présent document
- ★ Des comptes rendus dressés à l'issue des réunions LCB-FT
- ★ Des attestations de formations à la LCB-FT
- ★ Le programme de formation mis en place
- ★ Des fiches d'analyse préalable à une éventuelle déclaration de soupçon
- ★ Des notes de service, e-mails et comptes rendus de réunions retransmettant en interne les informations reçues du SCCJ, de TRACFIN
- ★ Des comptes rendus annuels d'audits internes éventuels
- ★ Le registre des changes
- ★ Les déclarations de soupçons
- ★ Tout document comptable ou établissant des flux financiers en provenance d'un client

8. RAPPORT ANNUEL

CF. LCB-FT - ENR-05 - TRAME DE RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel est transmis à l'audit interne avant le 30 novembre pour analyse préalable. Puis il est envoyé au service central des courses et jeux dans les trois mois (*) qui suivent la date de l'exercice comptable, soit avant le 31 janvier.

NB : à la date de publication de ce protocole, la circulaire visant à préciser la forme de ce rapport n'était pas publiée, dans l'attente, la forme du précédent rapport est maintenue.

Délais applicable depuis la publication de l'arrêté du 25/02/2019.

Remarque : La période de référence est l'année ludique, du 1er novembre de l'année au 31 octobre de l'année suivante.

Sont inscrits au rapport annuel :

- ★ un rappel chronologique de l'ensemble des initiatives anti-blanchiment (organisation interne, comité LCF-FT, actions de formation, actions engagées, renforcement des dispositifs de surveillance, remplacement du déclarant...) au cours de la saison écoulée, chacune d'entre elles étant décrites de façon synthétique

Remarque : chaque action de formation effectuée doit être décrite de façon suffisamment explicite pour faire apparaître les éléments d'information essentiels : la date de sa tenue, sa nature : première sensibilisation ou rappel, le profil du formateur, les points abordés, le public cible concerné, etc... sans pour autant transmettre les supports, ni les attestations.

- ★ une présentation statistique du nombre d'enregistrements effectués sur les registres de change de plus de 2 000 € au cours de l'année écoulée, de façon différenciée aux machines à sous, aux jeux de table, et aux formes électroniques des jeux de table, avec rappel, pour chacune de ces données, des chiffres des deux années précédentes.
- ★ une présentation statistique du nombre de déclarations de soupçon au cours de l'année ludique écoulée, avec rappel du nombre des deux années précédentes.
- ★ L'établissement présente de manière synthétique une évaluation de son dispositif de contrôle interne : Dans le cas où son auto évaluation met en évidence soit un score inférieur à 85% soit des dysfonctionnements majeurs, il est joint un plan d'actions.

Les rapports annuels, ainsi que leurs pièces jointes, sont archivés numériquement dans le PC de Jacques LEVEQUE DR et sur le DRIVE Google.

9. DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le référent LCB-FT, le directeur des jeux et mäs, de l'établissement sont chargés de vérifier le bon respect des procédures et la conformité du dispositif avec la réglementation en vigueur et les recommandations Groupe ou métier.

Ils s'appuient pour cela sur une autoévaluation à communiquer à l'audit interne avant le 30 septembre ; l'autoévaluation permet d'évaluer la conformité du dispositif :

☛ CF. LCB-FT - ENR-06 - TRAME D'AUTO-ÉVALUATION

- ★ Vérifier la conformité aux dispositions en vigueur
- ★ Evaluer le positionnement, l'expérience, la qualification et la formation des collaborateurs
- ★ Evaluer la classification des risques
- ★ Évaluer le respect des procédures
- ★ Evaluer la communication entre tous les acteurs du dispositif : salle de jeux, MAS et caisse
- ★ Suivre la mise à jour du plan d'actions
- ★ Vérifier la confidentialité des informations communiquées
- ★ Vérifier la durée de conservation des informations collectées
- ★ Bonne diffusion et connaissance des procédures aux différents acteurs concernés
- ★ Actualisation des procédures : constitution du comité LCB-FT, changements, cartographie des risques, etc
- ★ Le correct affichage des critères de vigilance et autres supports prévus en interne
- ★ Réalisation des formations et de leur recyclage annuel
- ★ Bonne réalisation des opérations de contrôle périodique : comptées, vérification du registre, etc
- ★ La communication entre tous les acteurs du dispositif : salles de Jeux, Mäs et caisses
- ★ De la bonne tenue des documents d'enregistrement en cas de mise sous surveillance d'un joueur suspect
- ★ La confidentialité des informations
- ★ la durée d'archivage des informations collectées
- ★ Les anomalies constatées lors des contrôles sont remontées à la direction.
- ★ Un plan d'actions (corrections des anomalies constatées et amélioration du dispositif) est réalisé et est mis à jour régulièrement.

3. Cartographie des risques

a) Risques liés à l'environnement

Criticité : 1-faible, 2- Moyen, 3- Fort	Indicateur	Nombre d'habitant	Zone de Crime et délit	Incident sécurité casino	Zone Frontalière	Zone Sensible	Evènements particuliers	
	Criticité	2	2	2	3	1	1	11

Commentaire :

La zone de chalandise de proximité de Ribeauvillé ne présente pas de risques particuliers, néanmoins dans un rayon de 50-100 km nous avons des zones urbaines importantes (Stasbourg, Colmar, Mulhouse,...). Pour réduire le risque d'une fréquentation non désirée, nous avons mis en place un dresscode.

Egalement, il faut considérer que nous sommes fréquentés par une clientèle étrangère du fait de la proximité avec l'Allemagne et principalement Suisse, si cette clientèle ne présente à priori pas de risques particuliers, on peut avoir des difficultés à bien connaître cette clientèle.

b) Risques liés à la clientèle

Criticité : 1-faible, 2- Moyen, 3- Fort	Indicateur	Présence avérée de délinquants	Vol a main armée	Fréquentation de VIP	Personne notoiremen t connues	Usurpation d'identité	Nationalité	Nombre de réquisition	
	Criticité	2	2	1	1	1	3	1	11

Commentaire :

Comme dit précédemment notre relative proximité avec Strasbourg peut nous exposer à accueillir une clientèle potentiellement délinquante. Cependant ce risque est maîtrisé du fait de notre dresscode et la vigilance réalisée.

De surcroît nous sommes assistés par notre OPJ territorialement compétent, qui, dès que nécessaire, nous alerte sur les individus devant mériter toute notre attention.

c) Risques liés aux opérations

Criticité : 1-faible, 2- Moyen, 3- Fort	Indicateur	Ratio In/Out	Nbre de Transactio n >2000	Utilisation de faux billets	Acte de non Jeux de gain	attestation de gain	Change multiple < seuil	Somme importante en liquide	Billets marqués ou souillés	
	Criticité	2	2	1	1	1	2	1	1	11

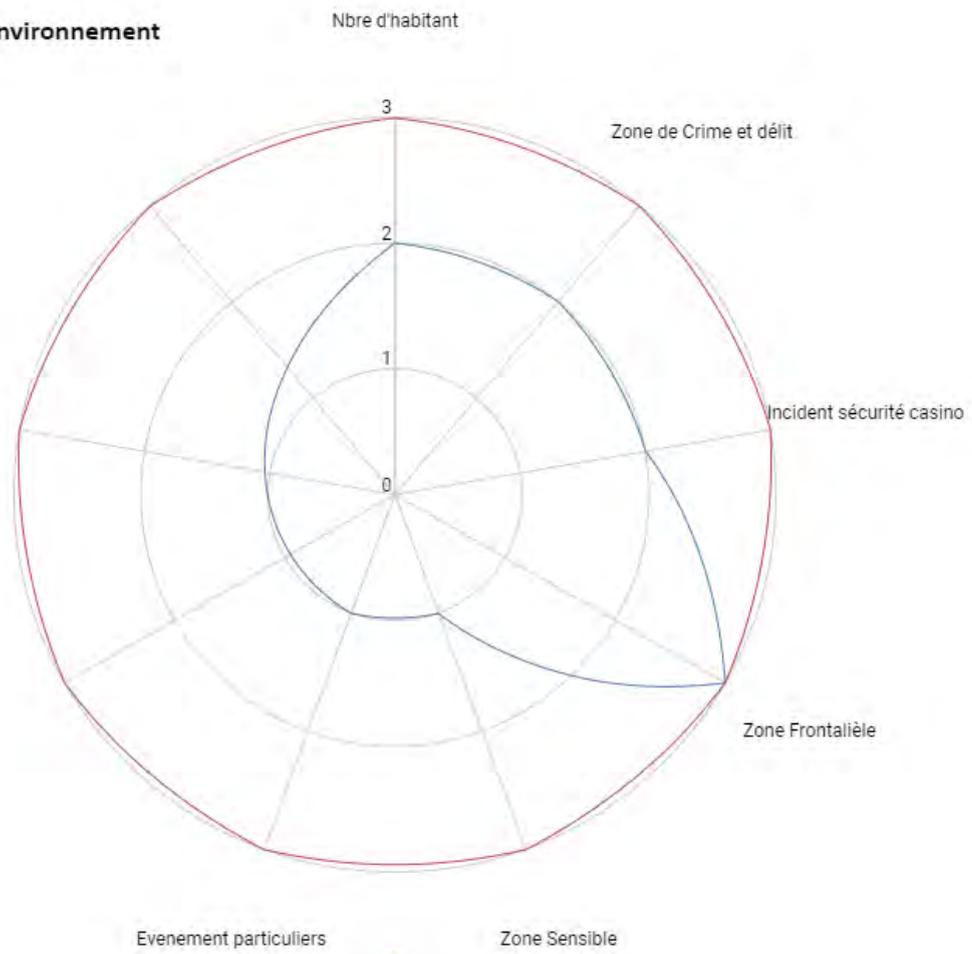
Commentaire :

Notre principale critère de vigilance et de mesure d'efficacité de détection de notre dispositif est le suivi du ratio I/O, notamment les changes ≥ 2000 €. En 2021-2022, ce dernier s'établit à 98,95 %, du fait de nouvelles mesures comme le suivi des insertions billets dès le 1er euro pour les clients cartés aux jeux de table (le cash à table est accepté uniquement sur présentation de la carte casino et enregistrement dès le 1er euro) et aux nouvelles dispositions de suivi informatiques (alertes informatiques LSV) aux machines à sous.

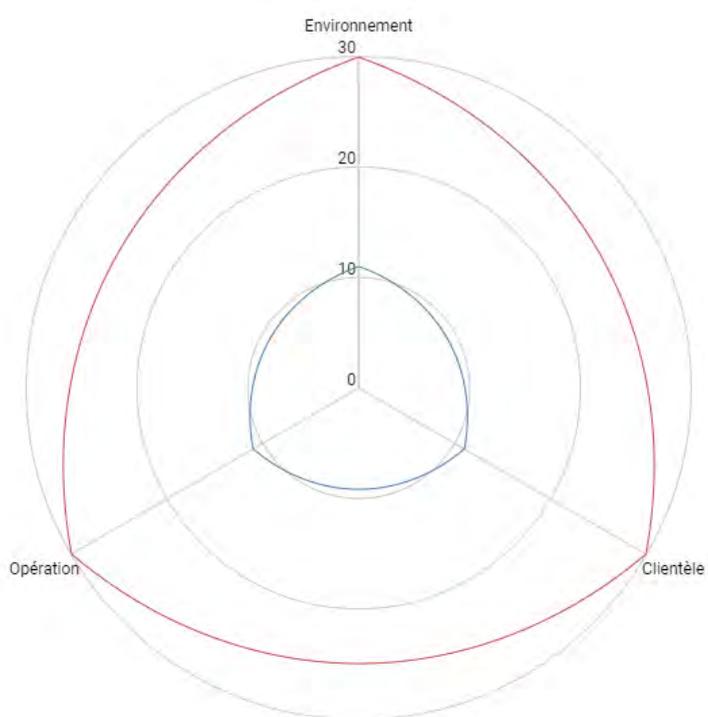
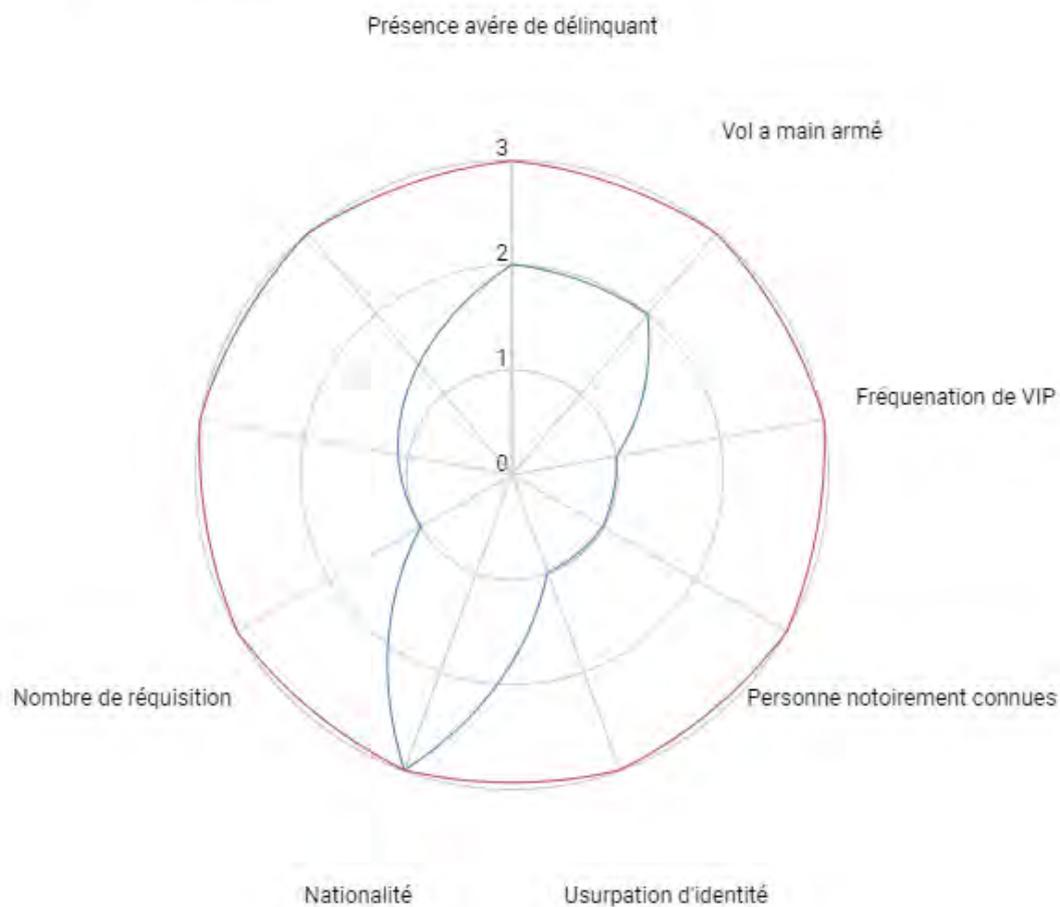
En matière de suivi des insertions billets pour les clients RAE, les caissiers, les MCD et les assistants suivent en temps réel les insertions billets, cela permet donc d'identifier les clients et les inscrire sur le registre des changes.

d) Cartographie des risques :

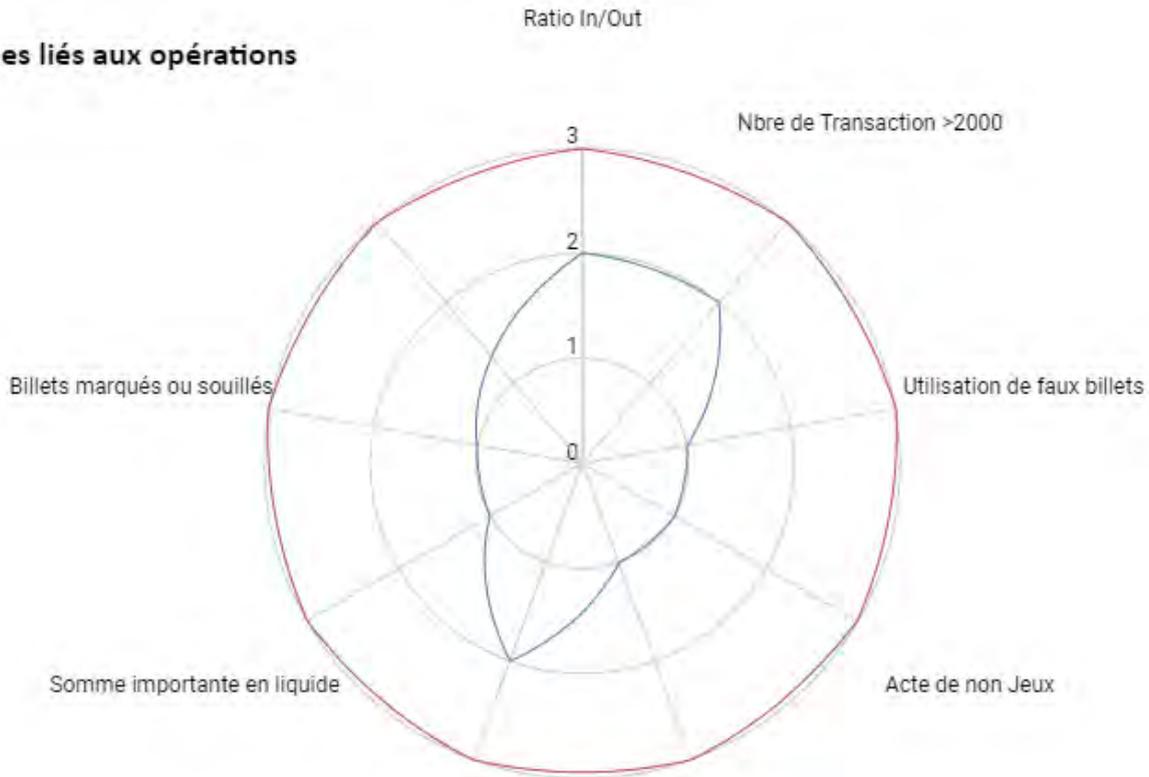
Risques liés à l'environnement



Risques liés à la clientèle



Risques liés aux opérations



Conclusion sur l'exposition aux risques :

Rappelons que le COLB en 2019 avait validé la cartographie des risques LCB-FT de l'ANR et qu'elle avait conclu pour notre secteur un risque non avéré en matière de financement terroriste et modéré pour le risque blanchiment d'argent. Du fait de la présentation cf. infra et les mesures d'atténuation des risques mis en place :

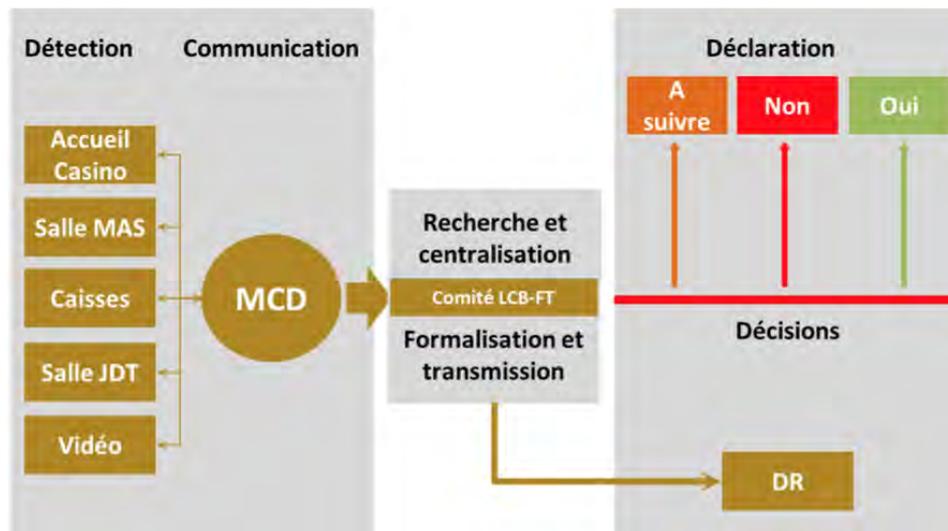
- contrôle VDI
- collaboration avec l'OPJ
- formation du personnel
- procédure de suivi des changes multiples tant aux caisses qu'au niveau des machines
- dispositif de contrôle et audit interne (auto évaluation et intervention Groupe)

Nous estimons avoir une assurance raisonnable sur la maîtrise de ce risque

4. Formation

Tous les nouveaux collaborateurs sont sensibilisés au TRACFIN dans les 3 mois qui suivent leur intégration dans l'entreprise avec une session de formation dispensée par Flavien Santerre, Directeur opérationnel LCB-FT • DGMS. Pour 2021-2022, les sessions de TRACFIN et "Lutte anti blanchiment" ont compté 21 nouveaux collaborateurs et tous ont été sensibilisés (entité casino, personnel avec agrément). Début 2022 a été organisé le recyclage qui est effectué annuellement via un quiz pour tout le personnel déjà formé. A l'issue de ce recyclage, une évaluation des connaissances a été réalisée. 49 personnes ont participé à ces recyclages sur 51 (taux de participation de 96%).

5. Dispositif de remonté des critères de vigilances



- **Suivi clients : examens renforcés, suivi des TOP Clients**

Un suivi journalier est effectué par les caissiers et par le personnel en salle en contact avec la clientèle en tenant compte des critères de vigilance établis dans le protocole interne de l'établissement et par le groupe.

Ce suivi journalier fait l'objet d'une analyse par le référent Tracfin qui synthétise les informations et établit un suivi des clients à risque et en fait état avec les MCD en comité LCB-FT.

Le suivi du drop est établi en continu avec une synthèse des clients avec le plus de drop (top 100 saison et top 30 trim.) afin de cibler au mieux les clients à risque.

Un contrôle approfondi du drop est effectué pour les clients ayant reçu un chèque de gain du casino et un suivi est établi.

- **Règles de conservation des documents**

Tous les documents sont conservés numériquement sur le système OCM et sur Google Drive pour une durée indéterminée avec des restrictions de partage en adéquation avec le protocole interne et les directives groupe.

6. Synthèse du dispositif Contrôle Interne

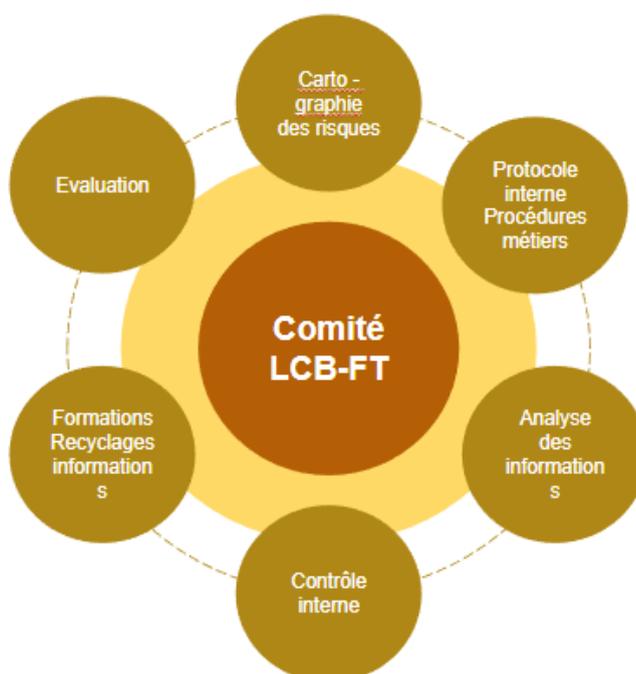
Casino Barrière de :Ribeauvillé Lutte anti-blanchiment Saison 2021 / 2022

« Un rappel chronologique de l'ensemble des initiatives anti-blanchiment (actions de formation, renforcement des dispositifs de surveillance, remplacement du déclarant...) au cours de la saison écoulée, chacune d'entre elles étant décrites de façon synthétique »

I - ORGANISATION

Pour le Casino Barrière de : Ribeauvillé

- le déclarant est : Jacques LEVEQUE
- le correspondant est : Jacques LEVEQUE



II – COMITE LUTTE ANTI BLANCHIMENT

Nombre de réunions au cours de l'année : 3

II – FORMATIONS

« Chaque action de formation effectuée doit être décrite de façon suffisamment explicite pour faire apparaître les éléments d'information essentiels : la date de sa tenue, sa nature : première sensibilisation ou rappel, le profil du formateur, les points abordés, le public cible concerné, etc... sans pour autant transmettre les supports, ni les attestations ».

Date de la formation	Nature & contenu de la formation	Public cible concerné	Nombre de collaborateurs	Nom & fonction du formateur
09/05/2022	Recyclage (Quizz)	Tout le personnel des MÀS et JdT. MCD et employés	51	Flavien Santerre (Directeur opérationnel LCB-FT)
saison 2021 / 2022	formations LCB-FT / TRACFIN	Nouveaux effectifs des MÀS et JdT. MCD et employés	21	Flavien Santerre (Directeur opérationnel LCB-FT)

IV – ACTIONS ENGAGÉES DE L'ANNÉE - OBSERVATIONS

👉 Formations et recyclages faits par Flavien Santerre, suivi interne fait par Olivier Moron.

👉 Demande de contrôle vidéo et reconstruction systématique du drop de chaque client gagnant ayant reçu un chèque de gain.

👉 Enrichissement et amélioration du fichier de suivi clients afin de mieux renseigner les déclarations de soupçon. Le fichier intègre désormais un suivi des contrôles vidéos pour les remises des chèques de gains.

👉 a) Demande de contrôle vidéo systématique pour tous les drop (IN) à 0 sur la traque financière afin d'apporter les corrections nécessaires.

b) Mise en place de ratios et d'une macro pour filtrer et mieux cibler les corrections à apporter au drop des clients dont le IN est faible par rapport aux gains (OUT). S'ensuit une demande de contrôle vidéo systématique le cas échéant pour corriger le drop.

👉 Rapprochement / vérification (à l'aide des alarmes OCM) systématique du drop lorsque le montant d'un stacker atteint le seuil fixé dans le protocole interne puis demande de contrôle vidéo le cas échéant pour corriger le drop du/des clients concerné(s).

👉 Mise à jour des critères de vigilance en conformité avec ceux indiqués par le groupe Barrière afin d'uniformiser les pratiques

👉 Installations en cours ou à venir très prochainement (saison 2022-2023) :

- Mise en place de caméras à la VDI (novembre 2022) pour pouvoir revenir sur les Pièces d'identité le cas échéant.
- Mise en place de caméras au niveau des DAB (demande de la police)
- Mise en place de caméras au niveau de chaque terminal de paiement automatique (cashios)
- Standardisation des pratiques LSV / Drop suite aux recommandations du groupe
- Mise à jour du protocole interne

V - STATISTIQUES

« Une présentation statistique du nombre d'enregistrements effectués sur les registres de change de plus de 2 000 € au cours de l'année écoulée, de façon différenciée aux machines à sous, aux jeux de table, et aux formes électroniques des jeux de table, avec rappel, pour chacune de ces données, des chiffres des deux années précédentes. S'agissant des formes électroniques des jeux, si la distinction n'était pas faite précédemment, elle pourra être différée sur les années à venir ».

a. Registre de change

2021 / 2022

	Nombre d'enregistrements d'Achats	Nombre d'enregistrements de Remboursements
JT : change + de 2000 €	973	738
MAS + JTE : change + de 2000 €	6044	4046

2020 / 2021

	Nombre d'enregistrements d'Achats	Nombre d'enregistrements de Remboursements
JT : change + de 2000 €	250	176
MAS + JTE : change + de 2000 €	2236	1563

	Nombre d'enregistrements d'Achats	Nombre d'enregistrements de Remboursements
JT : change + de 2000 €	581	690
MAS + JTE : change + de 2000 €	1934	2993

Nb : Distinction pour les Jeux électroniques si information disponible (tenue d'une caisse spécifique)

b. Les déclarations de soupçons

« Une présentation statistique du nombre de déclarations de soupçon au cours de l'année ludique écoulée, avec rappel du nombre des deux années précédentes ».

👉 Nombre de déclarations au cours de l'année écoulée :

....10

👉 Nombre de déclarations au cours de l'année 2020 / 2021 :

....5

👉 Nombre de déclarations au cours de l'année 2019 / 2020 :

....6

7. Auto-évaluation 2021-2022

Tableau de bord de l'autoévaluation du dispositif de maîtrise des risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme															
Formation et information des collaborateurs <i>Par rapport à l'effectif actuel</i>		Niveau de conformité du dispositif de l'établissement : 93,75%													
<p>51 Nombre de collaborateurs concernés par la LCB-FT</p> <p>51 Formations</p> <p>100% de collaborateurs formés</p> <p>51 Nombre de collaborateurs concernés par le recyclage</p> <p>49 Nombre de personnes ayant suivi le quiz ou nombre de recyclages</p> <p>96% de collaborateurs recyclés</p>		Organisation 95,56% <ul style="list-style-type: none"> 93,8% Désignation des responsables 85,7% Cartographie des risques 100,0% Formation et information 100,0% Communication 100,0% Archivage 50,0% Plan d'actions 			Salle des Jeux <ul style="list-style-type: none"> Nombre de Machines à Sous 212 Nombre de tables de Jeux 8 Acceptation du change à Table oui Nombre de postes jeux électroniques 41 Nombre d'entrées par an 277114 Change in du dernier exercice clos (traque financière change >2000) 21 050 875 Change out du dernier exercice clos (traque financière change >2000) 21 274 253 										
Dates des réunions Comité LCB-FT 2022 <ul style="list-style-type: none"> Réunion n° 4 Réunion n° 3 31/10/2022 Réunion n° 2 2/9/2022 Réunion n° 1 10/3/2022 		Protocole interne 97,06%													
Date de dernière mise à jour de la classification des risques  15 juillet 2021 Principales modifications : -		Vigilance 96,2% <ul style="list-style-type: none"> 87,5% Identification des clients 100,0% Surveillance des opérations 			Historique des Déclarations de soupçons <ul style="list-style-type: none"> Déclarations de soupçons sur l'année N (2021-2022)  10 Commentaires : Déclarations de soupçons sur l'année N (2020-2021)  5 Commentaires : Déclarations de soupçons sur l'année N (2019-2020)  6 Commentaires : 										
Date de dernière mise à jour du protocole interne  14 mars 2021 Principales modifications : Utilisation protocole groupe et adaptation à Ribeauvillé, organigramme refait suit modification de		Obligations Déclaratives 80,8% <ul style="list-style-type: none"> 85,7% Réalisation d'une déclaration 75,0% Rapport annuel 			Bonnes Pratiques à transmettre										
Taux de résolution du plan d'actions mis en place <table border="1"> <tr> <td>Non commentées</td> <td>0</td> <td>Solides</td> <td>2</td> <td rowspan="2">100,00%</td> </tr> <tr> <td>En cours</td> <td>0</td> <td>Abandonnées</td> <td>0</td> </tr> </table>		Non commentées	0	Solides	2	100,00%	En cours	0	Abandonnées	0				Commentaires	
Non commentées	0	Solides	2	100,00%											
En cours	0	Abandonnées	0												

E. Dispositif anticorruption

1. La cartographie des risques

Le Groupe Barrière a actualisé sa **cartographie des risques** de corruption et de trafic d'influence en juin 2022. Celle-ci présente l'ensemble des situations à risque auxquelles le Groupe peut être confronté dans l'exercice de ses activités, incluant les facteurs de risque induits par ses interactions avec les agents publics. Cette cartographie est le socle du dispositif de prévention et de détection des faits de corruption et de trafic d'influence mis en place au sein du Groupe.

2. Le Code de conduite

Au cœur du dispositif, le Groupe dispose d'un **Code de conduite** intégré à tous les règlements intérieurs des établissements. Il constitue le texte de référence du programme de Conformité du Groupe, en définissant ses attentes en matière d'éthique et énonçant ses engagements. Il s'adresse à tous les collaborateurs du Groupe en France et à l'étranger, c'est-à-dire tous les managers et dirigeants, tous les salariés, permanents ou en mission, internes, extérieurs ou occasionnels, de même que tous les salariés des entités de joint-ventures contrôlées en partie par le Groupe. Une nouvelle version a été mise à jour en octobre 2022, au plus près des engagements du Groupe et de ses obligations au titre de la loi Sapin II.

L'intégration du Code de conduite au Règlement intérieur garantit son opposabilité aux collaborateurs du Groupe en cas de commission d'un fait de corruption ou de trafic d'influence. Le Groupe peut ainsi prendre les **sanctions** nécessaires en cas de manquement aux règles édictées dans le Code de conduite (exemple : licenciement d'un collaborateur pour corruption passive). Le processus de gestion des sanctions est explicité dans chacun des règlements intérieurs.

3. Le dispositif d'alerte

Le **dispositif d'alerte** professionnel du Groupe est la continuité du Code de conduite, il vise à renforcer la démarche éthique du Groupe pour que chacun soit un acteur de la prévention des risques. Il permet de demander conseil en cas d'interrogation ou de doute et de signaler des situations contraires aux lois, règlements ou principes de conduite internes de manière confidentielle et sécurisée. En octobre 2022, la Direction Conformité a actualisé sa procédure d'alerte, définissant plus précisément :

- le statut du lanceur d'alerte,
- les personnes pouvant procéder à un signalement,
- les faits susceptibles de faire l'objet d'une alerte,
- le mode opératoire pour procéder à un signalement,
- le mode opératoire pour traiter un signalement.

La procédure garantit alors la confidentialité du traitement des alertes et de l'identité du lanceur d'alerte. Elle est disponible sur l'intranet du Groupe.

F. Sécurité et sûreté

1. Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisines, laboratoires, etc.) ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire".

Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit au Groupe une conformité totale du Plan de maîtrise sanitaire (PMS). Sur ces bases, le Groupe Barrière a mandaté un organisme indépendant (Mérieux Nutrisciences) chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés mensuellement sur l'ensemble des exploitations du Groupe.

De plus, le Groupe met en place progressivement un système de traçabilité digitale  , qui vient renforcer l'efficacité des contrôles, et apporte une garantie supplémentaire sur la maîtrise du PMS.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

- La DDPP (Direction départementale de la protection des populations),
- La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales).

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencés et audités, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à nos établissements de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

2. Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, etc.

Des contrôles propres aux Établissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R.122-19, R.122-29 et R.123-1 à R.123-55 du code de la construction et d'habitation ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, etc.) intervient tous les un à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux

insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations initiales et continues sur prévention des risques incendie pour le personnel (niveau SIAP 1, SIAP 2 et SIAP 3), et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et mise à jour chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

3. Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du Groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et des équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Depuis février 2015, le Groupe Barrière n'a plus été victime d'un vol à main armée au préjudice de ses casinos.

Il n'en demeure pas moins que les casinos du Groupe Barrière restent fortement mobilisés avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie.

La Direction Générale poursuit donc son plan d'action et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

Dans les régions sensibles, nos établissements ont été équipés de caisses automatiques dont le but principal est de rendre les fonds beaucoup plus difficilement accessibles pour les malfaiteurs en les dissuadant d'entreprendre toute forme d'agression. Ces matériels de sécurité sont très bien perçus par nos personnels ainsi que par nos clients.

Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

D'autre part, certains casinos ont recours dans des zones sensibles à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

IV. Mesure pour une meilleure satisfaction des usagers au travers de l'amélioration du bien-être des collaborateurs

A. Dispositif de qualité de vie au travail

Afin de garantir la sécurité, les conditions et la qualité de vie au travail des collaborateurs, le Groupe s'engage à :

- développer la sécurité des établissements et des salariés et également en terme de santé
- améliorer de façon continue les conditions de travail
- faire évoluer ses outils favorisant le travail collaboratif
- développer le bien-être au travail et l'animation de la vie en entreprise

1. Le baromètre social SUPERMOOD

Dans une quête d'amélioration constante, le Groupe Barrière a mis en place des indicateurs de Qualité de Vie et Conditions de Travail grâce aux résultats obtenus via des sondages "Supermood" réguliers. Le Groupe estime essentiel de donner la parole à ses collaborateurs en les interrogeant directement sur leur niveau de satisfaction général et leur engagement. Les équipes sont accompagnées dans l'analyse des verbatims dans l'objectif d'identifier les actions à mettre en place par la suite pour être toujours plus proches des attentes des équipes.

Les sondages Groupe

Supermood est un baromètre digital qui permet à tous les collaborateurs de s'exprimer sur leur quotidien en entreprise. Tous les deux mois, l'ensemble des salariés est invité à répondre à un sondage en ligne sur un thème défini (le management, le bien-être au travail...). Cet outil permet donc, grâce à une analyse des résultats rapides et concrets, de connaître les points à améliorer compte-tenu de l'expérience du collaborateur, et de mettre en place par la suite des actions adéquates en terme de politique RH.

L'enjeu pour chaque casino est d'accompagner la mise en place de cet outil afin d'améliorer la participation des collaborateurs et disposer de résultats représentatifs pour identifier les leviers à activer pour améliorer l'engagement et le bien-être en entreprise.

Les sondages en local

Depuis 2022, les Directions et Ressources Humaines des établissements ont été formés à la création de sondage afin de pouvoir lancer également deux fois par an leur enquête en local sur des sujets ciblés répondant à des problématiques propres à leurs établissements. Ces sondages donnent à la Direction de chaque entité la possibilité de mettre en œuvre rapidement des plans d'action qui répondent directement aux attentes de leurs collaborateurs. Chaque plan d'action est partagé aux Directions Métiers du Siège afin de veiller à la mise en place des mesures qui ont été décidées pour leur établissements respectifs.

L'eNPS, l'indice de recommandation du Groupe

A la fin de chaque sondage, nous calculons cet indice à travers une question qui revient à chaque fois : “ *Ce mois-ci quelle est la probabilité que vous recommandiez Barrière comme une entreprise où il fait bon travailler ?* ”

Les collaborateurs peuvent alors donner un score compris entre 0 (Pas du tout probable) et 10 (Très probable). En fonction de leur réponse, les répondants sont divisés en 4 catégories: les détracteurs, les non-ambassadeurs, les passifs et les ambassadeurs.



Le score eNPS est obtenu grâce à la formule suivante :

$$\% \text{ d'ambassadeurs} - (\% \text{ de non-ambassadeurs} + \% \text{ des détracteurs})$$

Les scores NPS vont d'un minimum de -100 (si chaque collaborateur est un non-ambassadeur ou détracteur) à un maximum de 100 (si chaque collaborateur est un ambassadeur).

L'indice de recommandation permet ainsi d'évaluer l'engagement et satisfaction au sein du groupe Barrière, comme il le fait auprès des clients dans ses établissements, dans une optique de valoriser la symétrie des attentions.

Les “SuperLikes”

En parallèle des sondages, 1 fois par semaine, tous les vendredis, les équipes Barrière disposent d'un “SuperLike” à envoyer à un de leurs collègues de leur choix afin de le remercier ou de le féliciter au travers d'un message personnalisé. Cet outil ludique permet aux managers de montrer leur reconnaissance mais aussi aux équipes de se contacter entre elles à l'intérieur d'un même établissement mais aussi au sein de tout le Groupe; un bon moyen de renforcer le sentiment d'appartenance à Barrière.

Supermood aujourd'hui

Depuis son lancement en 2019, Barrière a programmé 23 sondages, dont deux sondages en local. Plus de 10000 collaborateurs ont été sondés et près de 200000 réponses ont été collectées.

De nombreuses initiatives ont été accélérées suite à la lectures des retours des équipes du Groupe telles que la priorisation des rénovations des back-offices, le lancement d'une plateforme de communication interne, de nouvelles formations à destination des managers ou encore la mise en place de toutes les avancées sociales en janvier 2022.

En parallèle, les équipes se sont envoyées plus de 110000 Superlikes depuis leur création.

2. L'amélioration continue de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail

La Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) vise à améliorer au quotidien les conditions dans lesquelles les équipes exercent leur travail. Cela passe par un respect et des engagements mutuels et un sentiment de bien-être au travail, qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise ainsi que l'intérêt, la reconnaissance et la valorisation du travail. Cette politique de QVCT doit s'adapter à leurs attentes et leurs besoins en local.

La prévention des risques professionnels

Les entreprises du Groupe sont particulièrement vigilantes en matière de santé et de prévention des risques professionnels et s'attèlent à un respect rigoureux de la réglementation en la matière. Cela s'est davantage renforcé depuis le début de la crise sanitaire.

L'évaluation des risques professionnels par unité de travail est réalisée chaque année et retranscrite dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER). Des actions de prévention sont, à cette occasion, arrêtées par les entreprises, en concertation avec le CSE, telles que le remplacement des équipements de protections individuelles ou le changement de certains matériels devenus obsolètes.

Compte tenu du contexte de la pandémie du COVID 19, une mise à jour du DUER a été réalisée. Celle-ci a fait l'objet d'une attention particulière permettant l'identification des situations/conditions/postes de travail/qui pourraient entraîner une transmission du virus.

Il a été également ajouté toutes les mesures organisationnelles retenues, en lien avec les recommandations nationales, concernant tout autant l'activité partielle, le plan de continuité en phase pandémique, mais également toutes les mesures mises en œuvre pendant la réouverture et toute la phase suivant cette dernière.

Les incivilités

Aussi, dans la continuité de son engagement en matière de sécurité, la prévention des incivilités est également l'une des préoccupations du Groupe depuis 2016.

En 2019, une charte "Incivilités et Relation Client" a été mise en place pour prévenir des comportements abusifs et décalés de certaines personnes irrespectueuses, envers les collaborateurs ou les clients, dans les casinos mais aussi dans les hôtels. Afin d'accompagner les collaborateurs dans cette démarche, le Groupe a intégré des modules de formations adaptés à la gestion des incivilités au quotidien dans le catalogue Campus Barrière. Cette charte est également transmise à chaque nouveau collaborateur dans son pack d'intégration.

Les risques psychosociaux

En 2017, les hôtels du Groupe ont lancé un diagnostic des risques psychosociaux dans le cadre de leur démarche qualité de vie au travail, accompagnés par le cabinet PSYA. De ce diagnostic a découlé un plan d'actions dont la mise en place des mesures a débuté en 2018. Le Groupe dispose toujours en 2022 de ce service d'écoute et de soutien psychologique, appelé désormais STIMULUS, destiné à offrir à ses collaborateurs un accompagnement dans des situations professionnelles, comme personnelles, difficiles. Aussi, des communications régulières sont faites auprès des collaborateurs sur ce dispositif d'accompagnement.

Les actions déployées visent à la recherche d'amélioration de l'environnement de travail, de l'organisation du travail et du bien-être physique, psychologique et physiologique.

Harcèlement moral ou sexuel

Le Groupe Barrière est particulièrement attentif à la qualité de vie de ses collaborateurs et, de ce fait, tout particulièrement vigilant en cas d'alerte sur une situation de harcèlement. Chaque entreprise du Groupe dispose de référents harcèlement qui sont chargés de diligenter des enquêtes en cas de situation de harcèlement avérée, conjointement entre la direction et les CSE. La Direction de l'entreprise peut être amenée aussi à solliciter un cabinet extérieur pour réaliser ces enquêtes.

Si une situation de harcèlement est confirmée, des sanctions adaptées aux faits sont prises systématiquement pour les collaborateurs à l'origine des faits.

Rituels et événements

Accompagnées par la Direction des Ressources Humaines, les équipes RH locales veillent à organiser des événements à destination des collaborateurs, afin de garantir une ambiance agréable et des moments de convivialité entre toutes et tous.

Au programme, et selon les expériences précédentes, des challenges sportifs, des concours inter-établissements variés, des célébrations (anniversaires, départs en retraite, etc.) ou encore des sessions de Team Building (Escape Game, séminaires, etc.).

Charte Télétravail

La Charte Télétravail Barrière a été présentée aux différents Comités Sociaux et Économiques du Groupe dans le cadre d'une information - consultation.

Le télétravail s'est naturellement ancré dans notre organisation de travail et dans nos habitudes lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cet aménagement du travail répond aux attentes et besoins exprimés par vous, collaboratrices et collaborateurs.

Cette Charte s'inscrit également dans une démarche de bien-être et d'amélioration de la qualité de vie, pour concilier au mieux l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, tout en maintenant une organisation et un fonctionnement idéal pour le Groupe.

Porteur aussi bien de souplesse et de flexibilité que de responsabilisation, le télétravail repose sur une confiance réciproque entre les collaborateurs et leur manager, et est sur la base exclusive du volontariat.

Enfin, cette Charte renforce la Marque Employeur du Groupe Barrière en permettant d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents, et en permettant notamment de réduire l'impact des transports et d'optimiser les espaces dans nos différents bureaux.

B. Campus Barrière, hub de formations et révélateurs de talents

Campus Barrière, l'Académie du Groupe Barrière, est née en 2019 avec la volonté de créer une structure qui centralise l'ensemble des initiatives contribuant à la gestion des talents.

Axé à la fois sur le savoir-faire et le savoir-être, Campus Barrière met ainsi l'épanouissement de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations afin de favoriser leur engagement comme leur productivité, libérer leur potentiel et leur créativité et renforcer la marque employeur du groupe Barrière sur le marché.

1. La formation

Campus Barrière accompagne les collaborateurs dans leur montée de compétences, et déploie des formations sur-mesure pour pouvoir s'adapter au plus près du besoin des équipes opérationnelles.

Chaque établissement a désormais cet unique interlocuteur pour toutes les demandes de formations.

De ce fait, Campus Barrière propose un catalogue national de formations présentielles et digitales présenté sous 4 domaines de formation :

- Métiers
- Management
- Développement professionnel
- Obligatoire

L'offre est enrichie et évolue tout au long de l'année.

L'objectif est que chaque collaborateur puisse avoir une visibilité sur l'offre de formation Groupe. De plus, si certains besoins ne sont pas couverts par l'offre de Campus Barrière, celui-ci aide l'établissement à trouver le prestataire et créer le contenu pour coller à la pédagogie du Groupe et à la politique de formation.

Barrière, dans son plan stratégique à 5 ans, prévoit notamment pour les casinos un projet appelé "Casino Augmenté" dont l'objectif est de poursuivre l'innovation et l'amélioration des expériences en casino, tant pour leurs clients que pour leurs équipes.

Dans le cadre de Casino Augmenté, tout un parcours d'accompagnement est élaboré afin de pouvoir couvrir la montée de compétences de nos collaborateurs tant au niveau des compétences digitales, managériales et humaines.

La relation Client est au centre du dispositif de formation afin de pouvoir attirer, accueillir et fidéliser nos clients.

2. 360 Learning - digitalisation des formations

Dans le cadre de la transformation et de la digitalisation des processus de travail, la formation a également évolué et s'est digitalisée. En effet, depuis 2018, le Groupe a mis en place une plateforme mettant à disposition des collaborateurs des formations digitales en e-learning. L'objectif étant de développer les compétences techniques et managériales, ainsi que les règles de sécurité, de façon massive et simplifiée. Cela va donc permettre de gagner en productivité et faciliter l'accès à la formation pour le plus grand nombre de salariés.

3. Evolution professionnelle

L'évolution professionnelle et le développement sont au cœur de la politique des Ressources Humaines. Campus Barrière entend procurer à chacun les moyens de réaliser son projet professionnel et d'évoluer harmonieusement.

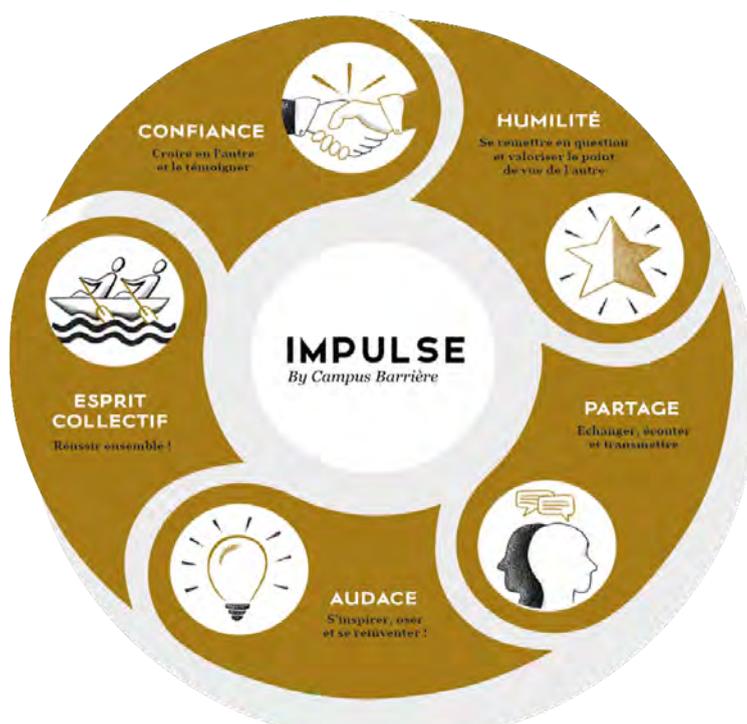
Diverses initiatives permettent au collaborateur de partager ses aspirations professionnelles tout au long de l'année soit à son manager lors de l'entretien annuel soit aux membres de la DRH Groupe.

Par ailleurs, un site carrière interne est accessible pour tous les collaborateurs en CDI et CDD afin que chacun puisse progresser et vivre pleinement son métier à chaque étape de son parcours : évolution de carrière, possibilités de mobilité, reconversion.

4. Modèle Managérial Impulse

Impulse se décline autour de 5 valeurs fondamentales : l'Humilité, l'Audace, le Partage, l'Esprit Collectif et la Confiance, ce modèle managérial est diffusé depuis Octobre 2021 sous différentes modalités (présentiel et distanciel).

Un test psychométrique créé sur-mesure sur les 5 valeurs IMPULSE est déployé depuis 2022 afin que chaque manager puisse incarner ses valeurs et que nous puissions accompagner nos managers dans leur posture et développer leurs compétences managériales.



En 2022, Campus Barrière a organisé un vaste programme de déploiement de formations pour les managers (IMPULSE) et a déjà généré 67 sessions à distance et 17 sessions en présentiel pour un total de 115 stagiaires formés.

C. Handicap

Parce que le talent est plus fort que le handicap, le Groupe Barrière a signé son cinquième accord relatif à l'emploi des travailleurs handicapés Cet accord est une expression de nos engagements en matière de diversité, d'égalité des chances, d'inclusion et de lutte contre toute forme de discrimination

Convaincu que la vie en entreprise implique la valorisation des compétences, des savoirs-être mais aussi des différences, Barrière et ses partenaires sociaux ont signé en 2022, à l'unanimité (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGC, FO), le 5^{ème} accord handicap du Groupe depuis sa première initiative en 2009. Cet accord, qui sera effectif sur une période de trois ans à partir de 2023, s'inscrit dans le cadre de la réglementation sociale, issue de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. A travers ce nouvel accord, Barrière continue son engagement pour la diversité et la lutte contre toute forme de discrimination de 2023 à 2025.

Cette démarche repose sur trois objectifs majeurs : d'une part favoriser l'embauche des personnes handicapées en facilitant l'intégration dans l'environnement de travail et l'accès aux locaux ; d'autre part garantir l'employabilité des collaborateurs en assurant la poursuite de leur activité au sein du Groupe ; enfin, développer des partenariats avec des entreprises protégées et adaptées et recourir à ces structures pour l'achat de biens, de sous-traitance ou de prestations de services.

Pour pérenniser et mener à bien son engagement, le Groupe prévoit aussi diverses actions, parmi lesquelles l'embauche de 50 travailleurs handicapés sur la période de l'accord, dont au moins 60% en CDI. Barrière accompagnera également ses collaborateurs dans leurs démarches professionnelles et administratives et leur assurera des formations professionnelles en fonction de leurs besoins. Parallèlement, le Groupe continuera de

sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs et managers aux problématiques du handicap, afin de garantir la bonne intégration de ses travailleurs handicapés. Enfin, afin de favoriser les liens entre le milieu protégé et adapté, et le milieu ordinaire de travail, Barrière prévoit de développer davantage le recours aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et aux Entreprises Adaptées (EA), contribuant ainsi à l'emploi indirect des travailleurs handicapés.

Le Groupe a su tirer de ses quatre précédents accords une expérience de terrain permettant de proposer un collectif et un environnement de travail propices à l'intégration de travailleurs handicapés.

Au Casino Barrière de Ribeaupillé, 6,06 ETP sont des travailleurs en situation de handicap.

Le Casino a mis en œuvre les actions suivantes afin d'améliorer les conditions de travail de ces personnels :

- Adaptation des postes de travail (matériel ergonomique adapté à la situation de la personne),
- Prise en charge de frais de taxi,
- Prise en charge financière d'un appareil auditif,
- Mise à disposition d'un téléphone spécialisé pour les personnes sourdes et malentendantes.

V. Développement durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

A. Planète Barrière, une démarche ambitieuse et volontaire.

L'Esprit Barrière, c'est une manière d'être. Le Groupe Barrière défend un modèle de développement respectueux des Hommes, de l'environnement et des économies locales. Sous l'étendard Planète Barrière, un monde de responsabilités partagées.

B. Contribuer à inventer le monde de demain.

Au travers de la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Planète Barrière porte une vision fédératrice qui se traduit par une éthique à 360° afin de lier et de penser ensemble des dimensions sociales, économiques et environnementales.

Elle se polarise autour de six thématiques :

- ★ GOUVERNANCE, INNOVATION DURABLE ET DIALOGUE
- ★ EXPÉRIENCE CLIENT DURABLE
- ★ EMPLOYEUR RESPONSABLE
- ★ ENVIRONNEMENT
- ★ RESTAURATION RESPONSABLE
- ★ DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ

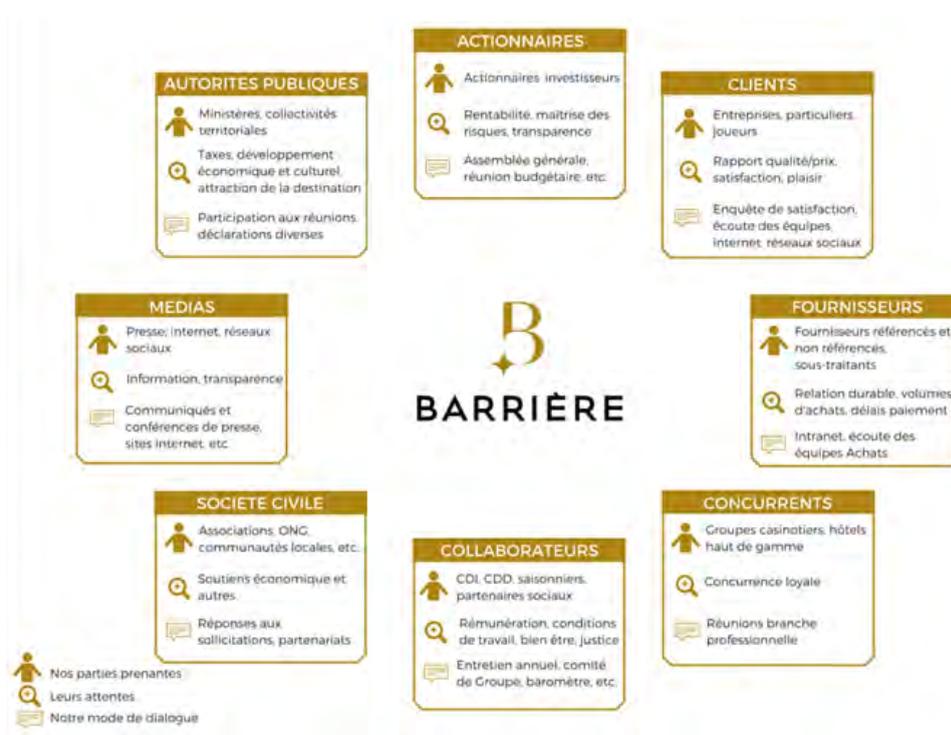
Pour guider sa démarche, le Groupe Barrière a choisi la norme internationale ISO 26000 de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Ambitieuse, elle dépasse le simple cadre de l'environnement en remettant les femmes et les hommes au cœur de la réflexion et des actions de l'entreprise. Dans chaque établissement du Groupe Barrière, un responsable Développement durable agit comme ambassadeur et accélérateur de cette dynamique d'entreprise au niveau local.

Depuis 2021, Planète Barrière, a écrit sa nouvelle stratégie RSE à 3 ans portée sur :

6 piliers, 20 enjeux, 40 engagements et 60 Kpi

Pour créer sa nouvelle stratégie 2021/24, le Groupe Barrière a défini la cartographie suivante de ses parties prenantes. En effet, l'objectif de la stratégie RSE du Groupe Barrière est de répondre aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes par un dialogue constructif et transparent.

Cartographie des parties prenantes Groupe Barrière:



La stratégie moyen-long terme définie par le Groupe Barrière et pour l'ensemble de ses filiales est la suivante :

	GOUVERNANCE, INNOVATION DURABLE & DIALOGUE	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une stratégie responsable • Veiller à la transparence et loyauté dans les affaires • Tenir une politique d'achats responsables • Poursuivre l'innovation durable
	EXPERIENCE CLIENT DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une sécurité sanitaire irréprochable • Développer le programme jeu responsable et service responsable • Proposer des offres Marketing & Mice responsables
	EMPLOYEUR RESPONSABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la santé et sécurité au travail • Développer la diversité en tant que richesse • Favoriser un climat et dialogue social responsables
	ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Faire progresser le bâtiment durable • Favoriser l'économie circulaire : réduire, réutiliser et recycler nos déchets • Préserver la biodiversité • Développer le numérique responsable
	DEVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITE	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un impact positif sur le territoire et la société • Promouvoir la solidarité
	RESTAURATION RESPONSABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder une démarche restauration responsable • Lutter contre le gaspillage alimentaire

Pour le Casino Barrière Ribeauvillé les actions sont les suivantes :

- Partenariat avec Elise qui trie et recycle les déchets (capsules Nespresso, papier, cartouches d'encre, canettes, plastique, carton ;
- Collecte de bouchons pour l'association "Bouchons de l'Espoir" ;
- Signature d'une convention de partenariat avec le CASPA de Colmar pour orienter les joueurs en addiction ;
- Semaine du goût ;
- Les lampes halogènes de nos machines à sous ont été remplacées par des lampes LED ;
- Soutien au Rotary avec l'acquisition et la distribution de 400 roses à l'occasion de la journée de la femme ;
- Label tourisme et handicap pour l'handicap moteur, mental et auditif ;
- Partenariat avec Unisoap qui recycle les savons de l'hôtel ;
- Partenariat avec Mégo qui recycle les mégots ;
- Plantation d'arbres fruitiers dans le verger. Les fruits sont utilisés pour la préparation des pâtisseries dans nos restaurants ;
- Petit déjeuner entre collaborateurs pour favoriser le bien être au travail ;
- Audit énergétique dont l'objectif est de construire un plan d'action pour se mettre en conformité avec les objectifs du décret tertiaire ;
- Achat d'enveloppes recyclées pour les fiches de paie ;
- Distribution de gourdes et de tasses pour le personnel, afin de réduire la consommation de gobelets et de plastique.

Dans le cadre du mois de la semaine du développement durable, nous avons organisé une collecte de bouchons au Casino pour l'association "**Les bouchons de l'Espoir**". Les fonds récoltés par l'association ont été reversés à l'ARAME. La collecte a eu lieu du **mercredi 21 septembre au dimanche 9 octobre inclus**.



LE 8 MARS

Rotary 

Journée internationale de la Femme



ICI, en vous offrant cette
rose, votre commerçant,
votre interlocuteur
participe aux actions
du ROTARY Club local.



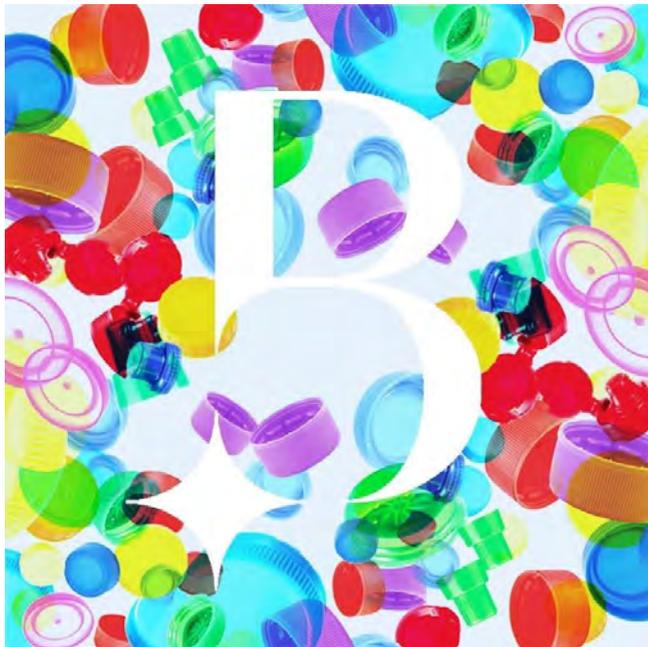
en liaison avec l'opération

 **UNE
FEMME
UNE ROSE**



www.1F1R.fr

En présentant leur(s) sac(s) rempli(s) et en le(s) vidant dans l'urne prévue à cet effet, les clients se sont vu remettre un **TNN d'une valeur de 2€ par sac rapporté (dans la limite de 50€ de TNN par personne et par jour)**. Les clients peuvent ainsi rapporter jusqu'à **25 sacs par personne et par jour**.



PARTIE 3

Annexe : compte-rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service (point 2 de l'article R3131-4)



I. Compte-rendu financier

RAPPEL PBJ	N-1	N	Valeur	%
Récapitulatif des contributions	12 091	30 381	18 290	+151.2%
- Prélèvement direct (<i>cahier des charges</i>) (<i>Tx = 15% ou indiquer les taux et les tranches</i>)	1 187	2 994	+ 1 807	+152.2%
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat (<i>dans un max. de 5% du budget de la ville</i>)	831.4	852.8	+21.4	+2.57%
TOTAL PLVT	2018.4	3846.8	1828.4	+90.6%
Contribution spécifique au cahier des charges	N-1	N	Valeur	%
- artistique "Le Parc"	0	42	+42	+100%
TOTAL CONTRIBUTION	0	42	+42	+100%
- Redevance d'occupation (<i>lorsque la Ville est propriétaire du terrain et/ou des murs</i>)	N-1	N	Valeur	%
● redevance fixe	39.4	92	+52.6	+133%
● redevance variable	17.8	39.4	+21.6	+121%
TOTAL redevance domaniale	57.2	131.4	+74.2	+130%
TOTAL GENERAL	2075.6	4020.2	+1944.6	+93.7%

A. Historique sur 5 ans

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Chiffre d'Affaires brut	41 364	16 643	29 199	38 431	35 427	122 633
Etat Commune (1)	20 234	6709	13 215	18 411	16 170	74 739
Frais de personnel (2)	8088	3307	5 828	7 484	7 013	31 720
Autres	8 115	6256	8 393	9 465	9 667	41 896
Résultat net	4927	371	1766	3 071	2 577	7 064

Détail (1)

Prélèvement	17 232	6149	11 801	15 798	14 182	41 781
Loyers versés à la ville	132	57	97	207	126	430
Impôts et Taxes (LF)	704	393	686	743	696	2 215
Cahier des charges	26.4	20	-37	90	36	89
Impôt société	2 140	90	668	1 573	1 130	3 371
Total	20 234	6709	13 215	18 411	16 170	74 739

(2) : y compris participation

B. Activités exercées (point 2 de l'article R.3131-4 du code de la commande publique)

Dans le cadre de la concession, le délégataire perçoit les recettes suivantes :

- jeux
- animation/spectacle
- restauration et bar
- hébergement
- balnéothérapie
- spa bien-être
- boutique

C. Tarifs pratiqués au cours de l'exercice (point 2 de l'article R.3131-4 du code de la)

Les tarifs (et leurs évolutions) appliqués au cours de l'exercice figurent en pièce jointe.

II. Compte-rendu technique

A. Contribution du délégataire dans le cadre du contrat de concession

1. Artistique / culturel

a) Rappel des obligations contractuelles

Dépense artistique = 2% du CA net

b) Programmation dans le Casino :

b.1) Concerts gratuits

Dans le Café des Sports : Concerts gratuits hebdomadaires sur la scène avec entrée libre.
Juillet Août les clients de la balnéothérapie ont pu bénéficier de concerts les vendredi et samedi soir.

Café des sports 👍 106 concerts gratuits avec des groupes locaux.



vendredi 5 novembre 2021	PARTY TIME OK
samedi 6 novembre 2021	SWITCH OK
mercredi 10 novembre 2021	POP ONE OK
vendredi 12 novembre 2021	NICOLAS KLOSS OK
samedi 13 novembre 2021	DAVID BRIAND OK
vendredi 19 novembre 2021	PARTY TIME OK
samedi 20 novembre 2021	POP ONE OK
vendredi 26 novembre 2021	POP ONE OK
samedi 27 novembre 2021	DAVID BRIAND OK
vendredi 24 décembre 2021	WAKE UP pas dispo
samedi 25 décembre 2021	DAVID BRIAND OK
dimanche 26 décembre 2021	SWITCH OK
vendredi 7 janvier 2022	POP ONE OK
samedi 8 janvier 2022	NICOLAS KLOSS OK
vendredi 14 janvier 2022	AFTER SHOW JOHN STEEDS OK
samedi 15 janvier 2022	SWITCH OK
vendredi 21 janvier 2022	AFTER SHOW JOHN STEEDS OK
samedi 22 janvier 2022	DAVID BRIAND OK
vendredi 28 janvier 2022	PARTY TIME OK

samedi 29 janvier 2022	WAKE UP OK
vendredi 4 février 2022	POP ONE OK
samedi 5 février 2022	SWITCH OK
vendredi 11 février 2022	JOHN AND THE STEED OK
samedi 12 février 2022	DAVID BRIAND OK
dimanche 13 février 2022	
vendredi 18 février 2022	PARTY TIME OK
samedi 19 février 2022	DAVID BRIAND OK
vendredi 25 février 2022	SWITCH OK
samedi 26 février 2022	JOHN AND THE STEED OK
vendredi 4 mars 2022	GENERATIONS DANY K
samedi 5 mars 2022	POP ONE OK
vendredi 11 mars 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 12 mars 2022	DAVID BRIAND OK
vendredi 18 mars 2022	PARTY TIME OK
samedi 19 mars 2022	CHUMS OK
vendredi 25 mars 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 26 mars 2022	NICOLAS KLOSS OK
vendredi 1 avril 2022	POP ONE OK
samedi 2 avril 2022	JOHN AND THE STEED OK
vendredi 8 avril 2022	NICOLAS KLOSS OK
samedi 9 avril 2022	WAKE UP OK
jeudi 14 avril 2022	POP ONE OK
vendredi 15 avril 2022	PARTY TIME OK
samedi 16 avril 2022	DAVID BRIAND OK
dimanche 17 avril 2022	NICOLAS KLOSS OK
vendredi 22 avril 2022	JOHN AND THE STEED OK
samedi 23 avril 2022	SWITCH OK
vendredi 29 avril 2022	GENERATION DANY K
samedi 30 avril 2022	POP ONE OK
vendredi 6 mai 2022	JOHN AND THE STEED OK
samedi 7 mai 2022	WAKE UP OK
vendredi 13 mai 2022	SWITCH OK
samedi 14 mai 2022	DAVID BRIAND OK
vendredi 20 mai 2022	PARTY TIME OK
samedi 21 mai 2022	SWITCH OK
mercredi 25 mai 2022	NICOLAS KLOSS OK
vendredi 27 mai 2022	WAKE UP OK

samedi 28 mai 2022	POP ONE OK
vendredi 3 juin 2022	JOHN AND THE STEED OK
samedi 4 juin 2022	SWITCH OK
dimanche 5 juin 2022	NICOLAS KLOSS OK
vendredi 10 juin 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 11 juin 2022	WAKE UP OK
vendredi 17 juin 2022	PARTY TIME OK
samedi 18 juin 2022	JOHN AND THE STEED OK
vendredi 24 juin 2022	PARTY TIME OK
samedi 25 juin 2022	POP ONE OK
vendredi 1er juillet 2022	POP ONE OK
samedi 2 juillet 2022	LENA BRAZZ OK
vendredi 8 juillet 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 9 juillet 2022	JOHN AND THE STEED OK
mercredi 13 juillet 2022	POP ONE OK
vendredi 15 juillet 2022	NICOLAS KLOSS OK
samedi 16 juillet 2022	RV LE MUSICIEN OK
vendredi 22 juillet 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 23 juillet 2022	POP ONE OK
vendredi 29 juillet 2022	NICOLAS KLOSS OK
samedi 30 juillet 2022	WAKE UP OK
vendredi 5 août 2022	PARTY TIME OK
samedi 6 août 2022	ROLLS OK
vendredi 12 août 2022	NICOLAS KLOSS OK
samedi 13 août 2022	SWITCH OK
dimanche 14 août 2022	SWITCH OK
vendredi 19 août 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 20 août 2022	FOES & JUNE OK
vendredi 26 août 2022	NICOLAS KLOSS OK
samedi 27 août 2022	SWITCH OK
vendredi 2 septembre 2022	WAKE UP OK
samedi 3 septembre 2022	DUO MATILDE & LUCIE
vendredi 9 septembre 2022	WAKE UP OK
samedi 10 septembre 2022	POP ONE OK
vendredi 16 septembre 2022	JOHN AND THE STEED OK
samedi 17 septembre 2022	SWITCH OK
vendredi 23 septembre 2022	PARTY TIME OK
samedi 24 septembre 2022	POP ONE OK

vendredi 30 septembre 2022	JOHN AND THE STEED OK
samedi 1er octobre 2022	FOES & JUNE TRIO OK
vendredi 7 octobre 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 8 octobre 2022	POP ONE OK
jeudi 13 octobre 2022	FRANCESCO D'ERRICO
vendredi 14 octobre 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 15 octobre 2022	JOHN AND THE STEED OK
vendredi 21 octobre 2022	PARTY TIME OK
samedi 22 octobre 2022	POP ONE OK
vendredi 28 octobre 2022	WAKE UP OK
samedi 29 octobre 2022	SWITCH OK
lundi 31 octobre 2022	POP ONE OK

Concerts SUMMER VIBES Balnéo 20 concerts



vendredi 1er juillet 2022	JOHN AND THE STEED OK
samedi 2 juillet 2022	POP ONE OK
vendredi 8 juillet 2022	PARTY TIME OK
samedi 9 juillet 2022	LENA BRAZZ OK
mercredi 13 juillet 2022	JOHN AND THE STEED OK
vendredi 15 juillet 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 16 juillet 2022	DUO JUNE ET MATILDE

vendredi 22 juillet 2022	SWITCH OK
samedi 23 juillet 2022	NICOLAS KLOSS OK
vendredi 29 juillet 2022	JOHN AND THE STEED OK
samedi 30 juillet 2022	POP ONE OK
vendredi 5 août 2022	SWITCH OK
samedi 6 août 2022	NICOLAS KLOSS OK
vendredi 12 août 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 13 août 2022	POP ONE OK
dimanche 14 août 2022	JOHN AND THE STEED OK
vendredi 19 août 2022	POP ONE OK
samedi 20 août 2022	WAKE UP OK
vendredi 26 août 2022	DAVID BRIAND OK
samedi 27 août 2022	POP ONE OK

b2) Dîners spectacles

En 2022, le Casino Barrière Ribeuwillé a proposé 23 dîners spectacles qui ont rassemblé plus de 3500 spectateurs et ont contribué au rayonnement culturel de Ribeuwillé et au PBJ du casino.

Les Scènes

Programme des spectacles

AUTOMNE / HIVER 2021



DÎNER SPECTACLE

SAMEDI 20 NOVEMBRE 19h30

Éric Borner **MAGIE & ILLUSION**

Une soirée où la magie et l'illusion détrônent les lois de la logique : Eric Borner vous immerge dans un monde onirique, où rêve et réalité se confondent...

Tarif unique: 59 € Boissons comprises - Le prix comprend 5€ de jetons*



RÉSERVATIONS AU 03 89 73 43 43

Paielement par avance obligatoire. Possibilité de paielement à distance par CB.



COMÉDIE MUSICALE

27 NOVEMBRE 19 h 30

3 / 4 / 10 / 11 / 17 / 18 DÉCEMBRE 19 h 30

14 / 21 JANVIER 19 h 30

Télémania 80's

GRAND SHOW DE FIN D'ANNÉE

Ambiance garantie entre rire et chanson pour ce spectacle qui réunit les séries les plus emblématiques des années 80's & 90's !

Tarif unique : 79 € Boissons comprises - Le prix comprend 5€ de jérans*



RÉSERVATIONS AU 03 89 73 43 43

Paielement par avance obligatoire. Possibilité de paielement à distance par CB.

Samedi	20/11/2021	Dîner spectacle - Eric Borner
Samedi	27/11/2021	TV MANIA
Lundi	29/11/2021	Festival humour Colmar JP Pierre
Vendredi	03/12/2021	TV MANIA
Samedi	04/12/2021	TV MANIA
Vendredi	10/12/2021	TV MANIA
Samedi	11/12/2021	TV MANIA
Vendredi	17/12/2021	TV MANIA
Samedi	18/12/2021	TV MANIA
Vendredi	31/12/2021	After show john & the steed
Vendredi	31/12/2021	Soirée St Sylvestre Orchestre SWITCH
Vendredi	31/12/2021	Soirée saint-sylvestre David Briand duo
Vendredi	31/12/2021	Soirée saint-sylvestre
Vendredi	14/01/2022	TV MANIA
Vendredi	21/01/2022	TV MANIA
Samedi	26/02/2022	Dîner spectacle - Jean claude bader
Samedi	05/03/2022	Concert - Circle of Mud
Samedi	19/03/2022	Concert Bézèd'H - saint patrick
Samedi	02/04/2022	Dîner spectacle - Pin-Up d'Alsace
Samedi	21/05/2022	Diner spectacle - Body Exciting

Samedi	15/10/2022	Dîner spectacle - tiroler party mander
Dimanche	16/10/2022	Dîner spectacle - tiroler party mander
Samedi	22/10/2022	Dîner spectacle - La Camelote

2. Autres contributions au développement touristique

a) Rappel des obligations contractuelles

Financement de l'office du tourisme lors du dépassement du Produit Net des jeux et la version initiale du business plan d'ouverture. Nous versons 0,3% de ce dépassement.

De plus le Resort Barrière Ribeaupillé est présent et partenaire dans les différents supports de communication de l'Office du Tourisme de Ribeaupillé / Riquewhir

b) Amélioration de l'activité de la ville

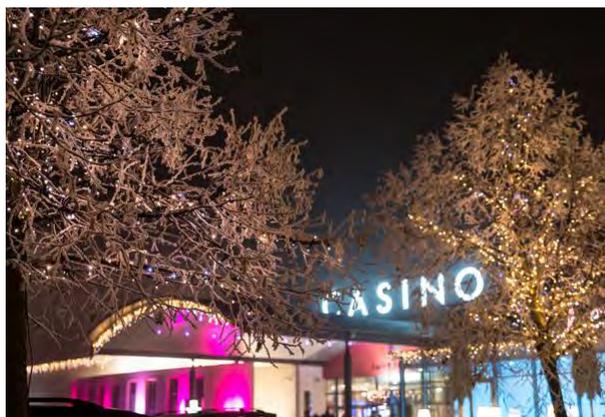
Feu d'artifice de la St Sylvestre

le 31 décembre le Resort propose un feu d'artifice de qualité non seulement pour ses clients mais également pour tous les habitants aux alentours qui peuvent profiter de ce spectacle



Décoration de Noël et fleurissement

A Noël, la Société tient à sublimer l'établissement pour offrir aux clients un cadre et une expérience immersive unique.



Elle met un point d'honneur à l'embellissement de l'établissement en toutes saisons. Cet engagement a été reconnu et récompensé en 2022 à travers un prix décerné par les maisons fleuries.



B. Contribution du délégataire au delà du contrat de concession

Au delà de ses obligations contractuelles, la Société a contribué activement au développement de l'établissement et de la Ville de Ribeauvillé au travers de la mise en place des actions et contributions suivantes au titre de l'exercice :

1. Artistique / culturel

En 2021, le Casino Barrière Ribeauvillé soutient la programmation de la salle culturelle du parc à hauteur de 42 000€.



2. Autres contributions au développement touristique

Le Tour Alsace Cycliste

Inscrite au calendrier UCI catégorie 2.2, le Tour Alsace Cycliste est une épreuve sportive à la valeur reconnue, tant par la difficulté de son tracé que par la beauté des villes et paysages traversés.

Sa renommée et son sérieux ne sont plus à démontrer, elle attire aujourd'hui les équipes et les coureurs les plus prometteurs du monde entier. Ils ont 5 jours pour faire vibrer les milliers d'amateurs de la petite reine et ainsi se faire un nom dans le monde du cyclisme.

Bien plus qu'un tremplin pour ces futurs champions, le Tour Alsace est aussi une véritable vitrine des savoir-faire et savoir-être alsaciens. Caravane publicitaire, Village du Tour, distribution de cadeaux par les partenaires de la course, cérémonies protocolaires, soutien de personnalités, jeux ou encore animations sont à l'origine d'un véritable engouement populaire.





Tour Alsace

1 juin 2022 · 🌐

En place pour la soirée des Maires du Tour Alsace au [Resort Barrière Ribeauvillé](#).



Les 200 invités de la Soirée des Maires se sont tous habillés de jaune pour faire une superbe standing ovation au Président de la Haute Saône [Yves Krattinger](#) en remerciement de son énorme investissement pour le Tour Alsace.



Le Casino a participé à la caravane du Tour Alsace, avec des animations roue de la chance et la présence d'un véhicule aux couleurs du casino faisant la promotion de Ribeauvillé dans toute la région.

En avril 2022, le Casino a organisé "la soirée des maires" qui réunit les élus et prescripteurs de toute la région et de Franche Comté.

Soutien aux manifestations du centre équestre de Ribeauvillé

A travers de nombreux lots offerts au centre équestre et le prestigieux prix du Resort Barrière Ribeauvillé

Le Resort est présent sur les deux événements majeurs de l'année avec deux grand prix du Resort Barrière Ribeauvillé

Soutien au record d'Alsace de Highline

RECORD D'ALSACE
de **HIGHLINE** à RIBEAUVILLÉ

du **4 au 10 juillet 2022**

Un spectacle époustouflant de funambulisme, inédit à Ribeauvillé.
Une performance sur une distance de 900m.
Au départ du Château de Saint Ulrich traversant la vallée du Strengbach
pour arriver au massif du Bilstein.

Ribeauvillé
CAPITALE DES MÉTIERS D'ALSACE

SATIS JOBS CENTER

Corderie Gautier
cordagegaugier.com

E.Leclerc
Ribeauvillé

B RESORT BARRIÈRE RIBEAUVILLÉ

Carola

10

CIRQUANUM

Soutien aux différents clubs de sports de la communauté de commune

A travers des panneaux de promotion autour des stades le Casino offre chaque année un soutien

3. Revue de presse

Le Casino et le Resort sont des lieux de loisirs incontournables dans le centre Alsace et disposent d'une notoriété leur permettant d'être présent régulièrement dans les quotidiens régionaux mais aussi dans des revues nationales ainsi qu'à la télévision. En 2022, le Resort a ainsi été présent dans des dizaines d'articles et reportages variés.

En outre, le Resort remporte pour la deuxième année consécutive **le prix " Meilleur Resort Spa de France"** décerné par les World Spa Awards 2022 ce qui a permis une belle visibilité internationale pour le Resort et Ribeauvillé.



RIBEAUVILLÉ

Un fleurissement remarqué



De g. à dr. : Alain Steyer, Ehpap, Yannick Kopff, casino Barrière, Claire Brechbuhler, adjointe, Mathieu Betty, Thomas Herrmann, Ville de Ribeauvillé et Michèle Schaerfingler, domaine Wymann avec leurs diplômes. Photo DNA/Gilles RENAUD

Le palmarès des prix départementaux des maisons fleuries de l'ADT a délivré quatre prix à des réalisations ribeauvilloises. Claire Brechbuhler, adjointe en charge du fleurissement

du casino, « c'est aussi la reconnaissance du travail d'entretien réalisé quotidiennement par les équipes que je remercie et que j'associe à ce résultat »

MUSIQUE

Jyzzel, un clip en noir et une pop en couleurs



Entre glamour et gravité, Jyzzel se révèle. En robe noire, titre de son nouveau clip tourné au château de Froeschwiller, à découvrir à partir du 29 avril. Photo Jozzy AIGL

Avec son nouveau clip, Jyzzel prend un virage pop-rock qui sera confirmé par un nouvel album prochainement révisé. Un projet qu'elle présentera en live le 29 avril sur la scène du casino de Ribeauvillé.

Happé sur les scènes d'Alsace et d'ailleurs au sein du groupe 'Je thème' dès 2007, puis sous le pseudonyme de Jyzzel depuis 2017, on connaît Mariele Scheiber phalène pétillante dans sa robe rouge ou noire et blanche. Et voilà qu'après avoir goûté aux pies de la chanson française allant du rétro au contemporain, Jyzzel s'inspire, dévoilant un virage plus grave sur des images contrastées.

« C'est un peu comme si je reprenais de zéro », explique-t-elle. « A présent, j'ai écrit et je compose avec mon mari, musicien lui aussi, Sébastien Karimacher. Monier des projets créatifs ensemble ne nous fait pas peur... Si le confinement a été difficile à vivre, il nous a aussi permis de nous poser, de nous remettre en question et de travailler, notamment dans le studio de David Hassen dans le Sundgau. Suite à une

conception, on est parti dans une direction pop-rock qui me correspond davantage. Et je me permets de chanter en français et en anglais je trouve que ça sonne mieux dans l'une ou l'autre langue. »

« J'adore quand ça groove ! »

Premier clip et single extrait de l'album à venir, *En robe noire* annonce la couleur. On y découvre une Jyzzel plus sensuelle que jamais, dans un rôle de reine délectée. Au-delà de la robe et scène de bord, demeurant de très compliqués que raconte le clip, la chanteuse dit s'être inspirée d'expériences intimes douloureuses pour transformer ces « câlins en aventures ». « Si la robe est si sombre, c'est parce que la chanson parle de qualité instrumentale de la formation d'aller vers de nou-

« très perchés et des révérités difficiles qui s'inscrivent », poursuit Jyzzel. « J'ai souffert longtemps de troubles alimentaires, une maladie qui pose à certaines occasions, et j'associe ces quelques uns de mes derniers épisodes... »

Jyzzel constate qu'elle n'en a pas fini de parler d'elle lorsqu'elle parle : « Je viens de traiter le Covid pendant deux mois et j'ai passé un seul moment, le 17 avril, plus à chanter, c'était dur à vivre. J'ai dû annuler des prestations, mais de cette période est née une nouvelle chanson... »

Comme le live et le stage sont indispensables, Jyzzel parvient ainsi à chanter ses diadèmes, petites ou grandes sur des images positives. « *En robe noire* est un titre très pop ! », s'enthousiasme-t-elle. « J'ai eu envie de chansons dynamiques, j'adore quand ça groove ! Sur l'album, il y aura aussi des morceaux pop-rock, phantasmagoriques. Un live comme toujours, un autre est dans la veste de cuir. Ce n'est pas un disque totalement noir... »

Préface à la « pop-rock » ribe à l'heure de ses débuts. La prochaine tournée de Jyzzel sera celle d'une artiste qui met son force et ses habiletés à l'image du décor fait de son déséquilibre du château de Froeschwiller où elle a tourné son clip. Un clip dont elle réserve le premier à son public, lors du concert du 29 avril à Ribeauvillé. La mise en ligne suivra. Tout comme la réédition d'une nouvelle Jyzzel dont l'album sortira dès la fin de l'année 2022.

Thierry BOLLLOT

ALSACE Casino Barrière à Ribeauvillé, vendredi 29 avril à 20h. 50 tarif : 17 €. bilbois@alsacecasino.com www.alsacecasino.com

RIBEAUVILLÉ

Le Resort du casino a célébré ses 10 ans

Le Resort du casino Barrière de Ribeauvillé vient de fêter son dixième anniversaire. Les festivités se sont déroulées sur les rythmes des Années folles.

Les clients les plus fidèles de l'ensemble hôtelier et de la balnéo-spa ont été invités à participer à un dîner de gala, le samedi 18 juin ou au déjeuner de gala du lendemain dimanche. Pour la circonstance, le chef David Meyer était accompagné par un autre David, Martin cette fois-ci, qui officie dans la cuisine du casino Barrière de Deauville.

L'animation était assurée par l'artiste parisien Mitch Tornade et son équipe, leurs numéros de claquettes et leurs airs de swing.

Tio Pepe et Génération 80

D'autres spectacles sont d'ores et déjà inscrits au programme automne-hiver de l'établissement. Citons entre autres le dîner-concert de La Camelote, brocante de



Autour du directeur général Jacques Lévêque et de Yannick Kopff, directeur marketing (au centre), l'équipe a fêté les 10 ans de l'ensemble hôtelier. Photo Olivier TISSERAND

chansons (le 22 octobre), la soirée latino avec Tio Pepe (le 5 novembre), le show Michael Jackson (le 19) ou encore Génération 80 avec le DJ Robin Guillocheau (le 28). Sans oublier le dîner-spectacle de fin d'année *Gatsby 1912*

(du 25 novembre au 20 janvier).

Si le casino ribeauvillois souffle ses vingt bougies dans trois ans, le groupe Barrière, lui, fête cette année ses 110 ans. Créée par François André, développée par Laccien Barrière, puis sa fille Diane,

aujourd'hui dirigée par Dominique Desseigne, l'entreprise familiale, forte de trente-deux casinos, dix-neuf hôtels et 140 restaurants et bars, va ouvrir un nouvel hôtel à New York à la fin de l'été.

M.F.

4. Opérations Commerciales

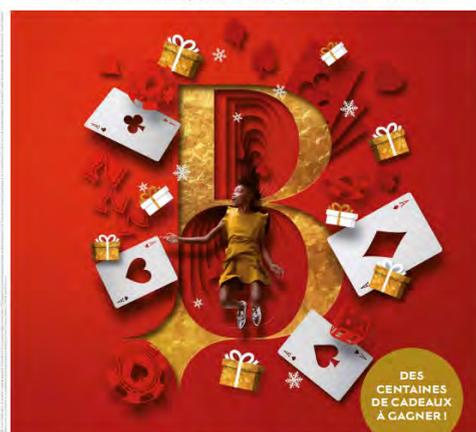
Toute au long de l'année, le Casino Barrière Ribeauvillé suit le programme des jeux et animations nationales du groupe Barrière ce qui lui permet de proposer des opérations commerciales d'envergure comme ici le jeu concours permettant de gagner une Fiat 500 cabriolet qui a eu lieu du 17 janvier au 12 février.

En tout, 8 opérations nationales ont eu lieu en 2022 au Casino Barrière Ribeauvillé.

Anniversaire - Black Friday - Esotérisme - Jouez surclassé - Noël - Rentrée - Vendredi 13 - Fiat 500



ON FÊTE QUOI AUJOURD'HUI ?



DU 3 AU 25 DÉCEMBRE

Vivez votre conte de Noël

Chaque jour un lot surprise & des centaines de cadeaux à gagner.

B
BARRIÈRE

18+ | JOUER COMPORTE DES RISQUES. ENDETTEMENT. DÉPENDANCE... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXÉ)



18+ | JOUER COMPORTE DES RISQUES. ENDETTEMENT. DÉPENDANCE... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXÉ)

ON FÊTE QUOI AUJOURD'HUI ?



DU 23 MAI AU 19 JUIN

Vous allez aimer être surclassé(e).

Le Carré
VIP
BARRIÈRE

18+ | JOUER COMPORTE DES RISQUES. ENDETTEMENT. DÉPENDANCE... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (APPEL NON SURTAXÉ)

Le Casino réalise également une très grande opération de conquête de nouveaux clients à travers sa présence à la foire aux vins de Colmar, où plus de 3000 personnes ont participé aux animations et généré un trafic énorme au casino pendant toute la foire. La présence du casino sur cet événement majeur en Alsace participe également au rayonnement de Ribeauvillé.



5. Événements thématiques au sein du Resort

En 2022, le Groupe Barrière a fêté ses 110 ans, l'occasion de nombreuses festivités tout au long de l'année avec en point d'orgue qui fut l'organisation de l'anniversaire du Resort en juin avec plus de 500 invités parmi les meilleurs clients à l'occasion de deux dîners spectacles.

Une attention toute particulière a été portée sur la décoration thématique de l'établissement avec la recherche d'une vraie expérience et immersion client.

Exemple le thème Dracula a l'occasion de Halloween :



6. Communication médias

La Société a communiqué toute l'année sur sa zone de chalandise à travers plusieurs supports média

- Réseaux sociaux : 5 pages , 47 000 followers cumulés , + de 10 publications de qualité par semaine,
- Radios : TOP Music, Nrj, Nostalgie, DKL, Azur FM, Flor FM
- Affichages longues conservations à Colmar et Strasbourg voir exemple.



- Programme des spectacles diffusé à 280 000 exemplaires deux fois par an,

Les Scènes



Saison artistique 2021-2022.

JOHN AND THE STEEDS - ÉRIC BORNER - JEAN-PHILIPPE PIERRE -
TELEMANIA 80'S - JEAN-CLAUDE BADER - CIRCLE OF MUD - BEZED'H -
PIN-UP DALSACE - JYZZEL - BODY EXCITING - LA CAMELOTE...



- BFM TV Alsace,
- Cinéma CGR Colmar et Sélestat,
- Journaux gratuits locaux : Le petit Alsacien, Direct Racing, Spassion,



- Le journal de la ville de Ribeauvillé.



C. Restaurant(s) / Bar(s)

1. Cartes et horaires et les jours d'ouverture

	Horaires	Jours	Capacité (places)
Restaurant «La Brasserie »	19h – 22h30 (23h Vendredi et samedi)	7/7	100
Terrasse	Idem La Brasserie (de mai à sept.)	7/7	60
Salle de Gala	Sur demande	Sur demande	200
Le Belvédère	11h00 – 21h00 (22h30 WE)	7/7	90
le café des sports	11h – 2h30 (3h30 WE) restauration en continue	7/7	80
Bar du casino	19h – 3h00 (4h00 WE)	7/7	20

L'activité de nos établissements peut se détailler de la manière suivante :

- La Brasserie est ouverte à l'heure du dîner afin de capter la clientèle d'affaires ainsi que celle de l'hôtel et du Casino. Le soir, l'offre est haut de gamme avec la proposition d'un menu 7 plats type "dégustation" qui correspond au niveau de qualité de l'hôtel et les attentes de nos clients pour le dîner.
- Le bar a calqué ses horaires sur ceux de l'établissement (en continu de 11h-2h30 et 3h30 le week-end).
- le Café des sports : L'offre en continue vise à satisfaire l'ensemble des clientèles de l'établissement en proposant un menu du jour au rapport qualité/prix très attractif ainsi qu'une carte type brasserie à tous (casino, balnéo et hôtel) avec diffusion d'événements et concerts.

Compte tenu du type de prestations proposées (boissons seules, "snacking", repas, etc.), le "nombre de couverts" n'est pas suivi au Belvédère et les chiffres d'affaires sont répartis comme suit :

2. L'activité

Points de vente	CA 2020-2021	CA 2021-2022	N /n-1
La Brasserie	516 000	1 208 000	+134%
Banquets	113 00	382 000	+238%
Bars et café des sports	378 000	962 000	+154%
Le Belvédère et petit déjeuner	648 000	1 641 000	+153%
TOTAL	1 635 000	4 122 000	+152%

D. Balnéothérapie et spa

Balnéo

Nombre total d'entrées : 184 446 (+141% vs 2020-2021),
soit pour 351 jours d'ouverture : 525 personnes/jour.

Spa

Avec plus de 10 000 soins effectués sur l'année pour un Chiffre d'affaires de 587 000 €, le spa est également revenu sur une fréquentation plus élevée semblable à celle observée avant la crise covid.

E. Effectif

Le nombre de salariés moyen de l'établissement s'est élevé sur l'exercice à 184 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 729 heures de formation pour l'ensemble des salariés.

1. Tableau des effectifs par secteur d'activité

DEPARTEMENT	EFFECTIF MOYEN TEMPS PLEIN
Jeux de table	18
Machines à sous	25,8
Hébergement	21,72
Restauration	51,32
Artistique	1
Balnéo et Spa	27,8
Accueil sécurité vidéo surveillance	17,49
Entretien maintenance	5,57
Marketing	1
Commercial	2
Finance	2
Ressources humaines	3,2
Direction	1,8
TOTAL équivalents temps plein	178,7

2. Organigramme de l'établissement (non nominatif)

Organigramme joint en annexe

3. Formations réalisées

- Interne

Intitulé	Nombre de collaborateurs	Heures Total
Formation de recyclage « TRACFIN et LAB » et Jeu Responsable	30	60

- Externe

Libellé parcours	Nombres de collaborateurs	Heures total
Manipulation et utilisation d'échelles et escabeaux	4	28
Formation Pourboire	25	62,5
Remise à Niveau SSIAP 1	2	42
Recyclage SSIAP 1	1	14
Impulse	6	15
Habilitation Electrique	1	14
Formation Loi Evin	29	29
Formation Administration Windows Server 2016/19	1	21
Formation CACES B	1	21
Formation THYNK	4	28
Formation GROOMING	11	11
Formation Continue Premiers Secours en Equipe Niveau 1 (PSE1)	9	54
Formation Initiale SST	15	210
Formation maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouriste du travail	12	84
Recyclage Agent de Service et Sécurité Incendie SSIAP 1	2	28
Formation à la désincarcération	3	10,5
Formation exercice d'évacuation	10	10
Formation incendie en unité mobile	47	47

PARTIE 4

Perspectives et événements post clôture



Partie nationale

Au-delà des bouleversements économiques engendrés par la crise sanitaire dont les effets ont perduré sur l'exercice objet du présent rapport, il s'observe aussi une profonde mutation des attentes de la clientèle dont nous avons constaté les prémices lors des précédents exercices. Ce sont autant de nouveaux besoins et d'usages dans les casinos en matière de jeux, de restauration et d'animation qu'il convient d'appréhender.

Ces nouveaux usages se traduisent par une recherche de davantage de confort par nos clients. Nous devons nous mobiliser pour optimiser les espaces afin d'allier la poursuite d'une performance économique avec un meilleur confort et satisfaction client. Nous constatons également une demande très forte des usagers en ce qui concerne une digitalisation des services actuellement proposés dans nos établissements. Le Groupe Barrière se doit de prendre en considération ces nouveaux facteurs s'il souhaite maintenir une performance et un niveau de résultat satisfaisant au sein d'un marché qui a été fortement bousculé ces dernières années.

En effet, le marché des jeux de hasard et d'argent a connu des évolutions profondes sur les 5 dernières années, accélérées par les fermetures administratives successives imposées par la crise sanitaire et la progression significative des jeux en ligne. Les sites illégaux de jeux en ligne sont de plus en plus présents et accessibles sans qu'ils ne fassent aujourd'hui encore l'objet d'un encadrement légal. Ils demeurent une menace que nous ne pouvons pas ignorer à la fois pour l'activité des casinos et plus encore pour la sécurité des usagers.

En outre, ils disposent d'une visibilité toujours plus forte. Les casinos doivent alors faire face à une nouvelle concurrence de plus en plus agressive en matière de marketing digital et très présente dans les smartphones de chaque joueur.

La crise énergétique témoigne également des défis sociétaux et environnementaux que les casinos et plus généralement le secteur du tourisme et des loisirs devront relever. Le Groupe Barrière doit continuer de faire évoluer ses ambitions face à ses enjeux et adapter en conséquence les délégations dont il est titulaire.

Toutefois, le contexte économique à la date de rédaction du présent rapport et la pression pesant sur les ménages français présagent un risque de ralentissement de la croissance à court et moyen terme qu'il incombe à tout acteur des loisirs et du divertissement de prendre en considération dans leurs activités.

Enfin, le Groupe Barrière porte une attention permanente à toute évolution réglementaire ou fiscale qui pourrait une nouvelle fois aggraver la situation financière de ses casinos.

DOCUMENTS JOINTS



Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale
Compte annuel de résultat
Liste des tarifs pratiqués
Attestations d'assurance
Organigramme non nominatif



2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Table des matières

	Édito	p.	1
01	Gescod, un acteur territorial de la coopération internationale		
	Panorama des activités en 2022	p.	2
	Moyens mis en œuvre par Gescod en 2022 et engagement des acteurs	p.	3
02	Animation et accompagnement des acteurs		
	Présentation axes stratégiques animation du territoire et ODD	p.	4
	Accompagnement des acteurs	p.	5
	L'ECSI (Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale) et DIODD	p.	6 - 7
	Festival des solidarités	p.	8
	Festival AlimenTERRE	p.	9
	Accès aux services essentiels	p.	10
03	Mobilité internationale et volontariat		
	Chantiers et échanges de jeunes (JSI - ISI)	p.	11
	Volontariat de Solidarité internationale	p.	12
04	Appui aux collectivités pour leurs projets de coopération internationale		
	Bénin	p.	14
	Brésil	p.	15
	Cambodge	p.	16
	Cameroun	p.	17 - 22
	Congo	p.	23
	Haïti	p.	24
	Madagascar	p.	25 - 31
	Mali	p.	32
	Maroc	p.	33 - 37
	Ouganda	p.	38
	Sénégal	p.	39 - 44
	Togo / Bénin	p.	45 - 47
	Togo	p.	48
	Bénin / Maroc / Sénégal / Togo	p.	49
05	Annexes		
	Bureau et Conseil d'Administration	p.	50
	Équipe Gescod	p.	51
	Glossaire	p.	52
	Gescod : le réseau des partenaires	p.	53

L'année 2022 aura été pour tous les acteurs de la solidarité internationale une année de contrastes.



Une année pleine de risques et d'incertitudes, tout d'abord, avec la montée des insécurités.

Insécurité alimentaire, d'une part, aggravée par les chocs économiques et les catastrophes climatiques et qui a progressé dramatiquement, en 2022, avec 258 millions de personnes ayant eu recours à une aide alimentaire d'urgence (contre 193 millions en 2021), selon les chiffres de l'ONU ...

Insécurité des personnes, d'autre part, avec le développement de conflits armés et diplomatiques, à nos portes, en Ukraine, ou dans des pays liés historiquement à la France, comme le Mali et le Burkina Faso, où le contexte de crise a porté un coup d'arrêt à de nombreux projets et partenariats.

Mais 2022 a également été une année porteuse d'espoir avec la sortie de la crise sanitaire du COVID et la levée progressive des restrictions de circulation qui ont permis la reprise des accueils de partenaires et des visites de terrain, moments clés des projets, qui constituent des étapes indispensables pour la construction d'échanges solides, bâtis sur la réciprocité et sur la confiance.

Dans ce contexte, Gescod a poursuivi et développé son activité au service de la coopération, de la mobilité internationale et de la sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté mondiale des acteurs et citoyens du Grand Est.

De notre riche actualité 2022, que vous trouverez détaillée dans ce rapport d'activité, je retiendrai la montée en puissance de notre appui à des coopérations décentralisées toujours plus diversifiées et ambitieuses, la reprise de notre activité d'animation et d'accompagnement avec une intensité proche de la période avant-COVID et, surtout, nouveauté majeure de cette année, le développement de nos actions en faveur de la mobilité internationale, dans la tradition des missions assurées jusqu'en 2021 par le Cefode.

Du point de vue de nos équipes, l'année 2022 a également été marquée par un important changement avec le départ à la retraite de notre directeur, Denis SCHULTZ, après plus de 29 ans au service de l'Ircod puis de Gescod. Promoteur infatigable de la coopération décentralisée qu'il a contribué à développer et à professionnaliser sur le territoire alsacien, Denis a ensuite été un acteur capital pour la naissance de Gescod, fruit de l'union de nos trois anciennes associations régionales.

Je souhaite lui renouveler ici, au nom des administrateurs et de tous les membres de Gescod, mes plus sincères et chaleureux remerciements.

Nous poursuivrons ensemble, avec l'appui de la nouvelle directrice, Gaëlle LE BARBU, et de toute l'équipe de salariés et de bénévoles, l'engagement de Gescod au service de la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

Jean-Pierre FORTUNÉ
PRÉSIDENT DE GESCOD

Panorama des activités en 2022

L'année 2022 a été marquée par la sortie, tant attendue, de la crise COVID et par la reprise de nos projets et activités, dans le Grand-Est, comme dans nos pays d'intervention.

Poursuite de la dynamique inter-réseaux

Réseau régional multi-acteurs du Grand Est, Gescod a pu s'appuyer sur la **dynamique inter-réseaux au sein de la CIRREMA** qui offre à la fois un cadre d'échange stratégique et technique et des opportunités d'appui aux activités, par la mobilisation collective de co-financements de l'Agence Française de Développement notamment, dans le cadre du programme « 3* 1% solidaires » et du programme « RECITAL ODD - Phase 2 ».

Reprise et développement de l'animation du territoire et de l'accompagnement des acteurs

Concrètement, en matière d'animation du territoire et d'accompagnement des acteurs, Gescod a ainsi appuyé financièrement, via les **fonds territorialisés**, près de 25 associations dans leurs projets d'ECSI en faveur du grand public ou en milieu scolaire (plus de 950 élèves sensibilisés via le dispositif DIODD).

Les **campagnes nationales** autour du Festival des Solidarités et du Festival AlimenTERRE, pour lesquelles Gescod est relais régional avec le soutien du CRID et du CFSI, se sont déployées sur tout le territoire du Grand Est et même au-delà, avec des événements au Cameroun et au Congo !

Avec l'appui du MEAE et de la Région Grand Est, ainsi que dans le cadre du partenariat avec la Guilde Européenne du Raid, le **programme de formation, d'accompagnement et de mise en réseaux** des acteurs s'est développé, dans un format alternant présentiel et visio-conférences.

En matière d'accompagnement des collectivités et des associations pour les **projets d'accès aux services essentiels (eau, assainissement, énergie, déchets)**, le partenariat avec pS-Eau, soutenu par les Agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse, a permis la mobilisation d'une experte à plein temps sur le Grand Est, en complément de la dynamique des 1% solidaires.

La mobilité internationale : un nouveau champ d'intervention

Dans le cadre de son **nouveau volet d'activités 2022**, hérité du Cefode, Gescod a également pu développer son action en matière de **promotion et d'engagement de la mobilité internationale**. Le partenariat avec le FONJEP autour des dispositifs de mobilité collective des jeunes a permis la création d'un poste de Chargé.e de mobilité, portant à 3 le nombre de collaborateurs directement impliqués sur ce volet. L'équipe mobilité est également en charge du dispositif de **volontariat de solidarité internationale** pour lequel Gescod bénéficie d'un agrément délivré par le MEAE et peut ainsi porter les missions de volontaires basés dans les pays en développement, pour le compte de partenaires de toute la France.

Des coopérations décentralisées consolidées et diversifiées

Enfin, en ce qui concerne, le volet historique de l'appui aux coopérations décentralisées, l'année 2022 a été l'occasion, en premier lieu, d'appuyer les collectivités du Grand Est pour poser les bases de projets pluri-annuels solides, avec le soutien de l'AFD (9 projets FICOL), du MEAE (19 projets), de l'Union européenne (nouveau projet OSCAgi au Congo) ou des agences de l'eau.

En parallèle, les acteurs engagés dans la coopération décentralisées se sont diversifiés, que ce soit dans le cadre du nouveau projet « Clés en main » démarré au Brésil, à l'initiative de 7 collectivités d'Alsace du Nord, ou de contacts bilatéraux comme l'illustre l'engagement à venir d'Epervain Agglomération Champagne à Madagascar.

Un poste de chargé de mission a pu être créé pour renforcer l'équipe France dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des nombreux projets déjà engagés sur le terrain. Seule ombre au tableau, la crise politique au Mali a conduit à l'arrêt des projets entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Cercle de Yanfolila.



Dynamique associative et budget renforcés

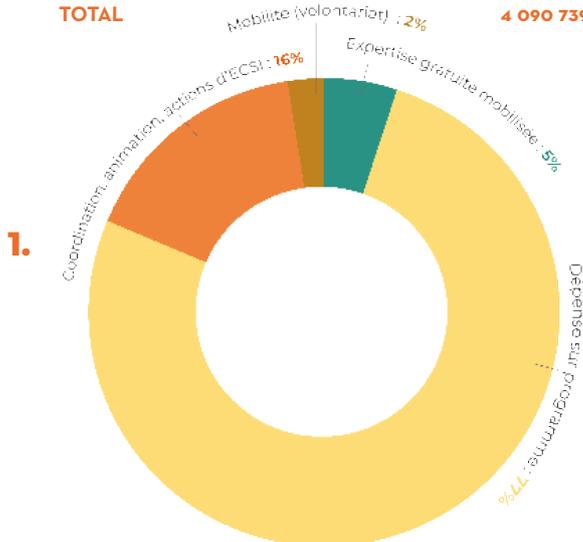
Pour mener l'ensemble de ces activités, Gescod a pu compter sur une belle dynamique associative avec 13 nouveaux adhérents enregistrés en 2022 dont 10 associations, 2 collectivités locales et un parc naturel régional, portant à plus de 250 le nombre de ses adhérents.

En matière budgétaire, la reprise des activités est marquée par une forte augmentation des dépenses (près de 40 %) pour un montant total de dépenses supérieur à 3,8 M€. Cette augmentation des dépenses s'est accompagnée d'une augmentation des recettes avec 4,7 M€ de crédits nouveaux fléchés en grande partie sur les projets, le premier contributeur régional demeurant la Région Grand Est.

Moyens humains et financiers mis en œuvre par Gescod en 2022

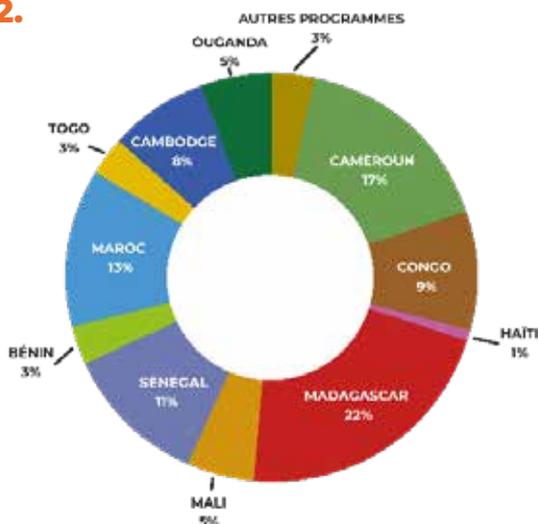
Dépenses sur programmes de coopération	3 083 854 €
Dépenses liées à la coordination et animation régionales	648 322 €
Mobilité (volontariat)	94 622 €
Frais assumés par les partenaires	212 421 €
Fonds redistributifs	51 520 €

TOTAL 4 090 739 €



Répartition des dépenses sur programmes en 2022

2.



Ressources nouvelles contractées en 2022

UNION EUROPÉENNE	993 444 €
ÉTAT - MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	1 215 131 €
Financement direct.....	115 300 €
via départements et communes du Grand Est.....	780 831 €
via Région Grand Est.....	319 000 €
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT.....	997 253 €
Financement direct.....	814 753 €
via autres structures.....	182 500 €
RÉGION GRAND EST.....	685 300 €
DÉPARTEMENTS.....	37 200 €
Collectivité européenne d'Alsace	29 100 €
Département de Meurthe-et-Moselle	8 000 €
Département de la Meuse	100 €
EPCI	111 092 €
Colmar Agglomération	2 500 €
Communauté de communes de la Plaine du Rhin	1 300 €
Communauté de communes de la Vallée de la Bruche	100 €
Communauté de communes de la Vallée de Villé	100 €
Communauté de communes de Sélestat	4 905 €
Communauté de communes du Pays d'Erstein	7 287 €
Epernay Agglo Champagne	100 €
Eurométropole de Strasbourg	45 000 €
Métropole du Grand Nancy	1 500 €
SMICTOM d'Alsace centrale	5 100 €
Saint-Louis Agglomération	3 100 €
Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA)	40 100 €
COMMUNES	163 780 €
Aiglemont.....	359 €
Aÿ-Champagne.....	100 €
Barr.....	500 €
Bennwihr.....	313 €
Bergheim.....	100 €
Breitenbach.....	600 €
Colmar.....	2 600 €
Commercy.....	19 171 €
Eguisheim.....	250 €
Epernay.....	100 €
Erstein.....	1 330 €
Haguenau.....	100 €
Hochfelden.....	1 000 €
Lingolsheim.....	100 €
Maisonsgoutte.....	500 €
Marckolsheim.....	7 300 €
Metz.....	100 €
Mulhouse.....	65 000 €
Nancy.....	2 300 €
Ranrupt.....	500 €
Ribeauvillé.....	15 000 €
Saint-Dié-des-Vosges.....	156 €
Saint-Louis.....	3 500 €
Saint-Martin.....	500 €
Saint-Max.....	100 €
Scherwiller.....	100 €
Sierentz.....	3 000 €
Strasbourg.....	30 000 €
Tinqueux.....	100 €
Vandœuvre-lès-Nancy.....	8 900 €
AUTRES PARTENAIRES	493 399 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse	90 043 €
Agence de service civique	6 564 €
AIMF	50 039 €
Associations.....	116 745 €
Autres et divers	124 834 €
Fonjep	85 806 €
Hôpitaux universitaires de Strasbourg	17 925 €
Dons privés	300 €
Partenaires Sud.....	1 143 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 696 598 €

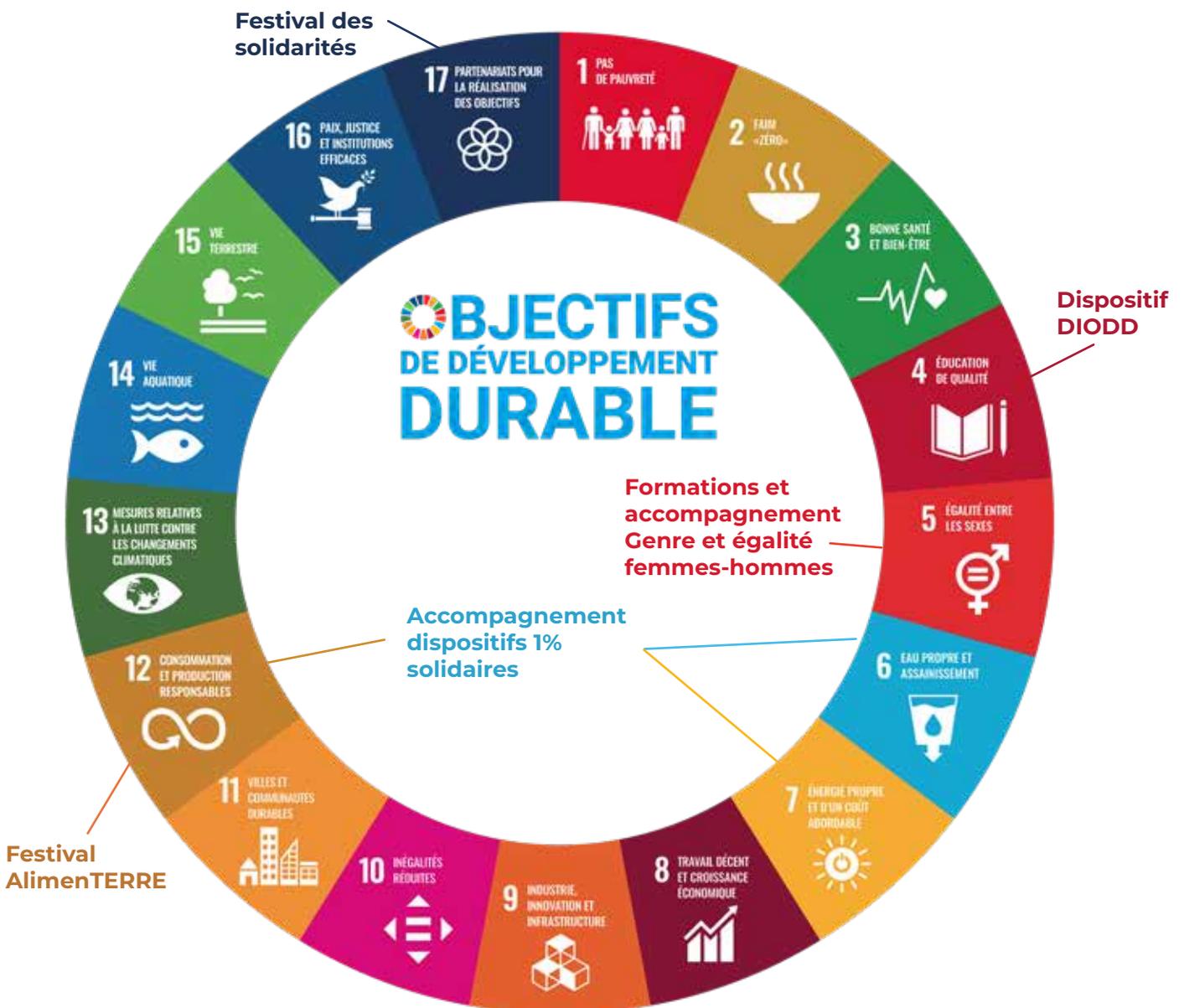
S'engager en Grand Est : les ODD au cœur de l'action

Dans le cadre de sa fonction d'animation du territoire, Gescod met en réseau et accompagne tous les acteurs impliqués dans la coopération et la solidarité internationale de la région Grand Est, avec l'objectif **d'améliorer la qualité et la visibilité de leurs actions**. Réseau régional multi-acteurs, il a pour vocation d'accueillir tous les acteurs qui le souhaitent et qui sont en accord avec sa charte des valeurs.

L'ensemble de ses actions contribue à la réalisation des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** dans le cadre du nouvel agenda mondial 2030 pour le développement. Adoptés par les Nations Unies en 2015, ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Gescod assure différentes missions :

- 1 Observatoire** : veille, production et diffusion d'informations
- 2 Appui-conseil** aux porteurs de projets de solidarité internationale, à travers un accompagnement individuel et des temps collectifs (formations, groupes d'échanges...)
- 3 Accompagnement des projets d'ECSI - Education à la citoyenneté mondiale et à la solidarité internationale** : appui opérationnel et soutien financier



Participation aux groupes de travail inter-réseaux

Gescod s'implique et s'enrichit dans les groupes d'échanges de pratiques entre les différents RRMA de toute la France, sur les thématiques de l'ECSI, des stratégies éducatives, du suivi-évaluation ...



Accompagnement des acteurs du Grand Est

Accompagnement individuel

Gescod propose un accompagnement individuel à l'ensemble des acteurs de l'ECSI & de la solidarité internationale du Grand Est. Chaque porteur de projets peut solliciter Gescod pour un accompagnement allant de la **définition du projet**, l'identification de partenaires, la **mise en relation** entre acteurs & actrices dans le Grand Est voir à la **recherche de financements** puis la relecture avant dépôt du projet.

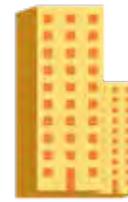
Gescod assure également une fonction de **veille** sur les financements et les différentes opportunités de développement de projets, ainsi qu'un partage de ressources pratiques.

Chiffres clés



12

Associations appuyées dans le cadre du partenariat avec l'Agence des Micro-Projets



162

Structures accompagnées



10

Associations appuyées pour l'appel à projets de la Région Grand Est

Témoignage

Notre association a bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour organiser et orienter durablement notre projet karité en Côte d'Ivoire afin de déposer une demande de subvention auprès de l'AMP. Cet appui a permis de renforcer nos compétences.

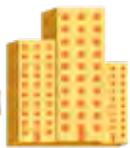
Prudence Granduillet, AGUI (10)

GAGNER EN VISIBILITÉ

Inscrivez votre structure dans l'**Annuaire régional des acteurs de la solidarité internationale du Grand Est !**



Répartition des structures appuyées par type d'acteurs :



101

Acteurs associatifs



10

Acteurs enseignement et recherche



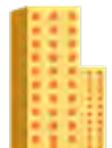
30

Collectivités territoriales



2

Acteurs économiques



3

Autres

Accompagnement collectif

L'appui aux porteurs de projet se traduit par la mise en oeuvre de formations généralistes et transversales notamment sur la méthodologie de projets. Des formations thématiques sont également proposées afin de répondre au mieux aux besoins des acteurs.

En 2022, plusieurs formations ont été organisées :

- Déposer un projet dans le cadre des appels à projets de l'AMP et de la Région Grand Est (2 sessions)
- Développer des activités génératrices de revenus
- Comment bien communiquer sur son projet
- Concevoir et financer son projet d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement
- Réaliser un diagnostic pour la mise en oeuvre d'un projet de solidarité internationale

Animation du réseau

Notre mission d'animation se traduit par la mise en réseau à travers des temps d'échanges. L'objectif de ces rencontres est d'identifier des synergies possibles entre les acteurs du territoire. **En 2022, Gescod a organisé :**

- **5 Réunions de Groupe Pays** (Burkina Faso, Sénégal, Madagascar, Asie du Sud Est)

- **2 Groupes thématiques** Eau hygiène et assainissement

- **1 Apéro solidaire** « Économie sociale et solidaire » et coopération internationale

- **1 Commission Agriculture**

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Gescod a organisé un groupe multi-pays sur cette thématique. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée de la Région Grand Est avec les régions partenaires au Togo, au Bénin, au Maroc et Sénégal. Une trentaine de personnes ont ainsi pu découvrir les actions engagées dans le cadre de ce projet et partager leurs expériences en faveur de l'égalité femmes-hommes.

L'ECSI – Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

L'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) joue un rôle déterminant pour répondre aux grands enjeux contemporains et pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). En sensibilisant les publics à ces enjeux et aux politiques de développement et de solidarité internationale, l'ECSI favorise l'engagement de tous les citoyens en faveur d'un monde plus juste, solidaire et durable. Les acteurs de l'ECSI en Grand Est déploient de **nombreuses activités de sensibilisation, ancrées dans les territoires**, portant sur le vivre ensemble, l'environnement, les inégalités ou les droits humains. **Les publics de l'ECSI sont variés**: scolaires, étudiants, adultes de tous horizons, organisations et institutions.



Rencontre à Verdun, formation Kurioz ODD 2022

Chiffres clés



8

Projets soutenus pour un montant global de 34 000€



15

Formations et groupes d'échanges sur la thématique de l'ECSI

Témoignage

« Nous avons bénéficié de soutiens financiers précieux du Gescod pour mener à bien un projet d'éducation à la citoyenneté internationale avec des jeunes de 15 à 19 ans. Gescod nous a accompagné pour affiner nos projets complexes afin d'être plus lisible auprès des financeurs. Son équipe permet une mise en réseau enrichissante en termes d'échanges de savoir-faire et d'initiatives solidaires constructives. »

Céline Vercaemer, animatrice socioculturelle maison de quartier Val de Murigny

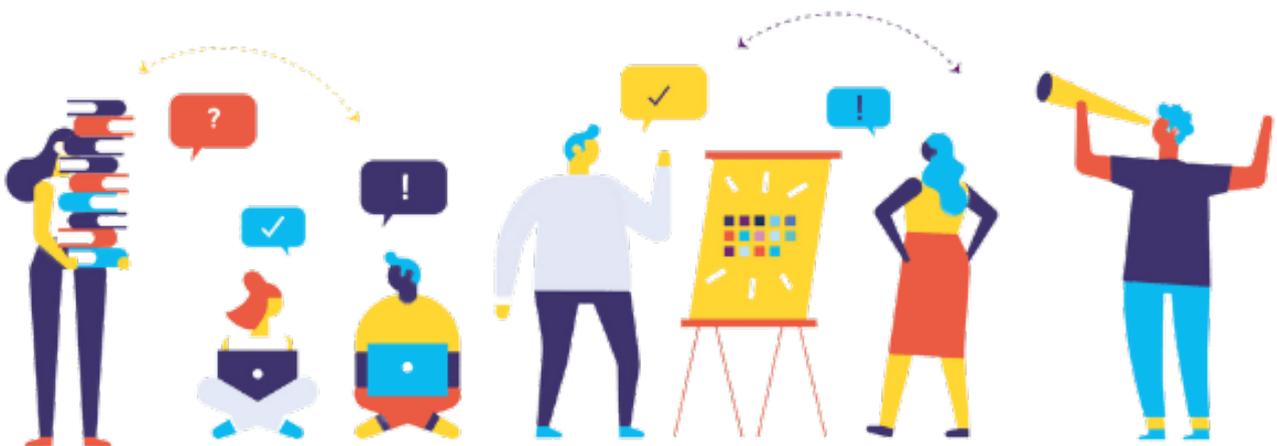
Les fonds territorialisés

Les fonds territorialisés sont un **dispositif d'accompagnement financier et technique** pour les projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des associations du Grand Est. Ce dispositif de soutien s'inscrit dans le cadre du programme RECITAL ODD piloté par la Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA) et co-financé par l'Agence Française de Développement et la Région Grand Est.



Gescod a assuré des **formations** sur les enjeux et outils d'ECSI ainsi que **la mise à disposition de ressources pédagogiques**. En collaboration avec Kurioz il a été proposé des temps de formations sur « Sensibiliser autour des ODD pour permettre aux acteurs d'échanger sur de bonnes pratiques » en trois modules :

- Genre et changement climatique
- Vivre ensemble et engagement
- Animer autour des ODD



DIODD et nos actions à destination des scolaires

Accompagnement individuel :

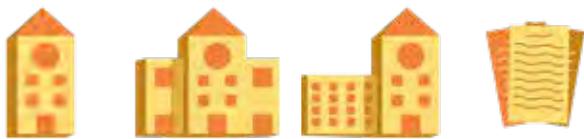
Le dispositif « Associations et Scolaires du Grand Est pour les Objectifs de Développement Durable » (DIODD) est un **partenariat éducatif** ouvert sur un monde en transition. Il a pour objectif de favoriser l'ouverture au monde des jeunes du Grand Est, leur appréhension de l'interculturalité et leur engagement solidaire et citoyen à travers le soutien à la mise en place de projets pédagogiques d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI).

Il vise la **constitution de binômes composés d'une association** engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire **et d'un groupe d'élèves** (une classe entière, plusieurs classes, un club scolaire...) accompagné de son équipe éducative. Chaque binôme bénéficie d'un soutien technique (conseil, ressources pédagogiques, formations, etc.) et d'un soutien financier.



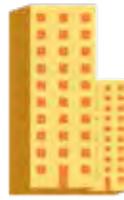
Rallye des solidarités au CD54 - Copyright G.Berger

Le dispositif « Associations et Scolaires du Grand Est pour les ODD » (DIODD) en chiffres :



Écoles primaires	Collèges	Lycées	Projets
5	7	7	19

Chiffres clés



19

Établissements



17

Associations



960

Élèves mobilisés

Témoignage



« Le dispositif DIODD a permis aux élèves de découvrir une autre culture grâce aux échanges à distance; l'occasion d'aborder des questions sur les coutumes et la condition des filles, des femmes en Mauritanie aujourd'hui. Une plus-value importante auprès des jeunes qui ont eu l'occasion de réfléchir ensemble à des questions essentielles, mieux les appréhender et essayer de trouver des solutions à l'échelle de l'individu ou du collectif pour agir efficacement. »

Rolande Bernat, Une oasis une école.

Les premières **rencontres départementales des éco-délégués** de Meurthe et Moselle ont permis d'accueillir **une centaine de collégiens accompagnés de leurs équipes éducatives**. L'objectif était de leur permettre de mieux comprendre les grands enjeux du monde contemporain et de leur donner les moyens de devenir des citoyens du monde responsables. Ils ont ainsi pu vivre le « Rallye des Solidarités », **une sensibilisation à la solidarité internationale ludique et inventive**. A travers ce parcours de découverte, de jeux et d'ateliers, les collégiens ont été informés, sensibilisés et encouragés à passer à l'action, à s'engager, et notamment à développer des liens intergénérationnels et interculturels. Cela leur a également permis de découvrir les projets de nombreuses associations de solidarité internationale de leur territoire.



Le Festival des solidarités est un rendez-vous annuel qui **célèbre et promeut la solidarité internationale et l'ouverture sur le monde.**

Chaque année **en novembre, pendant deux semaines**, des collectifs réunissant associations, collectivités, établissements et citoyens organisent des événements festifs et solidaires partout en France et ailleurs.

L'édition **2022** a révélé le dynamisme du territoire régional tant par le nombre et la diversité des collectifs et des structures qui animent les événements, que par sa dimension régionale structurée, mais également à travers l'engagement de collectivités territoriales et institutions.

En tant que **coordinateur régional** Festisol et AlimenTERRE, Gescod accompagne les acteurs du Grand Est qui portent ces festivals dans leurs actions par des conseils, formations et temps d'échanges autour des modalités d'organisation d'événements, de leurs pratiques et de l'intérêt de former des collectifs pour renforcer l'impact des actions et apprendre les uns des autres.

MARCHE DU MONDE SOLIDAIRE DE NANCY :

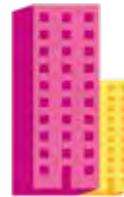


75 associations régionales investies dans la solidarité internationale étaient présentes et ont pu échanger avec les visiteurs autour de leurs projets. Le thème choisi pour 2022 était **«Jeunes engagé.e.s et solidaires».**

Les 19 et 20 novembre, **plus de 2 800 visiteurs** sont venus se divertir avec des spectacles, participer à des jeux coopératifs, écouter des contes, assister à des conférences, faisant de ces deux jours un rendez-vous festif, convivial, culturel et riche d'échanges et de débats. De nombreux élu.e.s sont également venus témoigner de leur attachement à la solidarité internationale par leur présence et leurs interventions.

FESTIVAL DES SOLIDARITÉS

Chiffres clés



239

Structures mobilisées



12 981

Personnes sensibilisées, dont 3 405 scolaires (26%)



270

Animations associatives

Témoignage

« S'impliquer dans les Campagnes Citoyennes, c'est faire le choix de l'action collective au service du Bien Commun. Un bon moyen de s'informer et d'agir ensemble sur des domaines qui touchent au «Bien Vivre». »

François Petitgand, membre du COLECOSOL

RENCONTRE NATIONALE FESTISOL 2022

Les 8 et 9 avril, à Reims, Gescod a coorganisé avec le CRID la Rencontre Nationale du Festisol. Les 85 participants, bénévoles et salariés, sont venus des quatre coins de la France et même d'Afrique! Ce fut notamment l'occasion de discuter des perspectives 2022-2024, mais aussi d'échanger collectivement autour des enjeux de notre réseau.



Festisol RNA 2022



FESTIVAL ALIMENTERRE

Notre avenir se joue dans nos assiettes

Le Festival AlimenTERRE

Un événement incontournable sur **l'alimentation durable et solidaire**, organisé chaque année **du 15 octobre au 30 novembre**. Autour d'une sélection de 9 films documentaires, il amène les citoyens à **s'informer et comprendre les enjeux agricoles et alimentaires en France et dans le monde**, afin qu'ils participent à la co-construction de systèmes alimentaires durables et solidaires et au droit à l'alimentation.

Plusieurs événements ont été organisés pendant l'année, en présentiel ou en visioconférence, afin de renforcer les compétences des acteurs et poursuivre la structuration des Campagnes Citoyennes à l'échelle de la région Grand Est. Plusieurs partenariats ont été approfondis, notamment avec les acteurs du Festival des Solidarités et **les Parcs Naturels Régionaux** : Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Dans le cadre de **Plans Alimentaires Territoriaux** (PAT du Pays Thur Doller dans le Haut-Rhin et PAT de la Déodatie dans les Vosges), de nouveaux partenariats ont également vu le jour.

L'agroécologiste togolais **Aimé-Félix Dзамah** a été accueilli à Nancy, et a participé à 3 projections : 2 projections à destination du grand public dans le cadre du marché du monde solidaire, et une projection à l'ENSAIA (école nationale supérieure d'agronomie de Nancy). Son expertise en agroécologie l'amène régulièrement à présenter les **interdépendances agricoles et alimentaires entre le Nord et le Sud** et les enjeux spécifiques à l'Afrique de l'Ouest.



Visite de l'agroécologiste togolais Aimé-Félix Dзамah



Chiffres clés



85

Projections scolaires



58

Projections tout public



4 688

Personnes sensibilisées dont 2 858 scolaires (61,5 %)

Témoignage

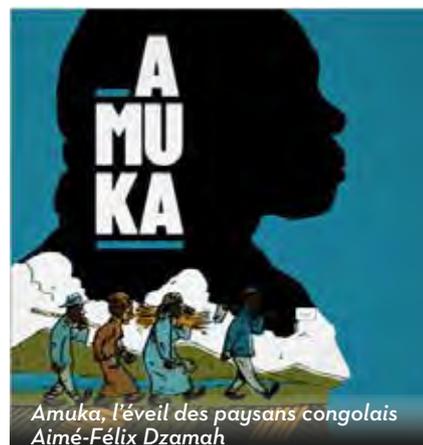
« Lors de la projection-débat du film « La part des autres », le public a découvert les dessous de la filière de l'aide alimentaire, et les échanges ont montré l'intérêt de plusieurs d'entre eux de mettre en place un projet permettant un accès digne à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité. »

Bénédicte Pomarède, membre des Bons restes

Le Festival AlimenTERRE au-delà du Grand Est

Depuis plusieurs années, l'antenne Gescod **au Cameroun** organise des projections dans le cadre du festival à l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Environnement (ISSAER) à SA'A. Gescod accompagne la structure dans l'animation du festival AlimenTERRE autour de la **promotion de l'agroécologie** : grands moments de partage de retours d'expérience dans le domaine agropastoral, d'échanges et d'apprentissage. Les films documentaires « Stolen fish » et « Une terre sans abeilles ? » ont été projetés, suivis d'un débat.

Au Congo a été projeté le film « Amuka, l'éveil des paysans congolais », en co-organisation avec ESSOR, ce qui a permis de mobiliser les producteurs via le projet de Gescod.



Amuka, l'éveil des paysans congolais
Aimé-Félix Dзамah

Accès aux services essentiels : eau / assainissement, énergie, gestion des déchets

Contexte

Les 3*1% ou 1% Solidaires, qui se sont développés depuis la loi Oudin-Santini de 2005, sont l'un des outils à la disposition des collectivités territoriales françaises pour développer des projet d'appui à l'accès aux services essentiels (eau/assainissement, énergie, gestion des déchets).

Les collectivités, syndicats et agences de l'eau sont ainsi autorisés à consacrer **jusqu'à 1% de leurs ressources à des projets de solidarité internationale.**

Gescod accompagne les acteurs engagés sur ces thématiques par le biais :

- du partenariat « Eau, Hygiène, Assainissement » (EHA) pour la région Grand Est, avec le réseau thématique pS-Eau et les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée Corse,
- du programme 1% Solidaires, porté en consortium par les réseaux pS-Eau, Cicle, Amorce, la CIRRMA et 5 RRMA, et soutenus par l'AFD et l'ADEME, qui vise à développer l'approche multisectorielle pour l'accès aux services essentiels.

Objectifs

- **Faire connaître les possibilités d'engagement en faveur de l'accès aux services essentiels**
- **Accompagner les porteurs de projets du Grand Est**
- **Promouvoir l'approche multisectorielle des services essentiels**

Portage politique :

Programme Solidarité-Eau (pS-Eau) et les agences de l'eau Rhin Meuse, Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse, CIRRMA (Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs), réseau Cicle et AMORCE



Présentation du dispositif 3*1% aux carrefours des élus à la foire de Châlons

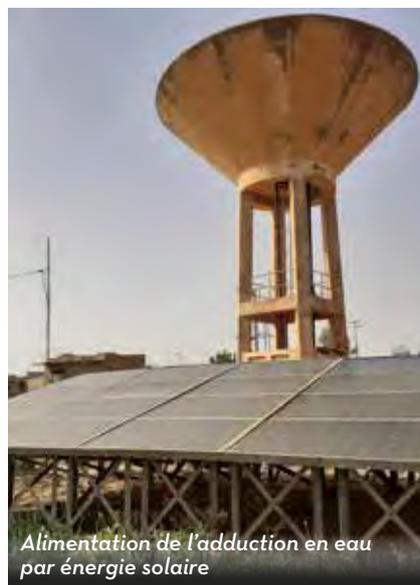
Temps forts 2022

1% solidaires

- Tenue de 2 réunions de présentation (plus de 50 participants) et de 3 réunions du groupe régional 3*1%
- Préparation d'un baromètre régional des engagements financiers des CT
- Formation à l'intégration du genre dans les projets d'accès aux services essentiels

Eau, assainissement

- Développement de nouvelles opportunités de financement : mise en place d'un Fonds Eau par l'Eurométropole de Strasbourg, réouverture du Fonds Eau du Grand Nancy, échange avec le Fonds de dotation Terre d'Eau en partage
- Mission de capitalisation et d'évaluation de 4 projets d'acteurs régionaux au Sénégal (mars 2022)



Alimentation de l'adduction en eau par énergie solaire

Chiffre clé



33

Porteurs de projets accompagnés (12 collectivités et 21 associations) dont 4 sur les 3*1%

Témoignage

« Dès 2013, notre syndicat a décidé de s'engager dans une politique en faveur de pays défavorisés, comme l'y autorise la loi Oudin-Santini de 2005. A cet effet, le Syndicat a cherché à s'appuyer sur des relais de terrain pour la conduite opérationnelle de ses interventions et a, pour cela, fait appel à Gescod et à la délégation régionale d'Electriciens Sans Frontières. Les projets mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat ont essentiellement porté sur des opérations de sécurisation de l'alimentation électrique d'hôpitaux (Guinée, Togo) ou d'électrification de marchés et de hameaux isolés (Cameroun).»

Jean-Luc BARBERON, président de Territoire d'énergie Alsace

Chantiers et échanges de jeunes

En 2022, Gescod a signé une convention de coordination des dispositifs ISI et JSI avec le FONJEP pour la région Grand Est. A ce titre, Gescod organise les jurys de sélection des projets conjointement avec le FONJEP, forme les structures instructrices et marraines de projet, et fait la promotion des dispositifs sur toute la région. Outre cette coordination régionale, Gescod peut également accompagner les associations porteuses de projets s'inscrivant dans ces dispositifs. Dans le cadre du dispositif JSI-VVVS, Gescod est reconnu comme parrain ce qui implique un accompagnement renforcé lors des étapes de rédaction et de dépôt du projet.

Chiffres clés



5

Associations parrainées dont 4 qui ont obtenu une subvention



11

Dossiers JSI déposés dans le Grand Est 8 qui ont obtenu les financements



2

Formations de préparation au départ à destination des acteurs



19

Dossiers ISI déposés dans le Grand Est 14 qui ont obtenu les financements

Initiatives pour la solidarité internationale

Le dispositif ISI permet à des jeunes jusqu'à 30 ans de participer à un projet traitant des questions d'interculturalité et de solidarité internationale sans qu'il n'y ait de mobilité. C'est une bonne manière pour les jeunes de commencer leur parcours d'engagement. Le FONJEP finance à hauteur de 4 000 euros des projets permettant des actions d'échanges et/ou de sensibilisation à l'interculturalité et à la solidarité internationale, ou alors des actions en lien avec un projet de départ ou d'accueil de jeunes



Echanges entre des jeunes alsaciens et des jeunes d'Akono au Cameroun

Témoignage



Mon voyage solidaire au Cameroun en août 2022 a été une expérience folle et inoubliable. Nous étions huit étudiants, plongés dans une aventure qui a bouleversé nos vies. Les rencontres avec des personnes extraordinaires ont été une leçon d'humilité et de bonté incomparable. Ce périple m'a révélé la simplicité du bonheur et m'a fait reconsidérer mes priorités. Je me suis imaginé rester là-bas, vivre au jour le jour, entouré de mes amis, contribuant au bonheur des enfants moins chanceux. Ce voyage a également défini ma voie. Il m'a convaincu de suivre un Master en Droit spécialisé dans la protection des Droits de l'Homme et les métiers de la solidarité internationale. C'est une expérience qui restera gravée dans ma mémoire à jamais.

Manon Bender, association Les Soeurs de la croix

Volontariat de service civique

En 2022, Gescod a accueilli 11 volontaires.

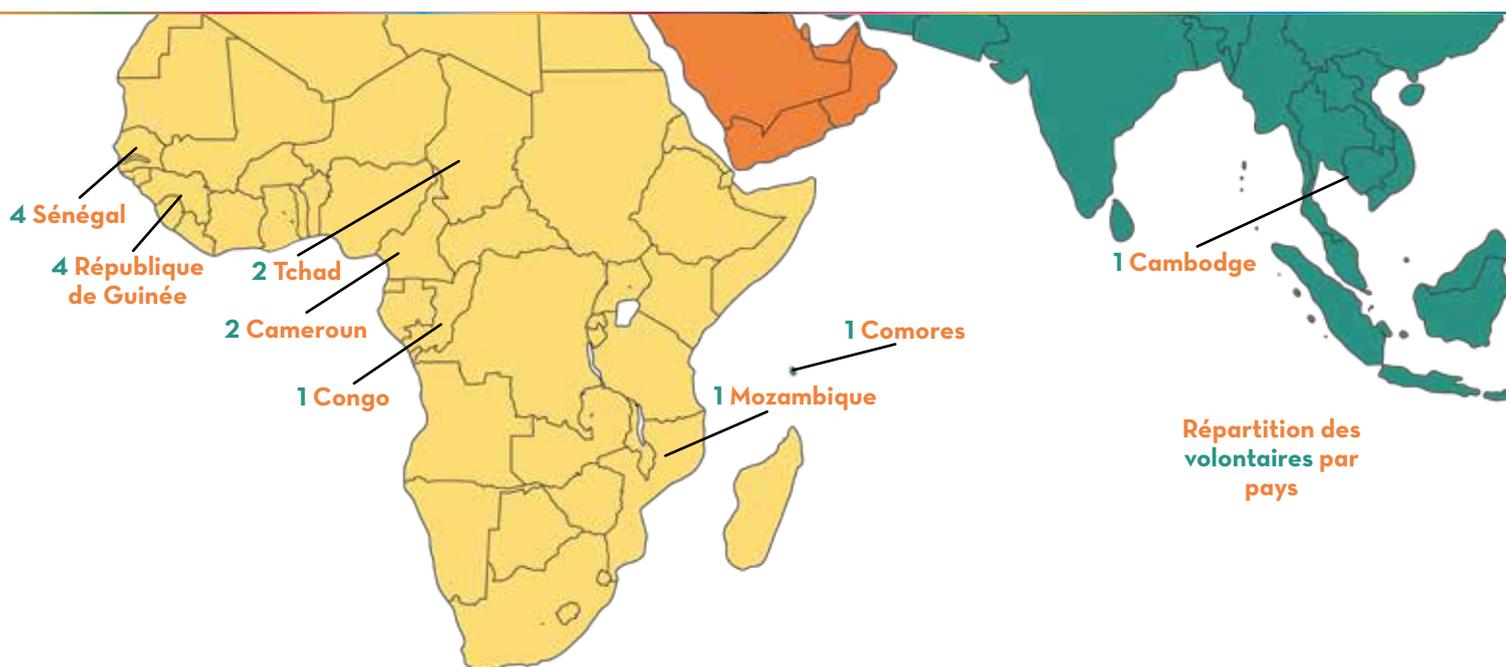
- Deux volontaires ont effectué leurs missions à l'international, au Brésil, dans le cadre d'un projet « Clés en main » incluant 7 collectivités du Nord Alsace (cf.p.15).

Les missions des volontaires viennent en appui au travail des salariés de Gescod et de ses partenaires. Elles sont complémentaires des activités menées et elles répondent aux missions d'intérêt public.



Jeunesse Solidarité Internationale

Le dispositif JSI du FONJEP offre un soutien financier aux projets portés par des jeunes âgés de 15 à 25 ans. Ces projets doivent s'inscrire dans une démarche de solidarité internationale, en favorisant par exemple l'accès à l'éducation, la protection de l'environnement, le développement local, l'échange interculturel, etc. Le cofinancement apporté par le Fonjep est de 10 000 euros.



Volontariat de Solidarité internationale

Contexte

Après 58 années d'existence, le Cefode a cessé ses activités d'envoi de volontaires de solidarité internationale et celles-ci ont été reprises par Gescod.

Depuis le 1er janvier 2022, Gescod est ainsi reconnu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères comme organisme agréé d'envoi de volontaires de solidarité internationale.

Enfin, Gescod a rejoint le Collège associatif du GIP France Volontaires et est membre du Conseil d'administration du CLONG - Volontariat. Gescod a participé à 3 groupes de travail regroupant les membres du Clong.

Le VSI, c'est quoi ?

Le Volontariat de Solidarité Internationale est un dispositif encadré par la loi du 23 février 2005 modifiée par la loi du 4 août 2021 permettant à toute personne majeure d'accomplir « une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire ». Un engagement qui permet au volontaire d'exercer des responsabilités et d'affirmer ses compétences, ses aptitudes dans un contexte interculturel. Une expérience unique qui permet de se réaliser tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

Comment ça se passe ?

- Être âgé au minimum de 18 ans, pas de limite d'âge supérieur
- Engagement minimum de 12 mois et 24 mois maximum. L'expérience est plafonnée à 6 ans au cours de la vie;
- Les profils sont des personnes ayant des diplômes, une formation ou une expérience professionnelle dans le domaine recherché

Témoignage



« Mbote (Bonjour en Lingala), je suis actuellement en mission à Nkayi (Congo Brazzaville), au sein de la Fondation SARIS. Ces deux dernières années en tant que conseillère extérieure/opérationnelle terrain furent incroyables. Je me suis impliquée dans des projets de développement durable sur un continent qui me tient à cœur. Les projets que j'ai pu mettre en place avec mes collègues m'ont permis de me découvrir et me permettront, je suis certaine, d'ouvrir de nouvelles portes professionnelles. Le volontariat est une expérience que je souhaite à tous.

Schobère Shimagiza, VSI, mise à disposition auprès de la Fondation SARIS du groupe SOMDIAA



Le volontariat de Solidarité internationale chez Gescod en chiffres

16

Volontaires en 2022

21

Mois (durée moyenne d'engagement)

8

Structures partenaires d'accueil des volontaires

4

Bilans au retour

Partie 4 : Appui aux collectivités pour leurs projets de coopération internationale



Gescod accompagne les coopérations décentralisées de collectivités territoriales du Grand Est, aux différentes phases de leurs projets de coopération, sur le plan de l'ingénierie technique, organisationnelle, financière et institutionnelle et en mobilisant les partenaires institutionnels, associatifs ou privés du Grand Est (universités, hôpitaux, ...).



Ces coopérations entre acteurs locaux permettent de développer, dans la durée, des projets inscrits dans les champs de compétences des collectivités territoriales en s'appuyant sur la mobilisation des élus et techniciens des deux territoires partenaires.

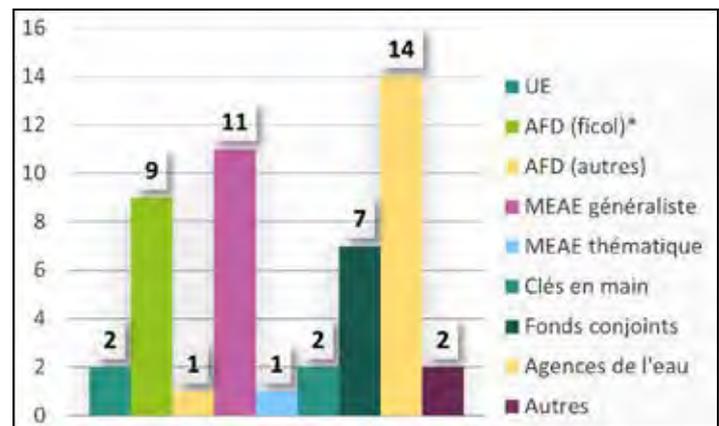
Les initiatives portées par les collectivités du Grand Est et appuyées par Gescod ont été mises en œuvre, en 2022, dans 12 pays différents avec une cinquantaine de salariés ou volontaires physiquement présents dans les pays d'intervention.

En 2022, 37 collectivités du Grand Est ont fait appel à Gescod pour un appui sur :

- Le cadrage institutionnel du partenariat tenant compte des législations en vigueur en France et dans le pays dont relève le partenaire.
- La définition des axes de travail du partenariat, des objectifs poursuivis, du plan d'action, de l'évaluation et de la capitalisation de l'expérience.
- L'optimisation de l'effort de financement des collectivités et pour la mobilisation de financements complémentaires.
- Le suivi sur le terrain des activités, via le personnel embauché par Gescod mis à disposition du projet
- La mobilisation des réseaux d'acteurs en France et dans le pays dont relève la collectivité partenaire (ministères, agences internationales et nationales, ONG, bureaux d'études, ...).

Des échanges et orientations plus ponctuelles sont réalisés auprès d'autres collectivités du Grand Est.

Nature des financements mobilisés sur les projets en cours accompagnés par Gescod en 2022



Localisation des projets mis en oeuvre par Gescod





Appui à la préservation de la biodiversité et au développement local des forêts classées



Mission directeur du PNR de la Montagne de Reims

PORTAGE POLITIQUE : Région Grand Est, Départements du Borgou et de l'Alibori

Appuis techniques et autres appuis financiers : Parc naturel de la Montagne de Reims, Région Grand Est, Direction générale des forêts et des ressources naturelles

Contexte, objectifs et temps forts 2022

Le projet vise à accompagner les acteurs béninois engagés dans une politique de protection d'un patrimoine forestier et de développement local au sein du complexe des forêts classées.

La mission en juin 2022 du directeur du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims a permis un important partage d'expertise auprès des maires du comité de pilotage du projet et des acteurs locaux. Une étude cartographique a été réalisée pour identifier les limites du parc. Un reportage photo sur les enjeux de préservation de la biodiversité béninoise a été réalisé par un professionnel du Grand Est pour une exposition dans les 2 territoires de coopération.



Soutien au secteur de l'artisanat et à l'insertion professionnelle des jeunes défavorisés



Formation technique © Gescod

PORTAGE POLITIQUE : Région Grand Est, Départements du Borgou et de l'Alibori

Appuis techniques et autres appuis financiers : Région Grand Est, Direction départementale de cadre de vie et de l'environnement Borgou et Alibori, Plateforme nationale des acteurs la filière apicole du Bénin, Fonds National de Développement Agricole, Union Régionale des producteurs d'anacardes

Contexte, objectifs et temps forts 2022

Le projet vise à améliorer les conditions de travail et de vie des artisans pour une meilleure gestion de leur entreprise ainsi qu'à soutenir l'insertion professionnelle des jeunes défavorisés vivant en milieu rural.

Une 1ère formation sur les techniques d'archivage a eu lieu au profit des responsables du Groupement Mutualisé d'Epargne et de Crédit de l'association des coiffeuses de Parakou (ACP).

10 jeunes défavorisés ont été sélectionnés pour suivre des formations sur l'auto-entrepreneuriat et la gestion d'entreprise. Ils seront équipés de petits matériels pour soutenir le démarrage de leur activité dans les secteurs porteurs identifiés.





Développement de l'artisanat du fromage et sensibilisation aux pratiques agroécologiques

Contexte

Les préoccupations des agricultrices et agriculteurs français et brésiliens portent principalement sur le manque d'eau et la qualité des sols. Ainsi, pour compléter leur politique locale en faveur de la préservation de la biodiversité, 7 collectivités d'Alsace du Nord et la ville de Botuporã se sont regroupées pour faciliter les échanges sur les pratiques agroécologiques. En outre, l'égalité homme-femme et la jeunesse sont deux thématiques clés avec notamment la formation d'un groupe d'agricultrices et l'envoi et l'accueil de volontaires de service civique.



Portraits d'agricultrices et agriculteurs de Botuporã @ Gescod

Objectifs

- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles d'un collectif d'agricultrices sur l'artisanat du fromage
- Développer l'animation et les échanges entre les jeunes et acteurs français et brésiliens autour de la préservation de la biodiversité et de l'agriculture saine et durable

PORTAGE POLITIQUE :

Communes de Eschbach, Goersdorf-Mitschdorf, Lobsann, Obersteinbach, Batzendorf, Dauendorf-Neubourg, Communauté de communes Sauer-Pechelbron, Ville de Botuporã

Outil de financement : Clés en main - MEAE

Appuis techniques et autres appuis financiers : MEAE, Syndicat des travailleurs ruraux de Botuporã, Ecole familiale agricole de Botuporã, Secrétariat à l'agriculture et à l'environnement de Botuporã



Missions 2022

Mission exploratoire en Alsace du Nord

Cette première visite d'une délégation de 5 brésiliens a permis un premier contact entre les élus et les professionnels de l'agriculture. Cette mission a posé les bases du partenariat.

Mission d'expertise d'un fromager au Brésil

Une mission qui a permis à Gescod de connaître les acteurs locaux et de démarrer sereinement l'axe sur le développement de l'artisanat du fromage.

Mission de deux volontaires en services civiques à Botuporã

Les volontaires recolent des témoignages des agriculteurs brésiliens sur les pratiques en agroécologie, sur l'utilisation des plantes et les liens entre végétal et animal. Ils interviennent dans les écoles en lien avec le secrétariat de l'éducation et du corps enseignant sur l'interculturalité et l'alimentation saine et durable.

L'aventure et le travail des volontaires sont à suivre sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) sur le compte : @cultura_verde_



« Cette expérience en service civique au Brésil nous a permis de découvrir une nouvelle langue, une autre culture, de belles personnes et un mode de vie différent. Ce volontariat à l'international nous a enrichies autant humainement que professionnellement dans le domaine de l'agriculture et de l'éducation. »

Témoignage de Clémence Winckel et Inês Nogueira, volontaires de service civique au Brésil.



Développer l'accès à l'eau potable dans le bassin du Stung Sen

Contexte

Le Tonle Sap, plus grand lac d'eau douce d'Asie du Sud-Est, est géré par une autorité, la TSA, sous tutelle du ministère MOWRAM. Son rôle est de coordonner, gérer, préserver et assurer le développement durable de son bassin hydrographique. Depuis 2012, la TSA, avec l'appui de partenaires institutionnels et associatifs français et cambodgiens, conduit un processus novateur de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) autour du lac, en particulier sur le bassin de la rivière Stung Sen, principal affluent du Tonle Sap. C'est en 2019 que le SDEA, avec l'appui de Gescod et le soutien de l'AERM et du MEAE, a intégré la coopération pour consolider la démarche d'amélioration de la gouvernance et de l'accès à l'eau potable, en partenariat avec et en complément du travail mené par Hamap-Humanitaire, l'OIEau et le GRET.



Installation du réseau principal de distribution d'eau potable dans le village de Teuk Krohom (province de Preah Vihear) @ Gescod

Objectifs

- Améliorer l'accès à l'eau potable des populations et à l'assainissement dans les écoles du bassin du Stung Sen ;
- Créer un organisme intercommunal de gestion de l'eau potable du bassin du Stung Sen permettant d'offrir un service de l'eau de qualité
- Sensibiliser les populations du bassin du Stung Sen aux enjeux clés de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

PORTAGE POLITIQUE :

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), Ministère cambodgien des ressources en eau et de la météorologie (MOWRAM), Tonle Sap Authority (TSA)

Outil de financement : Généraliste MEAE (2022-2024), AERM (2021-2022)

Appuis techniques et autres appuis financiers : Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM), Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), Comité de GIRE du bassin du Stung Sen, comités de gestion locaux

Temps forts 2022

Amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement dans le village de Teuk Krohom

- Réalisation d'analyses topographiques, des sols et de la qualité de l'eau du forage
- Installation d'un château d'eau dans l'enceinte de la pagode du village, inauguré en présence de trois élus du Syndicat des Eaux et d'Assainissement Alsace-Moselle et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
- Mise en place du réseau principal de canalisations (plus de 7 km de tuyaux).

Création d'une coopérative de gestion intercommunale d'eau potable

- Rédaction des statuts juridiques de l'AEPSS
- Election des 5 membres du bureau
- Création de l'AEPSS auprès du Ministère de l'Intérieur cambodgien
- Rédaction du règlement intérieur de l'AEPSS, des fiches de poste des futurs salariés et du règlement du paiement du service d'eau

Envoi d'une volontaire de solidarité internationale (VSI) pour le pilotage du projet

Une VSI partage son bureau avec le VSI de l'OIEau dans les locaux du TSA à Phnom Penh depuis juillet 2021, facilitant les échanges avec les partenaires locaux.



« La création de l'Association d'Eau Potable du Stung

Sen (AEPSS) va permettre de maintenir les infrastructures des châteaux d'eau le plus longtemps possible. La population des sept villages – et plus à l'avenir – membres de l'AEPSS va pouvoir s'alimenter en une eau de qualité, en quantité suffisante et de façon pérenne »

Témoignage de M. CHIN Hin, Président de l'AEPSS





Gestion intégrée des risques naturels à Limbé

Contexte

Le projet de gestion intégrée des risques naturels dans le bassin versant pilote de la rivière Womangué entre dans sa phase opérationnelle avec le démarrage des activités d'aménagements sur le terrain.

La rencontre des maires des deux villes à Colmar a entériné le dialogue politique entre les élus et de nouveaux axes de partenariat (services de base, échanges culturels et artistiques, ...) ont été explorés. Le passage de la délégation de Limbé au SIS68 a redynamisé l'accompagnement technique qu'il apporte au développement du service de lutte contre l'incendie de Limbé.



Visite des plantations de Vétiver @ Gescod

Objectifs

- Renforcer l'organisation locale en matière de secours aux personnes et aux biens
- Outiller les élus et les services pour diminuer l'impact des risques naturels et améliorer la gestion des crises

PORTAGE POLITIQUE :

**Ville de Colmar
et Colmar Agglomération,
Ville de Limbé**

**Outil de financement : Fisong -
AFD (2019-2023)**

Appuis techniques et autres appuis financiers :

Hydratec, Hydroconseil/Sépia, Quartiers du Monde, ERA Cameroun, Service d'incendie et secours du Haut-Rhin, Pompiers Alsace Solidarité, AERM, AFD, RGE, MEAE

Temps forts 2022

Gestion intégrée des risques naturels

- Création de la brigade verte de Limbé par décision municipale et dotation en équipements d'intervention
- Installation de la pépinière de vétiver et production de 76 000 boutures en vue des plantations et recrutement de la maîtrise d'œuvre
- Elaboration du Plan de prévention des risques naturels par le bureau d'études SOGEFI
- Livraison des équipements de mesure hydrométrique et hydrologique par la société OTT
- Consultation et attribution des marchés d'aménagement des tranchées drainantes et de construction des pièges à embâcles
- Organisation de trois réunions du comité technique de suivi du projet
- Evaluation du projet Girin par les ONG pairs (Gret, ACF) et production d'une vidéo de capitalisation

Lutte contre les incendies

- Poursuite des activités du service
- Relance du partenariat technique avec le SIS68

Missions 2022

- Un expert audiovisuel, juillet 2022 : finalisation de la vidéo de capitalisation du projet Girin
- Mission institutionnelle de Limbé à Colmar / le maire, un conseiller communautaire et le secrétaire général, décembre 2022 : dialogue politique et discussion autour des axes du partenariat



Le projet Girin, des travaux pour limiter :

1. Les inondations :

- Curage du lit mineur de la rivière Womangué (1200 ml)
- Construction de 5 pièges à embâcles

2. Les glissements de terrain :

- Plantation de 3 000 m² d'un ancien éboulis avec du vétiver
- Aménagement favorisant le drainage des pentes (1100 ml)





Vers la reprise d'un partenariat centré sur la mobilisation des sociétés civiles

PORTAGE POLITIQUE :

Ville d'Erstein, Commune d'arrondissement de Yaoundé VI

Appuis techniques et autres appuis financiers : Région Grand Est, MEAE



Contexte, objectifs & temps forts 2022

Le nouvel exécutif installé à Erstein en 2022 a donné une suite favorable à la demande du maire de Yaoundé VI, relayée par le président de Gescod, de redynamiser le partenariat ancien et fructueux existant depuis 20 ans entre les deux villes.

Une rencontre entre le maire d'Erstein et Gescod a rappelé les résultats des activités menées jusque-là et des perspectives d'actions ont été explorées en insistant notamment sur la mobilisation de la société civile des deux collectivités, en ciblant en priorité les plus jeunes. Un programme d'actions sera monté pour 2023, en complémentarité avec la coopération avec Loos-en-Gohelle.



Mission du président de Gescod : visite dans le quartier Nkolbikok © Gescod



Développement durable et inclusif des territoires

PORTAGE POLITIQUE :

Ville de Loos-en-Gohelle, Commune d'arrondissement de Yaoundé VI

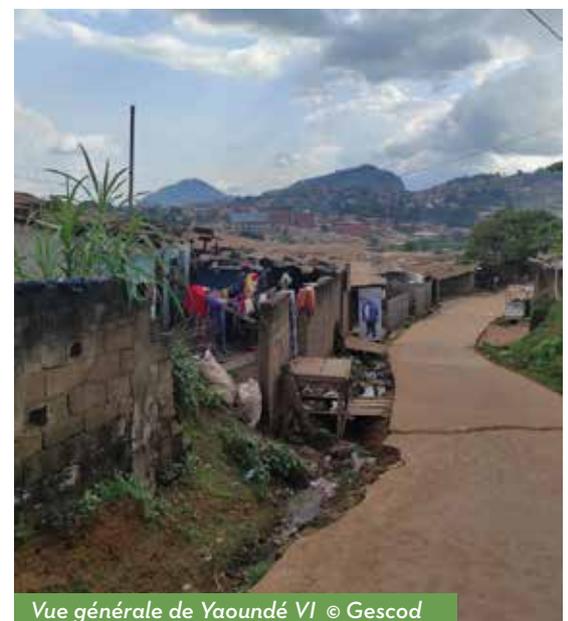
Appuis techniques et autres appuis financiers : Association de Promotion de la Fabrique des Transitions - APFT, Lianes Coopération, Association des Amoureux du Livre - Assoal, AFD, Ademe, Agence de l'eau Artois-Picardie



Contexte, objectifs & temps forts 2022

L'année 2022 a été consacrée à la mobilisation des financements nécessaires aux activités prévues par le projet "Villes résilientes" pour lequel les communes de Loos-en-Gohelle (région Hauts-de-France) et Yaoundé VI se sont associées, afin d'imaginer ensemble une méthode inclusive de transition systémique vers le développement durable des territoires. L'Agence municipale de l'eau et de l'environnement créée par Yaoundé VI offre le support opérationnel du projet.

D'importants financements issus du guichet Ficol / AFD sont complétés par des fonds Ademe et Agence de l'eau Artois-Picardie. Le démarrage du projet est prévu pour le 1er semestre 2023.



Vue générale de Yaoundé VI © Gescod



Développement touristique et préservation du patrimoine historique

PORTAGE POLITIQUE : Ville de Sierentz, Communauté de communes du canton d'Erstein, Commune d'Akono

Appuis techniques et autres appuis financiers : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Bas-Rhin, Agir abcd, Electriciens sans frontières Alsace, Eguédi, Caritas Alsace, Caritas Akono, paroisse d'Akono, Congrégation des sœurs de la Croix, Archidiocèse de Yaoundé, ministères camerounais : finances, formation professionnelle, décentralisation, arts, culture, environnement, tourisme, Région Grand-Est, MEAE

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Chantier démarré en 2016, une grande partie des toitures hautes et basses de l'église Notre-Dame des Sept-Douleurs, de la façade au transept, a été rénovée grâce aux importants fonds collectés en 2022 par la paroisse d'Akono notamment auprès de ses fidèles, contribuant grandement à la sauvegarde du bâtiment.

Profitant des infrastructures d'accueil construites ou rénovées par les Sœurs de la Croix de Strasbourg, deux groupes de jeunes alsaciens ont séjourné à Akono pour découvrir les patrimoines historique et naturel locaux.

La structuration d'un service communal garantissant un accès durable à l'eau des populations rurales est envisagée pour les prochaines années.



Réparation de la toiture basse de l'église d'Akono © JC Sabatier



Enseignement supérieur technologique et entrepreneuriat

PORTAGE POLITIQUE : Université de Strasbourg, Université de Douala, Dschang et Ngaoundéré

Appuis techniques et autres appuis financiers : IUTs de Haguenau et d'Illkirch, IUTs de Douala, Bandjoun et Ngaoundéré, Région Grand Est, MEAE

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Les IUT camerounais et alsaciens collaborent de longue date au bénéfice de la professionnalisation des jeunes techniciens camerounais, en répondant aux besoins de l'économie du Cameroun. Les fonds mobilisés par Gescod permettront à partir de 2023 la reprise des échanges autour de l'ingénierie pédagogique pour des filières innovantes (usine du futur, fablab, ...).

L'opportunité, fin 2022, d'un financement ADESFA/MEAE a également permis de monter un programme développant l'esprit d'initiative des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur technologique et favorisant la création d'entreprise pour les secteurs d'activités dynamiques.



« Usine du futur » de l'entreprise SEW Brumath © Gescod



Promotion de l'agriculture et de l'alimentation durable et gestion municipale des déchets



Contexte

Le partenariat démarré en 2000 entre la Communauté de communes de Sélestat et la Commune de Saa s'est construit autour de l'agriculture durable et de la gestion des déchets.

Les Journées entrepreneuriales organisées en février 2022 par l'Issaeer, institut de formation en agriculture, ont démontré l'intérêt porté par les populations locales, en particulier les jeunes, aux métiers de la terre. Les résultats des activités développées avec les partenaires alsaciens en agroécologie et en apiculture ont été exposés et valorisés.

Soucieux d'assurer un stockage correct des déchets, le maire de Saa a validé la possibilité d'aménager la décharge selon les normes environnementales en vigueur.

Objectifs

- Améliorer la collecte et le stockage des déchets ménagers
- Moderniser les techniques d'apiculture
- Promouvoir l'agroécologie

PORTAGE POLITIQUE :

Communauté de communes de Sélestat, Commune de Saa

Outil de financement : Généraliste MEAE (2022 - 2024)

Appuis techniques et autres appuis financiers : Smictom d'Alsace Centrale, Syctom Paris, Issaeer, apiculteurs et maraîchers du Grand-Est, GIC Amis des abeilles, Canop'Terre, ministère en charge de la décentralisation Région Grand-Est, MEAE



Visite du SYCTOM d'un dépôt sauvage © Gescod

Temps forts 2022

Promotion de l'agroécologie

- Tenue de la 1^{ère} édition des Journées entrepreneuriales de l'Issaeer
- Création d'un Club Agroécologie (une quinzaine d'étudiants Issaeer)
- Tenue de la 5^e édition du festival AlimentTERRE sur le thème « Qualité de la nourriture et impact sur l'environnement » (80 participants)

Modernisation de l'apiculture

- Réhabilitation d'un bâtiment du campus pour accueillir une miellerie et son équipement
- Poursuite du suivi des apiculteurs formés en 2021 par des référents et production des premiers kilos de miel
- Organisation par le GIC Amis des abeilles d'une formation en apiculture réalisée par M. Moes sur le campus de l'Issaeer (25 participants)

Gestion des déchets

- Actualisation de la stratégie municipale de gestion des déchets ménagers
- Réalisation d'une étude portant aménagement de la décharge
- Acquisition de tenues de travail et de petits équipements pour l'équipe de collecteurs de la commune
- Réhabilitation d'un véhicule pick-up sur fonds communaux pour appuyer la collecte

Missions 2022

- 3 cadres / Syctom Paris, juin 2022 : revue des projets financés au Cameroun, notamment à Saa
- M. Moes / apiculteur, novembre 2022 à janvier 2023 : formation et appui technique aux apiculteurs



“ Les Journées entrepreneuriales ont pour objectifs de promouvoir les potentialités de l'Issaeer comme écosystème formatif et d'encourager les producteurs locaux à s'organiser en regroupements autour du label « Issaeer Agroécologie » en construction.”

Témoignage de Rosvelt Boliong, Responsable Cefra Issaeer



Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des services municipaux de Douala

Contexte

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg apportent une assistance à maîtrise d'ouvrage à la Ville de Douala pour la mise en œuvre des projets de drainage pluvial et d'aménagement du quartier inondable de Maképé-Misoké. Ces projets visent à améliorer l'assainissement pluvial de la ville, l'accessibilité des quartiers, le cadre de vie des habitants et à mieux connaître l'aléa inondation afin de rendre la ville plus résiliente aux effets des changements climatiques. Les échanges entre les deux villes se poursuivent également autour de l'élaboration d'un système d'informations géographiques (SIG) de qualité.



Vue d'ensemble des équipements de sports et loisirs du parc Mbanya 2022 © Gescod

Objectifs

- Renforcer les capacités des services pour le pilotage des activités et la coordination des acteurs mobilisés autour des travaux
- Améliorer le suivi de la qualité des travaux et de maintenance des ouvrages réalisés
- Accompagner l'élaboration d'un SIG

PORTAGE POLITIQUE :

Ville et Eurométropole de Strasbourg, Ville de Douala

Outil de financement : C2D2 - AFD Appuis techniques et autres appuis financiers :

Ville et Eurométropole de Strasbourg, Ecole nationale du génie de l'eau de l'environnement de Strasbourg, Institut de Recherche pour le Développement, IUT Douala, Doual'art, AFD, Fonds français pour l'environnement mondial



Temps forts 2022

Appui à la coordination et au pilotage des projets

Organisation et animation de réunions, coordination des acteurs, suivi et actualisation des outils de pilotage

Projet Drainage Pluvial

Assistance à la gestion des contrats des prestataires

- Suivi et réception des travaux d'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers
- Suivi et gestion des marchés d'élaboration du schéma directeur d'assainissement des déchets solides et liquides
- Suivi et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre des projets de quartiers, de pérennisation d'une régie d'exploitation des services d'assainissement et d'audit des projets

Assistance à la passation des marchés

- Elaboration des termes de référence pour l'évaluation du projet PDP
- Elaboration des termes de référence pour le déploiement et la modernisation du SIG

Projet Douala, Ville Durable

Assistance à la gestion des contrats des prestataires

- Appui au suivi et la gestion des contrats des prestataires : maîtrise d'œuvre scientifique et technologique (IRD), maîtrise d'œuvre culturelle (Doual'art),
- Assistance à l'élaboration des termes de référence pour la sélection de la maîtrise d'œuvre technique du projet en vue de l'élaboration des dossiers de mise en marché

Missions 2022

- Experts de l'EMS, juin 2022 : appui au SIG
- Mission consultant, juin 2022 : appui technique projets



Les équipements socio-collectifs dans 5 quartiers

- 6 parcs d'équipements socio-collectifs
- 264 lampadaires solaires pour l'éclairage (22 places publiques, 5 terrains multisports)
- 5 espaces de jeu pour enfant, 10 stations de parcours santé, 7 toilettes publiques et 7 aires de stationnement



Gouvernance intercommunale de l'eau et de l'assainissement de base

Contexte

Le gouvernement camerounais encourage fortement le modèle intercommunal, gage de coordination et d'optimisation de l'action publique sur un territoire. Le Sycomi et le Syncolek, accompagnés par le SDEA et d'autres acteurs du Grand-Est mobilisés depuis 2005, demeurent les références opérationnelles pour ce mode de gouvernance de l'eau et de l'assainissement de base. Ils sont régulièrement sollicités pour partager leur expérience.

Le soutien financier apporté par l'AFD et l'AERM sur la période 2023 - 2026 permettra de consolider ce modèle et outillera l'Etat pour sa diffusion au niveau national.



Réparation d'un point d'eau à Nkolpoblo (Commune d'Okola, dpt de la Lékié) © Gescod

Objectifs

Accompagner la montée en puissance du service public intercommunal de l'eau et de l'assainissement :

- Encourager la participation des usagers à l'organisation locale du service
- Garantir un niveau de service de l'eau (qualité-quantité)
- Renforcer la gouvernance des syndicats

PORTAGE POLITIQUE :
SDEA, SYCOMI, SYNCOLER

Outil de financement : AERM

Appuis techniques et autres appuis financiers : Feicom (banque des communes), Agence de l'eau Rhin-Meuse, ministère camerounais en charge de la décentralisation, CVUC - Communes et Villes Unies du Cameroun, RGE, MEAE



Temps forts 2022

Du côté des syndicats

- Poursuite par les animateurs sociaux et les techniciens des deux syndicats des missions de service public autour de la mobilisation des usagers pour la gestion locale de l'eau et autour de l'entretien-réparation des pompes sur puits et forages, malgré des moyens contraints
- Mobilisation de moyens complémentaires de programmes locaux et d'acteurs internationaux (ONG, associations) pour la construction de nouveaux points d'eau, en s'appuyant sur les compétences internes aux syndicats
- Finalisation par le Sycomi d'un dossier de financement auprès du Feicom pour la construction d'un bâtiment abritant ses services et son siège (démarrage des travaux en avril 2023)

Perspectives

L'AFD a confirmé fin 2022 l'octroi d'une subvention de 1 220 000 € accordée au SDEA pour renforcer l'action des deux syndicats camerounais autour des axes suivants :

- Le renforcement de la capacité des élus et services syndicaux à mieux assurer leurs missions

- La remise en état de 250 puits ou forages équipés de pompes et la structuration de 500 comités d'usagers et la formation de leurs membres à la gestion d'un point d'eau
- La pérennisation du service public intercommunal en posant les bases de la mise en place au niveau national d'un dispositif d'accompagnement des syndicats.



« Le Gouvernement promeut les intercommunalités reposant sur un modèle économique viable, impliquant activement les populations et favorisant les synergies entre acteurs. Le Sycomi et le Syncolek s'inscrivent dans cette dynamique. »
Témoignage de M. ONDOUA, Directeur Coopération Décentralisée et Partenaariat, Minddevel



Structuration des organisations de la société civile Agricole du Pool (OSCAgri-Pool)

Contexte

Le Département du Pool et la Ville de Ribeaupillé coopèrent depuis 2010. Sur la période 2018-2022, une phase de structuration des Organisations de la Société Civile (OSC) du Pool a été initiée. Sur la dernière année de ce projet le focus a été mis sur l'appui aux initiatives des OSC féminines. Une nouvelle page s'est ouverte (2022-2026) avec une confiance renouvelée de l'Union Européenne et l'appui du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. La continuité des actions précédentes est assurée en développant la formation des jeunes et la promotion des métiers de l'agriculture.



Atelier de femmes transformatrices de manioc © Gescod

Objectifs

- Renforcement des OSC du Pool pour la réalisation des ODD
- Lutte contre la dépendance alimentaire et le chômage des jeunes
- Promotion de la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et société civile
- Renforcement des interactions entre les territoires du Pool et de Ribeaupillé via des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

PORTAGE POLITIQUE :

**Ville de Ribeaupillé,
Conseil départemental
du Pool**

Outil de financement : guichet OSC, UE, Généraliste - MEAE (2022-2026)

Appuis techniques et autres appuis financiers : Union Européenne, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Groupement Agropastoral de Mindouli, Afdi Alsace, Union Départementale des Organisations Paysannes du Pool, Association des Fermes Pilotes du Pool



Temps forts 2022

Renforcement de capacités

- Formation des femmes du Pool par celles de la Bouenza autour des techniques innovantes de transformation du manioc.
- Renforcement du réseau de l'Association des Fermes Pilotes du Pool (AFPP) (mentoring et expérimentations)
- Formation au plaidoyer pour les membres de l'Union Départementale des Organisations Paysannes du Pool (UDOPP)

Événement, capitalisation

- Organisation d'un atelier autour de la sécurité alimentaire
- Elaboration de 12 fiches et 2 vidéos de capitalisation du projet OSCAagri-Pool 1
- Séminaire de lancement d'OSCAagri-Pool 2 (2022-2026)
- Projection du film « Anouka, l'éveil des paysans » (festival AlimenTERRE) auprès des agriculteurs du Pool
- Animation auprès des lycéens de Ribeaupillé autour du film Anouka
- 5 séances de travail réalisées entre 2 classes de lycée agricole d'Alsace et des jeunes agriculteurs congolais

Activités techniques

- Expérimentation soja avec 6 groupements féminins du Pool
- Distribution des pétrisseuses à manioc diminuant la pénibilité du travail des femmes
- Naissances et rétrocessions de 17 bovins à de nouveaux éleveurs portant le cheptel à 189 bêtes.

Mission 2022

- Mission d'échanges en Alsace du président du Groupement Agro-Pastoral de Mindouli (GAPM)

« La découverte d'autres contrées et d'autres idées, la rencontre d'autres femmes, où tous les sujets peuvent être abordés pour trouver des solutions ou simplement être entendus sont indispensables. Ces échanges-là sont très importants. »



Témoignage de Mme Farel SANGOU, directrice départementale du Pool de la promotion de la femme (suite aux échanges avec les femmes de la Bouenza)



Appui à l'accueil de la petite enfance à Jacmel

Contexte

Le partenariat entre la Ville et Euro-métropole de Strasbourg et le Service de Gestion des Centres Préscolaires de Jacmel (SGCPJ) est né en 2004 dans la continuité de liens pré-existants entre la Ville de Jacmel et celle de Strasbourg. Après la réhabilitation et la reconstruction de locaux à la suite du séisme de 2010, les partenaires ont appuyé l'ingénierie pédagogique et l'organisation administrative et financière du SGCPJ. Malgré la crise politique et sécuritaire qui dure depuis plusieurs années en Haïti, les échanges se poursuivent à distance en diversifiant les partenariats locaux et par la mise en place de nouvelles activités.



Journée des livres au Centre les Oiselets (Jacmel) le 22 mai 2022 © Gescod

Objectifs

- Renforcer les capacités de gestion et d'ingénierie pédagogique du SGCPJ
- Appuyer l'organisation d'activités d'apprentissage ludiques pour le développement de l'enfant
- Lutter contre la malnutrition des enfants grâce à un programme de sécurité alimentaire pour les cantines du SGCPJ

PORTAGE POLITIQUE : Ville et Eurométropole de Strasbourg, SGCPJ

Appuis techniques et autres appuis financiers : Service petite enfance de la Ville de Strasbourg, Jardin d'enfants Les Tout Petits d'Alsace, Alliance française de Jacmel, Ecole de musique Dessaix-Baptiste

Temps forts 2022

Renforcement de l'ingénierie pédagogique

- Construction d'une salle informatique par le SGCPJ à côté de son centre administratif
- Achat de trois ordinateurs dédiés à un usage pédagogique et pour des formations (à l'informatique notamment)
- Installation de panneaux solaires pour alimenter les batteries du centre administratif du SGCPJ.
- Définition du plan d'action pour le lancement d'un projet d'analyse de la pratique auquel prendra part le personnel du SGCPJ pour encourager le partage d'expériences
- Recrutement de trois animatrices pour la conduite des ateliers d'analyse de la pratique
- Subvention exceptionnelle de 6 500 € en soutien au SGCPJ pour le financement des salaires du personnel des centres pendant les périodes de fermeture (deux mois en fin d'année 2022), correspondant à l'absence de paiement des frais de scolarité par les familles

Lutte contre la malnutrition des enfants

- 122 enfants de deux écoles ont bénéficié de près de 13 000 repas, grâce à une subvention de 5 000 euros de la Ville de Strasbourg, versée au SGCPJ tous les ans depuis 2015.

Zoom situation politique 2022

Suite à la montée drastique de l'insécurité en Haïti courant 2022, les établissements scolaires ont subi plusieurs périodes de fermeture et plusieurs expatriés basés à Jacmel ont dû être rapatriés en France, et notamment la Direction de l'Alliance Française de Jacmel, partenaire technique du partenariat.

Par conséquent, plusieurs activités n'ont pu être menées selon le calendrier et les modalités initialement prévues. Une légère amélioration de la situation et la réouverture des centres du SGCPJ en décembre 2022 laissent néanmoins entrevoir la possibilité d'une reprise en 2023 des actions mises en suspens en 2022, avec un suivi à distance des partenaires de Strasbourg.





Renforcement de la gouvernance et de la fiscalité locale à Mahajanga

Contexte

Axe historique du partenariat Mulhouse-Mahajanga, le renforcement de la gouvernance locale a bénéficié, en 2022, de la reprise d'un fonctionnement normal « post-Covid ». Le vote du budget par le Conseil municipal n'a été possible qu'en avril mais la Commune a pu toutefois verser les salaires sur autorisation spéciale du Trésor.

Une mission de la Ville de Mulhouse et du siège de Gescod s'est rendue en mission fin octobre 2022, à Mahajanga, et a ainsi pu mesurer l'évolution des activités menées avec la Commune.



Atelier anti-corruption : présentation des étapes à risque dans le processus de délivrance de permis de construire © CUM

Objectifs

- Renforcer la fiscalité locale ;
- Appliquer des solutions innovantes pour améliorer les recouvrements ;
- Renforcer les capacités des agents municipaux ;
- Digitaliser les services municipaux.

PORTAGE POLITIQUE :

Ville de Mulhouse, Commune Urbaine de Mahajanga (CUM)

OUTIL DE FINANCEMENT : Généraliste - MEAE (2022-2024)

Appuis techniques et autres appuis financiers : Mulhouse Alsace Agglomération, Telma, MEAE

Temps forts 2022

Amélioration des finances locales et gestion des marchés

- Edition des avis d'imposition 2020 et 2021 -> rattrapage des retards cumulés depuis plusieurs années. Situation à jour
- Renouvellement du contrat de recouvrement par mobile des taxes de marchés pour 5 ans, avec l'opérateur téléphonique Telma.

Mission de la Ville de Mulhouse et du siège de Gescod

Rencontre de Madame la Présidente de Délégation Spéciale et du personnel communal en charge du fonctionnement des marchés (d'un point de vue organisationnel et financier) et du guichet unique.

Plan d'urbanisme directeur (PUDi)

Le document final a été présenté au niveau de l'organe délibérant et exécutif de la CUM et est en attente de la délibération des conseillers municipaux et d'une décision d'approbation qui fera office de loi en conseil des ministres.

Investissements CUM sur fonds propres

- Réhabilitation de plusieurs axes routiers - une partie en bitume et une partie en béton pour les passages d'eau ;
- Réalisation du curage du canal principal du Vallon Metzinger sur une longueur totale de 3km en HIMO (Haute Intensité de Main-d'œuvre) de 50 personnes ;
- Acquisition de nouveau mobilier de bureau et d'accueil : bureau municipal d'hygiène, salle des mariages, hall de l'hôtel de ville ;
- Dotation de la Direction de la propreté urbaine en chariots de pré-collecte des ordures ménagères.



Zoom

Lutte contre la corruption

La CUM a bénéficié d'un appui financier du partenariat pour organiser, avec le Bureau indépendant anti-corruption, un atelier d'analyse des risques de corruption dans le processus de délivrance des permis de construire.





Amélioration de la salubrité publique à Mahajanga

Contexte

Cette année a pris fin le projet d'extension de la filière assainissement cofinancé par le SIAAP, l'AIMF, et l'AESN, avec des financements complémentaires de l'AERM. Une évaluation a eu lieu en juillet 2022 et le comité de pilotage de clôture du projet s'est tenu en visioconférence en décembre, avec la CUM et l'ensemble des partenaires techniques et financiers impliqués. L'accompagnement de Mulhouse et de Gescod se poursuivra avec le projet « Santé et Environnement » récemment validé par l'AFD (cf page 27).



Visite du bloc sanitaire Tanambao Sotema par la délégation de Mulhouse et la chargée de mission de Gescod © CUM

Objectifs

- Poursuivre la couverture en infrastructures de base
- Renforcer et étendre le service de vidange
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur EAH
- Sensibiliser et éduquer la population aux bonnes pratiques en EAH

PORTAGE POLITIQUE :
Ville de Mulhouse, Commune Urbaine de Mahajanga

OUTIL DE FINANCEMENT: AERM
Appuis techniques et autres appuis financiers : AFD, SIAAP, AIMF, AESN, AERM, Services techniques de la Ville de Mulhouse, Enda Madagascar, MEAE



Temps forts 2022

Assainissement liquide

- Construction de deux blocs sanitaires innovants, dans des conteneurs réaménagés.
- Mise en place de blocs sanitaires dans plusieurs écoles, établissements de soins et bâtiments administratifs
- Construction d'une latrine partagée entre plusieurs ménages
- Acquisition de nouveaux équipements de vidange : tracteur équipé d'une tonne à lisier
- Signature et mise en application de la convention unique de délégation de gestion des bornes fontaines et blocs sanitaires de la commune
- Mise à niveau du site de traitement des boues de vidange : construction de toits pour abriter les lits de séchage et aménagements divers
- Sensibilisation sur le code d'hygiène dans les grands marchés par les agents du bureau municipal d'hygiène

Déchets solides

- Installation des équipements destinés à la mécanisation du tri des déchets sur la décharge en vue de faciliter la fabrication de compost : convoyeur à bande et trommel

Mission 2022

- Mission de l'expert déchets de la Ville de Mulhouse (et de la chargée de mission de Gescod) : suivi, évaluation et recommandations techniques et organisationnelles.



« Nous, les habitants d'Ampasika, sommes satisfaits de la mise en place de cette infrastructure. Auparavant, on s'approvisionnait en eau à 500 mètres d'ici. On s'épuisait vite en chemin et on n'arrivait plus à laver tout le linge. »

Témoignage d'une usagère du bloc sanitaire d'Ampasika à Tanambao Sotema



Santé et Environnement à Mahajanga

Contexte

Afin de consolider les politiques mises en place en matière de salubrité publique et élargir aux questions socio-environnementales que posent nécessairement le rejet de déchets, une réflexion a été menée en vue d'élaborer un projet qui permette d'intégrer ces sujets. Ce projet vise de manière générale à améliorer le cadre de vie des habitants de Mahajanga en contribuant à leur santé et à la sauvegarde de leur environnement, et croise pour ce faire les différents partenariats existants avec la Commune urbaine de Mahajanga en matière de gestion des déchets, d'assainissement, de santé et de protection civile.



Enfant jouant dans l'eau putride du canal d'évacuation des eaux usées du vallon Metzinger © Gescod

Objectifs

- Pérenniser les filières d'assainissement
- Optimiser les conditions de prise en charge des malades et des blessés
- Mettre en place un mécanisme de prévention et de gestion des risques environnementaux, sociaux et sanitaires
- Sensibiliser la population à l'adoption des bonnes pratiques et mettre en place des échanges interculturels entre Madagascar et la France

PORTAGE POLITIQUE :

Ville de Mulhouse et Commune urbaine de Mahajanga

OUTIL DE FINANCEMENT: Ficol - AFD (2023 - 2025)

Appuis techniques et autres appuis financiers : Ville de Hochfelden et son amicale des sapeurs-pompiers, Territoires d'Énergie Alsace, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Hôpitaux universitaires de Strasbourg, CHU de Mahajanga et Direction régionale de la Santé publique, Electriciens sans Frontières, Institut de Recherche pour le Développement, Institut Pasteur de Madagascar, Enda Madagascar



Temps forts 2022

Mission Ville de Mulhouse

La validation du dossier de projet a été faite cette année. La mission en octobre du responsable des espaces verts de Mulhouse a permis d'affiner la stratégie d'intervention dans le domaine de la gestion des ordures ménagères et des déchets médicaux.

Assainissement : les acquis de la mission de Mulhouse

- Accélération de la mécanisation du centre de tri et d'enfouissement (CTE) : opérationnalisation des équipements de tri des déchets (trommel et convoyeur à bande)
- Redéfinition des priorités en matière d'aménagement d'un CTE annexe : se concentrer sur le bon fonctionnement du site actuel, notamment à travers la mécanisation effective du tri et la remise à niveau de certains aménagements

Prévention et gestion des risques

- Lancement de la réflexion et échanges avec la Commune urbaine de Morondava sur l'élaboration d'un plan de contingence communal

Sensibilisations

- Echanges avec Enda sur la définition d'un programme de travail
- Mobilisation des acteurs de Mulhouse en vue de la mise en œuvre d'un programme d'ECSI (Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale) afin de renforcer les liens entre les habitants des 2 territoires

Constitution de l'équipe projet

- Recrutement du remplaçant du responsable du volet Assainissement
- Lancement du recrutement du coordinateur/coordinatrice du projet



« La réussite de la mécanisation du traitement des déchets est le véritable enjeu à court terme pour éviter une saturation de la décharge. Cela passe aussi par la professionnalisation du personnel et une collaboration efficace des équipes politiques et administratives, au service de l'intérêt général. »

Témoignage de Nicolas GAZUT, expert technique de Mulhouse, en appui à la gestion des déchets à Mahajanga.



Promotion de l'artisanat et valorisation de la culture de la Région Boeny

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Initié en 2014 cet axe de coopération vise à dynamiser le tissu économique local en soutenant le développement d'un artisanat local de qualité.

Le secteur du tourisme connaît une relance difficile en raison, entre autres, de la baisse de pouvoir d'achat de la population. Toutefois, les artisans de la coopérative ont participé à un certain nombre de manifestations locales et nationales. Le retour des bateaux de croisière leur permet également de relancer leur activité.

L'ancien directeur de l'Office du Tourisme a été nommé dans le courant de l'année Directeur de la Culture à la Direction régionale du ministère de la Communication et de la Culture ; cela permet de nouer un lien plus fort avec ce ministère, qui pourra apporter un soutien non négligeable à la communication de la marque Angaya.

PORTAGE POLITIQUE : Ville de Mulhouse, Commune urbaine de Mahajanga

Appuis techniques et autres appuis financiers : Mevagro, Coopérative Angaya, MEAE.



Vente privée à l'hôtel les Roches rouges à Mahajanga © Gescod



Promotion de la lecture publique en Régions Boeny et Betsiboka



Contexte, objectifs & temps forts 2022

La Ville de Mulhouse se mobilise désormais sur le volet lecture publique : la mission d'une bibliothécaire municipale a permis de faire un état des lieux et d'engager une nouvelle dynamique avec les acteurs impliqués. A Mahajanga, les manifestations organisées avec la CUM et ses partenaires (quartier en fête, salon du livre et de la culture, sortie verte des écoliers) touchent un nombre croissant de jeunes.

Des échanges entre élèves mulhousiens et majungais ont été initiés avec une transmission de courriers et la présentation de la malle pédagogique du zoo de Mulhouse qui servira de support aux échanges animés par les bibliothécaires majungais.

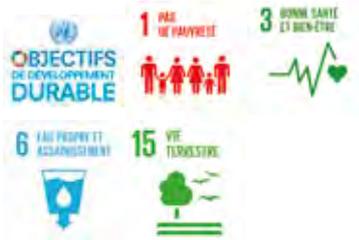


Rencontre de Céline ROUTHIER, bibilothécaire de la Ville de Mulhouse, avec les élèves d'une des écoles impliquées dans les échanges scolaires © Gescod

PORTAGE POLITIQUE : Communes urbaines de Mahajanga, Ambato-Boeny et Maevatanana, Ville de Mulhouse

Appuis techniques et autres appuis financiers : Alliance Française de Mahajanga, Association Opération Bokiko, Projet Ressources éducatives, Humanité et Inclusion, MEAE.





Accès aux services de base à Ambato-Boeny et Ambesisika

Contexte

Le projet ASBAA (Accès aux Services de Base à Ambato-Boeny et Ambesisika) porté par la Ville de Saint-Louis entre dans sa deuxième année de mise en œuvre. Après une première année ralentie par la crise sanitaire, cette période a été consacrée à la réalisation d'études techniques complémentaires dans les domaines de l'eau et des déchets.

Les diagnostics organisationnels et financiers des deux communes ont également été actualisés.

En fin d'année, l'équipe a accueilli une nouvelle assistante technique spécialisée dans le secteur de l'eau, afin de renforcer les compétences en interne dans ce domaine.



Caractérisation des déchets : tamisage et étude de leur composition © Gescod

Objectifs

- Renforcer la fiscalité et la gouvernance locale
- Faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement
- Pérenniser la gestion de la chaîne de ramassage et traitement des déchets solides.

PORTAGE POLITIQUE :

Ville de Saint-Louis, Saint-Louis Agglomération, Commune urbaine d'Ambato-Boeny et Commune rurale d'Ambesisika

Outil de financement : Ficol - AFD (2021 - 2023), AERM

Appuis techniques et autres appuis financiers : ProDéCID/GIZ

Electriciens sans Frontières, Territoire Energie Alsace, AERM



Temps forts 2022

Etude filière déchets à Ambato-Boeny

- Réalisée par un stagiaire de l'Engées, elle comprend :
 - Une caractérisation des déchets,
 - Une étude CAP (comportements, attitudes et pratiques)
 - Un diagnostic organisationnel.
 - Elle permet d'affiner la stratégie communale dans ce domaine et d'améliorer la structuration de ce service.

Implication citoyenne dans la propreté urbaine : opérations « Ville propre »

- A Ambato-Boeny, l'opération a permis d'initier une démarche participative dans la réflexion sur l'amélioration du système en place, en lien avec l'étude filière.
- A Ambesisika l'opération s'est focalisée sur la sensibilisation aux dangers de la défécation à l'air libre, pratique courante en milieu rural.

- L'assistante technique de l'équipe a produit un avant-projet sommaire pour le projet de 8 puits dans d'autres hameaux d'Ambesisika.

Gouvernance et finances locales

- Les diagnostics effectués vont permettre de réorienter de manière plus efficace l'appui apporté aux deux communes, notamment en matière de structuration des services.

Electrification rurale à Ambesisika

- Ce projet soutenu par ESF (Electriciens sans Frontières) et Territoire Energie Alsace vise à équiper plusieurs infrastructures communales de systèmes d'électrification photovoltaïque et sera concrétisé en 2023.



Zoom

Comité de pilotage de lancement du projet ASBAA (02 juin)

Cette manifestation s'est tenue à Ambato-Boeny en présence d'élus et techniciens des deux communes malgaches, des autorités locales et de représentants de la société civile. Des équipements de pré-collecte des déchets ont été réceptionnés à cette occasion.

Alimentation en eau potable

- Un second stagiaire Engées a réalisé des avant-projets technique, socio-économique et financier (réalisation d'un réseau d'alimentation en eau sur deux hameaux d'Ambesisika).



Développement inclusif dans l'Intercommunalité de Maevatanana (DIIMA)

Contexte

L'OPCI (Organisme public de coopération intercommunale) de Maevatanana est l'une des rares intercommunalités malgaches à être engagées dans une coopération décentralisée (depuis 2008). Ce partenariat au long court en a fait progressivement un acteur du développement de son territoire ; son service technique apporte ses compétences aux communes dans divers domaines : administration, finances locales, gestion foncière, montage et gestion de projets. Depuis 2019, le projet DIIMA a élargi ce champ de compétences à l'alimentation en eau, l'éducation et l'environnement.



Mise en place des fontainières au niveau des bornes fontaines du réseau d'Andriba © OPCI

Objectifs

- Favoriser la participation citoyenne
- Accroître la qualité de vie des habitants
- Promouvoir le développement inclusif et l'égalité femmes-hommes
- Améliorer la gouvernance locale et maîtrise d'ouvrage des collectivités locales

PORTAGE POLITIQUE : OPCI Volame-na et communes membres, Ville de Marckolsheim, Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Ensisheim-Bollwiller et environs

Outil de financement : Union européenne (2019 - 2024)

Appuis techniques et autres appuis financiers : Union européenne, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pS-Eau, Ran'Eau



Temps forts 2022

Mise en gestion du nouveau réseau d'AEP à Andriba

- 2 sources aménagées et mises aux normes
- 3 réservoirs en service d'une capacité totale de 120m³
- 28 bornes fontaines fonctionnelles

Renforcement de la société civile et développement inclusif

- Formation en continu des Organisations de la Société Civile sur la gestion d'association.
- Etablissement d'un plan de formation thématique pour les OSC et leurs membres
- Mise en synergie des autorités locales et des OSC pour un développement inclusif effectif

Autonomisation progressive de l'OPCI

- Régularisation et fluidification des circuits administratifs entre l'OPCI et les administrations locales
- Amélioration conséquente des ressources financières issues de la gare routière intercommunale, permettant l'autofinancement de ses ressources humaines

Maîtrise d'ouvrage communale

Outres les activités courantes du service technique intercommunal, ont été réalisés :

- 10 Plans de Développement Local Inclusif et Intégré (PDLII).
- 30 projets issus de ces documents, financés pour partie sur fonds propres des communes

Education et protection de l'environnement à l'école de Beanana

- Mobilisation, sensibilisation des élèves et leurs parents, les OSC et autorités locales sur les techniques de reboisement, l'entretien et la protection des zones plantées
- 300 pieds d'arbres fruitiers plantés
- Mise en place et entretien d'un jardin pédagogique



« Le PDLII a permis à notre commune de définir et concrétiser sa politique de développement local : un nouveau lycée, des écoles primaires et une digue de protection ont été mis en place, en partie sur fonds propres et avec une participation citoyenne. »

Témoignage de Mme RAZAFINDRAFARA Norotiana Flaire, maire de Mahazoma



Education et environnement en région Betsiboka

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Cinq collectivités alsaciennes se sont mobilisées auprès de cinq communes de l'OPCI (Organisme public de Coopération intercommunale) Volamena en matière d'amélioration des conditions d'enseignement et de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Les résultats atteints sont les suivants :

- 7 salles de classe réhabilitées
- 3 points d'eau au sein de 3 établissements scolaires
- équipement des écoles
- 5 jardins pédagogiques dans les écoles / 1500 plants
- 750 élèves et leurs parents sensibilisés aux enjeux de la préservation de l'environnement

Une mission exploratoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de l'association ACtion et PArtage HUmanitaire a permis de définir un projet d'AEP dans la commune rurale de Marokoro.

PORTAGE POLITIQUE : CCCE, Breitenbach, Maisongoutte, Saint-Martin, Ranrupt, OPCI Volamena

Outil de financement : Clés-en-main - MEAE (2021 - 2022)
Appuis techniques et autres appuis financiers : ACPAHU



Reboisement dans une EPP de la commune rurale d'Ambalanjanakomby © OPCI



Gouvernance locale et services de proximité à Farafangana

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Le partenariat entre la Commune urbaine de Farafangana et la Métropole du Grand Nancy s'achève en 2022.

Cette année a été consacrée aux travaux de réhabilitation du réseau d'eau en centre-ville et à la finalisation de plusieurs études :

- étude hydrogéologique et avant-projet détaillé pour la réalisation de points d'eau dans les quartiers excentrés
- étude de caractérisation des déchets
- étude CAP (comportements, attitudes et pratiques) en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement
- méthodologie pour la réalisation d'un code municipal d'hygiène

Ces livrables permettront à la commune d'orienter sa politique de développement local. Des outils pour la structuration de ses services et l'amélioration de sa gestion financière ont également été mis à disposition.

PORTAGE POLITIQUE : Métropole du Grand Nancy, Commune urbaine de Farafangana

Outil de financement : Généraliste - MEAE, AERM (2019 - 2022)

Appuis techniques et autres appuis financiers : Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Caractérisation des déchets : tri par tamisage afin d'en déterminer la composition © Gescod





Développement durable et inclusif dans le Cercle de Yanfolila

Contexte

La Collectivité européenne d'Alsace, l'Afdi Alsace et Gescod accompagnent le développement économique durable et inclusif du Cercle de Yanfolila, à travers des échanges Nord-Sud et Sud-Sud visant à renforcer les compétences et les capacités des acteurs locaux.

L'année 2022 a permis de relancer ou réorienter les activités ralenties par la crise sanitaire. De nombreuses activités ont pu être menées grâce à la présence du coordinateur local qui a assuré la mise en œuvre du projet en lien avec les partenaires sur le terrain, avant la dégradation du contexte sécuritaire et des relations diplomatiques entre la France et le Mali en fin d'année.

Objectifs

- Renforcer l'organisation paysanne et des filières agricoles prioritaires à Yanfolila.
- Participer à l'insertion des femmes et des jeunes dans les emplois ruraux.
- Contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau
- Diffuser et partager l'expérience entre le Cercle de Yanfolila et la Commune de Siby
- Structurer et renforcer les capacités de l'inter-collectivité du Benso

PORTAGE POLITIQUE :

Collectivité européenne d'Alsace (CeA), Conseil de Cercle de Yanfolila (CCY)

Outil de financement : Généraliste - MEAE (2022-2023), AERM

Appuis techniques et autres appuis financiers : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Agence de l'eau Rhin-Meuse, Afdi Alsace, CLCR, Benso, Gadev



Vente de produits maraîchers par les femmes soutenues par le projet © AFDI

Temps forts 2022

Renforcement de l'organisation paysanne et des filières agricoles prioritaires

- Renforcement du Comité Local de Concertation des Ruraux (CLCR) en tant qu'organisation paysanne
- Soutien à la filière lait via des échanges Sud-Sud entre éleveurs et l'accroissement de la production fourragère
- Appui-conseil à plus de 400 maraîchers dont 3/4 de femmes
- Expérimentations maraîchères (nouvelles cultures, agroécologie, etc.)

Insertion des femmes et des jeunes dans les emplois ruraux

- Accompagnement technique et financier de 46 jeunes dont 14 femmes
- Appui à la réalisation d'une pépinière de fruitiers et à la plantation de haies
- Mise en fonctionnement du magasin collectif des coopératives de femmes
- Formation de 30 femmes en alphabétisation et au leadership féminin

Structuration et renforcement des capacités de l'inter-collectivité du Benso

- Formation des élus et cadres du Benso
- Mission d'échange Sud-Sud entre le Benso et Yélimané sur l'assainissement rural

Amélioration de l'accès à l'eau

- Installation de trois forages équipés de PMH dans des école et d'une petite adduction d'eau au lycée de Yanfolila
- Démarrage des travaux d'adduction d'eau à la ferme-école de Yanfolila

Diffusion et partage d'expérience entre le Cercle de Yanfolila et la Commune de Siby

- Mission d'expertise de Yanfolila dans les villages de Siby pour le diagnostic et la co-construction d'un programme d'actions structurantes

Zoom situation politique 2022

Suite à l'escalade des tensions diplomatiques entre la France et le Mali, en 2022, ayant abouti le 25 novembre dernier à la décision bilatérale d'interrompre l'utilisation de financements publics français par la société civile et les acteurs institutionnels maliens, la coopération entre la CeA et le CCY a dû être suspendue et le projet en cours mis à l'arrêt. Des répercussions conséquentes sont attendues sur l'année 2023 faute de possibilité d'exécution du partenariat.





Développement d'une marque territoriale de l'Oriental

Contexte, objectifs & actions 2022

Ce projet propose de développer une marque territoriale Oriental au service de l'attractivité économique et touristique, s'appuyant sur l'expertise du Grand Est. La marque territoriale vise à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une vision commune d'un développement durable. Un diagnostic de l'identité et attractivité a été établi avec une mobilisation accrue des acteurs (1400 personnes enquêtées). Des séminaires de concertation ont permis de valider les choix stratégiques et la définition de la marque (portrait identitaire, profil dynamique, etc). Dernière année de réalisation, le déploiement de la marque est en cours au sein de l'Oriental.



Marque Oriental © Gescod

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Région de l'Oriental

Appuis techniques et autres appuis financiers :

MEAE, ministère de l'Intérieur du Maroc, Agence de développement d'Alsace (Adira), Wilaya de l'Oriental, Conseil régional du tourisme de l'Oriental, Délégation régionale du tourisme de l'Oriental, Agence de développement de l'Oriental, Université Mohammed 1er.



Recensement du patrimoine culturel et immatériel de l'Oriental

Contexte, objectifs & actions 2022

L'Oriental est un véritable creuset ethnique, avec des particularités architecturales et un patrimoine naturel remarquable. L'objectif de ce projet mobilisant l'expertise de la Région Grand Est (RGE), est de sauvegarder ce patrimoine culturel et immatériel (PCI) avec un référentiel régional et des outils d'aide à la décision. Des collectifs d'experts ont piloté le recensement et produit et validé les fiches patrimoniales. Un référentiel a été réalisé avec 203 éléments patrimoniaux et 70 fiches inventoriées (agrées par le ministère de la Culture marocain). Clôturant le projet, un séminaire international a été organisé pour présenter les résultats du recensement et les supports de diffusion du PCI (plateforme digitale, etc).



Troupe de musique traditionnelle gharnatie © Gescod

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Région de l'Oriental

Appuis techniques et autres appuis financiers :

MEAE, ministère de l'Intérieur du Maroc, Wilaya de l'Oriental, Agence de développement de l'Oriental, Université Mohammed 1er, Agence urbaine Oujda, comités régionaux du tourisme de l'Oriental.





Appui au pilotage des politiques d'aménagement, de cohésion et développement durable

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Basé sur le SRAT (Schéma Régional d'Aménagement Territorial) de l'Oriental et le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) du Grand Est, ce projet est un regard croisé sur les expériences des deux régions en matière de cohésion et d'aménagement des territoires.

De nombreux partages d'expérience entre les institutions et agences d'urbanisme des deux régions (séminaires, mission technique N/S, etc) ont permis d'accompagner la mise en œuvre de plusieurs priorités du SRAT de l'Oriental tout en nourrissant la réflexion des experts du Grand Est.

Ainsi 2022 a été marqué par la réalisation de plusieurs études (Ecoquartier, Oujda ville verte, Oujda ville intelligente) ainsi que la mise en place d'un outil muséal virtuel et interactif au sein de l'AUO.

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Région de l'Oriental

Appuis techniques et autres appuis financiers :

MEAE, ministère de l'Intérieur marocain, Wilaya de l'Oriental, Agence urbaine d'Oujda (AUO), Université Mohammed 1er, École nationale des sciences appliquées d'Oujda (ENSAO), École nationale d'architecture d'Oujda (ENAO), Inspection régionale de l'aménagement du territoire de l'Oriental (IRT), Agence urbaine de Nador-Driouch-Guercif (AUNador), Agence d'urbanisme de la région mulhousienne (AURM), Scalen-Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine



Mission de la délégation du Grand Est dans l'Oriental © Gescod



Accompagnement des transitions numérique et industrielle de l'Oriental

Contexte, objectifs & actions 2022

Ce programme triennal vise à accompagner l'Oriental dans sa politique d'appui aux start-ups et aux entrepreneurs innovants, s'appuyant sur l'expertise du Grand Est, 2ème région industrielle de France.

Cette 1ère phase de projet consiste à apporter un renforcement en capacités aussi bien pour les futurs entrepreneurs que pour les collectifs chargés de la gestion des incubateurs. La mobilisation des partenaires et l'identification des incubateurs ont permis de construire et valider la feuille de route du projet. Il s'agit dans un premier temps d'accompagner une 15aine de startups opérant dans les technologies de l'information et les Green Tech.

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Région de l'Oriental

Appuis techniques et autres appuis financiers :

MEAE, ministère de l'Intérieur marocain, Wilaya de l'Oriental, Centre régional de l'investissement de l'Oriental (CRI), Université Mohammed 1er (UMP), Association Passagers, Université Reims Champagne-Ardenne (URCA)



Réunion partenaires institutionnels © Gescod





Développement de l'agriculture par le renforcement du Conseil agricole de l'Oriental (phase 2)

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Le secteur agricole a toujours été un axe majeur des actions de coopération entre les régions Grand Est et de l'Oriental. L'objectif de ce projet est d'accompagner l'Office National du Conseil Agricole (ONCA) dans ses missions de conseil au profit des agriculteurs de l'Oriental.

Dernière année de réalisation, 2022 a été marquée par la formation de plus d'une centaine de techniciens agricoles et agents de l'ONCA (sur les enjeux de l'eau au Maroc, les produits du terroir, l'entrepreneuriat agricole, etc.), ainsi que par la mise en place d'une plateforme dédiée à la gestion des coopératives de l'Oriental et d'un système d'information climatique agricole.

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Région de l'Oriental

Appuis techniques et autres appuis financiers :

ONCA, Direction régionale de l'agriculture de l'Oriental, Chambre d'agriculture de l'Oriental



Renforcement des capacités des techniciens ONCA © Gescod



Appui aux acteurs publics de la promotion territoriale et du développement des compétences



Appui à l'organisation des caravanes de sciences en milieu rural

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Ce projet vise à renforcer la politique de développement économique et social de l'Oriental. Des renforcements en compétences ont ainsi été menés auprès de trois acteurs institutionnels :

- Le Conseil régional du Tourisme (CRT) pour la promotion touristique et outils de communication
- L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), en appui notamment de la filière agro-alimentaire
- La Maison des Sciences de la fondation Omar Ibn Abdelaziz pour la Culture Scientifique et Technique: formation des vulgarisateurs, organisation de la 9ème édition du « Festival de la Science » accueillant plus de 10,500 visiteurs.

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Région de l'Oriental

Appuis techniques et autres appuis financiers : CRT de l'Oriental, OFPPT, Fondation Omar Ibn Abdelaziz





Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités dans le domaine de la santé

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Les actions de ce projet ciblent le renforcement en capacité en matière de gouvernance dans les services hospitaliers, et la finalisation du programme de greffes rénales dans la région de l'Oriental.

Plusieurs formations ont été réalisées auprès des médecins du CHU d'Oujda sur la télémédecine, les méthodes de chirurgies vasculaires, les techniques de l'hémodialyse, etc.

4 résidents du service néphrologie du CHU d'Oujda ont effectué un an de stage au CHU de Reims.

Un séminaire sur le prélèvement cadavérique a été organisé avec la participation de nombreux praticiens nationaux, ainsi que les professeurs et spécialistes partenaires du Grand Est.

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Région de l'Oriental

Appuis techniques et autres appuis financiers : Région de la Nawa (Côte d'Ivoire), Direction régionale de la santé de l'Oriental, Facultés de médecine Oujda et Reims, CHU Oujda et Reims, France-Maroc Dialyse



Réalisation de la 14ème greffe rénale par l'équipe du CHU d'Oujda



Appui à la vie associative dans le champ sanitaire et social



Contexte, objectifs & temps forts 2022

Ce projet vise à soutenir l'Oriental dans sa politique de développement social et culturel.

- Dans le cadre du partenariat entre Vandoeuvre-lès-Nancy et Guercif, appui au Centre d'enfants en situation de handicap (Noujoud) à travers des formations et équipements en matériel de kinésithérapie, etc.

- Des formations menées au profit des femmes de Jerada (CoDev) sur la création et gestion de coopérative agricole.

- Appui à l'association des parents d'enfants atteints de la maladie cœliaque : sensibilisation et expertise (collaboration INRA) pour développer des produits sans gluten.

- Partenariat IRTS/Ain Ghazal : formations sur « les violences conjugales » et « la notion de travail social ».

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Région de l'Oriental

Appuis techniques et autres appuis financiers : Ville de Vandoeuvre-lès-Nancy, Commune de Guercif, Direction régionale de la culture de l'Oriental, association Taourirt Al Kheir, association Coopération et Développement de Jerada (CoDev), Association des parents d'enfants atteints de la maladie cœliaque (coopérative Badail Tabiya), IRTS de Champagne-Ardenne



Sensibilisation sur la maladie cœliaque et produits sans gluten





Partenariat entre la Ville de Commercy et la Commune d'Aït Yahya

Contexte

Le partenariat entre la Ville de Commercy et la Commune d'Aït Yahya, officialisé en 2017, a été renforcé et concrétisé grâce à ce 1er programme triennal porté par les deux collectivités avec le soutien financier du MEAE et du ministère de l'intérieur marocain via le fonds conjoint franco-marocain.

Les actions de coopération visent à accompagner la Commune d'Aït Yahya pour le développement de son territoire à travers le renforcement des capacités des élus et des agents administratifs, la mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) et l'appui aux jeunes en situations difficiles.



Mission délégation de Commercy à Aït Yahya © Gescod

Objectifs

- Renforcer les capacités des élus et des agents administratifs de la Commune d'Aït Yahya
- Soutenir l'économie sociale et solidaire : formations des coopératives et développement d'AGR pour la promotion des produits du terroir
- Organiser des échanges entre jeunes des deux collectivités partenaires

PORTAGE POLITIQUE :

Ville de Commercy et Commune d'Aït Yahya

Appuis techniques et autres appuis financiers : MEAE, ministère de l'Intérieur du Maroc, Ville de Commercy, Commune d'Aït Yahya, Office Municipal de Coopération Internationale (OMCI) de Commercy, association Cummarchia-Volubilis

Temps forts 2022

Renforcement des capacités des élus et agents administratifs

- Délégation d'Aït Yahya accueillie à Commercy afin d'engager un partage d'expérience entre élu.e.s des 2 collectivités.
- Définition et mise en œuvre d'un plan de formation sur différentes notions: rôles et compétences des collectivités, égalité des chances et approche genre, mobilisation des ressources, gestion des partenariats, etc

Appui au développement d'AGR

- Réalisation d'une étude pour identifier les filières existantes à forte valeur à développer (pomme, noix, etc.) et des nouvelles activités susceptibles d'être introduites dans le tissu économique, tel le safran.
- Formations techniques auprès des coopératives : gestion et compatibilité, valorisation de la production, techniques de commercialisation.

Organisation d'un chantier jeunes

- Au total 9 jeunes de Commercy et 11 d'Aït Yahya ont participé aux 3 activités principales du chantier :

1. Construction d'une pépinière
2. Plantation (plantes aromatiques médicinales, pieds de pommier, reboisement)
3. Installation d'une digue sur l'un des versants de la commune

Mission du Maire et des agents de Commercy à Aït Yahya

- En octobre 2022, cette mission a permis non seulement de suivre et évaluer les activités mises en œuvre en cette fin de programme, mais également de construire la suite avec un nouveau projet dans le cadre du fonds conjoint franco-marocain.



« Notre partenariat se veut avant tout à l'écoute et au bénéfice de la population locale. Il s'appuie sur les principes ayant toujours guidé l'OMCI (solidarité, respect et confiance mutuels, co-appropriation, responsabilité partagée, etc.) et a permis de créer des liens étroits avec nos partenaires français et marocain. »

Témoignage de Jean-Paul Kolmann, trésorier de l'Office Municipal de Coopération Internationale





Bâtir une ville durable, apprenante et inclusive à Kampala

Contexte

Le partenariat entre la Ville et Eurométropole de Strasbourg et Kampala Capital City Authority (KCCA) a débuté en 2018 et s'est concrétisé par la mise en place d'un projet qui reflète les défis locaux et mondiaux auxquels les deux villes sont confrontées. D'une durée de deux ans et demi, il est mis en œuvre avec l'appui de Gescod, co-financé par l'Agence française de développement, et se concentre sur trois composantes : l'agriculture urbaine, les espaces verts et l'éducation.

Objectifs

- Appuyer le personnel de KCCA sur la gestion des espaces verts et des arbres
- Renforcer la qualité et l'offre éducative
- Développer les initiatives durables sur l'agriculture urbaine
- Stimuler les échanges entre acteurs dans les deux territoires

Le projet souhaite concourir à bâtir des villes plus vertes, durables, apprenantes et inclusives à Kampala et Strasbourg.

PORTAGE POLITIQUE :

Ville et Eurométropole de Strasbourg et Kampala Capital City Authority

Outil de financement :

Ficol - AFD (2021-2024)

Appuis techniques et autres appuis financiers : Agence Française de Développement (AFD), Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), Académie de Strasbourg, Conservatoire de Strasbourg, Ecole de Foresterie de l'Université de Makerere, Kampala Music School



Réception des instruments de musique à Caltec Academy (Kampala) @ Gescod

Temps forts 2022

Coordination du projet et ECSI

- Démarrage officiel du projet en octobre 2022 en présence du maire de Kampala, de la directrice exécutive de KCCA et de partenaires français (AFD, ambassade) lors d'une mission technique de Strasbourg à Kampala
- Echanges épistolaires entre le collègue Erasme de Strasbourg et l'école Kisaasi de Kampala sur les thèmes de l'environnement et de l'alimentation

Éducation

- Formation de 80 élèves à l'apprentissage de la musique classique à Kampala
- Identification de 10 écoles primaires publiques de Kampala pour la mise en place de 10 jardins pédagogiques, accompagnés d'une formation à destination des enseignants
- Démarrage de l'accompagnement du renforcement des compétences pédagogiques des inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de Kampala, dans 5 écoles pilotes, avant sa généralisation

Agriculture urbaine

- Réalisation du diagnostic du système de production agricole de Kampala par Agrisud International

Espaces verts

- Définition d'une méthodologie de collecte de données sur la biodiversité de Kampala en lien avec l'Université de Makerere



« J'ai essayé de faire tomber les barrières au sein de l'école pour passer d'un apprentissage basé sur les problèmes à un apprentissage basé sur des projets pédagogiques, pour que les jeunes aiment l'agriculture, la nature et soient entreprenants. Le projet SLICKS a renforcé cette initiative grâce aux formations sur l'utilisation des jardins comme outils pédagogiques, et aux échanges culturels entre l'école de Kisaasi qui participe à la mise en place des jardins scolaires et à l'animation des échanges avec le collège Erasme de Strasbourg. »

Témoignage de M. Isaac Mbazzira, en charge du club de jeunes agriculteurs de l'école Kisaasi à Kampala



Construction d'une marque territoriale partagée renforçant l'attractivité économique de la Casamance

Contexte

Le partenariat entre la Région Grand Est et les 3 Conseils Départementaux d'Oussouye, Bignona et Ziguinchor a été initié en 1996. Depuis 2017, les partenaires se sont engagés dans la construction d'une stratégie d'attractivité de la Casamance, incarnée par une marque territoriale «Casamance» partagée. La Casamance, région forte d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, est la première au Sénégal à conduire une telle démarche de promotion de l'attractivité de son territoire. Le projet est soutenu par le dispositif conjoint franco-sénégalais.

Objectifs

Création d'une marque territoriale valorisant le territoire et ses acteurs

- Fédérer les différents acteurs autour d'enjeux communs de développement
- Créer une différenciation territoriale renforçant la notoriété de la Casamance.
- Promouvoir à l'international les expertises d'excellence issues du Grand Est.

PORTAGE POLITIQUE : Région Grand Est, Conseils Départementaux d'Oussouye, de Bignona et de Ziguinchor

Outil de financement : fonds conjoint franco-sénégalais (2020-2022)

Appuis techniques et autres appuis financiers : MEAE, MCTDAT, Entente Interdépartementale de Ziguinchor, ARD de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda, Adira, Agence Régionale du Tourisme Grand Est, ASPT, Office de tourisme de Casamance



Temps forts 2022

Pilotage

- Mobilisation des nouveaux élus des conseils départementaux à la suite des élections locales de janvier 2022
- Remobilisation des autres acteurs institutionnels de la Casamance autour de la démarche de marketing territorial
- Recrutement d'un cabinet international pour la réalisation de l'étude « construction d'une stratégie d'attractivité territoriale et d'une signalétique de marque de la Casamance »
- Démarrage de l'étude, validation commune de la méthodologie
- Réalisation d'enquêtes complémentaires auprès d'un échantillon de 1012 personnes représentant tous les acteurs de la Casamance dans les 3 régions.
- Organisation d'un atelier de lancement, un atelier de restitution intermédiaire et un atelier final de l'étude

Propositions à la suite de l'étude

- Logotype et nom de la marque territoriale Casamance
- Protection de la marque
- Référentiel de marque
- Modèles de gouvernance et d'animation de la marque
- Stratégie de financement de la marque
- Création d'un site de communication, de promotion et d'appropriation de la marque
- Mission de partage d'expériences dans le Grand Est

Mission de partage d'expériences dans le Grand Est

- Mission en octobre 2022 du Président du Conseil Départemental de Bignona et de l'Entente Interdépartementale de Ziguinchor : partage de l'expérience de la Marque Alsace et du fonctionnement de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est



« Pour mieux vendre leurs produits au Sénégal, les commerçants ont besoin de certifier la provenance de Casamance. C'est ce qui nous a persuadé de nous réunir pour réfléchir sur ce qui doit caractériser l'identité de ce qui est fabriqué ici, de protéger cette marque, de la financer et de la faire vivre pour en faire un levier économique. »

Témoignage de Yankoba DIEME, Président de l'Entente Interdépartementale de Ziguinchor



Amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu rural en Basse Casamance

Contexte

La Région Grand Est et les Conseils Départementaux de Basse Casamance, réunis en Entente Interdépartementale de Ziguinchor, ont fait de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement une de leurs priorités. Face à un manque d'infrastructures sanitaires et à un stress hydrique de plus en plus important, c'est un enjeu considérable au Sénégal, et encore plus en Casamance. De plus, la récente pandémie mondiale a démontré l'importance cruciale de l'assainissement, de l'hygiène et d'un accès adéquat à l'eau potable, afin de prévenir et de contrôler les maladies. Le projet est soutenu par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Mission technique © Gescod

Objectifs

- Améliorer les conditions sanitaires, environnementales et socio-économiques des populations situées dans les zones isolées de Basse Casamance, par la mise en place d'infrastructures d'accès à l'eau potable et d'assainissement écologique.

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Conseils Départementaux d'Oussouye, de Bignona et de Ziguinchor

Outil de financement : AERM (2022-2023)

Appuis techniques et autres appuis financiers : Agence de l'Eau Rhin Meuse, Entente Interdépartementale de Ziguinchor, Atelier Reeb, Division Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Ziguinchor

Temps forts 2022

Pilotage

- Recrutement d'une stagiaire et d'un assistant technique pour la réalisation d'un diagnostic des besoins en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement en Basse Casamance
- Organisation d'ateliers de lancement, de concertation de l'étude au niveau départemental et régional
- Organisation d'une table ronde sur l'assainissement écologique en Basse Casamance

Études techniques

- Réalisation d'enquêtes ménage et d'études techniques de faisabilité dans 3 villages pour bénéficier d'ouvrages d'assainissement individuel et semi-collectif
- Identification de ménages et d'une école dans le village de Siganar, situé dans le département d'Oussouye, pour bénéficier de latrines individuelles modernes et d'un système d'assainissement écologique avec un filtre végétalisé.

Mission de la chargée de mission Eau Souterraine de la Région Grand Est

- Constat des difficultés d'accès et de partage des données existantes, et du manque de cohésion dans la réalisation des ouvrages
- Constat d'un taux d'accès à l'assainissement très faible en milieu rural et de la problématique des biseaux salés
- Souhait des acteurs d'avoir des projets en infrastructure mais également stratégiques à l'échelle régionale.

Mission du Directeur technique de l'Atelier Reeb

- Capitalisation du système d'assainissement écologique pilote construit en 2019
- Prospection et validation d'une zone propice pour la construction d'un filtre végétalisé de plus grande envergure.



« Notre village a toujours été confronté à des problèmes d'assainissement. Une centaine de maisons n'ont pas de latrines et celles disposant de latrines traditionnelles ont des problèmes de vidange. Ce projet est pour nous une chance d'améliorer nos conditions de vie et de santé, tout en préservant notre environnement. »

Témoignage de Sina DIEDHIU, chef du village de Siganar



Appui à la professionnalisation et la structuration de la filière apicole

Contexte, objectifs & temps forts 2022

Ce projet de la Région Grand Est et des Conseils Départementaux de la région de Ziguinchor vise à professionnaliser et à structurer la filière apicole, comme secteur porteur de développement. Mobilisant un expert apicole du Grand Est, il est bâti sur les besoins des acteurs du territoire.

- Prospection avec les élus, apiculteurs et centres de formation professionnelle pour réfléchir à un cursus de formation professionnelle
- Formation théorique et pratique de 15 formateurs apicoles
- Organisation d'un séminaire régional autour de l'apiculture en Casamance
- Participation du Président de l'Entente Interdépartementale de Ziguinchor au congrès européen de l'apiculture à Quimper.



Formation en appui à la filière apicole_juin 2022 © Gescod

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Conseils départementaux d'Oussouye, de Bignona et de Ziguinchor

Appuis techniques et autres appuis financiers : Entente Interdépartementale de Ziguinchor, Service Régional de l'élevage de Ziguinchor, Centres de formation professionnelle, APISEN



Appui à la préservation des rizières et mangroves de Basse Casamance

Contexte, objectifs & temps forts 2022

La Région Grand Est et les Départements de Bignona, Oussouye et Ziguinchor se sont engagés dans la gestion des ressources naturelles, pour lutter contre l'appauvrissement des sols et le phénomène de salinisation des rizières, pour sensibiliser et former la population locale, et pour favoriser la régénération de la mangrove.

- Reboisement de 10 hectares dans la vallée de Baline et sensibilisation et formation de 60 jeunes sur l'importance de la gestion des ressources naturelles et les techniques de plantation
- Reboisement de 8 hectares de mangroves dans les communes d'Enampore et de Coubalan et formation de 2 comités de gestion
- Journée de réflexion sur la dynamique de la mangrove dans le département d'Oussouye.

PORTAGE POLITIQUE : Région Grand Est, Conseils départementaux d'Oussouye, de Bignona et de Ziguinchor

Appuis techniques et autres appuis financiers : Entente Interdépartementale de Ziguinchor, Entente de Diouloulou, Aires marines protégées, Service des Eaux et Forêts



Reboisement à Baline - aout 2022 © Gescod





Mise en oeuvre d'un dispositif de gestion des déchets pour la Commune de Nguéniène

Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre du partenariat de coopération décentralisée instauré, en 2007, entre les Communes de Bennwihr (France) et Nguéniène (Sénégal), dans une dynamique d'échanges interculturels, de partage d'expériences et de relations humaines fortes. Initialement centrées sur des thématiques de développement socio-éducatif, de gestion du service de lecture publique et de fiscalité locale -qui ont permis de pérenniser ces services publics, les Communes ont décidé, en 2016, d'orienter leurs actions sur la gestion des déchets solides.

Objectifs

- L'assainissement de Nguéniène par la mise en place d'une organisation technique de collecte et stockage des déchets solides
- La pérennisation d'un dispositif de gestion des déchets en intégrant une gouvernance partagée et un mécanisme de financement citoyen

PORTAGE POLITIQUE :

Commune de Bennwihr, Commune de Nguéniène

Outil de financement :

Ficol - AFD (2020-2023)

Appuis techniques et autres appuis financiers : AFD, Aquassistance, Sonaged (Société nationale de gestion intégrée des déchets), GIE And Setal Nguéniène, Bibliothèque de Nguéniène, Bibliothèque de Bennwihr



Rencontre entre les maires de Nguéniène et Bennwihr © Gescod

Temps forts 2022

Activités projet :

- Formation à la délégation de service public du GIE et de la commune
- Signature de la Convention de Délégation de Service Public (DSP) entre la Commune de Nguéniène et le GIE « AND SETAL Nguéniène », signature de convention spécifique entre le GIE et Gescod
- Construction et équipement du siège du GIE, comprenant des étables et des locaux de stockage
- Recrutement, formation et prise de poste du responsable d'exploitation du GIE
- Construction des 5 premières charrettes améliorées pour le dispositif de collecte des déchets ménagers
- Construction en cours de la décharge (Installation de stockage de déchets non dangereux)

- Activités de sensibilisation et campagne de reboisement du bourg-centre de Nguéniène
- Recensement des ménages et commerces du bourg-centre
- Mission d'évaluation à mi-parcours du projet par le chargé de mission Sénégal du siège de Gescod

Visites et présentation des projets de coopération

- Visite en novembre d'une Délégation de la DAECT, rattachée au MEAE
- Visite de Limoges Métropole et de l'ONG Nebeday



Mission du Maire de Nguéniène
Le nouveau Maire de Nguéniène, Alpha Samb, a été accueilli fin mars à Bennwihr par le Maire et le comité de pilotage du partenariat. Les fructueux échanges ont permis d'avancer sur le projet et d'affirmer la volonté des deux collectivités de prolonger la coopération vers de nouvelles perspectives.





Mise en place d'un dispositif de gestion des déchets pour la Commune de Meckhé

Contexte

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges et la Commune de Meckhé sont jumelées depuis 1991. Gescod et Aquassistance les accompagnent, depuis 2019, pour l'élaboration d'une politique communale en matière de planification et suivi-évaluation de la gestion des déchets. L'année 2022 marque le démarrage d'une seconde phase, cofinancée sur 3 ans par l'AFD via le dispositif FICOL, à travers la mise en place d'un dispositif complet et sécurisé de gestion des déchets pour la commune. Cette démarche doit permettre d'obtenir durablement une ville propre et saine, ainsi qu'un stockage sécurisé des déchets.

Objectifs

- Développer, mettre en œuvre et animer un système territorial global, viable et durable, de collecte de gestion des déchets pour la Commune de Meckhé
- Participer à la lutte contre les maladies et épidémies
- Participer au développement économique local ainsi qu'à la préservation de l'environnement

PORTAGE POLITIQUE :

Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Commune de Meckhé

Outil de financement :

Ficol - AFD (2022-2025)

Appuis techniques et autres appuis financiers : AFD, MEAE, MCTADT, Aquassistance, Sonaged (Société nationale de gestion intégrée des déchets)



Visite de Monsieur l'Ambassadeur Jean-Paul Guihaumé à Meckhé © Gescod

Temps forts 2022

Démarrage en octobre du projet triennal « Mise en place d'un dispositif complet et sécurisé de gestion des déchets pour la Commune de Meckhé »

- Prévoyant la construction d'une décharge contrôlée, la structuration du service de collecte des déchets, un travail sur la fiscalité locale, et des actions de sensibilisation des populations
- Arrivée en octobre de la cheffe de projet, Sophie Husser, à Meckhé
- Mise en place des comités techniques et de pilotage
- Etat des lieux du Service Technique Déchets Voirie Entretien (STDVE), diagnostic des besoins
- Rencontres et échanges avec les acteurs locaux et nationaux de la gestion des déchets (Sonaged, Promoged)
- Lancement de l'analyse environnementale préalable à la construction de la décharge
- Mission du chargé de mission Sénégal du siège de Gescod

Animation du territoire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

- Projet de communication avec l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges : créations de vidéos et motion design présentant les communes partenaires ainsi que le projet de gestion des déchets, par des étudiants en BUT « Métiers du multimédia et de l'internet »

Visite à Meckhé de Monsieur l'Ambassadeur Jean-Paul Guihaumé, Délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales (MEAE)

- Echanges avec les principaux acteurs de la commune dans les lieux emblématiques de la ville et présentation des projets du partenariat



Nouveau projet urbanisme

Les partenaires ont obtenu, du MEAE et du MCTADT dans le cadre du dispositif conjoint franco-sénégalais, une subvention de 35 000 € pour un projet d'un an, à partir de 2023, sur le renforcement des capacités de la commune de Meckhé en matière d'urbanisme en lien avec la gestion des déchets.



Amélioration de l'assainissement de l'île de Gorée

Contexte

La Métropole du Grand Nancy et la Commune de l'île de Gorée au Sénégal ont signé, en 2018, un protocole d'accord portant notamment sur les domaines de l'eau, de l'assainissement et du traitement des déchets. Appuyés par Gescod, les partenaires ont obtenu des cofinancements pour un projet qui conjugue appui institutionnel et expertise technique, visant, à terme, à traiter l'assainissement des eaux usées de l'ensemble de l'île de Gorée.



Visite étudiants de l'Enges sur Gorée © Gescod

Objectifs

- Renforcer les capacités des agents de la Commune de l'île de Gorée
- Étudier la faisabilité du traitement des eaux usées de Gorée

PORTAGE POLITIQUE :
Métropole du Grand Nancy,
commune de l'île de Gorée

Outil de financement : AERM
(2022-2023)

Appuis techniques et autres appuis financiers : AERM, Onas (Office national de l'Assainissement du Sénégal), pS-Eau

Temps forts 2022

Études complémentaires pour la préparation d'un projet d'assainissement pour la Commune de l'île de Gorée

- Réalisation d'une étude Avant-Projet Sommaire pour l'identification des solutions techniques les plus pertinentes pour le traitement des eaux usées de Gorée
- Mise en œuvre d'activités de concertation et de sensibilisation avec les acteurs du projet et réunions de concertation entre les acteurs du projet pour la validation des différentes phases des études complémentaires
- Lancement d'une étude Avant-Projet Détaillé pour développer les solutions techniques issues de l'APS, en vue d'identifier l'option la plus pertinente pour le traitement des eaux usées de Gorée

Participation au 9^e Forum Mondial de l'Eau

- Participation du responsable environnement de la Commune et du représentant pays de Gescod

Visites et missions sur l'île de Gorée

- Visite du Chargé de mission « Internationalisation des Territoires » de l'AFD : terrain et rencontre avec l'équipe municipale
- Visite de terrain de 14 étudiants de l'Enges et de la Responsable du Service des Relations Internationales
- Mission de la chargée d'études eau et assainissement du pS-Eau
- Mission du chargé de mission Sénégal pour suivi technique du projet et appui à la réactualisation du dossier Ficol assainissement de Gorée



« Le Forum Mondial de l'Eau m'a permis de prendre part à des ateliers sur des systèmes d'assainissement durable, dont certains dans le cadre de la coopération décentralisée. Le forum a offert l'opportunité de visiter des stands de présentation d'offres de service et d'établir des contacts intéressants. »

Témoignage d'Abdoul Sow, responsable environnement de la Commune de l'île de Gorée





Agroécologie et structuration des systèmes alimentaires

Contexte

Le développement agricole est une priorité partagée de la Région Grand Est avec ses collectivités partenaires au Togo et au Bénin. L'agroécologie, la sécurité alimentaire et les nouveaux défis agricoles des territoires s'inscrivent dans cette dynamique.

Les crises mondiales successives ont mis en évidence la fragilité des systèmes alimentaires. Ces derniers doivent être repensés, tout en trouvant des solutions pour pallier les chocs subis. Le projet vise à consolider les acquis et créer de nouvelles opportunités pour les agriculteurs afin de leur garantir de meilleurs revenus.

Objectifs

- Renforcer les stratégies organisationnelles des coopératives ;
- Développer et certifier des filières de produits agroécologiques ;
- Renforcer les capacités des jeunes agriculteurs et adultes ;
- Encourager le leadership féminin dans les coopératives agricoles.

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est, Région Centrale, Départements du Borgou et de l'Alibori

Outil de financement thématique - MEAE (2022)

Appuis techniques et autres appuis financiers : MEAE, Agriculteurs français et développement international Lorraine (Afdi), Association champenoise de coopération interrégionale (Accir), Canop'Terre, Réseau des jeunes producteurs et professionnels agricoles du Togo de la Région centrale (Rejeppat RC), Organisation pour l'agriculture et le développement local (Oadel).



Visite d'un bloc coopératif à Sinakpo au Bénin © Accir

Temps forts 2022

Amélioration de la production de semences dans deux fermes de production maraîchère au Togo

- 1 mission d'appui réalisée par Canop'Terre
- Sécurisation de 2 périmètres
- Construction d'un local de maturation pour la production maraîchère

Elaboration de stratégies organisationnelles et commerciales au sein des coopératives agricoles

- Mise en place de crédits intrants pour 6 coopératives au Togo et 4 au Bénin
- 20 producteur.trice.s témoins formé.e.s sur les productions agroécologiques au Bénin

Valorisation des productions agroécologiques par la certification

- Mise en place d'un marché hebdomadaire à Sokodé par le Rejeppat (Togo)
- 1 mission Sud-Sud organisée par le Rejeppat au Bénin pour rencontrer des organisations déjà certifiées
- Appui à la production de soja et distribution de 450 guides de bonnes pratiques auprès de 11 coopératives au Togo et au Bénin
- Mise en place de 2 unités de transformation

Renforcement des capacités des jeunes agriculteurs et adultes sur les techniques de production durables et agroécologiques (Togo)

- 12 fermes écoles renforcées
- 12 maîtres formateurs membres du Rejeppat formés sur les techniques d'agroforesterie et la production des plants en pépinière.



Zoom

Dans le cadre de la mission de M. Lavaud, Canop'Terre, au Togo 16 formateurs des Maisons Familiales Rurales se sont réunis pour construire des modules de formation en agroécologie qui seront dispensés dans les différents centres afin de renforcer l'offre de formation sur le territoire en septembre 2023.



Appui à l'insertion économique des jeunes femmes en renforçant leur employabilité et leur autonomie

Contexte

Ce projet, porté par la Région Grand Est avec ses partenaires togolais et béninois, vise à soutenir l'employabilité des jeunes femmes et promouvoir l'égalité des genres dans la Région Centrale (Togo) et dans les départements du Borgou et de l'Alibori (Bénin).

Les femmes jouent un rôle essentiel dans le tissu économique local. Or, un nombre important de jeunes filles déscolarisées sont livrées à elles-mêmes. Par le biais de formations, notamment en informatique ou en restauration, ce projet vise à renforcer l'insertion économique et l'entrepreneuriat de ces femmes, favorisant ainsi leur autonomie financière afin de leur permettre de vivre dignement.

Objectifs

- Améliorer de façon durable les conditions de vie des jeunes filles et des femmes rurales
- Permettre à des jeunes filles déscolarisées ou diplômées sans emploi d'accéder à des formations en adéquation avec les besoins locaux

PORTAGE POLITIQUE : Région Grand Est, Région Centrale (Togo), Départements du Borgou et de l'Alibori (Bénin)

Appuis techniques et autres appuis financiers : MEAE, AJePEC, Urbis Fondation, COPA Togo, Gradse, Go To Togo Solidarité, Inude ONG



Formation en hotellerie à Sokodé © Gescod

Temps forts 2022

Formation et insertion professionnelle

- 19 centres informatique gérés par 38 entrepreneuses sont opérationnels
- Formation de 8 jeunes filles dans des restaurants de Sokodé (Togo) et Parakou (Bénin)
- Ouverture de 2 maquis (Togo et Bénin), auto-gérés par les jeunes filles formées

Renforcement des capacités des coopératives de femmes

- Renforcement de capacité des membres des coopératives sur les principes coopératifs, la gestion et la commercialisation
- Création de 4 coopératives de transformation
- Sessions de formation organisées à Tchavadé au Togo sur l'utilisation et la maintenance des séchoirs à mangues
- Poursuite des activités de transformation de soja et de séchage de mangues dans les 4 coopératives accompagnées
- Equipement en matériel des coopératives spécialisées dans la transformation de noix de cajoux
- Approvisionnement des marchés locaux en produits finis
- Mise en place par des groupements féminins de systèmes d'épargne dans les coopératives

Soutien à l'alphabétisation des femmes

En complément des formations, 5 centres d'alphabétisation ont été créés (3 au Bénin, 2 au Togo) au profit de 131 apprenantes pour favoriser leur insertion et autonomisation en collaboration avec l'ONG COPA au Togo et AjePEC au Bénin.



« Mon rôle de chargée de suivi consiste à

accompagner les femmes dans la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet. Je suis à leur écoute, je les conseille et nous cherchons des solutions lorsqu'elles rencontrent des difficultés dans leurs foyers, au sein de leurs coopératives ou dans leurs activités génératrices de revenus. »

Témoignage de Roumanatou Boukari, chargée de suivi Bénin



Appui à la décentralisation et renforcement de la gouvernance locale

Contexte

Ce programme triennal est porté par la Région Grand Est avec ses partenaires au Togo : Région Centrale et au Bénin : Départements du Borgou et de l'Alibori.

Il vise à contribuer au développement socio-économique en consolidant les bases démocratiques, la décentralisation, l'intercommunalité et en instaurant des principes de bonne gouvernance.

Objectifs

- Consolider l'appropriation de la notion de décentralisation par les acteurs locaux
- Promouvoir l'intercommunalité et la gestion en synergie des compétences
- Renforcer les compétences des élus locaux en gestion des affaires publiques
- Promouvoir la participation et l'engagement des femmes dans le processus démocratique

PORTAGE POLITIQUE : Région Grand Est, Région Centrale (Togo), Départements du Borgou et de l'Alibori (Bénin)

Outil de financement :

Généraliste - MEAE (2019-2022)
Appuis techniques et autres appuis financiers: MEAE, Association pour la promotion de l'intercommunalité dans le département de l'Alibori (Apida), Association pour le développement des communes du Borgou (ADéCoB), Association nationale des communes du Bénin (ANCB), Fatière des communes du Togo (FCT).



Participation citoyenne, action publique et engagement des femmes dans le processus démocratique © Gescod

Temps forts 2022

Appui au processus de décentralisation et intercommunalité

- Au Bénin
 - En appui aux 2 structures intercommunales existantes, l'Adécob (Borgou) et l'Apida (Alibori), les élus et agents techniques des 14 communes ont été outillés et renforcés en capacité sur :
 - La réforme structurelle de la décentralisation (2021) et le concept d'intercommunalité
 - La gestion efficiente d'une collectivité
 - Les techniques d'archivage
- Au Togo
 - Un appui spécifique a été apporté pour la création et structuration de l'Acorceto, 1ère structure intercommunale de la Région Centrale. Les élus locaux et agents techniques des 15 communes ont été formés sur :
 - Le nouveau contexte de décentralisation
 - L'organisation administrative et le fonctionnement d'une collectivité
 - Les techniques d'enregistrement et de conservation des actes d'état civil

Promotion de la participation citoyenne et engagement des femmes dans le processus démocratique

- Au Bénin et au Togo, le même constat est partagé : les citoyens ne se sentent pas concernés par l'action publique et les femmes sont absentes de la vie politique.
- Face à ces défis, ce projet a mis en place :
 - 10 campagnes (Togo/Bénin confondus) de sensibilisation et formation en collaboration avec les autorités locales afin de stimuler l'engagement des femmes dans le processus démocratique, touchant environ 400 participants dans chacun des deux pays
 - 8 comités de veille dans différentes localités (5 au Bénin et 3 au Togo) pour encourager la participation citoyenne



« Ces formations étaient très attendues pour nous, suite à la réforme de 2021. J'ai particulièrement apprécié l'atelier sur le rôle des élus locaux et leur attribution. Merci à la Région Grand Est et merci au formateur très compétent. »

Témoignage de Mr Sabi T. Azimi, conseiller communal à la mairie de Nikki.



Promouvoir l'égalité femmes-hommes par le développement socio-économique

Contexte, objectifs et temps forts 2022

Au Togo, la place des femmes dans le monde du travail est encore précaire. 68% des femmes qui travaillent relèvent du secteur informel. Ce projet tend à soutenir l'égalité des sexes et à renforcer l'autonomisation des femmes de la Région Centrale.

Les échanges et débats animés lors des sensibilisations menées ont permis d'enclencher chez les femmes et les hommes impliqués un changement de comportement quant à l'importance des femmes dans le tissu social et à leur rôle pour le développement local.

5 coopératives de femmes ont été renforcées en capacité sur des activités innovantes, telles que la pisciculture hors-sol et la transformation des produits agricoles.



Formation des membres de la coopérative Kpangalam, conditionnement des jus embouteillés © Gescod

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est et Région Centrale

Appuis techniques et autres appuis financiers :

MEAE, Consortium des Organisations Professionnelles de l'Alphabétisation au Togo (COPA Togo), Afdi Lorraine



Appui à la gestion durable de la forêt communautaire de la chaîne de montagne de Kéméni

Contexte, objectifs et temps forts 2022

Ce projet vise à renforcer la résilience des communautés locales face aux changements climatiques par une gestion concertée et durable des écosystèmes forestiers de la chaîne de montagnes de Kéméni.

La mobilisation et sensibilisation des acteurs locaux ont engagé une prise de conscience des risques liés à l'exploitation abusive de l'environnement et des dispositions à prendre pour les minimiser.

La délimitation du site forestier a été opérée permettant de sécuriser ces espaces en limitant au maximum les activités humaines pouvant compromettre les efforts de restauration et de préservation des écosystèmes fragiles qui seront entrepris dans ce projet.



Campagne de sensibilisation sur les enjeux du développement durable à Ayowadè © Gescod

PORTAGE POLITIQUE :

Région Grand Est et Région Centrale

Appuis techniques et autres appuis financiers :

ONG Club des Amis du Village (CAV), Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) Togo





Soutien à la protection sociale, sanitaire et insertion économique des femmes

Contexte

Ce projet s'appuie sur les 4 partenaires historiques de la Région Grand Est, à savoir : la Région Centrale au Togo (1987), les Départements du Borgou et Alibori au Bénin (1993), la Région de Ziguinchor au Sénégal (1996), et la Région de l'Oriental au Maroc (1991).

Il s'inscrit en cohérence avec la politique des Etats concernés et celle du Grand Est en faveur d'un développement inclusif et durable prenant en compte la place des femmes dans le système de production. L'objectif visé est de fédérer toutes les énergies pour l'éradication des violences et des inégalités subies par les femmes sous toutes leurs formes.



Ateliers de formation des enseignants sur l'approche genre et les méthodes d'éducation non violentes à Adjengré (Togo) © Gescod

Objectifs

- Sensibiliser les acteurs pour la protection des femmes
- Renforcer et former les structures d'accompagnement des victimes de violences basées sur le genre (VBG)
- Appuyer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes filles et des femmes
- Capitaliser et partager les expériences en faveur de l'égalité femmes-hommes

PORTAGE POLITIQUE : Région Grand Est, Région Centrale (Togo), Départements Borgou et Alibori (Bénin), Conseils Départementaux de la région de Ziguinchor (Sénégal), Région de l'Oriental (Maroc)

Outil de financement : Egalité femmes-hommes 2022 - 2023

Appuis techniques et autres appuis financiers : MEAE, association Ain Ghazal Oujda 2000 (Maroc), ONG SOLIDEV (Bénin), Association Creuset-Togo, Union Régionale Santa Yalla (URSY Sénégal)

Temps forts 2022

Sensibilisation et formation des acteurs locaux pour protéger les femmes

- Nombreuses sessions de sensibilisation auprès des différentes parties prenantes : autorités locales, médias, enseignants, etc.
- Renforcement en compétences des structures d'accompagnement des femmes victimes de violence basées sur le genre (VBG) et appui en équipement en matériel

Insertion professionnelle et autonomisation des femmes

- Au Bénin, Sénégal et Togo, formations professionnelles organisées pour favoriser l'insertion socio-économique des jeunes filles et des femmes, dans des secteurs porteurs pré-identifiés (restauration, informatique, etc.)

Capitalisation et partage d'expériences

Groupe multi-pays (décembre 2022)

- Plus d'une trentaine de participants issus des 4 territoires partenaires et de la région Grand Est
- Echanges et débats autour de la thématique « Agissez pour mettre fin aux violences faites aux femmes »
- Présentation et focus projets des associations

Temps d'échanges d'expériences pilotés par l'association Ain Ghazal au Maroc autour des sujets suivants :

- Mariage des filles mineures
- Renforcement des capacités des acteurs sociaux
- Harcèlement sexuel, etc.



« La formation en gestion financière était très enrichissante, nous avons pu approfondir nos connaissances. C'était une aubaine car nous avons des problèmes de gestion et cela nous a permis de prendre conscience de certaines mauvaises habitudes qui impactent nos activités et leur rentabilité. »

Témoignage de de Fatoumata Diatta, Présidente du groupement AVEC Betim Elogodj (Sénégal)



Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration

La gouvernance de Gescod



BUREAU DE GESCOD

Le bureau veille au fonctionnement de l'association en conformité avec les orientations générales définies par l'Assemblée Générale et en application des décisions du Conseil d'Administration.

- Président : Jean-Pierre FORTUNÉ
- Président d'honneur / Ambassadeur : Gérard PIGAULT
- Vice-président.e.s : Véronique BERTHOLLE, Gérard RUELLE, Jean-Yves CHIARA
- Secrétaire : Marie WOLKERS
- Trésorier : Francis BRAUN
- Assesseur.se.s : Jean-Marie BAILLY, Philippe DETTLING, Christian DEBEVE, Eric MONNAY, Monique JARNOUX, Liliane ANDRÈS, Alain HERBINET, Christian SZACOWNY

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des Collectivité et EPCI

Collège des Associations

Collège des Institutions

Collège des Personnalités

Francis BRAUN
Alain HERBINET
Marie WOLKERS
Didier BELLEFLEUR
Liliane ANDRÈS
Gérard PIGAULT
Serge RAMON
Gérard RUELLE
Christian SZACOWNY

> Adhérez ou renouvelez votre adhésion

Composition de l'équipe Gescod au 31/12/2022

Siège à Strasbourg

Gaëlle LE BARBU, Directrice
Claude REGALL, Directeur adjoint
Véronique MEYER, Responsable de la comptabilité et logistique
Audrey VILAS, Assistante de direction
Dominique SANCHIS, Assistant de Gestion
Roxana IORDACHE, Chargée de communication
Maxime TIFFAY, Alternant en communication
Catherine CARON, Chargée de mission (Madagascar)
François SIMON, Chargé de la cohérence et de l'harmonisation méthodologique et chargé de mission (Congo)
Vianney TOUSSAINT, Chargé de mission (Sénégal)
Hervé TRITSCHBERGER, Chargé de projet "1%" et du suivi des volontaires en coopération.
Gabriel BAJAJI, Chargé d'animation territoriale - Alsace
Morgane HERVE-GANGLOFF, Chargée de mission (Cambodge, Haïti, Mali, Ouganda)
Elia GUTBUB, Volontaire en service civique

Antenne de Nancy

Leila LAMBERT, Responsable du pôle animation et accompagnement des acteurs
Audrey VICENZI, Chargée de projets ECSI
Marie ZERBO, Chargée d'études eau et assainissement pS-Eau / Gescod
Mélodie DUFOR, Volontaire en service civique
Shirley JEFFRIES, Volontaire en service civique

Antenne de Châlons-en-Champagne

Flora SCHMIDLIN, Chargée du développement des partenariats et des relations institutionnelles, et suivi Togo, Bénin, Maroc
Jennifer MILON, Chargée de mission et d'animation territoriale
Audrey THOMAS, Volontaire en service civique

Antenne au Bénin

Mashoudou ABOUDOU, Responsable de l'antenne
Aminatou DADY, Secrétaire comptable
Damissi DOUWIRI, Chargé de suivi agriculture
Fousseni ASSOUMA, Chargé de suivi agriculture
Zénabou MAMA, Chargée de suivi projet insertion économique des femmes

Antenne au Cameroun

Philippe NAEGEL, Responsable de l'antenne
Emeline CHAMGOUE, Assistante administrative et financière, chargée de communication
Paulin TCHUENBOU, Chargé du pôle Douala-Limbé
Germaine MEPOUBA, Chargée de projets
Bardia THIOMBIANO, Assistant technique international AMO - Projet Drainage pluvial Douala / Projet Douala Ville durable
Willy-Brice Tchegho, chef de projet « Service public intercommunal de l'eau - Cameroun »

Antenne au Cambodge

Anne-Isabelle MÜNZ, Chargée de projet

Antenne au Congo

Noura BELMSAGUEM, Cheffe de projet OSC Agri
Orion KANZA WA KANZA, Chef de projet adjoint
Just BALANDISSA, Assistant administratif et financier
Chelmy KOUBEMBA, Technicien agricole
Saturnin MANDANGUIS, Technicien agricole
Davy M'PEMBA, Technicien agricole

Antenne à Madagascar

Cécile SICARD, Responsable de l'antenne
Antsa RAZAFINARIVO, Assistante administrative et financière
Tanya RALAIHITA, Chargée des projets culturels et d'ECSI
Hélia RANDRIANARISOA, Assistante administrative et suivi-évaluation (projet assainissement à Mahajanga)
Nomenjanahary ANDONAJORO, Assistante technique cartographie et SIG
Jean Frédéric RANDRIANARIVELO, Coordinateur de projet
Toky RATOVOMANANA, Coordinateur de projet
Lilah RABENARISOA, Assistante technique, spécialiste en génie civil, projet DIIMA à Maevatanana
Stéphane RADONIRINA, animateur territorial, spécialiste socio-organisation, projet DIIMA à Maevatanana
Justin RANDRIANARISON, Chef de projet DIIMA à Maevatanana
Angèle RASOAFARA, Responsable Gestion foncière décentralisée
Toky RAZAFINARIVO, Responsable administratif et financier
Frogin LEZY, Chef de projet ASBAA (Accès aux Services de Base à Ambato-Boeny et Ambesisika) à Ambato-Boeny
Claudine RAVAONAMPOINA, Assistante technique fiscalité et mobilisation des acteurs pour le projet ASBAA à Ambato-Boeny
Arsène RANDRIAMANAHAKA, Assistant technique fiscalité et mobilisation des acteurs pour le projet ASBAA à Ambesisika
Solofo RAKOTONDRABE, Coordinateur de projet EAH
Armando ANDRIAMANALINA, Appui technique Finances locales

Antenne au Maroc

Mohammed ZAOUÏ, Responsable de l'antenne
Mohammed EDDEZ, Chargé de mission
Hafsae BENAMAR, Assistante administrative

Antenne au Sénégal

Mamadou NIOKANE, Responsable de l'antenne
Daouda DIOUF, Coordinateur de projets à Ziguinchor
Charlotte BAKHOUM, chargée d'animation Projet Egalité femmes-hommes à Ziguinchor
Joachim Xavier BASSENE, assistant technique Wash à Ziguinchor
Sophie HUSSER, cheffe de projet (VSI) à Meckhé
Hadiatou TOURÉ, cheffe de projet (VSI) à Nguéniène

Antenne au Togo

Hasmiyou FOUSSINI, Responsable de l'antenne
Zouwéra BIAO, Secrétaire comptable
Yotoupawai SIMWE, Chargé de suivi agriculture
Abdoul Sakwane KPAMADJI, Chargé de suivi agriculture
Zalihatou BIAO-KPEKPASSE, Chargée de suivi de projets Egalité femmes-hommes

Antenne en Ouganda

Manon OBAROWSKI, Cheffe de projet

Glossaire

- A**
- AAA** - Agence Attractivité Alsace
- ACCIR** - Association champenoise de Coopération interrégionale
- ADEM** - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- AESN** - Agence de l'Eau Seine-Normandie
- AEPS** - Association d'Eau Potable du Stung Sen
- AERM** - Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- AFD** - Agence Française de Développement
- AFDI** - Agriculteurs français et développement international
- AFPP** - Association des Fermes Pilotes du Pool (Congo)
- AGR** - Activités génératrices de revenus
- AIMF** - Association Internationale des Maires francophones
- ANAA** - Association Nationale des animateurs en Agroécologie (Sénégal)
- ANC** - Assainissement non collectif
- APP** - **APC d'El Khroub** - Assemblée Populaire Communale (Algérie)
- ARCOD** - Agence Régionale de Coopération et de Développement
- ARD** - Agence régionale de développement (Sénégal)
- ARS Océan Indien** - Agence Régionale de Santé Océan Indien
- ASSMA** - Assainissement et gestion des déchets à Mahajanga (Madagascar)
- AUF** - Agence Universitaire de la Francophonie
- B**
- BMH** - Bureau municipal d'hygiène (Madagascar)
- BNGRC** - Bureau national de gestion des risques et catastrophes (Madagascar)
- BTS** - Brevet de Technicien Supérieur
- C**
- CCF** - Camion-citerne feu de forêt
- CARDER** - Centre d'Action Régional du Développement Rural (Togo)
- CAUE 67** - Conseil d'Architecture de l'Urbanisme & de l'Environnement du Bas-Rhin
- CBM** - Christoffel Blindenmission (Allemagne)
- CCI Alsace Export** - Chambre de commerce et d'industrie International Grand Est : Accompagnement à l'export
- CD54** - Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
- CD67** - Conseil départemental du Bas-Rhin
- CD68** - Conseil départemental du Haut-Rhin
- CDP** - Conseil départemental du Pool (Congo)
- CEFODE** - Coopération et Formation au Développement - Organisation de solidarité internationale
- CEFRA** - Centre de Formation et de Recherche en Agroécologie (Cameroun)
- Certification ISO** - International Organization for Standardization
- CHU Mahajanga** - Centre hospitalier universitaire de Mahajanga (Madagascar)
- CIRMA** - Conférence interrégionale des RRMA
- CLCR** - Comité Local de Concertation des Ruraux (Mali)
- CNPC** - Comité haïtien de prévention de la cécité (Haïti)
- CNSP** - Corps National de Sapeurs-Pompiers (Cameroun)
- COMEROB** - Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale
- CORAS** - Coordinateur en région des actions
- CRID** - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement
- CRIJ** - Centre Régional Information Jeunesse
- CSCI** - Centre Social Communal Intersectoriel (Cameroun)
- CUAB** - Commune Urbaine d'Ambato-Boeny (Madagascar)
- CUD** - Communauté Urbaine de Douala (Cameroun)
- CUF** - Cités Unies France
- CUM** - Communauté Urbaine de Mahajanga (Madagascar)
- CVUC** - Communes et Villes Unies du Cameroun
- D**
- DAECT** - Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
- DEAL** - Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- DGM** - Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
- DGS** - Direction Général des Services (Cameroun)
- DIREM** - Direction de l'Entretien des Infrastructures Routières, des Réseaux et de la Mobilité (Cameroun)
- DPAEH** - Directions Préfectorales de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique de Tchamba, Tchoudjo, Sotouboua et Blitta (Togo)
- DPC** - Direction de la Protection Civile (Cameroun)
- DRAEH** - Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Togo)
- E**
- EAH** - Eau, Assainissement et Hygiène
- ECIS** - Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- EmS** - Eurométropole de Strasbourg
- Enges** - École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
- ENSPY** - École nationale supérieure polytechnique de Yaoundé (Cameroun)
- ERP** - Ecole Primaire Publique (Madagascar)
- EPA Cameroun** - Environnement Recherche Action au Cameroun (Cameroun)
- ESF** - Electriciens sans frontières
- ETREP** - Etablissement des travaux d'électricité
- et d'éclairage public (Algérie)
- F**
- F3E** - Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et Évaluations
- FASEP** - Fonds d'études et d'aides au secteur privé (Cameroun)
- FASO** - Festival africain solidaire
- FDL** - Fonds de Développement Local
- FEICOM** - Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (Cameroun)
- FENAMH** - Fédération nationale des maires d'Haïti
- FESTAC** - Festival des Arts et de la Culture (Cameroun)
- FESTISOL** - Festival des Solidarités
- FICOL** - Facilité d'intervention des collectivités territoriales françaises
- FISONG-GIRI** - Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG- Gestion intégrée des Risques d'inondation
- FONJEP** - Fonds Jeunesse et Education Populaire
- G**
- GADEV** - Groupe d'Appui au Développement (Mali)
- GAPM** - Groupement agropastoral de Mindouli (Congo)
- GIE** - Groupement d'intérêts économiques
- GIZ** - Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - Agence allemande de coopération internationale
- GNSS-SIG** - Global Navigation Satellite System-Système d'Informations Géographiques
- GRET** - Groupe de recherche et d'échanges technologiques
- H**
- HAD Sud Alsace** - L'Hospitalisation à Domicile Sud-Alsace
- HGD** - l'Hôpital général de Douala (Cameroun)
- HUEH** - Hôpital universitaire d'État d'Haïti
- HUS** - Hôpitaux universitaires de Strasbourg
- I**
- IFDD** - Institut de la Francophonie pour le développement durable (Canada)
- IPM** - Institut Pasteur de Madagascar
- IRCOD** - Institut Régional de Coopération et Développement
- IRD** - Institut de recherche pour le développement
- ISF** - Ingénieurs Sans Frontières
- ISSAEER** - Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Environnement et de l'Entrepreneuriat Rural de Saa (Cameroun)
- ISTAO** - Institut supérieur des techniques agricoles d'Ombessa (Cameroun)
- IUT** - Institut universitaire de technologie
- J**
- JIRAMA** - Jiro sy Rano Malagasy - Société d'électricité et d'eau de Madagascar
- JMJ** - Journée Mondiale de la Jeunesse
- JSI** - Jeunesse, Solidarité internationale
- K**
- KCCA** - Kampala Capital City Authority
- L**
- LARED** - Laboratoire d'Analyses et de Recherche Environnement Déchets (Madagascar)
- LCC** - Limbe City Council - Communauté urbaine de Limbé (Cameroun)
- LOA** - Lien ORL Ayt (Haïti)
- Loi NOTRe** - Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (France)
- LUKMEF** - Luther King Jr. Memorial Foundation
- M**
- M2A** - Mulhouse Alsace Agglomération
- MDMS** - Marché du Monde Solidaire
- MEAE** - Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
- MFR** - Maisons familiales rurales
- MGN** - Métropole du Grand Nancy
- MGTDAT** - Ministère de la gouvernance territoriale, du développement et de l'aménagement du territoire (Sénégal)
- MINAC** - Ministère des Arts et de la Culture Camerounaise
- MINATD** - Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (Cameroun)
- MINDDEVEL** - Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (Cameroun)
- MINEPDED** - Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (Cameroun)
- MINFI** - Ministère des Finances (Cameroun)
- MINHDU** - Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Cameroun)
- MINTOUL** - Ministère du Tourisme et des Loisirs (Cameroun)
- MultiCooLor** - Multi-acteurs de la Coopération en Lorraine (Réseau)
- MOOC** - Massive Open Online Courses (formations à distance)
- N**
- NTIC** - Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- O**
- ODD** - Objectifs de Développement durable
- OIEau** - Office International de l'Eau (France)
- OIT** - Organisation Internationale du Travail
- ONU-HABITAT** - Programme des Nations unies pour les établissements humains
- OPCI** - Organisme public de coopération intercommunale (Madagascar)
- ORL** - Otorhinolaryngologie
- OSC** - Organisations de la Société Civile
- OT Colmar** - Office du Tourisme de Colmar
- OT de Limbé** - Office du Tourisme de Limbé (Cameroun)
- OTHNI (troupe de théâtre)** - Objet Théâtral Non Identifié (Cameroun)
- ORTOC** - Office Régional du Tourisme Ouest Cameroun
- OSC** - Organisations de la Société Civile
- P**
- PADEVE** - Programme d'Appui au Développement des Villes d'Équilibre (Madagascar)
- PAGEFCOM** - Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (Bénin)
- PAMOP-C** - Projet d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage et la Participation Citoyenne (Cameroun)
- PAPE SAC** - Pôle d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale (Cameroun)
- Programme CapDeL** - Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/ Communes Modèles (Algérie)
- PCD** - Plans communaux de développement (Cameroun)
- PDP** - Projet de Drainage Pluvial de la ville de Douala
- PDUE** - Projet de Développement des secteurs Urbain et de l'approvisionnement en Eau (Cameroun)
- PGU** - Programme de Gouvernance Urbaine (Cameroun)
- PME** - Petites et moyennes entreprises
- PNDD** - Programme National de Développement Participatif
- PNR** - Parc Naturel Régional (Bénin)
- PNUD** - Programme des Nations unies pour le Développement
- PPAB** - Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (Cameroun)
- PPRI** - Plan de prévention des risques inondations
- PROFAP** - Professionnalisation et structuration des filières agricoles pour le développement rural de six districts du Pool (Congo)
- pS-Eau** - Programme Solidarité Eau
- R**
- RADEEF** - Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Fès (Maroc)
- REEPS** - Réservoir d'Eau Enterré Plein de Sable
- RESSIM** - Réseau des Associations de Solidarité internationale de Metz Métropole
- RGE** - Région Grand Est
- RRMA** - Réseaux Régionaux Multi-Acteurs
- RSE** - Responsabilité sociétale des entreprises
- S**
- SAPEF** - Salon pour la Promotion des Études Françaises (Cameroun)
- SC** - Service civique
- SCAC** - Service de coopération et d'action culturelle
- SD** - Schéma Directeur
- SDEA** - Syndicat départemental des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle
- SDIS 68** - Services d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin Séminaire de clôture du PROFAP - Professionnalisation et structuration des filières agricoles pour le développement rural de 6 districts du Pool (Congo)
- SEDIF** - Syndicat des eaux d'Île-de-France
- SEGR** - Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
- SEE** - Solidarité Eau Europe
- SGCPJ** - Service de gestion des centres préscolaires de Jacmel (Haïti)
- SIAAP** - Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
- SIAEP** - Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable
- SIG** - Système d'Informations Géographiques
- SIS** - Service d'incendie et de secours de la Commune de Mahajanga (Madagascar)
- SISE** - Service de l'Ingénierie Sociale et Environnementale (Cameroun)
- SMICTOM** - Syndicat mixte intercommunal en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères (France)
- SOGEFI** - Société de Géomatiques et d'Expertises Foncières à l'International
- SRADDET** - Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
- SRAT** - Schéma régional d'Aménagement Territorial (Maroc)
- STAN** - Service de transport de l'agglomération nancéenne
- STEP** - Station de Transfert d'Énergie par Pompage
- STI** - Service Technique Intercommunal (Madagascar)
- SITV** - Salon International du Tourisme et des Voyages de Colmar
- SYCOMI** - Syndicat des communes du Mbam et Inoubou (Cameroun)
- SYNCOLEK** - Syndicat des Communes de la Léké (Cameroun)
- T**
- TIC** - Technologies de l'information et de la communication
- TRACE** - Transports en Communs de Colmar et Environs
- TSA** - Tonle Sap Authority (Cambodge)
- U**
- UCG** - Unité de Coordination et de Gestion des déchets solides au Sénégal
- UDOPP** - Union départementale des Organisations paysannes du Pool
- UE** - Union européenne
- V**
- VSI** - Volontariat de Solidarité Internationale
- VVY-SI** - Ville, Vie, Vacances - Solidarité Internationale
- W**
- WSUP** - Water & Sanitation for the Urban Poor
- WTA** - Water Technical Assistance

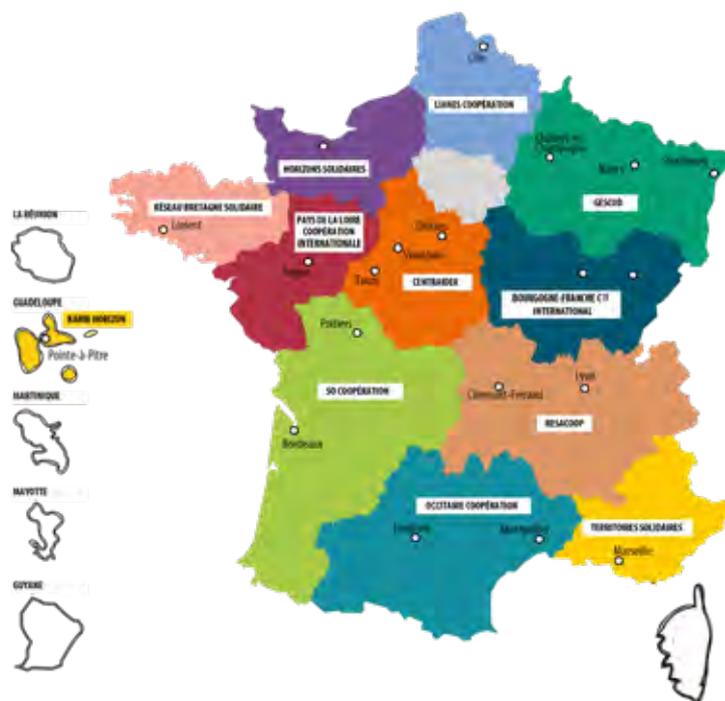


Gescod : le réseau de partenaires

Gescod bénéficie de l'expertise des collectivités territoriales, des réseaux professionnels et de nombreux partenaires techniques et s'appuie sur l'échange des expériences et de savoir-faire.

Gescod est membre de :

- CIRRMA – Conférence interrégionale des Réseaux régionaux Multi-Acteurs
- Réseau F3E (évaluer, échanger, éclairer)
- Programme Solidarité Eau (pS-Eau)
- France Volontaire
- CLONG Volontariat



Carte des RRMA et leurs antennes en région © CIRRMA



Suivez l'actualité de Gescod via les newsletters & les réseaux sociaux

Sur le site internet

www.gescod.org

Pour s'informer et passer à l'action

Sur Facebook

@Gescod

Pour partager nos infos sur la coopération et la solidarité internationales

Sur Instagram

@Gescod_RRMA

Pour connaître l'actualité du réseau

Sur LinkedIn :

@Gescod

Pour suivre l'actualité de nos offres d'emploi et de volontariat

Sur YouTube :

Gescod

Pour retrouver de nombreuses vidéos



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Coordination

Gaëlle Le Barbu, directrice

Rédaction

Équipe Gescod

Conception graphique

Maxime Tiffay, alternant en communication
Roxana Iordache, chargée de communication

Impression

800 exemplaires

www.gescod.org

GESCOD EN FRANCE

SIÈGE À STRASBOURG

Gescod
Espace Nord-Sud
17 rue de Boston
67000 Strasbourg
+33 (0)3 88 45 59 89
gescod@gescod.org

ANTENNE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Gescod
30 chaussée du Port
51000 Châlons-en-Champagne
+33 (0)3 26 21 48 66
chalons-en-champagne@gescod.org

ANTENNE DE NANCY

Gescod
48 esplanade Jacques-Baudot
54035 Nancy
+33(0)3 83 94 58 63
nancy@gescod.org

ANTENNES GESCOD À L'INTERNATIONAL

AU BÉNIN

Gescod
BP 548 Parakou
+229 97 26 66 86
benin@gescod.org

AU CONGO

Gescod
S/C Hôtel de Département
BP 2 - Kinkala
+242 06 988 45 42
congo@gescod.org

À MADAGASCAR

Gescod
Bâtiment voirie 1er étage Marolaka
BP 433 Mahajanga 401
+261 32 07 195 23
madagascar@gescod.org

AU SÉNÉGAL

Gescod
Syndicat des initiatives
Gorée
+221 77 814 39 17
senegal@gescod.org

AU CAMEROUN

Gescod
BP 4280 Yaoundé
+237 69 817 51 58
cameroun@gescod.org

AU MAROC

Gescod
Boulevard Zerktouni
Immeuble Saada Oujda
3ème étage, Appartement 4
+212 53 670 45 38
maroc@gescod.org

AU TOGO

Gescod
BP 449 Sokodé
+228 90 12 21 37
togo@gescod.org

AU CAMBODGE

Gescod
cambodge@gescod.org

EN OUGANDA

Gescod
uganda@gescod.org

AVEC LE SOUTIEN DE



&



... ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PARTENAIRES

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Décision n°11-2023

DF/JLC

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28/11/1990 fixant les modalités d'attribution de logement de fonction ;
Vu les articles R2124-64 à D2124-75-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le décret n°2012-752 du 9/05/2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;
Vu l'arrêté du 22/01/2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte ;
Vu la délibération cadre n°9 du 01/04/2016, relative aux logements dits de fonction ;
VU l'arrêté de convention d'occupation précaire du 06/06/2016 à M. Patrick LÉBOUBE, technicien territorial ;
VU la demande de l'intéressé du 30/06/2023 de cesser l'occupation du logement ;

Cessation de convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement à M. Patrick LÉBOUBE

ARRETE

Article 1^{er} : Un logement avec convention d'occupation précaire a été attribué à M. Patrick LÉBOUBE en contrepartie d'astreintes effectuées dans le cadre d'un roulement hebdomadaire 1/8 semaines par arrêté du 06/06/20216.

Article 2 : Ce logement est situé 1 rue du rempart Nord à RIBEAUVILLE. Type : T4 de 96 m², incluant 2 chambres, 1 cuisine, 1 séjour, 1 cave. 2^{ème} étage.

Article 3 : Cette convention d'occupation précaire d'un logement de fonction cesse de plein droit sur demande de l'agent intéressé à la date du 30/06/2023

Article 4 : M. le Directeur Général des Services, les agents de la Commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à M. le Préfet du Haut-Rhin, à la DDFIP et à l'agent.

Fait à Ribeauvillé, le 20/06/2023

Le Maire

Jean-Louis CHRIST



Déposé en Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte ; informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Commune de Ribeauvillé
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
Décision n°12/2023

DECISION D'APPROBATION DES TARIFS DU CAMPING DES 3 CHATEAUX

M. le Maire expose,

VU les dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°8 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à son Maire et pour la durée du mandat, d'une partie de ses attributions ;

M. le Maire décide,

Tarifs du camping à compter du 01/07/2023

CAMPING 3 CHATEAUX	Tarifs
Par emplacement/ jour	2 €
Par adulte/ jour	3 €
Par enfant/ jour	2 €
Par branchement électrique/ jour	5 €
Caution cordon électrique	40 €

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et sera inscrite au registre des décisions du Conseil Municipal.

Fait à Ribeauvillé, le 29/06/2023

Le Maire,

Jean-Louis CHRIST

